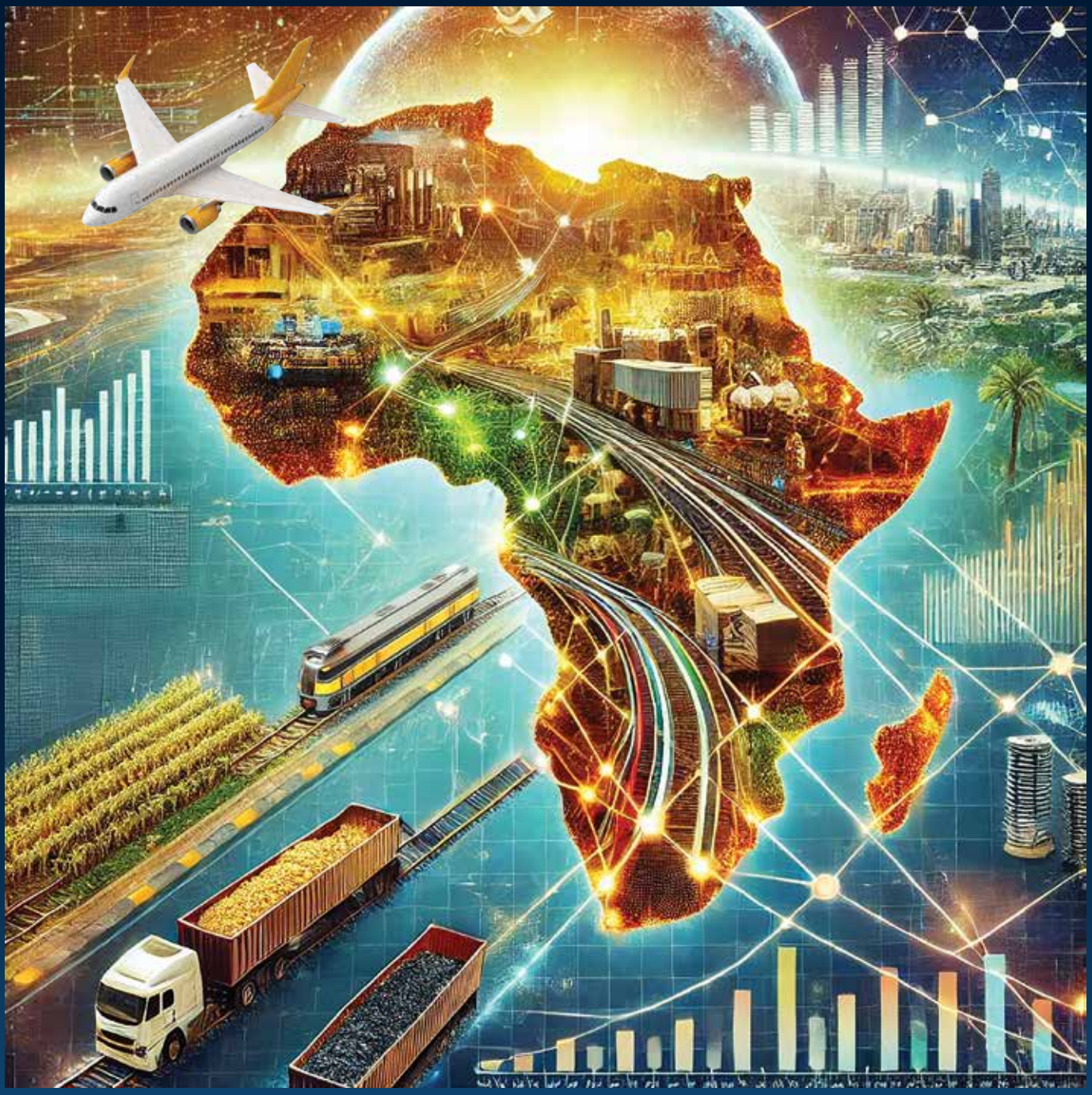
FAIRE PROGRESSER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : PROPOSITIONS D'ACTIONS STRATÉGIQUES TRANSFORMATRICES



RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

2025

PUBLICATIONS

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Boîte postale 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : +251-11- 544-9900

Télécopie : +251-11-551-4416

Courriel : ecainfo@uneca.org

Web : www.uneca.org

© 2025, Nations Unies

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés.

Première impression : mars 2025

Titre : RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE 2025. FAIRE PROGRESSER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : PROPOSITIONS D'ACTIONS STRATÉGIQUES

Langue : Français

ISBN PDF : 9789211073218

ISBN EPUB : N/A

ISSN (Impression) : 1816-9902

ISSN (En ligne) : 1816-9910

Bar code: ean-13_ 9789211073218

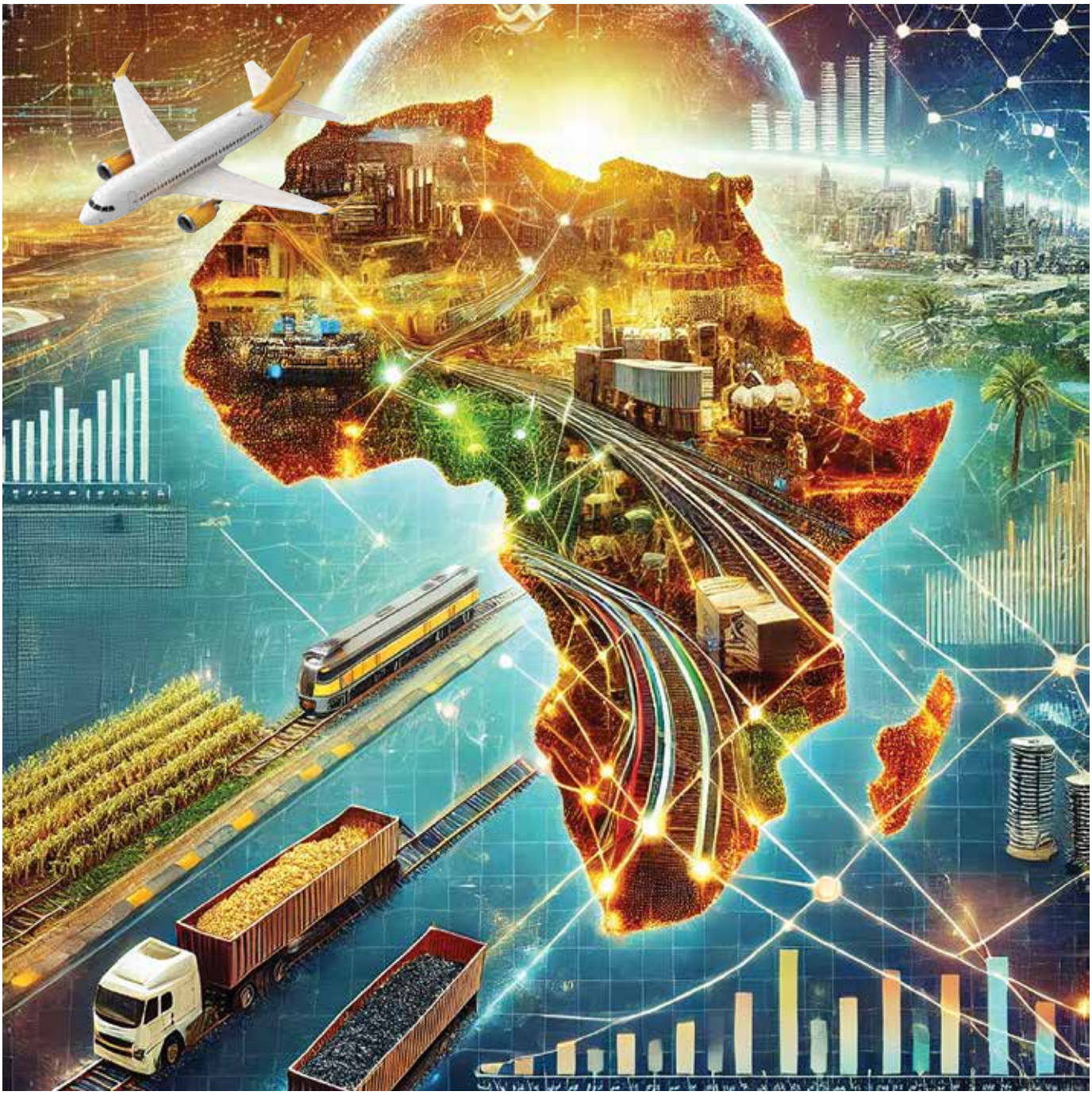
Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Toutefois, en pareil cas, la Commission demande qu'il soit fait mention de la source et qu'un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité lui soit communiqué.

Les désignations employées dans ce rapport et les éléments qui y sont présentés n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Édition : Communications Development Incorporated, www.cdinet.com

Conception graphique : Dilucidar, www.dilucidar.com

FAIRE PROGRESSER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : **PROPOSITIONS D'ACTIONS STRATÉGIQUES**



RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

2025

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes Vii
Remerciements Ix
Avant-propos 1
Résumé analytique 2

CHAPITRE PREMIER ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE RÉCENTE EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF 5
Messages clés 5

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE 6
Les résultats budgétaires devraient s'améliorer en 2025 10
L'augmentation du service de la dette se fait au détriment des dépenses de développement 12
Les vulnérabilités de la dette sont élevées et font craindre une crise imminente 12
Utilisation de la dette par les pays 13
Les comptes courants resteront déficitaires en 2025 et 2026 14
L'inflation globale, bien qu'en baisse, est toujours à deux chiffres dans certaines sous-régions 16
Risques pour les résultats macroéconomiques de l'Afrique 16
Menaces économiques dues aux risques d'escalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. 19

Évolution sociale récente 20
Diminution progressive de la pauvreté relative, ralentie par les effets de la pandémie et la faiblesse de la croissance 20
La faiblesse de l'emploi productif demeure un défi important 21
L'urbanisation rapide de l'Afrique crée des opportunités pour l'accélération de la ZLECAf 23
L'inégalité persistante entre les sexes crée des tensions sociales et limite le potentiel de la ZLECAf 25

La mise en œuvre de la ZLECAf et ses répercussions 27
Références bibliographiques 29
Notes de fin de chapitre 32

CHAPITRE 2 LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : UNE VUE D'ENSEMBLE 33
Messages clés 33
Arguments en faveur de la ZLECAf 34
Renforcer la cohérence des politiques sur le continent africain 34
Ouvrir la voie à une Afrique prospère et pacifique 36

Avancées vers une mise en œuvre effective de la ZLECAf 39
Propositions d'actions stratégiques transformatrices 41
Références bibliographiques 42
Notes de fin de chapitre 43

CHAPITRE 3 LES PROMESSES DE L'AFCFTA POUR LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DE L'AFRIQUE : ÉVIDENCE EMPIRIQUE 45

Messages clés 45

Les effets économiques escomptés de la mise en œuvre de la ZLECAf 46

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait stimuler les principaux agrégats macroéconomiques de l'Afrique, mais pas massivement 46

Le commerce intra-africain, principal bénéficiaire de la mise en œuvre de la ZLECAf 47

La mise en œuvre de la ZLECAf contribuera à réduire les inégalités et la pauvreté en Afrique, mais pas de manière uniforme 48

Les recettes douanières des gouvernements africains diminueront au fur et à mesure de la mise en œuvre de la ZLECAf, mais cette baisse sera progressive et des mécanismes de compensation existent 50

La ZLECAf au service du développement des chaînes de valeur régionales, de la sécurité alimentaire et de l'industrialisation durable 52

L'Afrique opère principalement au bas de l'échelle des chaînes de valeur mondiales, sa participation en amont étant particulièrement faible 52

La participation en amont est elle-même limitée par des chaînes de valeur régionales affaiblies, en grande partie à cause d'importants droits de douane et mesures non tarifaires sur les biens et les services en Afrique : La mise en œuvre de la ZLECAf devrait changer la donne 53

La mise en œuvre de la ZLECAf stimulera le commerce intra-africain de biens et de services destinés tant à la consommation finale qu'à la consommation intermédiaire 54

Les secteurs les plus prometteurs pour le développement des chaînes de valeur régionales sont les produits alimentaires transformés, le tourisme, la santé, la pharmacie, l'automobile, le bois et le papier, les métaux, d'autres produits manufacturés et, dans une certaine mesure, le textile, l'habillement et le cuir 55

Mise en œuvre de la ZLECAf et résilience climatique 57

Bien qu'elle puisse stimuler le commerce intra-africain grâce à une industrialisation accrue et à des besoins de transport plus importants, la mise en œuvre de la ZLECAf ne devrait pas constituer une menace significative pour les changements climatiques 57

La mise en œuvre de la ZLECAf est compatible avec les objectifs climatiques de l'Afrique 58

La mise en œuvre de la ZLECAf et l'adoption de politiques climatiques pourraient accélérer la transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables 60

Alors que l'Afrique met en œuvre la ZLECAf et peut choisir d'adopter simultanément des politiques climatiques, des partenaires extérieurs sont déjà actifs sur ce dernier point, avec des conséquences potentielles pour l'Afrique 62

Dépasser le cadre de la ZLECAf et conséquences économiques pour l'Afrique 63

Utiliser les structures de TEC existantes comme points de départ pour un TEC à l'échelle continentale 63

L'extension des structures de TEC existantes à tous les pays africains pourrait contribuer à renforcer les gains en matière de commerce intra-africain induits par la ZLECAf, mais au détriment des exportations de l'Afrique vers le reste du monde, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le PIB et le bien-être de l'Afrique et nécessiter la renégociation des tarifs extérieurs avec des tiers 64

Assurer la conformité du TEC africain avec les règles de l'OMC impliquerait de renoncer à une partie des gains en matière de commerce intra-africain tirés de la ZLECAf, mais le PIB total de l'Afrique, son bien-être et ses exportations vers des tiers augmenteraient tout 66

Les effets économiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, suivie de l'adoption d'un TEC africain, sont certes significatifs, mais l'Afrique doit commencer à penser stratégiquement et soigneusement au-delà de la simple intégration continentale dans le but d'améliorer sa position dans le paysage du commerce mondial 66

Propositions d'actions stratégiques transformatrices 70

Références bibliographiques 71

Annexe 3.1 Vue d'ensemble et comparaison des principales évaluations empiriques menées à ce jour par la CEA au sujet de la mise en œuvre de la ZLECAf 72

Annexe 3.2 Équilibre général, modèle EGC MIRAGE et principales sources de données 74

L'équilibre général en bref 74

Le modèle EGC MIRAGE 74

Données clés du modèle EGC MIRAGE 75

Annexe 3.1 Vue d'ensemble et comparaison des principales évaluations empiriques menées à ce jour par la CEA au sujet de la mise en œuvre de la ZLECAf 76

Notes de fin de chapitre 77

CHAPITRE 4 RÉALISATION ET EXPLOITATION DU POTENTIEL TRANSFORMATEUR DE LA ZLECAF79

Messages clés79

FACTEURS CLÉS ET CONTRAINTES POUR RÉALISER ET MAXIMISER LES AVANTAGES DE LA ZLECAF80

Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain 80

Interconnexion des réseaux de transport et ZLECAf..... 88

Infrastructure immatérielle92

Élimination des mesures non tarifaires 92

Mégatendances propices à la transformation de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf.....94

Dématérialisation 94

Infrastructures d'Internet 94

Intégration du commerce numérique..... 96

Commerce des services numériques 97

Urbanisation et dynamique démographique 99

Mise en place de la ZLECAf dans le contexte des problèmes de développement plus larges.....101

Amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire 101

Amélioration de l'accès aux soins de santé..... 102

Renforcement du développement des énergies renouvelables 102

Renforcement de la paix et de la stabilité au moyen de la coopération économique..... 106

Réduction de la pauvreté et des inégalités 106

Propositions d'actions stratégiques transformatrices107

Références bibliographiques108

Notes de fin de chapitre111

CHAPITRE 5 COMBLER LES LACUNES POUR UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DE LA ZLECAF : DES IMPÉRATIFS URGENTS113

Messages clés113

Réformes nationales pour soutenir la mise mise en oeuvre de la ZLECAF114

Motifs justifiant des réformes 114

Mécanismes et principaux domaines de réforme nationale 115

Le rôle du secrétariat de la ZLECAf et des CER dans l'appui aux réformes 116

Transposition de l'Accord portant création de la ZLECAf dans les législations nationales et financement de sa mise en œuvre116

Stratégies de la ZLECAf pour une intégration et une mise en œuvre efficaces 116

Principaux enjeux émergents dans les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf..... 117

Financement de la mise en place de la ZLECAf120

Exploiter les atouts cachés de l'Afrique..... 122

Réduction des risques liés à l'investissement en Afrique : Dégager des opportunités par le biais de partenariats public-privé et de zones économiques spéciales de nouvelle génération..... 123

Exploiter les plateformes régionales 124

Mise en œuvre inclusive et effective de l'Accord ZLECAf.....124

Engagement inclusif du secteur privé..... 124

Principaux mécanismes pour un engagement inclusif du secteur privé..... 126

Actions stratégiques transformatrices proposées..... 129

Références bibliographiques130

Notes de fin de chapitre132

NOTE STATISTIQUE134

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Croissance annuelle du PIB dans les régions du monde, 2022-2026(f) 7
Figure 1.2 Croissance annuelle du PIB réel par sous-région, 2019-2026(f) 8
Figure 1.3 Composantes de la croissance économique en Afrique, 2020-2025(f) 9
Figure 1.4 Ouverture commerciale et croissance économique en Afrique, 1960-2019 9
Figure 1.5 Composition des exportations africaines par secteur, en pourcentage du total (moyenne 2019-2023) 10
Figure 1.6 Soldes budgétaires en Afrique par sous-région, 2020-2026(f) 11
Figure 1.7 Service de la dette extérieure en Afrique, 1995-2022 12
Figure 1.8 Dette publique brute en Afrique par sous-région, 2020-2026(f) 13
Figure 1.9 Balance des opérations courantes, Afrique et autres économies, 2020-2026(f). 14
Figure 1.10 Flux d'investissements étrangers directs, par sous-région, 2018-2023 15
Figure 1.11 Inflation annuelle des prix à la consommation, 2020-2026(f) 16
Figure 1.12 Taux réels des politiques monétaires, juillet 2024 17
Figure 1.13 Catastrophes météorologiques, climatiques et hydriques en Afrique en 2022 18
Figure 1.14 Pauvreté relative mondiale et sous-régionale africaine (1990-2024) 20
Figure 1.15 Tendances mondiales et sous-régionales de la pauvreté absolue, 1990-2024 20
Figure 1.16 Taux de chômage en Afrique par sexe, 2024 (en pourcentage de la population active totale) 21
Figure 1.17 Taux de travailleurs pauvres, 2023 (en pourcentage de personnes employées vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)) 22
Figure 1.18 Emploi et productivité du travail en Afrique, par secteur (2002-2018) 22
Figure 1.19 Taux de variation annuel moyen de la population urbaine par région, 2020-2025 (en pourcentage) 23
Figure 1.20 Les 10 plus grandes agglomérations urbaines d'ici à 2035 24
Figure 1.21 Un aperçu des défis des villes africaines en matière d'infrastructures et de services 25
Figure 2.1 Exportations intrarégionales en pourcentage du total des exportations dans quelques CER, 2023 35
Figure 2.2 Les protocoles de l'Accord portant création de la ZLECAf 37
Figure 3.1 Évolution du commerce intra-africain (exportations) en 2045 en cas de mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf par rapport à une situation où l'Accord ne serait pas mis en œuvre, globalement et par principaux secteurs 47
Figure 3.2 Répartition des gains absolus dans les exportations des pays ou groupements africains vers l'Afrique en 2045 en cas de mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf par rapport à une situation où l'Accord ne serait pas mis en œuvre, par principaux secteurs 48
Figure 3.1.1 de l'encadré. Inégalités et nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique dans l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, 2045 49
Figure 3.3 Variation des recettes douanières de l'Afrique suite à la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, 2025-2045 50
Figure 3.4 Participation régionale aux chaînes de valeur mondiales (en pourcentage du PIB), 1990-201820 53
Figure 3.5 Participations en amont et en aval de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, 1990-2018 53
Figure 3.6 Moyenne des droits ad valorem et des mesures non tarifaires imposés par les pays africains sur leurs importations de biens destinés à la consommation finale et intermédiaire en provenance de l'Afrique et du reste du monde, sans et avec la ZLECAf (en pourcentage), 2020 et 2045 55
Figure 3.7 Variation du commerce intra-africain de produits destinés à la consommation intermédiaire : variation positive (en vert) ou négative (en rouge) de la valeur ajoutée en raison de la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, par sous-secteur, 2045 (en pourcentage) 56
Figure 3.8 Évolution des émissions de GES de l'Afrique (CO2 + non-CO2) en cas de mise en œuvre simultanée de politiques climatiques spécifiques et de la ZLECAf, 2045 58
Figure 3.9 Coûts de réduction de diverses politiques climatiques envisagées et mises en œuvre en plus de la réforme liée à la ZLECAf, 2045 (en dollars par tonne de carbone) 60
Figure 3.10 Projections de la production d'électricité de l'Afrique par principales sources, sans la ZLECAf ou la mise en œuvre d'une politique climatique (base de référence), 2020-2045 60
Figure 3.11 Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en Afrique en 2045 en cas de mise en œuvre de la ZLECAf et selon diverses politiques climatiques, 2045 (en pourcentage) 61
Figure 3.12 Investissements nécessaires dans la production, le transport et la distribution d'électricité suite à la mise en œuvre de la ZLECAf, 2024-2040 62
Figure 4.1 Commerce intra-africain des marchandises, 2012-2023 81
Figure 4.2 Commerce intracommunautaire des marchandises au sein des communautés économiques régionales, moyenne sur trois ans, 2012-2023 (pourcentage) 81
Figure 4.3 Commerce intra-africain des services, 2012-2023 82
Figure 4.4 Commerce intracommunautaire des services au sein des communautés économiques régionales, moyenne sur cinq ans, 2012-2023 (pourcentage) 83

Figure 4.5 Facilitation du commerce et commerce sans papier en Afrique, 2023 (pourcentage) 85
Figure 4.6 Indice des capacités productives, 2012-2022 85
Figure 4.7 Composition des exportations intra-africaines, 2012-2023 (pourcentage) 87
Figure 4.8 Composition des exportations africaines vers le reste du monde, 2012-2023 (pourcentage) 88
Figure 4.9 Coût des équipements de transport nécessaires à l'horizon 2030, par réforme (millions de dollars) 89
Figure 4.10 Coût des équipements et nombre d'équipements nécessaires d'ici à 2030 en raison de la seule mise en place de la ZLECAf, par mode de transport 90
Figure 4.11 État des lieux des infrastructures de contrôle de la qualité en Afrique 93
Figure 4.12 Principales restrictions réglementaires au commerce des services numériques en Afrique en 2023 97
Figure 4.13 Relation linéaire entre la population urbaine et le PIB par habitant, 2022 100
Figure d'encadré 4.5.1 Principaux producteurs mondiaux de phosphates, 2023 103
Figure d'encadré 4.6.1 Part actuelle de l'Afrique dans la production de certains minéraux critiques (pourcentage) 104
Figure d'encadré 4.6.2 Augmentation de la valeur marchande de certains minéraux critiques entre 2023 et 2040 (scénario Zéro émission nette) 105
Figure 5.1 Élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf au mois d'octobre 2024 118
Figure 5.2 Élaboration des stratégies régionales de la ZLECAf au mois d'octobre 2024 118
Figure 5.3 Résumé des principales voies stratégiques prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf énumérées par les pays 119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Calendrier de libéralisation du commerce des marchandises dans le cadre de la ZLECAf 38
Tableau 3.1 Effets de l'Accord portant création de la ZLECAf sur les agrégats macroéconomiques en 2045 47
Tableau 3.2 Variation des recettes douanières due à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, par pays et groupement, 2025-2045 51
Tableau 3.3 Participations en amont et en aval aux chaînes de valeur mondiales dans certaines régions, 2018 52
Tableau 3.4 Variation du commerce intra-africain due à la mise en œuvre complète de l'Accord portant création de la ZLECAf, par principaux secteurs et types de consommation, 2045 54
Tableau 3.5 : Impact du MACF sur le PIB de l'Afrique, avec ou sans mise en œuvre de la ZLECAf 63
Tableau 3.6 Commerce intra-africain et création de valeur ajoutée suite à la mise en œuvre d'un TEC africain (basé sur les structures du TEC de la CAE ou de la CEDEAO), par rapport à la situation de référence (avec la ZLECAf uniquement), 2045 65
Tableau 3.7 Évolution des droits de douane, du PIB, du bien-être, du commerce et des recettes fiscales de l'Afrique avec la mise en œuvre d'un TEC continental (selon différents scénarios), par rapport à la situation de référence (c'est-à-dire avec la ZLECAf uniquement), 2045 65
Tableau 3.8 Évolution du PIB, du commerce et du bien-être de l'Afrique, selon plusieurs scénarios, par rapport à leurs niveaux de référence respectifs (c'est-à-dire sans tenir compte de réformes spécifiques), 2035 68
Tableau 1 de l'annexe Modèles, données, décompositions géographiques et sectorielles, réformes et calendriers envisagés, et principaux résultats des évaluations antérieures de la CEA au sujet de la ZLECAf 73
Tableau 4.1 Principaux domaines d'action prioritaires pour éliminer les obstacles réglementaires au commerce numérique 96
Tableau d'encadré 4.4.1 Systèmes de paiement instantané (SPI) nationaux en vigueur en Afrique 98
Tableau 5.1 Illustrations des domaines de réforme dans le cadre du Protocole sur le commerce des marchandises et du Protocole sur le commerce des services 116

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 2.1 Les comités nationaux de mise en œuvre de la ZELCAf (synthèse) 40
Encadré 3.1 Effets de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf sur les inégalités et la pauvreté en Afrique 49
Encadré 3.2 La suppression des obstacles non tarifaires dans le contexte de la ZLECAf en bref 67
Encadré 3.3 – La facilitation des échanges dans le contexte de la ZLECAf en bref 69
Encadré 4.1 Prise en compte du commerce transfrontalier informel : un aspect crucial de la dynamique du commerce intra-africain 84
Encadré 4.2 Initiatives en cours pour combler les déficits d'infrastructures 91
Encadré 4.3 Mise en place du Marché unique du transport aérien africain 91
Encadré 4.4 Systèmes de paiement instantané au service de l'économie numérique 98
Encadré 4.5 Libérer le potentiel agricole de l'Afrique : la ZLECAf et le secteur des engrais 103
Encadré 4.6 Promotion de la valorisation des ressources minérales par le commerce régional 104
Encadré 5.1 L'Indice-pays des affaires dans le cadre de la ZLECAf 125
Encadré 5.2 Le Manuel de l'exportateur guinéen : Un guide pratique sur l'exportation dans le cadre de la ZLECAf 127
Encadré 5.3 Le Centre de ressources et des compétences aux métiers portuaires, du transport et de la logistique de Djibouti 128

SIGLES ET ACRONYMES

AEZO	Association africaine des zones économiques
AFSEC	Commission électrotechnique africaine de normalisation
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APD	aide publique au développement
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ATIDI	Agence d'assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BMD	banque(s) multilatérale(s) de développement
BIAT	Initiative pour l'intensification du commerce intra-africain
BNT	barrière(s) non tarifaire(s)
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	contribution(s) déterminée(s) au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CER	communauté(s) économique(s) régionale(s)
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CRTA	Cadre de réglementation technique africain
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales
EGC	modèle d'équilibre général calculable
EIU	Economist Intelligence Unit
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GES	gaz à effet de serre
ICP	indice des capacités productives
IED	investissement étranger direct
ITC	Centre du commerce international
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MNT	mesure(s) non tarifaire(s)
MPME	microentreprises et petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif(s) de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ORAN	Organisation africaine de normalisation
PAPSS	Système panafricain de paiement et de règlement
PAQI	Infrastructure panafricaine de contrôle de la qualité
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	partenariat(s) public-privé
SAATM	Marché unique du transport aérien africain
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
STIM	sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
TEC	tarif extérieur commun
TIC	technologies de l'information et des communications
TRALAC	Trade Law Centre
UIT	Union internationale des télécommunications
ZES	zone(s) économique(s) spéciale(s)
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

REMERCIEMENTS

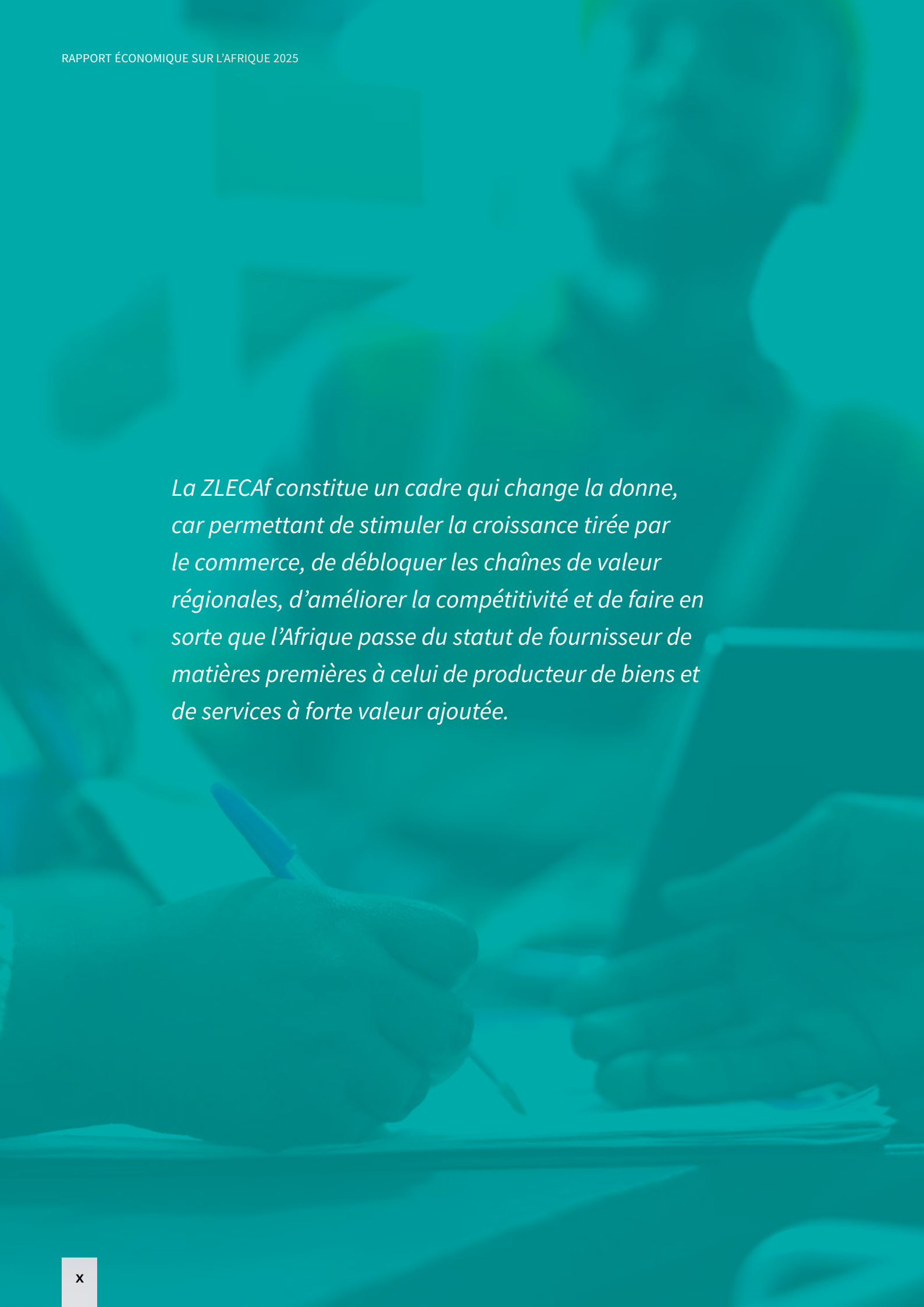
Le *Rapport économique sur l'Afrique 2025*, une publication de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a été préparé sous la direction de Claver Gatete, Secrétaire exécutif de la CEA, et des secrétaires exécutifs adjoints de la Commission, Hanan Morsy et António Pedro. L'équipe chargée du rapport a bénéficié des conseils et de la supervision du Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Stephen Karingi et de la Directrice de la Division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA, Zuzana Schwidrowski.

L'équipe de rédaction du Rapport était dirigée par Hopestone Kayiska Chavula, Simon Mevel et Lee Everts. Elle a bénéficié de l'appui de Sidzanbnoma Nadia Denise Ouédraogo, Lerato Litsesane, Chaoyi Hu, Oyebanke Abejirin, Moukaila Mouzamilou Takpara, Ndinaye Sekwi Charumbira, Aline Kame, Bereket Alemayehu, Mahlet Girma, Jione Park, Geoffroy Guepie, Laura Naliaka, Guiseppe Tesoriere, Jane Wangui Muthumbi, Keiso Matashane-Marite, Gonzaque André Rosalie, Bakary Dosso, John Sloan, Yohannes Hailu, Won Gyun Choi, Placide Badji, Francis Ikome, Melaku Desta, Laura Páez Heredia, Andrew Mold, Ka Lok Wong, Tewodros Besrat (Fondation AfricaNenda), et d'autres collègues des bureaux sous-régionaux de la CEA. Des remerciements particuliers sont adressés à cette équipe pour son travail, sa diligence et sa détermination dans la réalisation de ce rapport.

Le Rapport a bénéficié d'un examen d'assurance de la qualité facilité par la Section de la cohérence des systèmes et de l'assurance qualité de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats, dirigée par Josephine Marealle-Ulimwengu, avec l'assistance d'Afework Temtime et de Getachew Rorisa pour la coordination des réunions d'examen interne et externe. La CEA remercie l'équipe chargée de l'examen interne, composée de Robert Lisinge, Eileen Capilit, Amadou Diouf, Samia Hamouda, Koffi Aseye Makafui Elitcha, Bineswaree Bolaky et Gonzaque André Rosalie.

Des commentaires et suggestions utiles ont également été reçus de la part de l'équipe de révision externe, composée d'Alemayehu Geda, Trudi Hartzenberg, Abbi Kedir, Zodwa Mabuza, Nadège Yameogo, Valérie Ongolo Zogo, Olu Ajakaiye, Jean-Christophe Boungou Bazika, Kayizzi Mugerwa et Thierry Kangoye. La CEA les remercie tous pour leurs avis critiques, leurs commentaires, leurs observations et leurs recommandations pour améliorer la qualité du Rapport.

Le présent rapport n'aurait pas été possible sans l'appui fourni par Mercy Wambui, Ernest Cho Chi, Bekele Demissie, Tsedale Demissie, Melkamu Gebre Egziaber, Gerawork Getachew, Omega Asheber Aberra, Teshome Kifle, Menkir Girma, Yetinayet Mengistu, Misrak Worku, Marcel Bolboaca, Sarah Mokeira, Robel Tsegaye et Solomon Wedere de la CEA ; Joe Caponio, Michael Crumplar et Bruce Ross-Larson de Communications Development pour l'édition ; les équipes du Groupe français de traduction et d'édition et du Groupe de traitement de texte de la CEA pour la traduction en français ; et Carolina Rodriguez Mandy Kabasa, Jeanne Penjan et Gretchen Reeves de Dilucidar pour la conception de l'infographie.



La ZLECAf constitue un cadre qui change la donne, car permettant de stimuler la croissance tirée par le commerce, de débloquer les chaînes de valeur régionales, d'améliorer la compétitivité et de faire en sorte que l'Afrique passe du statut de fournisseur de matières premières à celui de producteur de biens et de services à forte valeur ajoutée.

AVANT-PROPOS



L'édition 2025 du *Rapport économique sur l'Afrique* arrive à un moment crucial de l'évolution économique du continent. Au vu de l'ampleur que prend la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), il faudra une vision claire, un engagement résolu et une action stratégique pour en maximiser le potentiel.

Le monde d'aujourd'hui a été remodelé par de profonds changements économiques. Pour assoir sa prospérité, l'Afrique ne doit pas se contenter de traverser ces changements, mais les exploiter en utilisant la ZLECAf comme un moyen stratégique de stimuler l'industrialisation, la transformation structurelle et le développement durable.

Résilience et défis, telles sont les caractéristiques du paysage économique de l'Afrique. Malgré un rebond, la croissance n'a pas encore atteint les niveaux d'avant la pandémie ni l'ampleur nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le continent est en proie à des difficultés persistantes, notamment une inflation élevée, des déficits budgétaires et des vulnérabilités croissantes en matière d'endettement, même si son ratio dette/PIB devrait diminuer de 67,3 % en 2023 à 62,1 % en 2025.

Il n'empêche que le continent a une occasion sans précédent de redéfinir sa trajectoire. La ZLECAf constitue un cadre qui change la donne, car permettant de stimuler la croissance tirée par le commerce, de débloquer les chaînes de valeur régionales, d'améliorer la compétitivité et de faire en sorte que l'Afrique passe du statut de fournisseur de matières premières à celui de producteur de biens et de services à forte valeur ajoutée. Elle devrait favoriser un accroissement du commerce intra-africain de 3 000 milliards de dollars et une croissance du PIB de l'Afrique de 1 444 milliards de dollars, en termes cumulés entre 2021 et 2045, et comparés à la situation qui prévaudrait en l'absence de ZLECAf.

Le présent rapport met en lumière le potentiel de transformation qu'offre la ZLECAf. Il contient des données empiriques attestant la capacité de la ZLECAf à stimuler l'intégration de l'Afrique par le commerce et montre combien l'investissement dans les infrastructures, la numérisation, la résilience climatique et les réformes de la gouvernance sont cruciaux pour tirer pleinement parti de la ZLECAf. Il donne également un cap stratégique aux actions visant à supprimer les barrières commerciales, à améliorer l'efficacité et à créer un espace économique unifié propice à la croissance des entreprises et à l'innovation.

Or, la transformation économique de l'Afrique se fera non pas par des efforts isolés, mais par une action audacieuse et coordonnée aux niveaux national, régional et continental. Aussi les gouvernements africains doivent-ils donner la priorité à la facilitation des échanges, à l'harmonisation des réglementations et à l'adoption de politiques industrielles qui favorisent la création de valeur ajoutée. Parallèlement à cela, le secteur privé, les partenaires de développement et les institutions financières doivent se faire les co-architectes de ce nouveau paradigme économique en œuvrant à la mise en place d'un écosystème qui favorisera une croissance inclusive et un développement durable.

À ce stade critique, l'Afrique a la possibilité de redéfinir sa trajectoire économique. La ZLECAf, si elle est pleinement mise en œuvre, peut contribuer à réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs mondiaux, à renforcer sa compétitivité industrielle et à créer de nouveaux débouchés pour une population qui s'urbanise rapidement.

La Commission économique pour l'Afrique reste un allié indéfectible dans le parcours de transformation du continent. Elle s'engage à fournir l'expertise technique, les orientations pratiques et l'appui au renforcement des capacités nécessaires pour traduire les promesses de la ZLECAf en gains économiques tangibles.

Je remercie sincèrement l'équipe d'experts, de décideurs et de parties prenantes qui a contribué au présent rapport. Son dévouement a fait de cette publication un outil essentiel pour les décideurs de tout le continent.

À l'Afrique de déterminer son avenir.

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique



Claver Gatete

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Afrique se trouve à un moment décisif dans sa trajectoire de développement. Dotée d'une population jeune, de ressources naturelles abondantes et de marchés de consommation en pleine expansion, elle peut jouer un rôle fondamental dans l'économie mondiale. Cependant, si la croissance de l'Afrique est repartie à la hausse après la pandémie de COVID-19, elle reste inférieure aux niveaux d'avant la pandémie et insuffisante pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD). L'Afrique devrait, une nouvelle fois, être la deuxième région du monde à la croissance la plus rapide, mais la plupart de ses pays à revenu intermédiaire, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des pays africains, ne sont pas en passe d'échapper, à moyen terme, au piège du revenu intermédiaire. Dans le même temps, l'économie mondiale et le monde dans son ensemble vivent des bouleversements, des perturbations et des incertitudes sans précédent, provoqués à la fois par des tendances de fond (adoption de technologies, chocs climatiques, démographie) et par des mesures délibérées de la part d'acteurs majeurs.

Ces évolutions montrent que l'Afrique doit renforcer la tendance actuelle et rechercher ses propres solutions, des solutions africaines pour faire face à ses problèmes de développement. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui a été signé en 2018 et dans le cadre duquel des échanges commerciaux ont débuté en 2021, est un excellent exemple de cette approche. Projet emblématique de la Commission de l'Union africaine, il fournit une feuille de route pilotée par l'Afrique pour un développement durable et inclusif sur le continent.

Dans ce contexte, le *Rapport économique sur l'Afrique 2025*, intitulé « *Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : propositions d'actions stratégiques transformatrices* », a notamment pour objectif :

1. D'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, de mettre en exergue les principaux progrès réalisés et les principales difficultés rencontrées, et de définir le rôle assigné à la ZLECAf ;
2. De fournir des données empiriques montrant les atouts dont dispose la ZLECAf pour stimuler l'intégration de l'Afrique tirée par le commerce et devenir un pilier essentiel de son développement inclusif et durable ;
3. De définir les principales difficultés rencontrées pour réaliser le potentiel de transformation de la ZLECAf et l'exploiter ;
4. De proposer des recommandations concrètes pour combler les lacunes qui empêchent actuellement une mise en œuvre réussie de la ZLECAf.

Il ressort du *Rapport économique sur l'Afrique 2025* que la ZLECAf peut jouer un rôle essentiel pour surmonter les principaux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face en matière de développement durable. Malgré l'incertitude mondiale croissante, l'Afrique peut bénéficier du nouveau paysage commercial mondial, caractérisé par la fragmentation, le régionalisme et la délocalisation de proximité, car elle incite le continent à procéder à une intégration régionale plus poussée. Cet environnement externe défavorable et incertain représente non seulement une opportunité, mais même un impératif pour l'Afrique de redoubler d'efforts en vue de sa diversification économique et de sa transformation structurelle. Cela permettrait de renforcer davantage le commerce intra-africain et de relier l'Afrique à l'économie mondiale.

Le *Rapport économique sur l'Afrique 2025* montre que la ZLECAf peut aider le continent à surmonter des problèmes majeurs, comme les déficits énergétiques et l'insécurité alimentaire, en favorisant le commerce transfrontière de produits énergétiques et en encourageant les pays africains à adopter des technologies d'énergie renouvelable. Cela pourra en conséquence stimuler l'industrialisation, l'adoption de technologies et l'agro-industrie, et permettre à l'Afrique de monter dans les chaînes de valeur mondiales. La mise en œuvre de politiques climatiques pourrait accroître l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique de 5 à 12 % d'ici à 2045. La ZLECAf peut également faciliter la lutte contre l'insécurité alimentaire grâce à une meilleure intégration des marchés alimentaires et au renforcement du commerce intra-africain des denrées alimentaires, contribuant ainsi à réduire l'incidence des phénomènes climatiques sur la production et les prix. Elle pourrait également optimiser les pratiques numériques et les tendances démographiques de l'Afrique, en aidant le continent à se préparer au commerce numérique et à participer au commerce en ligne.

Sous l'effet de l'industrialisation et de la diversification, la réussite de la ZLECAf pourrait dynamiser les échanges commerciaux de l'Afrique et constituer un moteur de changement porteur de transformations. L'Afrique pourrait ainsi décider de changer d'orientation et d'abandonner les exportations de matières premières au profit de produits industriels de plus grande valeur, tout en augmentant le commerce intra-africain de près de la moitié. L'Accord permet également à l'Afrique de renforcer ses liens commerciaux avec des marchés émergents en croissance rapide, comme la Chine, l'Inde et la Turquie, renforçant ainsi sa résilience face aux chocs mondiaux. En tant que plus grande zone de libre-échange au monde, une mise en œuvre réussie à moyen terme pourrait également contribuer au commerce et à la croissance au niveau mondial, en renforçant la compétitivité de l'Afrique et en la positionnant comme pôle de croissance mondial. Associée à des politiques de soutien favorisant le commerce et l'investissement, la ZLECAf pourra renforcer les moyens de subsistance et la cohésion sociale, contribuant ainsi à l'Afrique intégrée, pacifique et prospère envisagée dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

En résumé, une mise en œuvre réussie de la ZLECAf pourrait stimuler le commerce, la croissance inclusive et le développement durable de l'Afrique, mais cela exige des investissements stratégiques, des politiques bien conçues et des réformes synchronisées aux niveaux national, sous-régional et continental.

MESSAGES CLÉS

- *La ZLECAf est une occasion unique pour l'Afrique de stimuler le commerce intra-africain, de diversifier les économies et de renforcer l'industrialisation. Elle a les atouts nécessaires pour accroître le commerce intra-africain cumulé de 3 000 milliards de dollars, entre 2021 et 2045 (et comparé à la situation qui prévaudrait en l'absence de ZLECAf) et enregistrer des avancées importantes dans l'industrie manufacturière, l'agro-industrie et les services.*
- *À l'horizon 2045, la ZLECAf devrait entraîner pour l'Afrique une hausse cumulée de 1 444 milliards de dollars de son PIB, entre 2021 et 2045, et comparée à une situation en l'absence de ZLECAf. L'inflation élevée, les déficits budgétaires et la vulnérabilité de la dette restent toutefois des obstacles importants à la croissance. Le ratio dette/PIB de l'Afrique devrait reculer de 67,3 % en 2023 à 62,1 % en 2025, mais les coûts du service de la dette restent prohibitifs, ne laissant aucune place pour les dépenses de développement.*
- *L'Afrique est touchée de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, avec des pertes économiques annuelles de 7 à 15 milliards de dollars, qui devraient atteindre 50 milliards de dollars par an d'ici à 2030.* La ZLECAf peut soutenir un développement résilient face au changement climatique grâce à une industrialisation verte et à des investissements dans les énergies renouvelables.
- *On estime que l'Afrique aura besoin d'investissements en infrastructures à hauteur de 120,8 milliards de dollars par an d'ici à 2030 en appui à la ZLECAf, en particulier dans les secteurs des transports, de l'énergie et de la connectivité numérique.* Les mesures de facilitation du commerce, telles que l'harmonisation des procédures douanières et la réduction des obstacles non tarifaires, sont essentielles pour tirer le meilleur parti de la Zone.
- *La dématérialisation est déterminante pour la transformation de l'Afrique, le commerce numérique représentant 25 % du commerce mondial en 2020.* L'Afrique est pourtant à la traîne dans la connectivité Internet, car seulement 37 % de la population est connectée. Les investissements dans les infrastructures numériques, comme les centres de données et les points d'échange Internet, sont essentiels.
- *L'urbanisation rapide comporte à la fois des chances à saisir et des obstacles à surmonter.* En 2050, 60 % de la population africaine vivra dans des zones urbaines, contribuant ainsi de manière importante au PIB, mais mettant aussi à rude épreuve les infrastructures et les services.
- *La ZLECAf offre aux femmes des possibilités d'autonomisation économique, en particulier dans le secteur manufacturier et dans les secteurs à forte intensité commercial*e. Les femmes sont cependant confrontées à des obstacles majeurs, notamment un accès limité au financement, à l'éducation et aux compétences numériques. Des mesures stratégiques, telles que la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour les femmes, l'amélioration de l'accès au financement et la résolution des problèmes propres aux femmes dans le commerce transfrontière, sont indispensables pour garantir une croissance inclusive.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le *Rapport économique sur l'Afrique 2025* vise avant tout à proposer des mesures propres à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf. Les principales recommandations du rapport sont donc les suivantes :

- Les gouvernements doivent donner la priorité à la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf, notamment la réduction des droits de douane, l'élimination des obstacles non tarifaires et l'harmonisation des politiques commerciales. Ils doivent pour cela renforcer les comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECAf et accroître la mobilisation du secteur privé.
- Il convient de développer des chaînes de valeur régionales solides dans des secteurs clés, comme l'agroalimentaire, l'automobile, les produits pharmaceutiques et les énergies renouvelables. Il faut pour cela élaborer des politiques industrielles ciblées, investir dans la capacité productive et apporter un appui aux petites et moyennes entreprises (PME).
- Les politiques climatiques doivent être intégrées dans la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment la tarification du carbone et les investissements dans les énergies renouvelables. La transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables dans le contexte de la ZLECAf, en marge d'autres politiques climatiques, spécifiques pourrait demander des investissements cumulés de 22.4 milliards de dollars d'ici à 2040, l'accent étant mis sur les énergies solaire et éolienne.
- Il est nécessaire de rationaliser les procédures douanières et d'adopter des technologies numériques, comme la chaîne de blocs et le traitement électronique des données, afin de réduire les coûts commerciaux et d'améliorer l'efficacité. L'investissement dans l'infrastructure numérique couvrira des réseaux à haut débit, des centres de données et des points d'échange Internet pour soutenir le commerce numérique et l'innovation.
- Des politiques soucieuses de l'égalité hommes-femmes doivent être mises en œuvre dans le cadre de la ZLECAf, notamment en ce qui concerne la promotion de l'accès des femmes au financement, à l'éducation et aux compétences numériques. Il s'agit par exemple de lever les obstacles à la participation des femmes au commerce transfrontière et de soutenir les PME dirigées par des femmes.
- Il est nécessaire d'harmoniser les politiques et les réglementations commerciales dans les communautés économiques régionales (CER) afin de réduire la fragmentation et de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre de la ZLECAf. La promotion de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux à travers les frontières sera appuyée par des initiatives comme le Marché unique africain du transport aérien et le Système de paiement et de règlement panafricain.
- Il convient d'investir dans le développement urbain durable, notamment dans le logement abordable, l'eau propre et l'assainissement, afin de gérer les problèmes liés à l'urbanisation rapide. La promotion de la création d'emplois dans les zones urbaines, en particulier dans le secteur des services et le secteur informel, permettra de tirer parti du dividende démographique et de réduire le chômage des jeunes.

CHAPITRE PREMIER
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE RÉCENTE EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

MESSAGES CLÉS

- La croissance de l'Afrique devrait progressivement repartir à la hausse pour atteindre 3,8 % en 2025 et 4,1 % en 2026, grâce à l'augmentation de la consommation privée et à l'amélioration des performances commerciales. Toutefois, cette croissance reste modérée et bien en deçà de ce que l'Afrique pourrait accomplir et de ce qui est nécessaire pour améliorer le niveau de vie des populations et atteindre les objectifs de développement durable.
- La croissance de l'Afrique, exposée à de nombreux risques, est fortement orientée à la baisse, en raison des tensions et des fragmentations économiques mondiales, notamment les risques d'escalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, les conflits transnationaux, régionaux et nationaux, et les chocs climatiques plus fréquents et plus intenses.
- Bien que la dette publique ait progressivement diminué en pourcentage du PIB, les niveaux restent excessivement élevés. Les inquiétudes concernant une crise imminente de la dette demeurent, et les coûts d'emprunt exagérément élevés freinent les dépenses de développement essentielles.
- La proportion d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté (soit sous le seuil de pauvreté international de 2,15 dollars par jour) a progressivement diminué. Toutefois, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté, et atteint, selon les estimations, 468 millions, la situation ayant été aggravée par les crises récentes.
- La mise en œuvre accélérée de la ZLECAf pourrait, à moyen terme, soutenir la croissance, créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement industriel grâce à la diversification de l'économie et aux chaînes de valeur régionales.

L'Afrique se trouve à un moment critique de son parcours de développement. Possédant des atouts essentiels qui font défaut au reste du monde, elle est sur le point de tracer une nouvelle voie de développement. Avec la jeunesse de sa population et sa forte croissance démographique, ses ressources naturelles abondantes, ses possibilités de franchir les étapes du progrès technologique, son marché de consommation en expansion et le fait que la plupart des pays se trouvent dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, le rôle du continent dans l'économie mondiale est en train de s'accroître. L'Afrique est bien placée en tant que région stratégique clé dans le contexte d'une évolution mondiale vers des chaînes d'approvisionnement géographiquement diversifiées et elle peut tirer parti de cette situation pour le commerce, une intégration plus forte dans les chaînes de valeur mondiales et une croissance durable.

Pourtant, les défis liés au renforcement du commerce, en termes de volume global, de qualité et de diversification géographique, demeurent. Malgré un rebond important après la pandémie de COVID-19 en 2021 et 2022, les échanges commerciaux de l'Afrique ont chuté en 2023 et ne devraient croître que de 3,3 % en 2024, selon les estimations, la part du continent dans le commerce mondial stagnant à moins de 3 %. Les exportations de l'Afrique continuent d'être majoritairement constituées de produits de base, dont près de 40 % de combustibles et 15 % de minerais et de métaux, tandis que l'industrie manufacturière ne représente que 24 % (voir les précisions ci-après). Le commerce continue de souffrir de la faiblesse de la demande mondiale et intérieure, de la marge de manœuvre budgétaire limitée, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des tensions géopolitiques, du durcissement des conditions financières mondiales, de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, des risques liés aux taux de change et d'autres chocs.

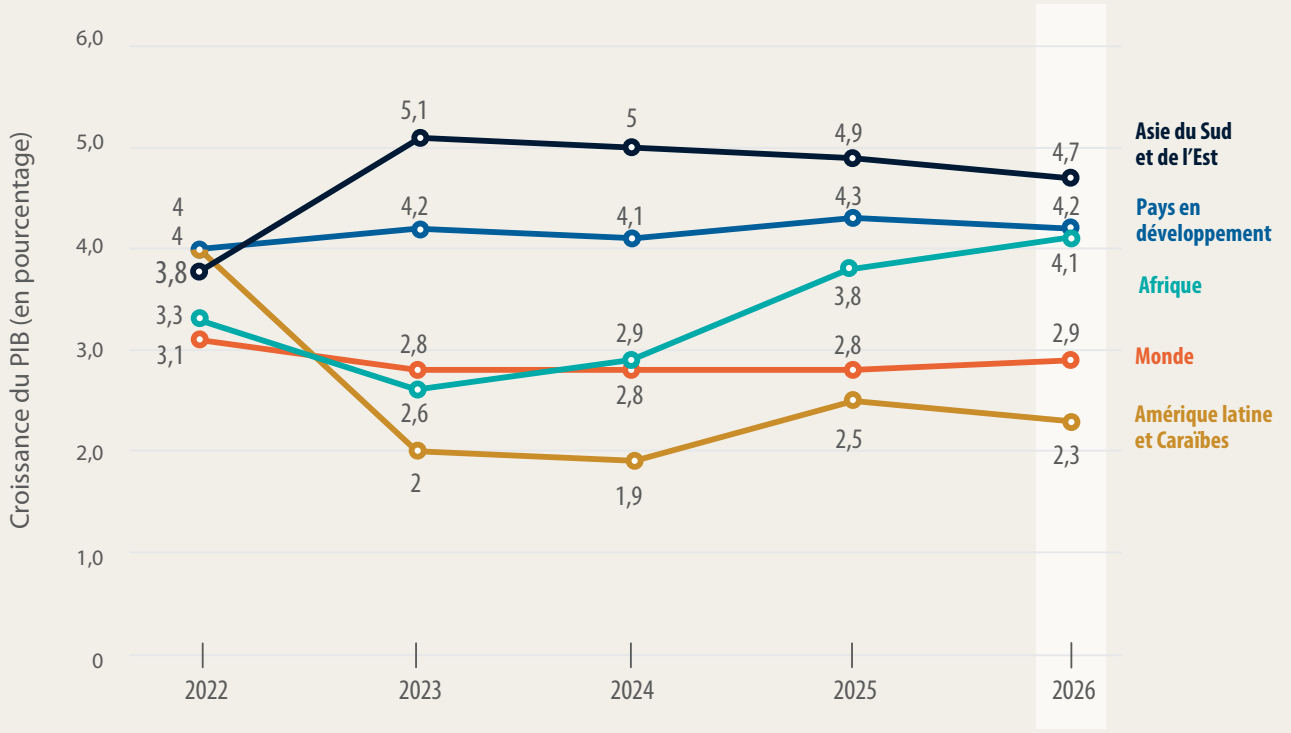
Il est capital de saisir les opportunités inexploitées d'intégration commerciale que pourrait offrir la ZLECAf, en particulier en cette période de tensions et d'incertitudes géopolitiques accrues, d'intensification des répercussions des changements climatiques et d'évolution rapide des technologies. Avec un système commercial mondial de plus en plus fragmenté et une croissance mondiale faible à long terme, la ZLECAf, en favorisant les liens entre le commerce, l'investissement et la croissance, peut agir comme un catalyseur du commerce, de la croissance et de la compétitivité de l'Afrique. Elle pourrait également améliorer la vie des Africains en s'attaquant à de grands défis sociétaux tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le chômage et le manque de cohésion sociale (voir le chapitre 3 pour des précisions). La ZLECAf étant la plus grande zone régionale de libre-échange en ce qui concerne le nombre de membres, la taille de la population et la superficie, le succès de sa mise en œuvre pourrait également contribuer de façon notable au commerce et à la croissance à l'échelle mondiale.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Bien que la croissance de l'Afrique reparte à la hausse, elle reste bien en deçà de ce qu'il faudrait pour atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, des différences substantielles sont apparues d'un pays et d'une sous-région d'Afrique à l'autre, 9 des 20 pays à la croissance la plus rapide du monde se trouvant en Afrique. Au niveau continental, les trajectoires de croissance continuent de diverger, les pays à forte intensité de ressources, en particulier de combustibles, évoluant à un rythme notablement plus lent que les pays à faible intensité de ressources[1]. Cette divergence témoigne, en partie, de la gestion non optimale des ressources naturelles de nombreuses économies à forte intensité de ressources. Il en résulte une absence de diversification de l'économie, une érosion de la marge de manœuvre budgétaire et l'impossibilité pour les pays africains de mettre en place des politiques budgétaires anticycliques lorsque cela s'avère nécessaire. En outre, la faiblesse de la gouvernance et le climat des affaires qui prévalent surtout dans les pays exportateurs de ressources, découragent les investisseurs de qualité et, partant, le transfert de technologies et de compétences nécessaires.

Après avoir atteint un plancher de 2,6 % en 2023, la croissance de l'Afrique devrait se situer à 2,9 % en 2024 et rebondir à 3,9 % en 2025 avant d'atteindre 4,1 % en 2026 (figure 1.1). Ce rebond est principalement dû à une plus forte croissance de la consommation privée résultant de l'atténuation des pressions inflationnistes, ce qui a renforcé le pouvoir d'achat des revenus des ménages. L'amélioration des performances commerciales et l'assouplissement progressif des conditions financières mondiales y ont également contribué[2], mais la croissance des économies à forte intensité de ressources devrait être modérée en raison du fléchissement des prix des produits de base reflétant l'amélioration des conditions d'approvisionnement, principalement pour les produits énergétiques et alimentaires, malgré l'aggravation des tensions géopolitiques[3]. Il faut notamment s'attendre à ce que la croissance de l'Afrique dépasse la croissance du PIB mondial moyen, qui devrait se stabiliser à 2,8 % entre 2024 et 2026, principalement sous l'effet de la baisse des taux d'inflation, l'assouplissement des conditions monétaires y associé soutenant l'activité économique tant dans les économies développées que dans les économies en développement. Toutefois, la croissance à court et à moyen terme de l'Afrique pourrait se heurter à des risques économiques mondiaux, à des conditions météorologiques défavorables, à des tensions géopolitiques perturbant les chaînes d'approvisionnement et à des coûts de transport élevés, qui risquent de faire grimper les prix des produits de base et des denrées alimentaires.

Figure 1.1 Croissance annuelle du PIB dans les régions du monde, 2022-2026(f)



Note : e = estimation et f = prévision.

Source : Département des affaires économiques et sociales (DAES) (2025).

Après avoir atteint un plancher de 2,6 % en 2023, la croissance de l'Afrique devrait se situer à 2,9 % en 2024 et rebondir à 3,9 % en 2025 avant d'atteindre 4,1 % en 2026.

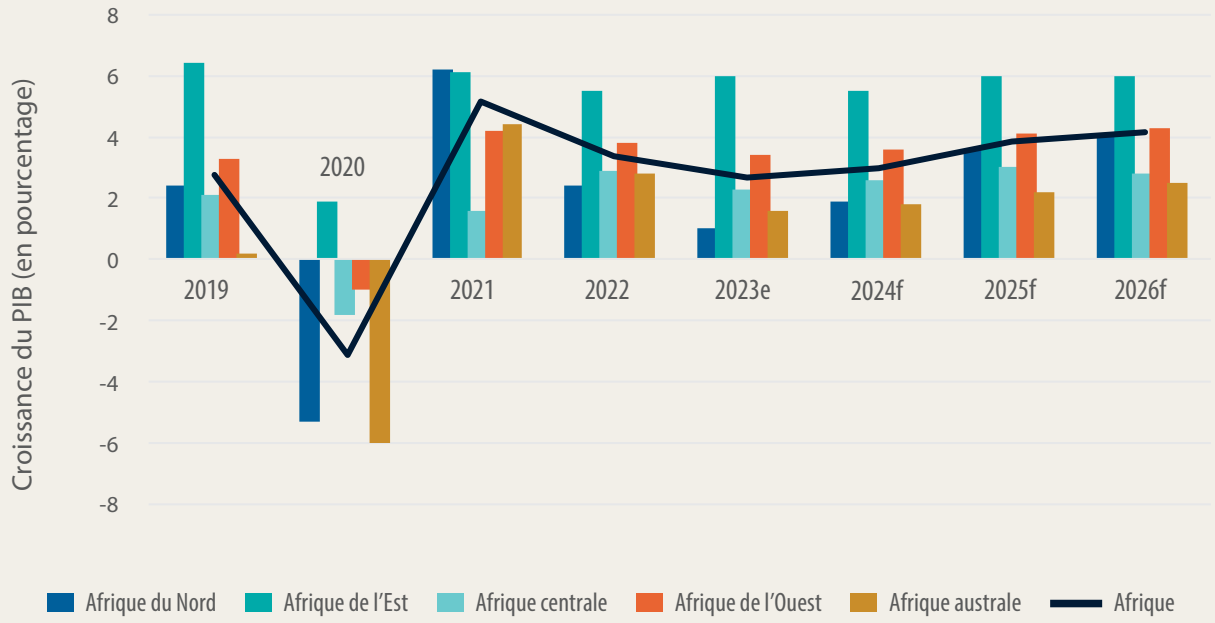
L'Afrique de l'Est à nouveau en tête de la croissance régionale en Afrique

La croissance en **Afrique de l'Est** devrait être plus soutenue que dans les autres sous-régions, se situant à 6 % en 2025 et 2026 (figure 1.2). Elle est principalement tirée par une croissance comparativement forte en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, soutenue par une demande intérieure continue et un fort rebond du tourisme international[4]. L'**Afrique de l'Ouest** devrait connaître une croissance moyenne de 4,2 % en 2025 et 2026, le Sénégal affichant le rythme de croissance le plus rapide au sein de la sous-région, avec une moyenne de 7 % sur la période, grâce à l'augmentation de l'activité minière, le démarrage de la production de gaz, une nouvelle orientation de l'assainissement budgétaire et la persistance d'une faible inflation. La croissance de la Côte d'Ivoire est renforcée par une production pétrolière et aurifère robuste, de bons résultats à l'exportation, un assainissement budgétaire fondé sur la perception de recettes et une modération des pressions inflationnistes.

Les perspectives économiques de l'**Afrique du Nord** devraient rester solides à court terme, avec une croissance du PIB réel qui devrait augmenter de 3,6 % en 2025 et de 4,1 % en 2026. La Libye et la Mauritanie devraient connaître une croissance plus soutenue, les prévisions pour la Mauritanie s'établissant à 6,9 % en moyenne en 2025-2026. La Libye devrait connaître une forte croissance grâce à la reprise de la production pétrolière à la suite d'une décision politique prise en septembre 2024, et aux investissements en cours dans les secteurs des chemins de fer, de l'aviation et de l'énergie renouvelable. La lenteur de la reprise de l'économie de la République centrafricaine et la stagnation de la production de pétrole brut au Tchad, en Guinée équatoriale et au Gabon devraient de nouveau classer l'**Afrique centrale** à l'avant-dernier rang de l'ensemble des sous-régions en termes de croissance.

La croissance en Afrique australe devrait être la plus faible, avec une moyenne de 2,4 % en 2025-26. La plus grande économie de la sous-région, l'Afrique du Sud, devrait retrouver ses niveaux d'avant la pandémie, l'approvisionnement en électricité s'étant stabilisé depuis 2024. La croissance des économies plus petites, dont

Figure 1.2 Croissance annuelle du PIB réel par sous-région, 2019-2026(f)



Note : f = estimation.

Source : Département des affaires économiques et sociales (DAES) (2025).

l'Eswatini, le Lesotho et le Malawi, devrait rester modeste à moyen terme. La tendance générale à la stagnation du Lesotho, qui persiste depuis dix ans, devrait se poursuivre, avec une croissance minimale attribuée au secteur de la construction. La croissance du Malawi est freinée par la faiblesse de la production agricole et la lenteur de la restructuration de la dette, le pays s'efforçant d'atteindre les objectifs du programme de facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI)[5].

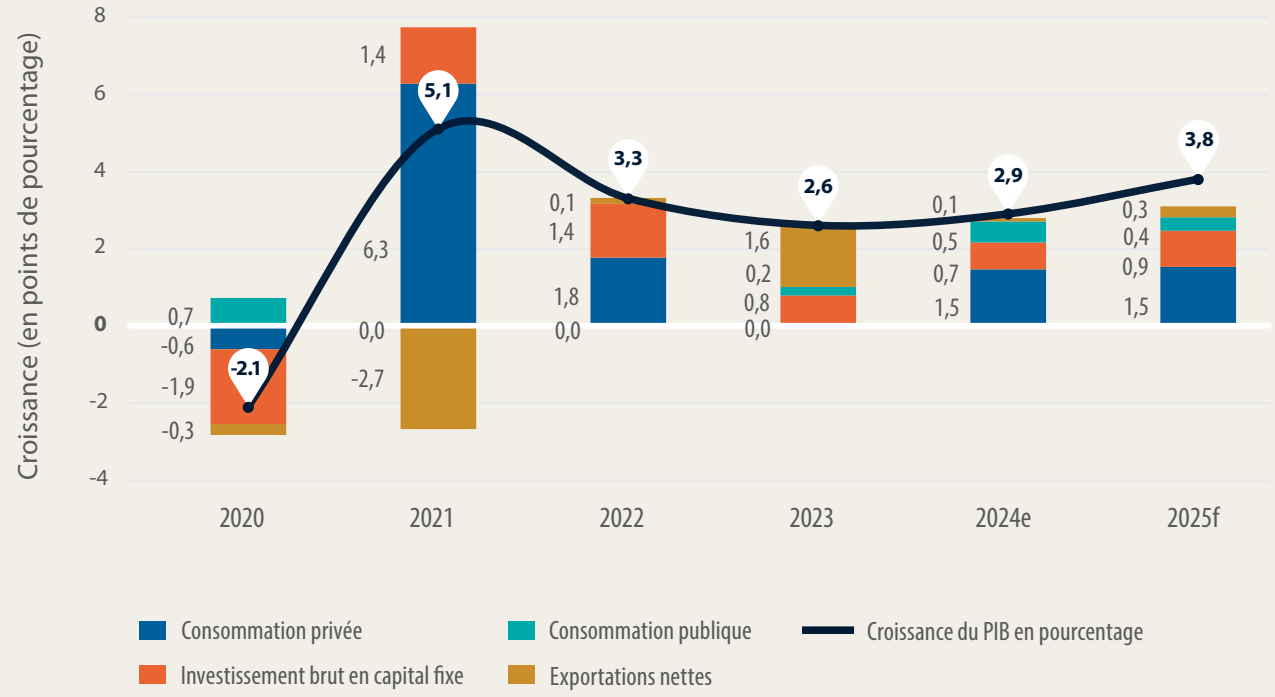
L'augmentation de la consommation privée et de l'investissement reste le principal moteur de la croissance à court et moyen terme en Afrique (figure 1.3). Bien qu'il ait joué un rôle crucial dans le rebond de la croissance économique de l'Afrique en 2023, le commerce africain est en recul dans de nombreux pays et n'a eu qu'un impact minime sur la croissance de l'Afrique depuis la pandémie de COVID-19 (figure 1.4). À l'avenir, il sera important pour la plupart des pays africains de rééquilibrer les moteurs de la croissance, de la consommation vers le commerce et l'investissement. Les pays qui tirent la majeure partie de leur PIB du commerce ont tendance à croître plus rapidement, d'où la nécessité de mettre en place des politiques stratégiques d'appui au commerce (la figure 1.4 illustre l'ouverture commerciale en tant que ratio entre la somme des importations et des exportations d'un pays et son PIB). Une meilleure mise en œuvre de la ZLECAf, associée à des politiques industrielles bien conçues, peut contribuer à améliorer la compétitivité, notamment en renforçant la productivité grâce à l'innovation technologique et à l'adoption de nouvelles technologies, ainsi qu'à l'amélioration des compétences.

La mise en œuvre accélérée de la ZLECAf devrait représenter une avancée majeure dans la stimulation des échanges commerciaux de l'Afrique à moyen et à long terme.

Malgré cela, la mise en œuvre accélérée de la ZLECAf devrait représenter une avancée majeure dans la stimulation des échanges commerciaux de l'Afrique à moyen et à long terme. Si cette initiative est couronnée de succès, associée à une croissance démographique rapide et à une expansion de la classe moyenne, elle peut repositionner le continent dans l'économie mondiale et le faire passer du statut d'exportateur de matières premières à celui de source importante de la demande mondiale et de pôle de croissance.

La composition des exportations africaines varie considérablement en fonction de leurs destinations. Les exportations totales de l'Afrique continuent d'être dominées par les produits de base, avec une moyenne de 38 % pour les combustibles et 15 % pour les minerais et les métaux en moyenne sur la période 2019-2023, tandis que les produits manufacturés n'ont représenté que 24 % (figure 1.5). Cela étant, les produits manufacturés continuent de dominer les exportations intra-africaines, avec un taux de 46 % du total des échanges intra-africains, suivis par les produits

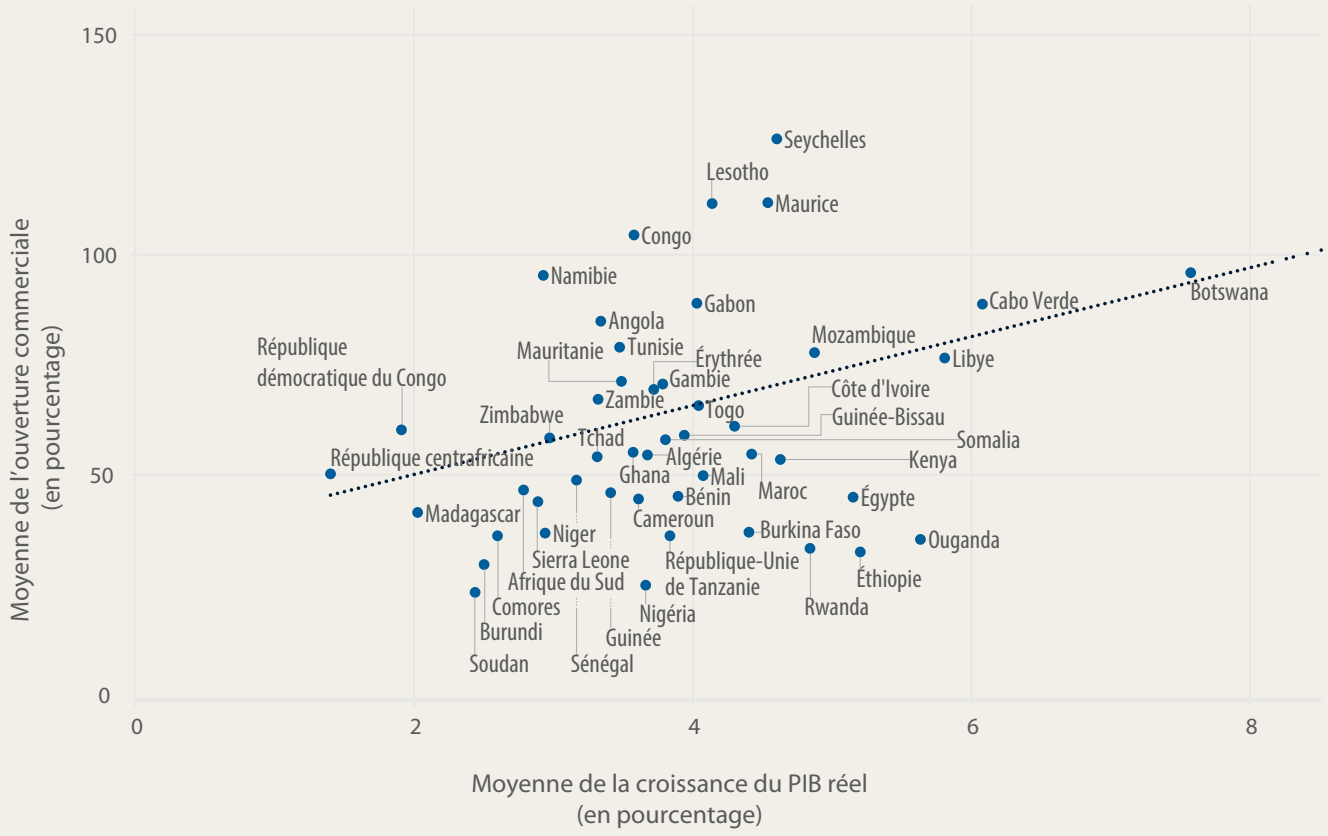
Figure 1.3 Composantes de la croissance économique en Afrique, 2020-2025(f)



Notes : e = estimation et f = prévision.

Source : Calculs effectués par la CEA à partir de données de l'Economist Intelligence Unit (EIU) (2024) et du DAES (2025).

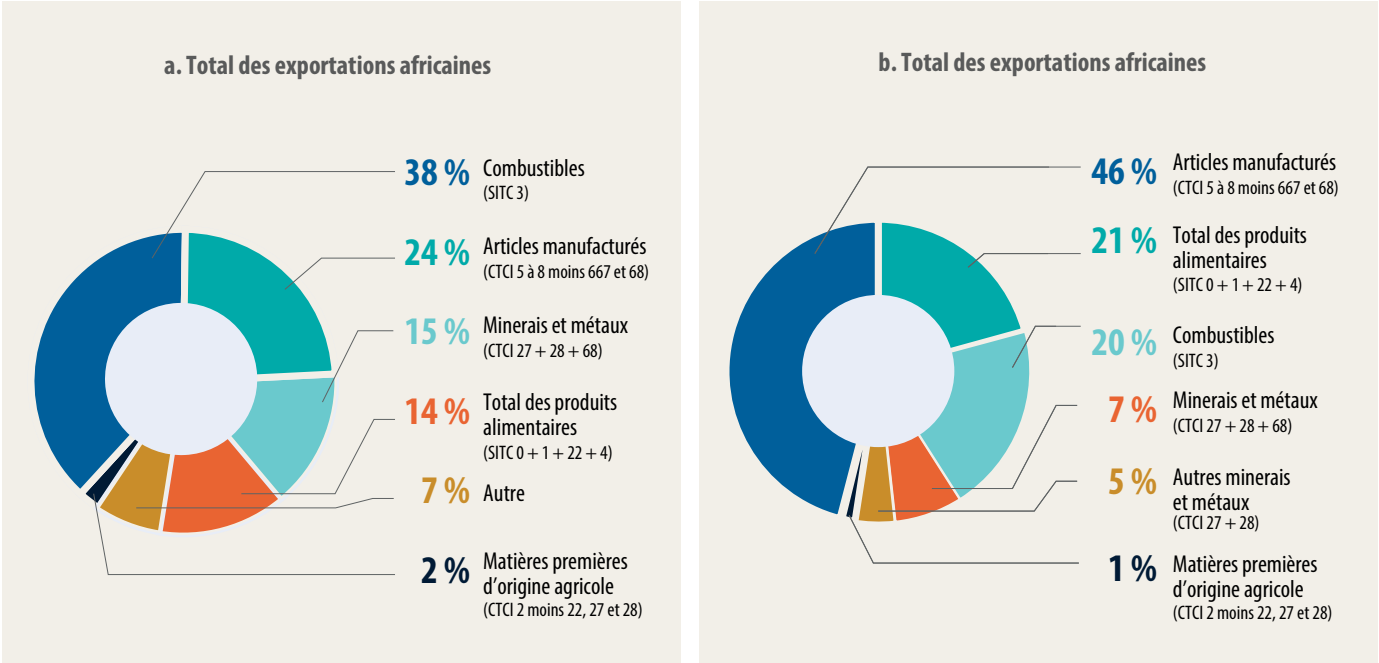
Figure 1.4 Ouverture commerciale et croissance économique en Afrique, 1960-2019



Note : e = estimation et f = prévision.

Source : Calculs effectués par la CEA à partir de données de l'EIU (2024) et du DAES (2024).

Figure 1.5 Composition des exportations africaines par secteur, en pourcentage du total (moyenne 2019-2023)



Source : Base de données UNCTADstat, (2024a).

Les exportations totales de l'Afrique continuent d'être dominées par les produits de base, avec une moyenne de 38 % pour les combustibles et 15 % pour les minerais et les métaux en moyenne sur la période 2019-2023, tandis que les produits manufacturés n'ont représenté que 24 %.

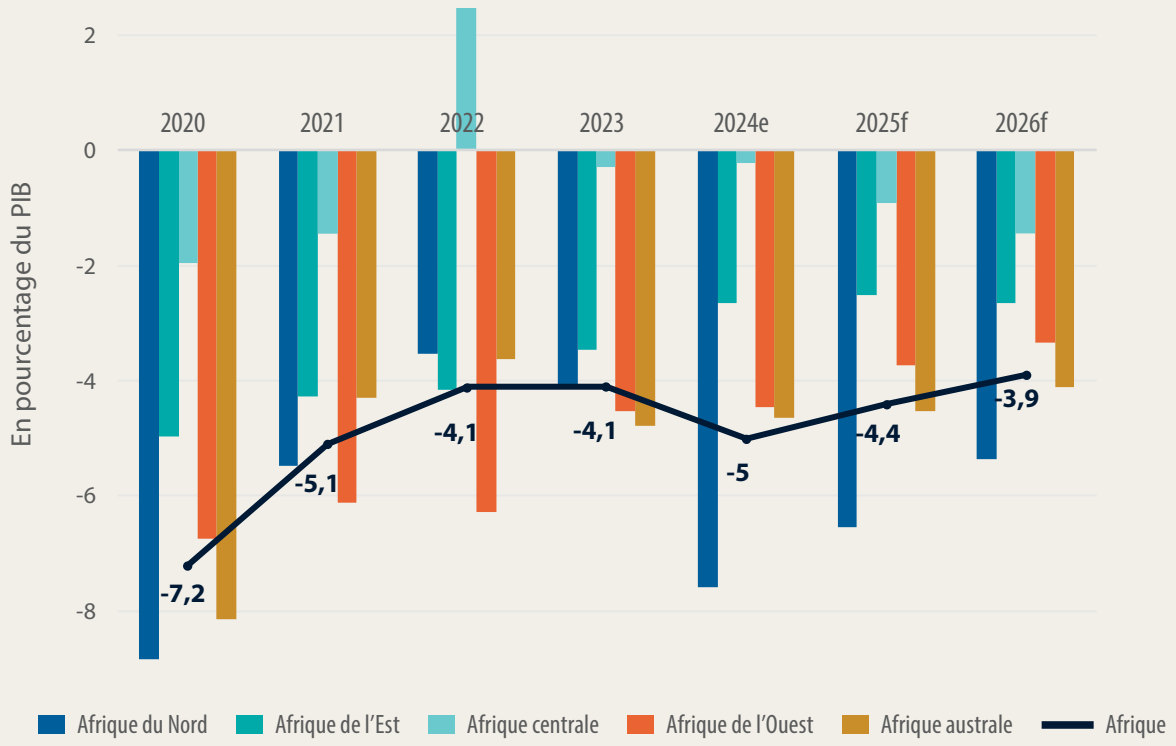
alimentaires (21 %). La ZLECAf pourrait dans une large mesure permettre de réduire la dépendance à l'égard des produits de base, puisqu'elle transformera les économies africaines et diversifiera les sources de ses exportations et de sa croissance[6]. L'Afrique doit renforcer la transformation structurelle de ses économies, laquelle doit mettre l'accent sur la diversification de l'économie, en s'éloignant progressivement des produits primaires qui dominent l'économie pour se tourner davantage vers les secteurs de l'industrie manufacturière, de la technologie et des services modernes.

Les résultats budgétaires devraient s'améliorer en 2025

Les pays africains se sont heurtés à d'importants problèmes budgétaires au cours de la période qui a suivi la pandémie de COVID-19, alors qu'ils s'efforçaient d'équilibrer des niveaux élevés de dette publique, des taux d'intérêt élevés et des besoins croissants en matière de dépenses publiques. Leur marge de manœuvre budgétaire reste très limitée en raison des niveaux élevés d'endettement, des taux d'intérêt élevés, de l'appréciation du dollar des États-Unis et du ralentissement de la croissance économique mondiale. En conséquence, la plupart des gouvernements devraient durcir leur politique budgétaire afin de réduire les déficits budgétaires et le fardeau de la dette publique. Le déficit budgétaire moyen devrait se creuser légèrement en 2024 avant de revenir aux niveaux d'avant la pandémie en 2025-26, les pays rétablissant progressivement leur situation budgétaire en réduisant leurs dépenses et en mettant en œuvre des stratégies visant à générer des recettes intérieures. Les déficits budgétaires devraient se réduire en moyenne, passant de -5 % du PIB en 2024 à -4,4 % en 2025, avant d'atteindre -3,9 % en 2026 (figure 1.6). L'augmentation en 2024 peut essentiellement être attribuée à une légère expansion du solde primaire due aux mesures prises pour atténuer l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires résultant de l'augmentation des sorties nettes de capitaux et de la faiblesse des recettes d'exportation, surtout dans les économies à forte intensité de ressources, imputable dans une certaine mesure à la faiblesse de la demande en provenance de Chine.

Seule l'Afrique du Nord devrait voir ses déficits budgétaires se creuser en 2024, passant de -4,1 % à -7,6 % du PIB, en raison des déficits de recettes fiscales et de l'augmentation des paiements de la dette ; et les autres sous-régions verront leurs déficits budgétaires moyens se réduire. L'Afrique australe devrait se situer à -4,6 % du PIB en raison de l'accélération des coûts du service de la dette, qui grignotent l'enveloppe des dépenses budgétaires des pays.

Figure 1.6 Soldes budgétaires en Afrique par sous-région, 2020-2026(f)



Note : e = estimation et f = prévision.

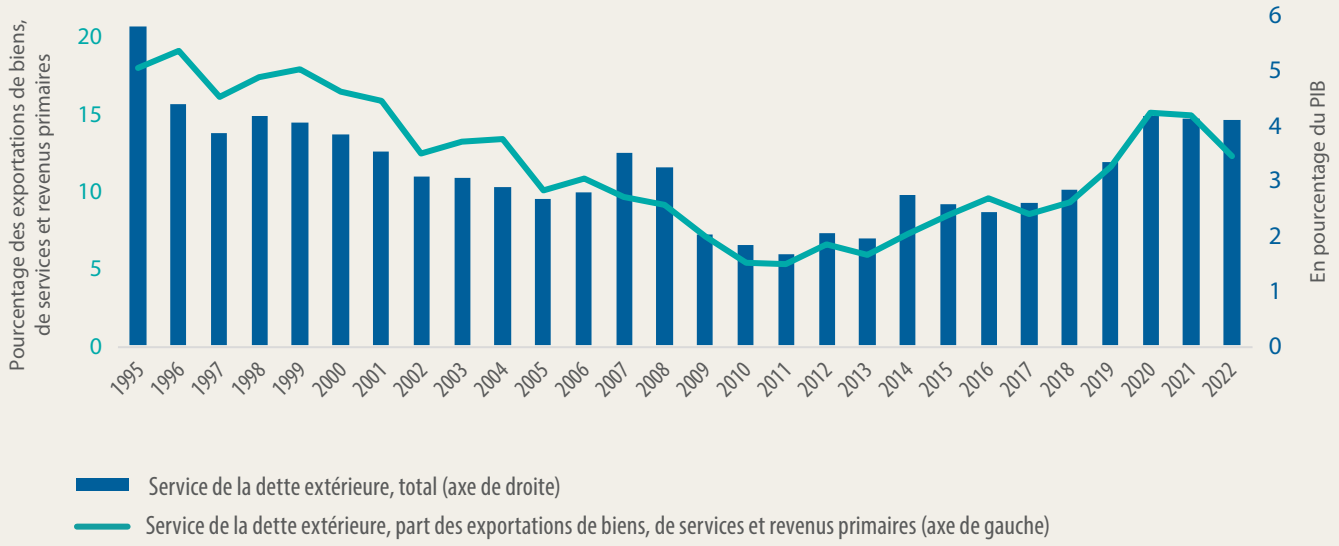
Source : Calculs effectués par la CEA à partir de données du FMI (2024b).

Les déficits budgétaires devraient se réduire en moyenne, passant de -5 % du PIB en 2024 à -4,4 % en 2025, avant d'atteindre -3,9 % en 2026.

L'Afrique de l'Ouest a renforcé sa situation budgétaire en réduisant son déficit budgétaire de -4,5 % en 2023 à -4,4 % du PIB en 2024, l'amélioration de la situation budgétaire dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone ayant permis de réduire le déficit budgétaire de la sous-région[7]. L'Afrique centrale aura le déficit moyen le plus faible en 2024 et 2025, suivie par l'Afrique de l'Est. Les résultats de l'Afrique centrale s'appuient principalement sur un regain d'activité économique tiré par les prix favorables des produits de base, non seulement du pétrole brut, mais aussi des minerais et d'autres matières premières[8].

Les politiques budgétaires en Afrique ont généralement été procycliques, à l'exception notable de la réponse du continent à la crise financière mondiale[9]. L'absence de politiques anticycliques a renforcé les cycles économiques au lieu de les stabiliser. Entre 1980 et 2000, les politiques budgétaires étaient procycliques dans près de deux tiers des 45 pays africains, mais cette part est tombée à moins de 40 % après 2000, car beaucoup ont adopté des politiques contracycliques ou acycliques[10]. L'adoption de politiques contracycliques en Afrique a pris de l'importance principalement pendant la crise financière mondiale de 2009 et a été renforcée pendant la pandémie de COVID-19. Dans les deux cas, les pays africains ont mis en œuvre des mesures budgétaires et monétaires coordonnées pour stabiliser leurs économies, bien que l'ampleur de l'intervention ait été plus importante lors de la COVID-19 en raison de ses répercussions économiques généralisées et prolongées. Les politiques contracycliques renforcent la résilience aux chocs extérieurs et créent une marge de manœuvre budgétaire pour les interventions contracycliques, mais les niveaux d'endettement élevés de nombreux pays africains entravent ces mesures, limitant leur capacité à conduire des politiques contracycliques ou à financer des investissements publics.

Figure 1.7 Service de la dette extérieure en Afrique, 1995-2022



Source : Base de données de la Banque mondiale sur les statistiques internationales de la dette et base de données des indicateurs du développement dans le monde.

Le service de la dette extérieure est passé de 1,6 % du PIB en 2011 à 4,1 % en 2022, et a augmenté de près de 8 points de pourcentage pour les biens, services et revenus. primaires.

L'augmentation du service de la dette se fait au détriment des dépenses de développement

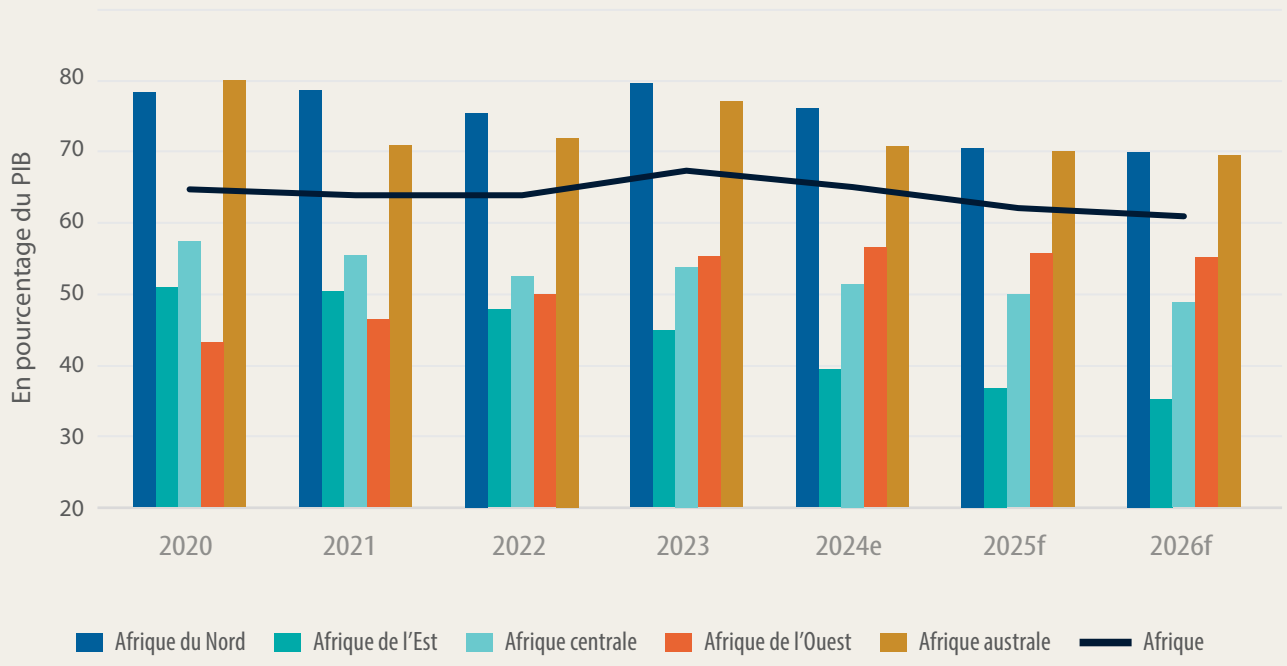
L'augmentation rapide du fardeau du service de la dette a pour effet d'évincer de plus en plus les ressources destinées aux services publics et aux investissements essentiels. Le service de la dette extérieure est passé de 1,6 % du PIB en 2011 à 4,1 % en 2022, et a augmenté de près de 8 points de pourcentage pour les biens, services et revenus primaires (figure 1.7). La moyenne des paiements d'intérêts de l'Afrique a atteint, selon les estimations, 27 % des recettes publiques en 2024, contre 19 % en 2019. Dans certaines des plus grandes économies du continent, dont l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Nigéria et l'Ouganda, le paiement des intérêts a dépassé le montant total des dépenses consacrées à l'éducation et à la santé au cours des dernières années, ce qui met en évidence les difficiles arbitrages auxquels les pays africains doivent faire face lorsqu'il s'agit de financer leurs priorités en matière de développement[11].

Les vulnérabilités de la dette sont élevées et font craindre une crise imminente

Le ratio dette/PIB de l'Afrique a diminué, passant de 67,3 % du PIB en 2023 à 65,2 % en 2024, et devrait encore baisser légèrement pour atteindre 62,1 % du PIB en 2025 (figure 1.8). Toutefois, les niveaux sont toujours élevés et comparables à ceux enregistrés avant les initiatives d'allègement de la dette au milieu des années 2000.

Cette diminution progressive est attribuable à un retour à la normale des politiques budgétaires, après un soutien sans précédent lors de multiples crises, ainsi qu'à une croissance robuste et à une réduction des déficits budgétaires. Les remboursements importants de la dette devraient avoir culminé en 2024, et les difficultés de financement actuelles obligent les pays à réduire les dépenses publiques essentielles et à réorienter les ressources vers le service de la dette. En 2024, l'Afrique devrait débourser la somme faramineuse de 163 milliards de dollars pour le service de la dette, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport à l'année précédente. S'il est prévu que le service de la dette culmine en 2024 avant de diminuer, il restera à court et moyen terme bien supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie. En outre, le degré de vulnérabilité continue d'être élevé, certains pays faisant face à des taux d'intérêt élevés, à la volatilité des finances publiques, à l'accumulation d'arriérés et à l'impact prolongé des chocs extérieurs. En 2024, on estime que l'Afrique du Nord aura le ratio dette/PIB le plus élevé (76 %), suivie par l'Afrique australe (70,7 %), l'Afrique de l'Ouest (56,4 %), l'Afrique centrale (51,2 %), et l'Afrique de l'Est le plus faible (39,2 %) (voir figure 1.8).

Figure 1.8 Dette publique brute en Afrique par sous-région, 2020-2026(f)



Note : e= estimation et f = prévision.

Source : Fonds monétaire international (FMI), base de données Perspectives de l'économie mondiale, édition d'avril 2024, pour l'Afrique. Calculs effectués par la CEA à partir de la base de données Perspectives de l'économie mondiale du FMI, édition d'avril 2024 pour les sous-régions. Disponible à l'adresse : https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2024/April (site consulté le 22 août 2024).

Le degré de vulnérabilité continue d'être élevé, certains pays faisant face à des taux d'intérêt élevés, à la volatilité des finances publiques, à l'accumulation d'arriérés et à l'impact prolongé des chocs extérieurs.

Selon la dernière évaluation du FMI, le 31 octobre 2024, 8 pays africains étaient classés comme étant en situation de surendettement, 11 pays présentant un risque élevé de surendettement[12]. Les indicateurs de soutenabilité de la dette, de solvabilité et de liquidité montrent qu'en 2024, le ratio dette/exportations, le ratio service de la dette/recettes et le ratio service de la dette/exportations seront supérieurs aux niveaux de prudence, signe de problèmes de soutenabilité de la dette pour les pays africains[13]. Toutefois, la pleine mise en œuvre de la ZLECAf devrait stimuler les recettes, malgré son impact négatif sur les recettes à court et moyen terme (voir le chapitre 3 pour plus de précisions).

Utilisation de la dette par les pays

Au début de la pandémie de COVID-19 en 2020, l'Afrique consacrait une part plus importante de la dette à la consommation (26 % du PIB) qu'à l'investissement (22 % du PIB). Toutefois, en 2021, avec le rebond de la croissance économique, la consommation publique s'est stabilisée et les dépenses publiques ont diminué pour atteindre 25 % du PIB, sous l'effet des mesures d'assainissement des finances publiques prises par les pays. Parallèlement, l'investissement a augmenté pour atteindre près de 24 % du PIB, indiquant une réorientation de l'allocation de la dette vers la stimulation de l'investissement. Après 2021, le ratio investissement/PIB a diminué plus fortement que les dépenses publiques, tandis que les coûts du service de la dette ont augmenté de façon notable. Cette tendance indique que la dette contractée au cours de cette période a été essentiellement affectée au service d'une dette existante coûteuse plutôt que pour favoriser de nouveaux investissements.

La part de la dette commerciale, y compris les euro-obligations et les prêts de créanciers privés, a nettement augmenté, renforçant l'exposition de nombreux pays africains aux marchés internationaux de capitaux. Si cette évolution a amélioré l'accès des pays au financement, elle a également augmenté les coûts du service de la dette en raison des taux d'intérêt élevés. Bien que l'émission

d'obligations puisse atténuer les pressions immédiates en matière de remboursement, une grande partie des recettes est consacrée au refinancement plutôt qu'à l'investissement dans les secteurs productifs, ce qui compromet encore davantage la soutenabilité de la dette à long terme. Les faibles notes attribuées par les agences de notation à la plupart des pays africains ont encore augmenté les coûts d'emprunt et restreint leur accès au financement, en particulier après la vague de dégradations des notes souveraines de 2021.

Les comptes courants resteront déficitaires en 2025 et 2026

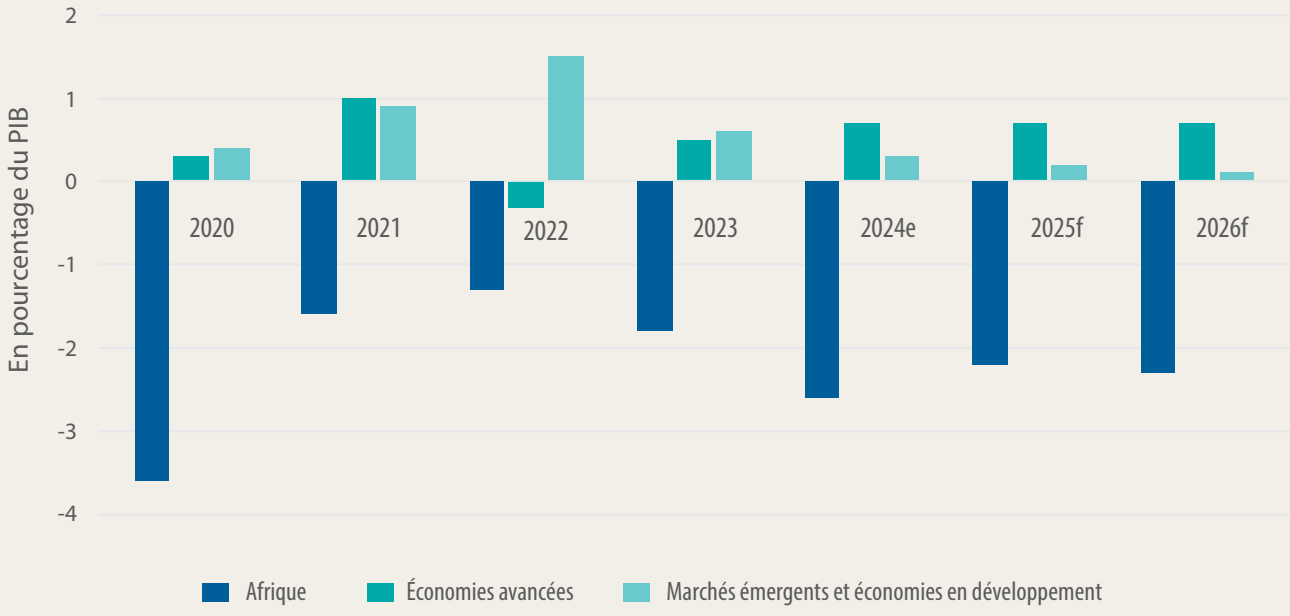
La balance des opérations courantes de l'Afrique a atteint un déficit historique de -3,6 % du PIB en 2020, avant de revenir à -1,6 % et -1,3 % en 2021 et 2022, respectivement (figure 1.9). L'ampleur du déficit en 2020 peut être attribuée à la réduction de l'activité économique, au durcissement des conditions financières mondiales et à la baisse des prix des produits de base, ainsi qu'à la contraction du tourisme et à la diminution des envois de fonds[14].

La balance des opérations courantes a alors commencé à se détériorer à partir de 2022 et devrait être, selon les estimations, de -2,6 % du PIB en 2024 avant d'atteindre une moyenne de -2,3 % en 2025-2026 (voir figure 1.9), en raison essentiellement de l'augmentation des dons du secteur public et des remboursements de prêts étrangers induits par des niveaux d'endettement élevés[15]. Malgré l'impact positif des résultats commerciaux de la région, l'impact négatif des dévaluations des taux de change et de l'inflation l'a emporté sur l'impact positif du commerce sur la balance des opérations courantes[16]. Toutefois, la création et la mise en œuvre de la ZLECAf devraient infléchir cette tendance et améliorer le commerce intra-africain (voir le chapitre 3).

Les conflits géopolitiques, les tensions commerciales et le durcissement des conditions financières continuent de freiner l'appétit des investisseurs, ce qui a entraîné une modeste diminution de 2 % des entrées d'investissement étranger direct (IED) dans le monde en 2023, se situant à 1 300 milliards de dollars. À l'image des tendances mondiales, les flux d'IED vers l'Afrique ont diminué de 3 % en 2023, pour atteindre 53 milliards de dollars (figure 1.10). Malgré cette baisse, certains pays ont attiré des flux d'IED plus importants, notamment la Namibie (+119 %) et le

La balance des opérations courantes a alors commencé à se détériorer à partir de 2022 et devrait être, selon les estimations, de -2,6 % du PIB en 2024 avant d'atteindre une moyenne de -2,3 % en 2025-2026.

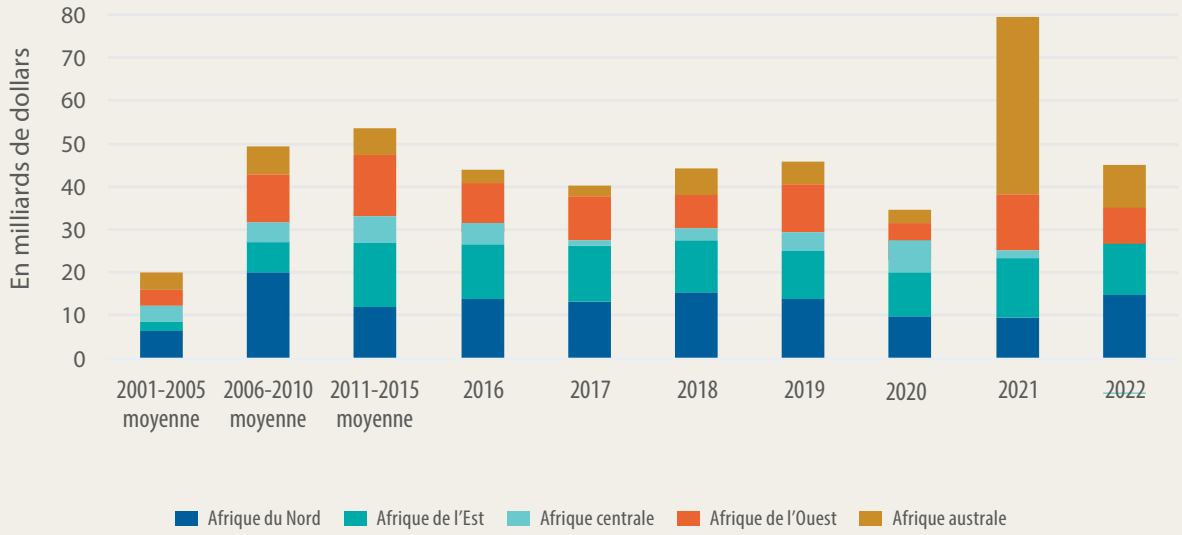
Figure 1.9 Balance des opérations courantes, Afrique et autres économies, 2020-2026(f).



Note : e = estimation et f = prévision.

Source : Calculs effectués par la CEA à partir de données du FMI (2024a).

Figure 1.10 Flux d'investissements étrangers directs, par sous-région, 2018-2023



Note : L'envolée de 2021, qui a vu les entrées d'IED culminer à 83 milliards de dollars, est imputable à une seule transaction intra-entreprise en Afrique du Sud, liée à une reconfiguration majeure de l'entreprise en question.

Source : CNUCED, World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde) 2024.

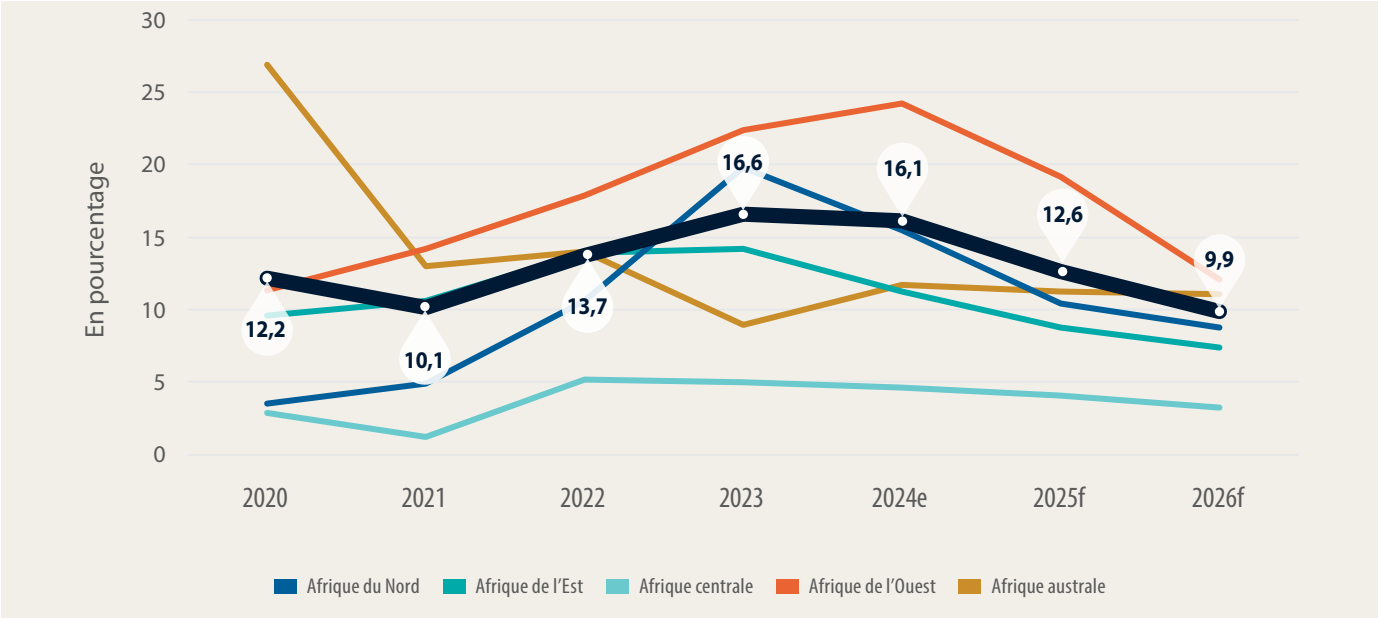
Les conflits géopolitiques, les tensions commerciales et le durcissement des conditions financières continuent de freiner l'appétit des investisseurs, ce qui a entraîné une modeste diminution de 2 % des entrées d'investissement étranger direct (IED) dans le monde en 2023, se situant à 1 300 milliards de dollars.

Nigéria (+109 %). Les investisseurs européens sont toujours les principaux contributeurs en matière de stocks d'IED en Afrique, les Pays-Bas (109 milliards de dollars), la France (58 milliards de dollars), les États-Unis (46 milliards de dollars) et le Royaume-Uni (46 milliards de dollars) étant toujours au premier rang des investisseurs[17].

Les acteurs du Moyen-Orient occupent une place de plus en plus importante dans le portefeuille d'investissements en Afrique. Leurs annonces de création d'entreprises en Afrique ont bondi, pour atteindre 53 milliards de dollars en 2023, poursuivant la tendance de l'année précédente, où le montant avait atteint 60 milliards de dollars. Cela représente un bond considérable par rapport aux chiffres précédents qui tournaient juste autour de 5 milliards de dollars. Cette hausse significative s'explique par la volonté stratégique des pays du Golfe, riches en pétrole, de se diversifier pour sortir du tout hydrocarbure, en se tournant notamment vers l'hydrogène vert et d'autres projets d'énergie renouvelable, ainsi que vers les centres de données[18].

La part des investissements intra-africains, bien que modeste, est sensiblement plus élevée dans les services et certaines industries manufacturières, qui représentent 20 % des projets financés par des investisseurs africains, contre 13 % dans les industries de transformation des ressources naturelles[19]. Cette tendance montre que les investisseurs africains montrent la voie en saisissant l'opportunité offerte par l'augmentation prévue de la demande de services et de produits manufacturés sur le continent, contribuant ainsi à la diversification de l'économie africaine. La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait débloquer davantage les flux d'investissement intra-africains en simplifiant les réglementations en matière d'investissement, en fournissant des services de protection et de facilitation à l'échelle du continent et en éliminant les obstacles aux flux de capitaux[20].

Figure 1.11 Inflation annuelle des prix à la consommation, 2020-2026(f)



Note : f = prévision.

Source : DAES (2025).

L'inflation globale, bien qu'en baisse, est toujours à deux chiffres dans certaines sous-régions

Malgré le durcissement de la politique monétaire dans de nombreux pays, l'inflation des prix à la consommation reste élevée, mais devrait légèrement diminuer, passant d'une moyenne de 16,1 % en 2024 à 12,6 % en 2025 avant de tomber à 9,9 % en 2026 (figure 1.11). Les niveaux relativement élevés en 2023 et 2024 reflètent la persistance des prix élevés des denrées alimentaires, les dépréciations monétaires et le déséquilibre entre l'offre et la demande sur les marchés alimentaires nationaux et mondiaux[21]. Toutefois, l'effet de la baisse attendue des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie due à l'augmentation de l'offre mondiale d'énergie, ainsi que les faibles effets de second tour sur l'inflation globale devraient contribuer à la désinflation en 2025 et 2026[22].

L'Afrique de l'Ouest devrait enregistrer le taux d'inflation le plus élevé, soit 24,2 % en 2024, suivie par l'Afrique du Nord (15,5 %), l'Afrique australe (11,7 %), l'Afrique de l'Est (11,2 %), l'Afrique centrale affichant le taux le plus faible (4,6 %) (voir figure 1.11). Les prix élevés dans la plupart des sous-régions sont le reflet des conditions météorologiques essentiellement sèches qui ont entraîné une pénurie généralisée des denrées alimentaires et une augmentation des prix en raison de la baisse des rendements agricoles et de la répercussion sur les taux de change des dépréciations substantielles des monnaies qui ont fait monter les prix intérieurs des produits importés, accentuant ainsi les pressions inflationnistes[23]. Le taux d'inflation relativement faible en Afrique centrale est le résultat du durcissement de la politique monétaire adoptée par la banque centrale régionale, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), et de la baisse des prix de la plupart des produits de base.

Les données de juillet 2024 montrent comment la politique monétaire peut compléter les efforts budgétaires et soutenir la croissance de l'Afrique, car la plupart des pays africains pourraient disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour réduire les taux d'intérêt à proche échéance. Les taux des politiques monétaires en termes réels deviennent de plus en plus positifs sur l'ensemble du continent, à l'exception de quelques pays (figure 1.12). Pour les pays dont le taux d'inflation est en baisse, l'assouplissement de leur politique monétaire pourrait être d'un grand bénéfice pour atteindre la stabilité des prix. Cela étant, les pays où l'inflation continue d'augmenter ou dépasse encore leurs taux cibles devraient peut-être durcir davantage leur politique monétaire jusqu'à ce que la courbe de l'inflation s'inverse et revienne dans la fourchette des taux cibles[24].

Risques pour les résultats macroéconomiques de l'Afrique

Vulnérabilités macroéconomiques

Malgré la reprise encourageante de la croissance depuis la pandémie, les vulnérabilités macroéconomiques en matière de stabilité des prix et de situation budgétaire et extérieure constituent une menace importante pour la croissance de l'Afrique à court et à moyen terme. Le taux d'inflation reste à deux chiffres dans la plupart des pays, ce qui érode le pouvoir d'achat des ménages. De plus, les déficits budgétaires et les niveaux d'endettement restent relativement élevés et le fardeau du service de la dette s'alourdit, ce qui a un impact considérable sur les ressources disponibles pour

Figure 1.12 Taux réels des politiques monétaires, juillet 2024



Source : Calculs effectués par la CEA à partir des données d'Oxford Economics.

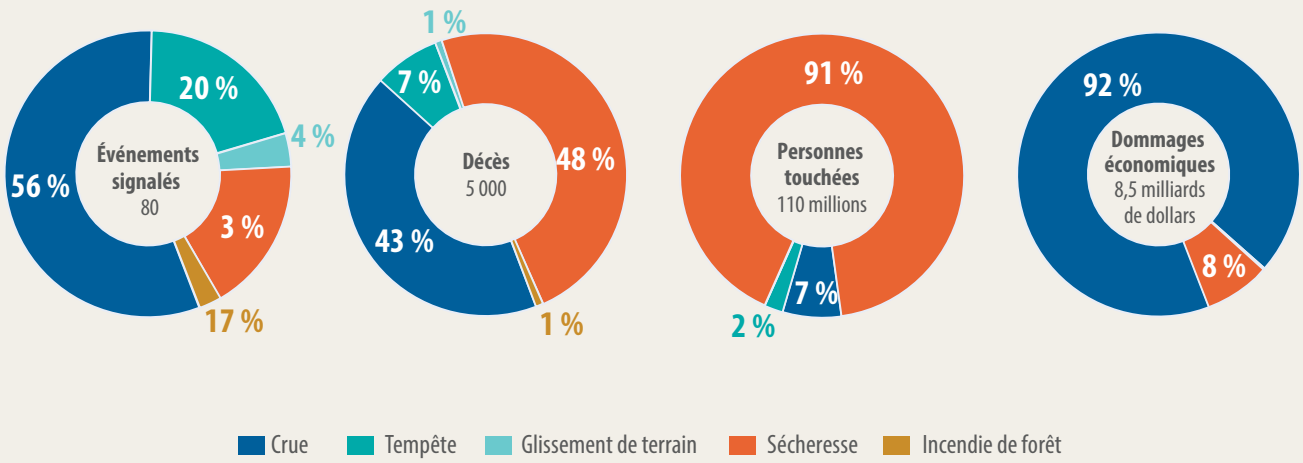
les dépenses en faveur du développement. Les pays ont toujours des difficultés à accéder au financement du développement car les taux d'intérêt restent élevés sur le marché international. En outre, les pressions politiques et sociales rendent la mise en œuvre des réformes de plus en plus ardue en raison de la fragilité politique due aux conflits et aux coups d'État, en particulier dans la région du Sahel[25].

Effets du changement climatique

L'Afrique, bien qu'elle contribue à moins de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, est touchée de manière disproportionnée par les effets du changement climatique et est la moins bien équipée pour en atténuer les effets négatifs. Le continent est en proie à des phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et graves, tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, les fortes pluies et les cyclones tropicaux, qui font peser de graves menaces sur la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la population. Les conséquences économiques des changements climatiques en Afrique sont particulièrement graves, faisant peser de sérieux risques qui menacent de saper des décennies d'avancées en matière de développement et d'accentuer la pauvreté et l'inégalité sur tout le continent. Selon les projections, les changements climatiques auront de graves répercussions macroéconomiques sur les économies africaines dès 2030, et leurs effets devraient s'intensifier au fil du temps.

En 2022, les aléas météorologiques, climatiques et hydriques ont touché plus de 110 millions d'individus sur le continent, entraînant des pertes économiques supérieures à 8,5 milliards de dollars (figure 1.13). On a dénombré 5 000 décès, dont 48 % sont liés à la sécheresse et 43 % aux inondations. Toutefois, le bilan réel est probablement beaucoup plus important en raison des décès non déclarés.

Figure 1.13 Catastrophes météorologiques, climatiques et hydriques en Afrique en 2022



Note : Les préjudices économiques de certaines catastrophes ne sont pas présentés dans la figure faute de données.

Source : Données de juin 2023 extraites de la base de données EM-DAT[26].

Actuellement, le coût économique des catastrophes liées aux changements climatiques en Afrique est important, avec une charge financière annuelle estimée entre 7 milliards et 15 milliards de dollars É.-U, chiffre qui devrait augmenter de façon spectaculaire et pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Cette flambée des coûts ponctionnera encore davantage les ressources qui pourraient autrement être consacrées au développement économique et à la réduction de la pauvreté[27]. L'instabilité des marchés mondiaux de matières premières induite par les changements climatiques fait peser des risques supplémentaires sur les économies africaines qui dépendent fortement de l'exportation de produits agricoles, de minerais et d'autres ressources naturelles. Les fluctuations des prix des produits de base, provoquées par les sécheresses, les inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent conduire à l'instabilité économique, réduire les recettes publiques et accroître la vulnérabilité.

En 2022, les aléas météorologiques, climatiques et hydriques ont touché plus de 110 millions d'individus sur le continent, entraînant des pertes économiques supérieures à 8,5 milliards de dollars.

L'agriculture, qui contribue de manière importante au PIB et emploie une grande partie de la population dans de nombreux pays africains, est très vulnérable. Les chocs climatiques ont contribué au recul de la productivité de l'Afrique, qui a diminué de plus de 31 % depuis les années 1960. Chaque degré de réchauffement au-dessus des

niveaux historiques devrait entraîner une baisse de 5 % de la productivité des cultures. Il est donc urgent de renforcer la résilience, car des études montrent qu'une hausse des températures de 2°C pourrait réduire les rendements d'un cinquième. En outre, l'irrégularité des précipitations pourrait conduire à la sécheresse et à la famine[28]. L'augmentation des températures affecte également la production agricole. Les hausses de température ont également une incidence sur la production agricole en favorisant les ravageurs et les maladies des cultures, augmentant ainsi l'insécurité alimentaire, aggravant les vulnérabilités économiques existantes, menaçant les moyens de subsistance de millions de personnes et accentuant la pauvreté et les inégalités.

Le changement climatique a également une incidence sur le commerce en Afrique, en particulier dans les régions qui dépendent des exportations de produits agricoles, de minerais et d'autres ressources naturelles. Les fluctuations des prix mondiaux des produits de base, dues aux perturbations de l'offre provoquées par le changement climatique, peuvent conduire à l'instabilité économique, et ce, d'autant plus que de nombreuses économies africaines dépendent fortement d'une gamme restreinte de produits de base destinés à l'exportation. Sans investissements importants dans la résilience face au changement climatique et la diversification, la stabilité économique du continent pourrait être menacée. Il s'agit de rendre l'industrialisation de l'Afrique plus écologique afin de parvenir à une transformation structurelle qui produise une croissance durable et inclusive, créant ainsi des emplois tout en sauvegardant la productivité des ressources naturelles[29].

Les infrastructures de l'Afrique sont également menacées, en particulier dans les zones côtières qui s'urbanisent rapidement et où l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent causer des dommages considérables, en particulier dans les villes côtières, où se concentre une grande partie de l'activité économique de l'Afrique. Le coût des dommages aux infrastructures causés par les changements climatiques pourrait atteindre 4 milliards de dollars par an d'ici à 2030 si des mesures d'adaptation ne sont pas mises en œuvre[30]. Ces dommages pèseraient non seulement sur les budgets nationaux, mais entraveraient également le développement économique et la croissance, en particulier dans les régions qui s'urbanisent rapidement.

Menaces économiques dues aux risques d'escalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine.

La Chine est le premier partenaire commercial bilatéral de l'Afrique (282 milliards de dollars en 2023), un des principaux fournisseurs de financement du développement et une source importante d'IED (1,8 milliard de dollars en 2022, contre 75 millions de dollars en 2003), de sorte que tout ce qui se produit en Chine aura des répercussions sur l'Afrique[31].

Le coût des dommages aux infrastructures causés par les changements climatiques pourrait atteindre 4 milliards de dollars par an d'ici à 2030 si des mesures d'adaptation ne sont pas mises en œuvre.

Alors qu'un conflit commercial entre les États-Unis et la Chine dure depuis 2018, les risques d'escalade ont augmenté au début de l'année 2025. Après que l'administration Trump a taxé les importations chinoises de 10 % supplémentaires à compter du 4 février, la Chine a annoncé des droits de douane de 15 % sur le charbon et le gaz naturel liquéfié provenant des États-Unis, ainsi que des droits de douane de 10 % sur le pétrole brut, les machines agricoles et certaines voitures, à compter du 10 février. Outre les relations entre les États-Unis et la Chine, l'équipe du Président Trump envisage d'instaurer divers autres droits de douane pour son second mandat en 2025, allant de tarifs de base universels allant des tarifs de base universels aux tarifs spécifiques à chaque pays. Les querelles en cours sont sources de préoccupation pour l'économie mondiale et l'Afrique, notamment en raison de leur impact sur l'inflation, la croissance et l'emploi.

Les enjeux sont considérables. En 2019 déjà, on estimait que les tensions commerciales pourraient entraîner une réduction de 2,5 % du PIB dans les pays à forte intensité de ressources et de 1,9 % dans les pays exportateurs de pétrole d'ici à 2021[32]. Les récentes mesures protectionnistes prises ou annoncées par les États-Unis et la Chine pourraient faire baisser les prix mondiaux des produits de base et réduire la demande chinoise d'importations en provenance d'Afrique, aggravant ainsi les vulnérabilités économiques de l'Afrique. Outre la guerre commerciale, la Chine voit sa population vieillir et connaît un ralentissement de sa croissance économique[33]. Cela pourrait entraîner une augmentation du coût de la main-d'œuvre du fait que la population en âge de travailler diminue[34]. Cette situation devrait inciter à accroître le commerce intra-africain et à réaliser le potentiel immense de la mise en œuvre de la ZLECAf.

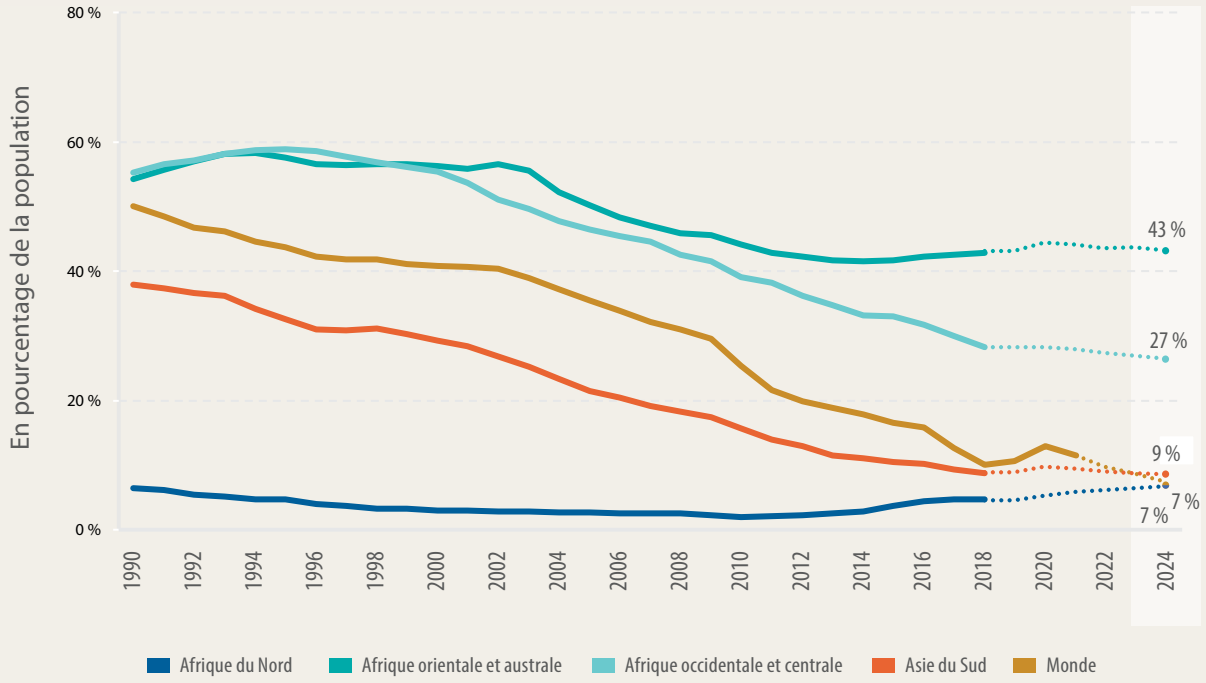
La Chine est le premier partenaire commercial bilatéral de l'Afrique (282 milliards de dollars en 2023), un des principaux fournisseurs de financement du développement et une source importante d'IED (1,8 milliard de dollars en 2022, contre 75 millions de dollars en 2003), de sorte que tout ce qui se produit en Chine aura des répercussions sur l'Afrique.

ÉVOLUTION SOCIALE RÉCENTE

Diminution progressive de la pauvreté relative, ralentie par les effets de la pandémie et la faiblesse de la croissance

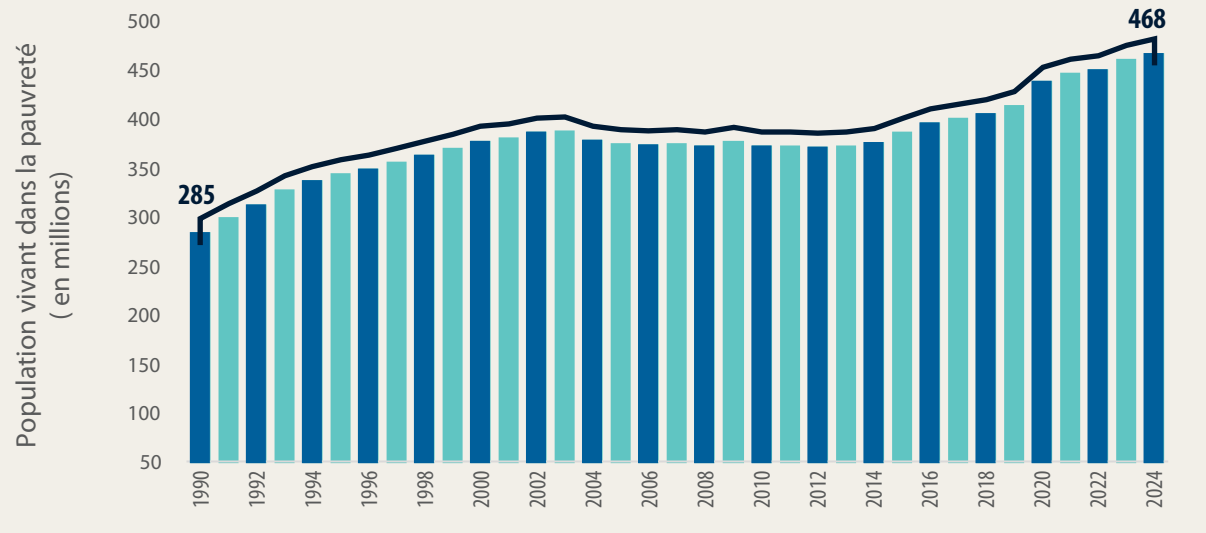
L'extrême pauvreté en Afrique a reculé, conformément à la tendance mondiale à la baisse, mais reste élevée dans presque toutes les sous-régions en 2024 (figure 1.14). La population pauvre de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (43 %) est beaucoup plus élevée que celle de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (27 %), tandis que celle de l'Afrique du Nord est relativement faible (7 %). Toutefois, en raison de crises récentes, multiples et qui se chevauchent, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté : on estime que 468 millions d'Africains vivent actuellement dans l'extrême pauvreté, contre 285 millions en 1990 (figure 1.15). Comme on peut s'y attendre, une grande partie de cette pauvreté extrême se trouve dans les pays les moins avancés, en raison des conflits, des sécheresses, des inondations, et d'autres crises.

Figure 1.14 Pauvreté relative mondiale et sous-régionale africaine (1990-2024)



Source : Compilé par la CEA à partir des données de l'édition 2025 du rapport du Sommet mondial pour le développement social. Disponible à l'adresse suivante : https://social.desa.un.org/second-world-summit-for-social-development.

Figure 1.15 Tendances mondiales et sous-régionales de la pauvreté absolue, 1990-2024



Source : Compilé par la CEA à partir des données de l'édition 2025 du rapport du Sommet mondial pour le développement social. Disponible à l'adresse suivante : https://social.desa.un.org/second-world-summit-for-social-development.

Dans le monde, l'extrême pauvreté prédomine en Afrique (55 %). Parmi les 28 pays dont le taux d'extrême pauvreté est supérieur à 30 % au niveau mondial, 23 se trouvent en Afrique, d'où l'ampleur du défi[35]. Toutefois, les pays à revenu intermédiaire - l'Algérie, Maurice, la Tunisie et les Seychelles - comptent moins de 1 % de pauvres et sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de développement durable n° 1 (pas de pauvreté) d'ici à 2030. Cabo Verde, l'Égypte, le Gabon, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal ont un taux de pauvreté de 10 % voire moins.

La faiblesse de l'emploi productif demeure un défi important

Après l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique est la deuxième région du monde en termes de chômage des femmes (voir figure 1.16) et la région la plus touchée par le chômage des hommes, devant toutes les autres régions. Alors que le nombre de travailleurs pauvres a diminué dans le monde, le pourcentage de personnes ayant un emploi et vivant dans la pauvreté en Afrique a augmenté, ce qui fait de l'Afrique la région où la proportion de travailleurs pauvres est la plus élevée, avec plus de 145 millions de personnes exerçant un emploi et vivant dans l'extrême pauvreté[36]. Près des trois quarts des travailleurs pauvres se trouvent en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, avec respectivement 43 % et 38 %, soit bien plus que la proportion du continent qui est de 29 % (figure 1.17). L'Afrique australe et l'Afrique du Nord ont les proportions les plus faibles de travailleurs pauvres, avec respectivement 10 % et 5 %.

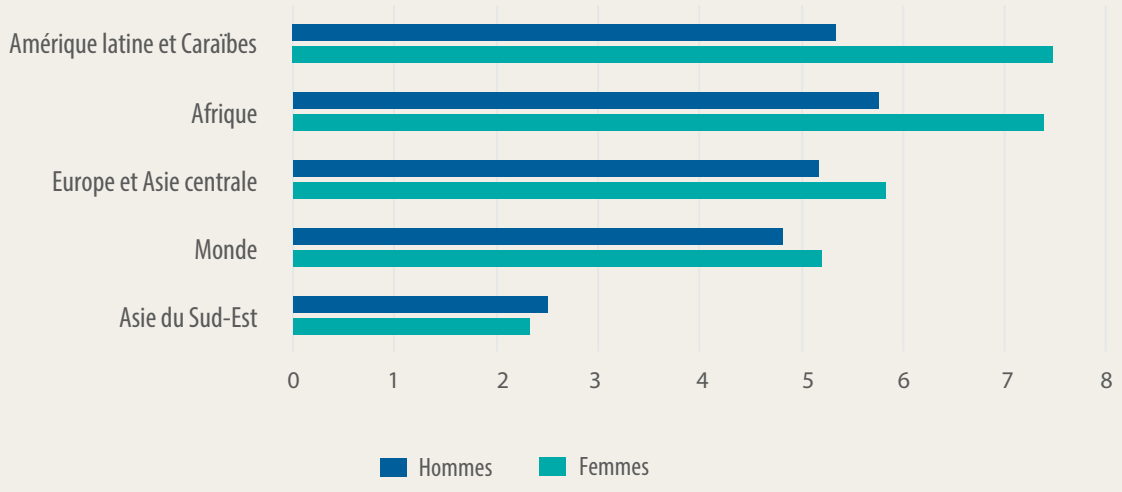
C'est en Afrique que l'on trouve la population active la plus jeune, avec près de 76 millions de jeunes Africains qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). L'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et, dans une moindre mesure, l'Afrique centrale comptent un nombre disproportionné de jeunes NEET, ce qui met en évidence l'insuffisance du nombre d'emplois pour les jeunes[37].

C'est en Afrique que l'on trouve la population active la plus jeune, avec près de 76 millions de jeunes Africains qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).

Les marchés de l'emploi africains sont caractérisés par l'informalité, la précarité et la vulnérabilité des emplois[38]. Entre 2014 et 2022, 84 % des personnes en moyenne étaient occupées dans le secteur informel, les hommes et les femmes représentant respectivement 57 % et 43 % de la main-d'œuvre, et moins de 20 % dans le secteur formel[39]. La diminution de la proportion de personnes travaillant dans le secteur agricole a entraîné une hausse de l'informalité, la plupart des petites entreprises fonctionnant en dehors de l'emploi salarié formel. Au Kenya, 95 % des entreprises et des entrepreneurs du pays opèrent dans le secteur informel[40]. Seuls quelques pays, dont Maurice et la Tunisie, affichent une baisse du nombre d'entreprises dans le secteur informel, tandis que les Comores, l'Eswatini, la Mauritanie et le Rwanda enregistrent une légère baisse de l'emploi informel.

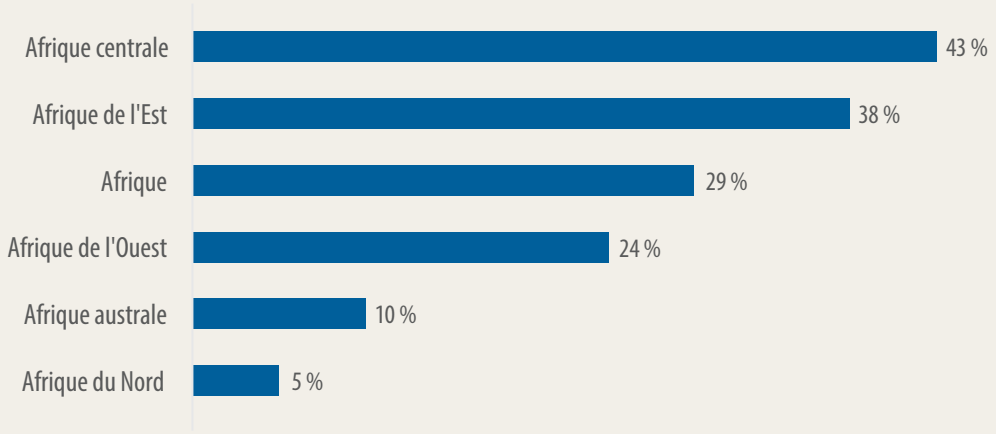
L'augmentation de la productivité reste un élément clé de la croissance et du développement d'un pays[41]. Malheureusement pour l'Afrique, les secteurs où la productivité du travail est la plus élevée - l'exploitation minière, la finance et les services aux entreprises et services publics - représentent moins de 5 % de l'emploi, tandis que

Figure 1.16 Taux de chômage en Afrique par sexe, 2024 (en pourcentage de la population active totale)



Source : Organisation internationale du travail. ILOSTAT. Site consulté en août 2024. https://ilostat.ilo.org/data/.

Figure 1.17 Taux de travailleurs pauvres, 2023 (en pourcentage de personnes employées vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA))

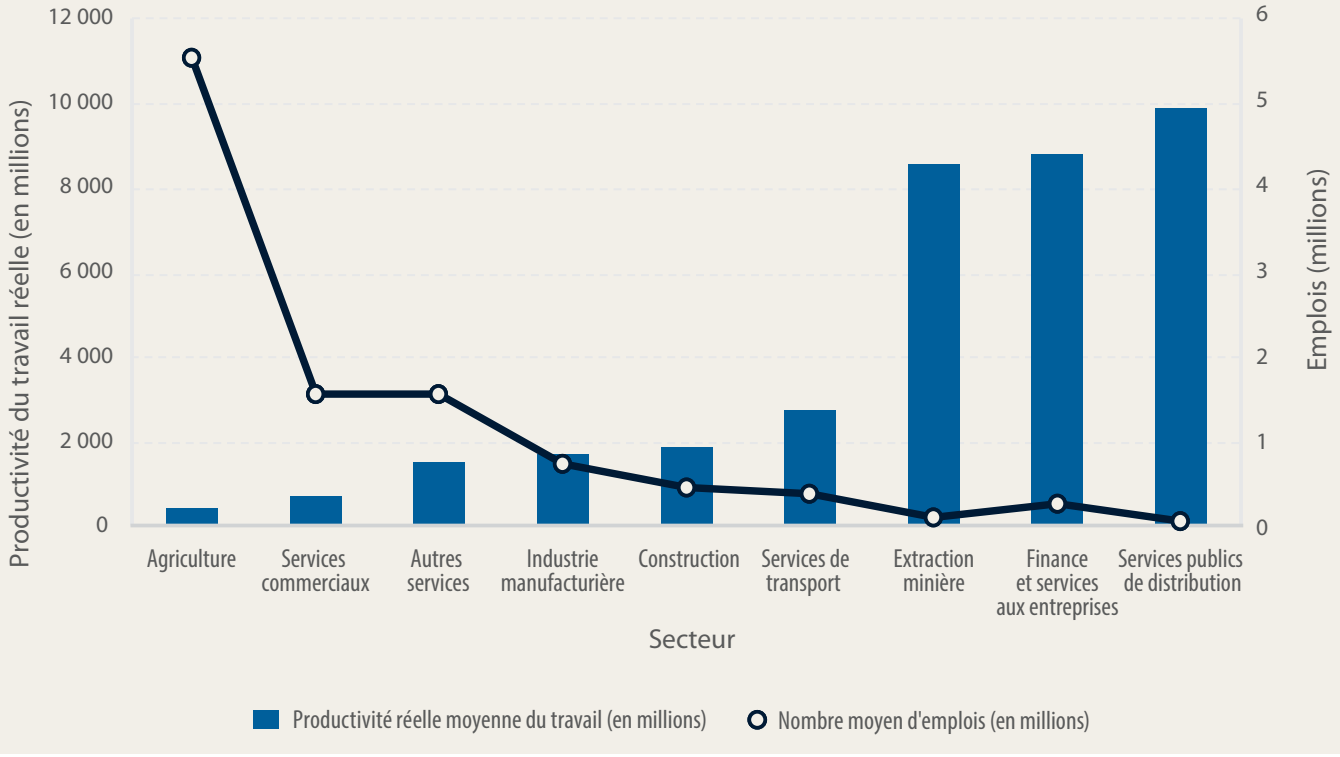


Source : Organisation internationale du travail. ILOSTAT. Site consulté en août 2024, disponible à l'adresse https://ilostat.ilo.org/data/africa/#.

le secteur où la productivité du travail est la plus faible - l'agriculture - emploie environ 52 % de la main-d'œuvre (figure 1.18), malgré un déplacement de la main-d'œuvre vers le secteur informel, d'où la nécessité de faire évoluer le secteur agricole pour favoriser la transformation sociale et économique du continent.

Le travail informel est souvent synonyme de sous-emploi et de faible productivité, de grande vulnérabilité, de mauvaises conditions de travail, de bas salaires et de précarité de l'emploi. Plus de 65 % des travailleurs en Afrique occupent un emploi précaire, soit plus du double de ceux qui occupent un emploi régulier, les femmes africaines faisant face à des vulnérabilités nettement plus importantes[42]. En outre, 68 % des travailleurs informels ont tout au plus un niveau d'éducation primaire, contre 26 % des travailleurs formels en 2019. Dans le secteur informel, la part des femmes sans éducation était de 14 points de pourcentage supérieure à celle des hommes. En conséquence, la création limitée d'emplois dans le secteur formel et l'expansion du secteur informel accentuent les inégalités de revenus, la pauvreté et le chômage.

Figure 1.18 Emploi et productivité du travail en Afrique, par secteur (2002-2018)



Source : Calculs effectués par la CEA à partir des données de Global Productivity Trends dans Dieppe, Celik et Kindberg-Hanlon (2020).

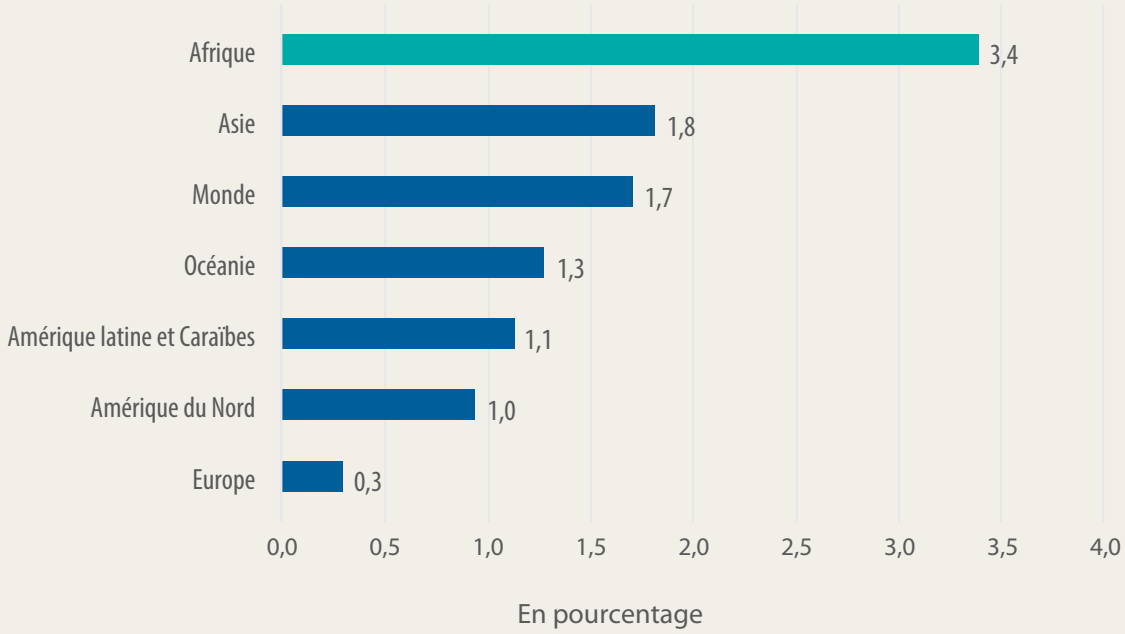
L'urbanisation rapide de l'Afrique crée des opportunités pour l'accélération de la ZLECAf

L'Afrique est la région la moins urbanisée mais aussi celle qui s'urbanise le plus rapidement, avec d'importantes disparités régionales et des répercussions socioéconomiques considérables (figure 1.19). Le nombre de villes a doublé depuis 1990 - passant de 3 300 à 7 600 - et leur population a augmenté de 500 millions de personnes. Environ 45 % de la population africaine vit actuellement en zone urbaine, et ce ratio devrait atteindre 60 % d'ici à 2050. Avec 1,5 milliard de citadins en 2050, l'Afrique comptera 22 % de la population urbaine mondiale et un jeune sur trois (âgé de 15 à 24 ans) dans le monde sera africain[43]. Cette croissance et cette composition sont alimentées à la fois par la croissance démographique naturelle et par l'exode des populations rurales vers les villes, à la recherche de meilleures conditions de vie[44].

Environ 45 % de la population africaine vit actuellement en zone urbaine, et ce ratio devrait atteindre 60 % d'ici à 2050.

Les mégapoles africaines, telles que Le Caire, Kinshasa et Lagos figureront parmi les 10 villes les plus peuplées du monde d'ici à 2035 (figure 1.20). Malgré leur taille et leur importance économique, ces villes se heurtent à des problèmes urbains communs, notamment les

Figure 1.19 Taux de variation annuel moyen de la population urbaine par région, 2020-2025 (en pourcentage)



Source : Calculs effectués par la CEA à partir des données de World Urbanization Prospects 2018 à l'adresse : https://population.un.org/wup/Download/.

embouteillages, l'insuffisance des infrastructures et les implantations sauvages. Les zones urbaines émergentes d'Afrique, telles qu'Accra, Addis-Abeba et Kigali, connaissent également une croissance rapide, stimulée par l'expansion économique et les initiatives gouvernementales axées sur le développement urbain durable, et sur les 10 villes qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde, 8 sont des villes africaines[45]. Elles représentent un paysage urbain dynamique et évolutif, mettant en évidence les opportunités et les enjeux.

Cependant, de nombreuses villes font face à des déficits d'infrastructures, à des problèmes d'environnement et à des inégalités socioéconomiques. Logements insalubres, mauvais systèmes d'assainissement et accès limité à l'eau potable sont fréquents. Une proportion importante de citadins vit dans des taudis. Ils connaissent un accès restreint à des installations améliorées d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des logements et des emplacements surpeuplés et précaires, et ne bénéficient pas de la sécurité des droits fonciers. Il faudra remédier progressivement aux difficultés en matière d'infrastructures et de services qui touchent les villes africaines pour libérer le potentiel de l'Afrique que la ZLECAf et la jeunesse de sa population permettront de concrétiser (figure 1.20).

Les villes africaines sont composées d'une population jeune, dont une part importante a moins de 25 ans. Cette tendance est due à des taux de natalité élevés et à l'exode rural, les jeunes s'installant dans les villes à la recherche de meilleures opportunités. Les schémas migratoires sont constitués à la fois de flux nationaux et internationaux, ce qui contribue à la diversité et au dynamisme de la population urbaine. Toutefois, la forte densité de population des villes pose des

problèmes d'infrastructures et de prestation de services, ce qui nécessite des services efficaces d'aménagement urbain et de gestion des villes. L'étalement urbain des villes africaines se caractérise par l'extension des zones urbaines sur les terres rurales environnantes. Cette croissance entraîne souvent une utilisation inefficace des terres, la perte de terres agricoles et une pression accrue sur les ressources naturelles. La dégradation de l'environnement, notamment la pollution de l'air et de l'eau, est préoccupante, en particulier dans les zones urbaines à croissance rapide[46].

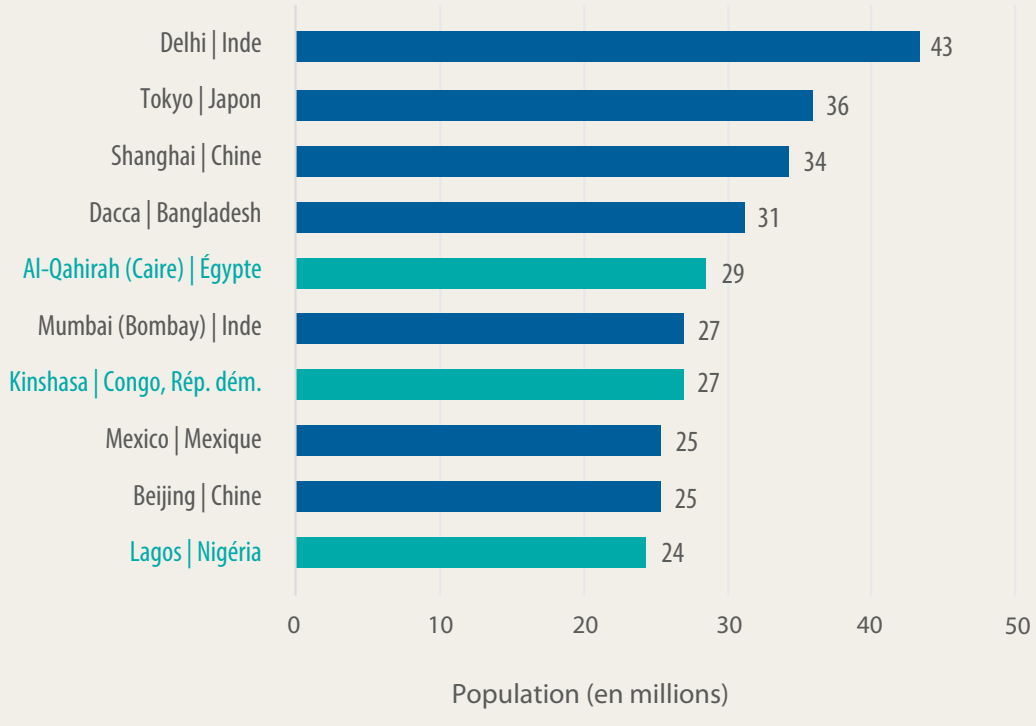
À mesure que l'urbanisation progresse, on observe une évolution notable vers le secteur des services, en particulier la finance, le commerce de détail, les télécommunications et l'hôtellerie-restauration, qui permettent de tirer parti des économies d'agglomération, de l'innovation urbaine et des économies d'échelle. La croissance urbaine est susceptible de stimuler la demande dans les secteurs à valeur ajoutée dans le cadre de la ZLECAf, créant ainsi des possibilités de transformation économique et de création d'emplois décents[47]. Le secteur informel joue également un rôle important dans la création d'emplois en milieu urbain, en particulier dans les zones où les taux de chômage et de sous-emploi sont élevés. Toutefois, la croissance du secteur informel pose également des problèmes liés à la réglementation, à la fiscalité et à la protection sociale[48].

Il est essentiel de prendre des mesures stratégiques pour gérer cette dynamique et saisir les opportunités découlant de la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que des mégatendances

Les villes africaines sont composées d'une population jeune, dont une part importante a moins de 25 ans. Cette tendance est due à des taux de natalité élevés et à l'exode rural, les jeunes s'installant dans les villes à la recherche de meilleures opportunités.

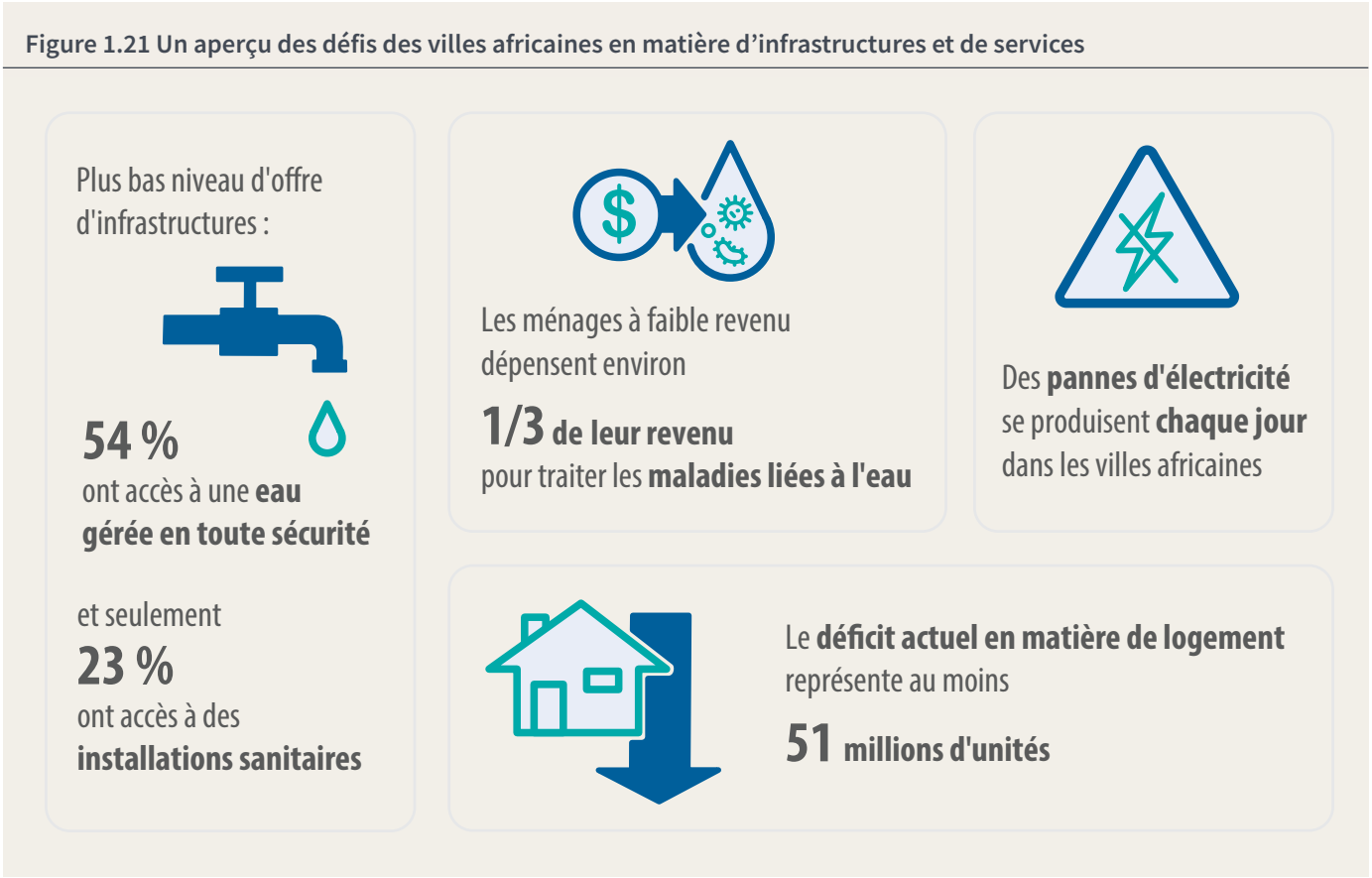
telles que les avancées technologiques, les transitions démographiques et le passage de la mondialisation au régionalisme. Les pays africains ont davantage mis l'accent sur le développement urbain durable, l'amélioration de la gouvernance urbaine et la planification urbaine globale. Des initiatives telles que le Programme pour les villes - Afrique (Africa Urban Agenda) visent à aligner l'urbanisation sur des objectifs de développement plus larges, notamment les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Afrique. Ces cadres favorisent non seulement la croissance urbaine inclusive, l'innovation et la transition écologique résultant de la concentration, mais aussi l'intégration intra-africaine et la transformation globale du continent.

Figure 1.20 Les 10 plus grandes agglomérations urbaines d'ici à 2035



Source : Africa Urban Agenda (Programme pour les villes - Afrique) disponible à l'adresse https://unhabitat.org/africa-urban-agenda-programme.

Figure 1.21 Un aperçu des défis des villes africaines en matière d'infrastructures et de services



Source : Calculs effectués par la CEA à partir de données tirées de Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2022) et Bah et al. (2018).

À mesure que l'urbanisation progresse, on observe une évolution notable vers le secteur des services, en particulier la finance, le commerce de détail, les télécommunications et l'hôtellerie-restauration, qui permettent de tirer parti des économies d'agglomération, de l'innovation urbaine et des économies d'échelle.

L'inégalité persistante entre les sexes crée des tensions sociales et limite le potentiel de la ZLECAf

Ces dernières années, l'Afrique a fait des progrès en matière d'égalité des sexes, en particulier dans l'éducation, mais de grandes disparités subsistent dans les domaines de l'émancipation économique, de la vie politique et de la vie publique. Des différences sous-régionales importantes existent, l'Afrique du Nord étant l'une des sous-régions où la participation des femmes au marché du travail est la plus faible au monde (avec le Moyen-Orient). Plusieurs défis et obstacles majeurs ont été identifiés comme nuisant à la réalisation de l'égalité multidimensionnelle entre les femmes et les hommes, notamment les règles et traditions sociales et culturelles profondément enracinées.

Les mentalités sociales et culturelles continuent de maintenir les filles hors de la scolarité et de l'emploi productif. Les femmes et les filles grandissent dans des cultures patriarcales dans de nombreux pays et communautés, ce qui les empêche de fréquenter l'école, d'avoir une activité lucrative ou de développer des compétences numériques[49]. La ségrégation professionnelle cantonne les femmes à des secteurs moins productifs et dans des chaînes de valeur de moindre importance, qui tournent souvent autour des services sociaux, de l'éducation, du logement, de la famille, par opposition à la finance, la défense, la planification, la science ou la technologie[50]. Cette répartition sous-optimale des talents désavantage les femmes pour ce qui est de tirer le meilleur parti des opportunités offertes par la ZLECAf.

La fracture numérique entre les hommes et les femmes (tant en termes d'accès que de qualifications) empêche les femmes de tirer pleinement parti de la révolution numérique, y compris du commerce transfrontière numérique. Le pourcentage mondial de femmes et d'hommes utilisant Internet en 2023 s'élevait respectivement à 65 % et 70 %, l'Afrique se situant à 32 % de femmes et 42 % d'hommes.

L'Afrique a fait des progrès en matière d'égalité des sexes, en particulier dans l'éducation, mais de grandes disparités subsistent dans les domaines de l'émancipation économique, de la vie politique et de la vie publique.

Ces faibles taux de pénétration et d'utilisation peuvent être attribués à un niveau de qualifications inférieur chez les femmes que chez les hommes. Étonnamment, dans ce qui a été décrit comme le paradoxe de l'égalité des sexes dans les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) et les technologies de l'information (TIC)[51], davantage de femmes sont diplômées en technologie dans les pays où l'égalité des sexes est moindre que dans ceux où elle est plus élevée[52]. Par conséquent, la technologie peut offrir des opportunités et servir de vecteur pour lutter contre les inégalités plus importantes dont sont victimes les femmes et les filles.

Quatre domaines d'action stratégique peuvent avoir un impact positif sur l'égalité des sexes dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAf en vue de l'autonomisation économique des femmes.

- **Améliorer l'intégration des femmes et des filles dans l'éducation, la formation et les possibilités d'emploi.** L'éducation devrait s'attacher à doter les femmes de qualifications à la fois générales et techniques. Le développement des qualifications générales pourrait se faire en promouvant la voix, le leadership et les droits des femmes, dans le secteurs public et privé. Il est essentiel de comprendre que les femmes apportent des perspectives et des expériences différentes qui peuvent enrichir les processus démocratiques et autres[53]. Le mentorat, les réseaux d'entreprises et les opportunités offertes par les chaînes d'approvisionnement peuvent également contribuer à favoriser l'égalité de chances. Les apprentissages dans les secteurs à prédominance masculine sont également importants pour encourager les femmes à s'orienter vers des secteurs plus rentables.

- **Promouvoir l'éducation des femmes et des filles dans les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et leur culture numérique.** L'objectif est de tirer parti des avantages économiques de la 4e révolution industrielle (4IR), qui jette les bases de nouvelles technologies. Les progrès de l'intelligence artificielle (IA), de l'impression en trois dimensions (3D), de l'automatisation, de la réalité augmentée, de la nanotechnologie, de la biotechnologie, de la technique de la chaîne de blocs (blockchain) et de la science des matériaux alimentent des tendances clés de la 4IR. La maîtrise des outils numériques peut permettre de comprendre comment ces concepts scientifiques et technologiques sont interdépendants pour ce qui est de l'accès, des outils et des services numériques. Les préoccupations relatives à la sécurité en ligne et hors ligne et au harcèlement peuvent également décourager de nombreuses femmes et filles de recourir aux technologies numériques[54].

- **Promouvoir l'accès des femmes à la finance numérique, aux technologies financières, aux systèmes de paiement et au crédit.** L'Afrique compte le plus grand nombre de fournisseurs de services financiers numériques, offrant de plus en plus d'alternatives aux personnes pour effectuer des transactions, et l'argent mobile a permis à plus de femmes d'épargner de l'argent que d'autres services financiers[55]. Les services financiers numériques pourraient offrir aux femmes un meilleur contrôle de leurs finances, améliorer leur accès au crédit formel et réduire les coûts d'accès aux produits et services financiers[56]. Les solutions de technologie financière peuvent permettre de réduire le coût des transactions des femmes entrepreneurs et commerçantes. Cependant, la finance numérique et les solutions de technologie financière nécessitent un contrôle approprié de la part des régulateurs financiers, ainsi que des politiques budgétaires saines, qui facilitent leur développement, leur utilisation et leur sécurité globale, ce dont certains pays africains ne disposent toujours pas. Dans la mesure où les femmes bénéficient de plus en plus de l'accès à la finance numérique, les restrictions et les limitations imposées par les institutions financières devraient être levées.

- **Relever les défis de l'inégalité des sexes qui ont une incidence sur les perceptions, les activités et la prise de décision des femmes.** Le déficit de financement concernant les femmes entrepreneurs est estimé à 42 milliards de dollars en Afrique[57]. Ce chiffre ne peut pas être comblé uniquement par des subventions, des aides ou des initiatives de développement. Ce déficit devra en majeure partie être comblé par les entrepreneurs eux-mêmes sous la forme de capital, probablement emprunté sur des actifs existants dans le cadre d'un plan stratégique de plus grande ampleur. Toutefois, les femmes se heurtent à de nombreux obstacles en ce qui concerne les services bancaires et l'accès au crédit formels, ainsi que la propriété d'actifs, qui sont tous liés à la mobilisation de capitaux moyennant des garanties. Ainsi, il convient d'élaborer des politiques et des outils financiers pour aider les

femmes entrepreneurs à accéder au financement et au crédit pour leurs entreprises et leur commerce. Dans le même ordre d'idées, l'un des principaux obstacles que les femmes qui se livrent à des activités commerciales doivent surmonter, en particulier lorsqu'elles utilisent des plateformes de commerce en ligne, est la crainte que leurs créations et leurs idées (droits de propriété intellectuelle) ne soient copiées par autrui. Acquérir des connaissances en matière de marques et de brevets, d'enregistrement, de contrefaçon et de mécanismes de règlement des différends peut permettre de leur donner confiance et de les rassurer. Il en va de même pour ce qui est de la réglementation, des procédures et du renforcement des institutions pour traiter et régler les différends. En outre, il convient d'être au fait des procédures douanières, des droits de douane et autres, et de la réglementation douanière.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF ET SES RÉPERCUSSIONS

Le renforcement du commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf peut stimuler la croissance et réduire sa volatilité et vulnérabilité aux chocs mondiaux. Il peut faire progresser la transformation structurelle, grâce à une diversification et à une industrialisation accrues. Il est indiqué au chapitre 3 que la ZLECAf pourrait stimuler le commerce intra-africain d'environ 45 % d'ici à 2045, les produits manufacturés tels que les produits agroalimentaires, les produits pharmaceutiques et chimiques, l'automobile et d'autres produits manufacturés, ainsi que le tourisme et les services de santé, étant ceux qui devraient en bénéficier le plus. En augmentant la taille des marchés et en réduisant la vulnérabilité aux chocs, une meilleure intégration régionale peut également contribuer à l'amélioration des notations de crédit et à la réduction des coûts d'emprunt des États africains.

Le commerce et l'intégration intra-africains sont essentiels pour renforcer la sécurité alimentaire en créant des liens « juste au cas où » plutôt que « juste à temps ». La ZLECAf pourrait améliorer la sécurité alimentaire grâce à la collaboration dans le secteur agricole, contribuant ainsi à des approvisionnements alimentaires plus stables et plus accessibles. Elle peut transformer les systèmes alimentaires en réduisant les obstacles au commerce et les droits de douane entre les pays africains, en favorisant la circulation des denrées alimentaires d'un pays à l'autre et en facilitant l'approvisionnement et la distribution des denrées alimentaires provenant des régions excédentaires vers celles qui en ont besoin. En outre, grâce aux chaînes de valeur régionales, elle permettra d'accroître la transformation des produits et la valeur ajoutée en Afrique, de créer un marché plus vaste et plus intégré pour les produits agricoles et d'améliorer l'accès à une base de consommateurs plus large et à une production alimentaire diversifiée[58]. Des estimations récentes montrent que le commerce intra-africain de produits agroalimentaires augmenterait d'environ 60 % d'ici à 2045, le potentiel d'augmentation le plus important concernant le lait et les produits laitiers, les produits alimentaires transformés, les céréales et les cultures, ainsi que le sucre[59].

En faisant progresser les échanges intra-industriels, la ZLECAf peut également renforcer l'intégration régionale et contribuer à une plus grande convergence entre les pays africains, facilitant ainsi le passage éventuel à l'union monétaire africaine. L'existence d'une monnaie commune permettrait de stimuler le commerce intra-africain en réduisant les coûts de transaction et les risques de fluctuation des taux de change, et favoriserait la création d'un marché unique. La ZLECAf pourrait également stimuler l'harmonisation et faciliter la mise en place d'une politique monétaire régionale[60]. Le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), dernière étape en date vers l'intégration financière, est une plateforme financière qui permet les paiements instantanés, le préfinancement et le règlement net. Il contribue également à harmoniser l'environnement juridique et réglementaire sur l'ensemble du continent et à soutenir l'objectif plus large de la ZLECAf, à savoir promouvoir le commerce intra-africain. Il pourrait aussi réduire le coût des conversions de devises en Afrique à hauteur de 5 milliards de dollars par an (voir le chapitre 4)[61].

Compte tenu de l'attention politique que la ZLECAf a suscitée parmi les dirigeants et les partenaires de développement, elle peut jouer un rôle déterminant pour relever les défis liés non seulement au commerce de l'Afrique, mais aussi aux politiques industrielles. Toutefois, cela nécessitera de nouvelles politiques industrielles et une application efficace des instruments existants dans une période marquée par des chocs économiques, une inflation volatile et des tensions géopolitiques[62]. La ZLECAf offre donc aux pays une occasion unique de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté et de renforcer l'inclusion économique (voir le chapitre 3 pour plus de précisions).

Afin de soutenir la croissance économique des pays et d'améliorer le niveau de vie de la population, il faut que les pays se concentrent sur l'augmentation des recettes plutôt que sur la réduction des dépenses essentielles, notamment l'amélioration de l'efficience de ces dépenses[63]. L'élargissement de l'assiette fiscale requiert de se focaliser sur les secteurs difficiles à taxer, et d'accroître l'efficience et

Le renforcement du commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf peut stimuler la croissance et réduire sa volatilité et réduire la vulnérabilité aux chocs mondiaux.

l'efficacité de l'administration fiscale, notamment le respect des obligations fiscales et le recours aux technologies numériques. Il faut aussi lutter contre les flux financiers illicites et cibler les sources de revenus non fiscaux, qui restent une source sous-exploitée de recettes publiques dans de nombreux pays[64]. Il convient, pour réduire les vulnérabilités de la dette dues à des niveaux d'endettement élevés, de renforcer la coordination entre les créanciers et de restructurer la dette par le biais du Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette.

Plus de 80 % des pays montrant des signes d'atténuation des pressions inflationnistes, les pays dont l'inflation se situe en dessous ou à l'intérieur de leurs fourchettes cibles pourraient envisager de réduire leurs taux directeurs afin de stimuler l'investissement privé. Les pays où l'inflation est élevée doivent durcir leur politique monétaire jusqu'à ce que les pressions inflationnistes montrent des signes d'apaisement.

Les déficits infrastructurels de l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et les inégalités socioéconomiques, ainsi que l'essor des économies informelles, requièrent de prendre des mesures propres à gérer cette dynamique, l'accent étant mis sur le développement urbain durable, l'amélioration de la gouvernance urbaine et l'aménagement global des espaces urbains. Des initiatives telles que le Programme pour les villes - Afrique, qui visent à aligner l'urbanisation sur des objectifs de développement plus vastes, notamment les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063, doivent être encouragées et vulgarisées afin de contribuer à la transformation du continent[65].

Avec la contribution prévue de la ZLECAf au renforcement de la diversification économique et de l'industrialisation, et pour que les pays exploitent pleinement son potentiel, les nouvelles politiques industrielles doivent prendre en considération les politiques climatiques, les pratiques renouvelables et les stratégies à faible émission de carbone pour atténuer toute conséquence négative, ainsi que les politiques et stratégies en matière de technologie numérique et d'intelligence artificielle. Les pays doivent veiller à ce que ces politiques industrielles ne neutralisent pas les bienfaits de l'ouverture commerciale ni les objectifs sous-jacents de renforcement des échanges de la ZLECAf, mais soutiennent la convergence des politiques macroéconomiques et commerciales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abille, A. B., et O. Meçik (2024). *"Macro-determinants of Current Account Balance Performance in Selected African Countries". Journal of Social et Economic Development* 26 : 1013–1102. https://doi.org/10.1007/s40847-023-00298-1.

African Cities Research Consortium (2022). *At the Crossroads : Climate Change et African Cities.* Disponible à l'adresse : https://www.african-cities.org/at-the-crossroads-climate-change-and-african-cities/ (en anglais).

Asuako, J. (2020). *"Women's Participation in Decision-making : Why It Matters".* Programme des Nations Unies pour le développement, New York. Disponible à l'adresse : https://www.undp.org/ghana/news/women%E2%80%99s-participation-decision-making-why-it-matters (en anglais).

Banque africaine de développement (BAD) (2016). *Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA): Unleashing Women's Entrepreneurship Through Strategic Partnerships.* BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/AFAWA_-_Unleashing_women's_entrepreneurship__en_.pdf (en anglais).

_____ (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020 : Former la main-d'œuvre africaine de demain.* BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Disponible à l'adresse https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2020.

_____ (2022). *Africa's Climate Finance Needs: Bridging the Gap.* BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Voir https://www.afdb.org/en (en anglais).

_____ (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024 : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale.* BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fr/documents-publications/perspectives-economiques-en-afrique-2024.

Banque africaine d'import-export (Afreximbank) (2024). *State of Play of Debt Burden in Africa 2024 : Debt Dynamics et Mounting Vulnerability.* Afreximbank Research, Banque africaine d'import-export, Caire. Disponible à l'adresse https://media.afreximbank.com/afrexim/State-of-Play-of-Debt-Burden-in-Africa-2024-Debt-Dynamics-and-Mounting-Vulnerability.pdf.

Bah, El-Hadji M., Issa Faye, et Zekebweliwai F. Geh (2018). *Housing Market Dynamics in Africa.* Palgrave MacMillian.

Banque mondiale (2016). *Informal Enterprises in Kenya.* Banque mondiale, Nairobi. Disponible à l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/en/262361468914023771/pdf/106986-WP-P151793-PUBLIC-Box.pdf (en anglais).

_____ (2021). *Demographic Trends et Urbanization.* Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse : https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/publication/demographic-trends-and-urbanization.

_____ (2022). *The Economic Impact of Climate Change on African Agriculture.* Banque mondiale, Washington.

_____ (2024). *Tackling Inequality to Revitalize Growth et Reduce Poverty in Africa. Africa's Pulse,* no 29 (Printemps 2024). Banque mondiale, Washington.

_____ (2025). *Perspectives économiques mondiales.* Banque mondiale, Washington.

_____, Alliance Better Than Cash, Fondation Bill et Melinda Gates, et Women's World Banking (2015). *Digital Financial Solutions to Advance Women's Economic Participation: How Governments, Private Sector, et Development Organizations Can Bring More Women into the Global Economy Through Digital Financial Services.* Banque mondiale, Washington.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2015). Rapport économique sur l'Afrique 2015 : *L'industrialisation par le commerce.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse https://repository.uneca.org/handle/10855/22733.

_____ (2016). *Rapport économique sur l'Afrique 2016 : Vers une industrialisation verte en Afrique.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/23042.

_____ (2014). *Rapport économique sur l'Afrique : Politique industrielle dynamique en Afrique.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/22181.

_____ (2021a). *Towards a Common Investment Area in the African Continental Free Trade Area.* CEA, Addis-Abeba.

_____ (2021b). *Concept Note on Single Currency et Fintech to Boost Intra-Africa Trade et Enhance AfCFTA Implementation.* 23-24 août, CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/hybrid-single-currency-afcfta-implementation/concept-note-on-single-currency-and-fintech-to-biat-for-afcfta-implementation_aug2021.pdf (en anglais).

_____ (2022). *With the Right Policies, the AfCFTA Can Drive Africa's Industrialization.* ECA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://www.uneca.org/stories/with-the-right-policies%2C-the-afcfta-can-drive-africa%E2%80%99s-industrialization (en anglais).

_____ (2023). *Rapport économique sur l'Afrique 2023 : Renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs mondiaux.* CEA, Addis-Abeba.

_____ (2024a.) *Rapport économique sur l'Afrique 2024 : Investir dans une transition juste et durable en Afrique.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50162 (en anglais).

_____ (2024b). *Enhancing Food Security in Eastern Africa Through Greater Intra-African Trade : A Review of the Issues.* Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, CEA, Kigali.

_____ (2024c). Document thématique : *Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action.* Session 2024 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, CEA, Addis-Abeba.

_____ et CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) (à paraître). *Africa's Trade et Green Transition: A Continentally Coordinated Approach.* CEA, Addis-Abeba.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2022). Policy Brief No. 94, février. CNUCED, Genève. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/presspb2022d2_en.pdf. (en anglais).

_____ (2024a). Base de données UNCTADStat. CNUCED, Genève. Site consulté le 24 février 2025. Disponible à l'adresse : https://unctadstat.unctad.org/fr-FR/Index.html.

_____ (2024b). « Facilitation de l'investissement et administration numérique ». Dans *Rapport sur l'investissement dans le monde 2024.* CNUCED, Genève.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) (2024). *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2024*. E/2024/56, DAES, New York.

_____ (2025). *World Economic Situation and Prospects 2025 (Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025)*. DAES, New York.

Devermont, J., et C. Chiang (2019). *"Innocent Bystanders: Why the U.S.-China Trade War Hurts African Economies".* Dossiers du CSIS, Center for Strategic et International Studies, Washington. Disponible à l'adresse : https://csis-website-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/publication/190409_ChiangandDevermont_InnocentBystanders_layout_FINAL_v2.pdf (en anglais).

Dieppe, A., S. K. Celik, et G. Kindberg-Hanlon (2020). *"Global Productivity Trends" dans Global Productivity: Trends, Drivers, and Policies"*, publié sous la direction de A. Dieppe. Washington. Banque mondiale.

Economist Intelligence Unit (EIU) (2024). *EIU Database (Base de données de l'EIU)*. Disponible à l'adresse : https://viewpoint.eiu.com/data/.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (2022). *"Equality Will Be Achieved When Women et Men Are Granted Equal Pay et Equal Respect: An Explainer".* ONU-Femmes, New York. Disponible à l'adresse : https://africa.unwomen.org/en/stories/explainer/2022/09/equality-will-be-achieved-when-women-and-men-are-granted-equal-pay-and-equal-respect (en anglais).

_____ (2023). *Women in Politics: 2023*. Union interparlementaire, ONU-Femmes, New York. Disponible à l'adresse : https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023 (en anglais).

fDi Intelligence (2024). *"FDI into Africa from GCC Hits New Heights".* Disponible à l'adresse : https://www.fdiintelligence.com/content/data-trends/fdi-into-africa-from-gcc-hits-new-heights-83453 (en anglais).

Fonds monétaire international (FMI) (2020). *"Chapter 1 : External Positions et Policies". Dans External Sector Report, 2020*. FMI, Washington. Disponible à l'adresse : https://www.elibrary.FMI.org/display/book/9781513549019/ch01.xml (en anglais).

_____ (2023). *Africa. Special Issue: In Pursuit of Stronger Growth and Resilience*. FMI, Washington.

_____ (2024a). Base de données *Perspectives de l'économie mondiale*. FMI, Washington. Site consulté le 22 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.FMI.org/external/datamapper/datasets/WEO.

_____ (2024b). *"List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries as of April 30, 2024".* Site consulté le 22 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.FMI.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf (en anglais).

_____ (2024c). *World Economic Outlook—Steady but Slow: Resilience Amid Divergence*. FMI, Washington.

_____ (2024d). *Regional Economic Outlook. Sub-Saharan Africa: A Tepid et Pricey Recovery*. FMI, Washington.

Gammarano, R. (2018). *"Paid Employment vs Vulnerable Employment: A Brief Study of Employment Patterns by Status in Employment"*. ILOSTAT Spotlight on Work Statistics 3, OIT, Genève.

_____ (2019). *"The Working Poor or How a Job Is No Guarantee of Decent Living Conditions : A Study Based on ILO's Global Estimates of Employment by Economic Class"*. ILOSTAT Spotlight on Work Statistics 6, OIT, Genève. Disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@stat/documents/publication/wcms_696387.pdf (en anglais).

Ghosh, A.R., et U. Ramakrishnan (2024). *"Current Account Deficits, Back to Basics"*. FMI, Washington. Disponible à l'adresse : https://www.FMI.org/en/Publications/fandd/issues/Series/Back-to-Basics/Current-Account-Deficits (en anglais).

Griggs, B. (2011). *Why Computer Voices Are Mostly Female. CNN Business*, 21 octobre 2011.

GSMA (2024). *The State of the Industry Report on Mobile Money 2024*. Disponible à l'adresse : https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2024/03/GSMA-SOTIR-2024_Report.pdf.

Kasekende, L., Z. Brixiova, et L. Ndikumana (2010). *"Africa: Africa's Countercyclical Policy Responses to the Crisis". Journal of Globalization et Development* 1 (1) : 16.

Leibfritz, W., et H. Rottmann (2013). *"Fiscal Policy During Business Cycles in Developing Countries: The Case of Africa"*. CESifo Working Paper Series 4484, CESifo, Munich (Allemagne).

Malleson, K. (2003). *"Justifying Gender Equality on the Bench : Why Difference Won't Do"*. *Feminist Legal Studies* 11 : 1–24. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1023/A:1023231006909 (en anglais).

McMillan, M., et D. Rodrik (2014). *"Globalization, Structural Change, et Productivity Growth, with an Update on Africa". World Development* 63 : 11–32.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque africaine de développement (BAD) (2022). *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2022 : Le rayonnement économique des villes africaines.* Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Édition OCDE, Paris.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Coalition pour les compétences d'EQUALS (2019). *Je rougirais si je pouvais : réduire la fracture numérique entre les genres par l'éducation*. UNESCO, Paris. Disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367416_fre.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*. BIT, Genève. Disponible à l'adresse : https://www.dev.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40soc_sec/documents/publication/wcms_848691.pdf.

_____ (2024). « *Progrès en matière d'objectifs mondiaux et de travail décent* ». Blog de l'OIT, 19 mars. Disponible à l'adresse : https://ilostat.ilo.org/fr/blog/charting-progress-on-the-global-goals-and-decent-work/.

Oxford Economics (2025). *Country Economic Forecast for Senegal, Cote d'Ivoire, Libya, Mauritania, Lesotho, et Malawi.* Site consulté le 13 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://my.oxfordeconomics.com/ (en anglais).

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2016). *Slum Almanac 2015–2016*. ONU-Habitat, Nairobi. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/slum-almanac-2015-2016 (en anglais).

_____ (2022). *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities*. ONU-Habitat, Nairobi.

Steele, C. (2018). "*The Real Reason Voice Assistants Are Female (and Why It Matters)*". PC Magazine, 29 janvier.

Union africaine (2024). Créer un marché africain unique. Union africaine, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://au-afcfta.org/.

Usman, Z., et A. Csanadi (2022). "*Latest Milestone for the African Continental Free Trade Area: The Pan-African Payment et Settlement System*". Carnegie Endowment for International Peace. Disponible à l'adresse : https://carnegieendowment.org/posts/2022/02/latest-milestone-for-the-african-continental-free-trade-area-the-pan-african-payment-and-settlement-system?lang=en (en anglais).

Yatta, F.P. (2018). « *Urbanization in Africa : Trends, Regional Specificities, et Challenges*". Dans *International et Transnational Perspectives on Urban Systems*, Dir. Pub. C. Rozenblat, D. Pumain, et E. Velasquez. *Advances in Geographical et Environmental Sciences*. Springer, Singapore. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1007/978-981-10-7799-9_14 (en anglais).

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. DAES (2025).
2. FMI (2024) ; Banque mondiale (2024c).
3. Banque mondiale (2025).
4. Oxford Economics (2025).
5. Oxford Economics (2025).
6. CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) (à paraître).
7. BAD (2024).
8. BAD (2024).
9. Kasekende et al. (2010).
10. Leibfritz et Horst Rottmann (2013).
11. DAES (2025).
12. FMI (2024b).
13. Afreximbank (2024).
14. FMI (2020).
15. Ghosh et Ramakrishnan (2024.
16. Abille et Meçik (2024).
17. CNUCED (2024b).
18. fDi Intelligence (2024).
19. CNUCED (2024b).
20. CEA (2021[a]).
21. BAD (2024).
22. FMI (2024c) ; DAES (2024[a]).
23. DAES (2024[a]).
24. FMI (2024d).
25. FMI (2024d).
26. https://www.emdat.be/.
27. CEA (2023).
28. Banque mondiale (2022).
29. CEA (2016).
30. CEA (2024a).
31. https://www.sais-cari.org/chinese-investment-in-africa.
32. Devermont et Chiang (2019).
33. https://www.reuters.com/markets/asia/chinas-economy-seen-slowing-q2-stimulus-calls-grow-2024-07-14/.
34. https://www.oxfordeconomics.com/wp-content/uploads/2023/01/China-Demographic-shift-poses-tough-economic-and-fiscal-challenges.pdf.
35. Banque mondiale, Poverty and Inequality Platform. Disponible à l'adresse : https://pip.worldbank.org/home (site consulté en avril 2024).
36. OIT (2024).
37. https://ilostat.ilo.org/fr/blog/african-youth-face-pressing-challenges-in-the-transition-from-school-to-work/.
38. Gammarano (2019).
39. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/10/Dualistic-Labor-Market_Ahmadou-Aly-Mbaye-1.pdf.
40. Banque mondiale (2016).
41. McMillan et Rodrik (2014).
42. Gammarano (2018).
43. Calculs effectués par la CEA à partir des données disponibles à l'adresse : https://population.un.org/wpp/downloads?folder=Standard%20Projections&group=Most%20used.
44. OCDE, CEA et BAD (2022).
45. Ces huit villes sont : Gwagwalada (Nigéria), Kabinda (RDC), Lokoja (Nigéria), Uige (Angola), Bujumbura, Songea (République-Unie de Tanzanie), Potiskum (Nigéria) et Bunia (RDC).
46. OCDE, CEA et BAD (2022).
47. OCDE, CEA et BAD (2022).
48. ONU-Habitat (2016).
49. Griggs (2011).
50. ONU-Femmes (2023).
51. Le paradoxe de l'égalité des sexes en matière de TIC, à savoir le constat de l'UNESCO selon lequel les pays où l'égalité des sexes est la plus élevée, comme ceux d'Europe, sont aussi ceux où la proportion de femmes poursuivant des études supérieures en informatique et dans des disciplines connexes est la plus faible. À l'inverse, les pays où l'égalité des sexes est faible, comme ceux de la région arabe, affichent les proportions les plus élevées de femmes titulaires d'un diplôme technologique de haut niveau.
52. UNESCO et Coalition EQUALS Skills (2019).
53. Malleson (2003).
54. Steele (2018).
55. GSMA (2024).
56. Banque mondiale et al. (2015).
57. BAD (2016).
58. CEA (2024b).
59. CEA et CEPII (à paraître).
60. CEA (2021b).
61. Usman et Csanadi (2022).
62. https://www.weforum.org/agenda/2024/07/industrial-policies-geopolitics-economy-government/.
63. FMI (2024d).
64. CEA (2019) ; FMI (2024d).
65. Banque mondiale (2021).

CHAPITRE 2
LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : UNE VUE D'ENSEMBLE

MESSAGES CLÉS

- **La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) vise à assurer la cohérence des politiques sur le continent africain et à jeter les bases d'une Afrique prospère et pacifique.**
- **Compte tenu de la portée ambitieuse de l'Accord portant création de la ZLECAf, des instruments essentiels pour son opérationnalisation ont été développés pour sa mise en œuvre effective.**
- **Les enseignements enlever cela tirés de jusqu'à présent l'Initiative commerciale guidée de la ZLECAf peuvent aider à adopter des politiques pragmatiques pour améliorer la participation des pays à la ZLECAf et la mise en œuvre efficace de l'Accord.**

ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA ZLECAF

Renforcer la cohérence des politiques sur le continent africain

L'économie mondiale est actuellement en pleine mutation. Les tensions géopolitiques, l'endettement élevé, la montée des nationalismes et les défis climatiques sont autant de facteurs qui créent une grande incertitude quant à la trajectoire future de l'économie mondiale. Certains signes indiquent qu'après des décennies de mondialisation, l'économie mondiale commence à se fragmenter. L'environnement mondial actuel – ralentissement de l'économie chinoise, croissance anémique en Europe, volatilité des prix des matières premières et risques d'instabilité financière mondiale à mesure que les économies avancées normalisent leur politique monétaire – pourrait rendre les choses encore plus difficiles. Depuis 2022, des baisses significatives des échanges commerciaux et des flux d'investissements étrangers directs entre des pays appartenant à des blocs géopolitiquement éloignés se sont déjà produites[1]. Les institutions chargées de gouverner l'économie mondiale sont également mises à l'épreuve. Par exemple, le rôle de l'OMC est de plus en plus contesté, et les choses risquent de se précipiter en 2025 si la nouvelle administration des États-Unis d'Amérique est ouvertement hostile au système commercial mondial[2].

D'un point de vue stratégique, c'est le moment pour le continent africain de renouveler son engagement en faveur de l'intégration régionale. L'environnement extérieur défavorable et incertain offre à l'Afrique une occasion unique de se recentrer sur des politiques de diversification économique et sur la promotion de sa propre transformation structurelle.

Tout cela s'inscrit dans un contexte plus large. Les difficultés liées à la naissance d'un nouveau paradigme techno-économique[3] signifient que les anciennes certitudes cèdent la place à une augmentation des risques et de la volatilité sur les marchés mondiaux[4]. Sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la quatrième révolution industrielle, le nouveau paradigme techno-économique remplace rapidement l'ancien paradigme fondé sur les économies d'échelle et le modèle fordiste de production de masse. Il ne s'agit pas seulement de numérisation, de flux de données et d'internet, qui font partie de la troisième révolution industrielle, mais aussi de l'intégration des nouvelles technologies dans la manière dont les biens et les services sont produits grâce aux capteurs, à des matériaux avancés, ainsi qu'à la robotique avec des plateformes numériques, à l'intelligence artificielle et à l'analyse des grandes données, le tout relié par l'internet des objets. Cela permet de personnaliser les biens grâce à la fabrication additive (impression en trois dimensions) et à de nouveaux modèles commerciaux, comme la production à la demande. Si certains analystes considèrent que les nouvelles technologies sont prometteuses pour l'Afrique[5], d'autres les voient avec inquiétude et affirment que les technologies d'économie de main-d'œuvre associées à la quatrième révolution industrielle font qu'il est encore plus difficile pour les pays à faible revenu de jouer un rôle important dans le secteur manufacturier mondial[6].

D'un point de vue stratégique, c'est le moment pour le continent africain de renouveler son engagement en faveur de l'intégration régionale. L'environnement extérieur défavorable et incertain offre à l'Afrique une occasion unique de se recentrer sur des politiques de diversification économique et sur la promotion de sa propre transformation structurelle. L'histoire montre que la nécessité peut être mère d'invention. Dans les années 30 et 40, l'Amérique du Sud a réalisé des progrès considérables en matière de diversification économique et d'industrialisation lorsque ses marchés d'exportation traditionnels en Europe et aux États-Unis ont été fermés par le protectionnisme à la suite de la Grande Dépression de 1929, puis de la Seconde Guerre mondiale[7]. Pour l'Afrique aussi, les incertitudes qui règnent dans l'économie mondiale pourraient finir par aider le continent à progresser de manière décisive vers sa propre intégration économique. Un certain nombre de tendances convergent en faveur de l'intégration continentale.

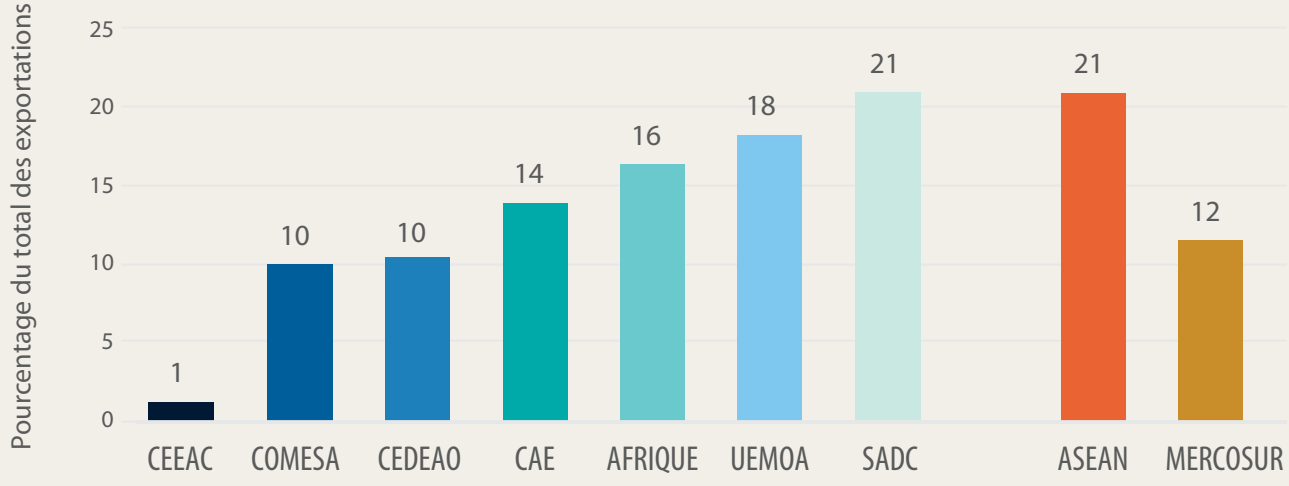
Premièrement, les TIC facilitent la décentralisation de la production, rapprochant ainsi les lieux de production et de consommation. Cela ouvre une fenêtre d'opportunité pour l'Afrique. Bien que le continent parte d'une base de connaissances relativement faible, il peut transformer l'adversité en avantage et bénéficier de manière significative de la quatrième révolution industrielle, grâce à l'adoption rapide des nouvelles technologies. En clair, la quatrième révolution industrielle facilitera l'augmentation de la production locale et régionale afin de répondre à la demande des consommateurs africains.

Deuxièmement, il est impératif de catalyser une « révolution industrielle verte » sur le continent. En novembre 2022, la première Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques organisée sur le sol africain depuis plus d'une décennie s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte). Alors que les pays occidentaux s'inquiètent de leur propre sécurité énergétique, la Conférence s'est concentrée sur les priorités de l'Afrique. En adoptant les technologies de la quatrième révolution industrielle, en exploitant les vastes sources d'énergie renouvelable du continent, en favorisant un meilleur accès à l'électricité et en accélérant le développement des chaînes de valeur régionales, le continent devrait être en mesure de faire un bond en avant vers un avenir plus efficace sur le plan énergétique. Le renforcement des marchés régionaux de l'énergie pourrait également s'avérer extrêmement utile en termes de réduction des émissions. Par exemple, l'Afrique de l'Est est riche en sources d'énergie renouvelable, qu'il s'agisse d'énergie géothermique, éolienne ou hydroélectrique. La région est pourtant fortement dépendante des importations de pétrole et d'autres produits raffinés en provenance du Moyen-Orient. En s'appuyant davantage sur les pools énergétiques intrarégionaux et interrégionaux, cette dépendance pourrait être considérablement réduite, comme c'est le cas avec l'interconnexion Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK) pour les pools énergétiques d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe[8].

Troisièmement, le boom démographique sur le continent stimule une autre transformation connexe et prometteuse : une accélération rapide du rythme de l'urbanisation et une concentration croissante des installations humains connexe[9]. Parallèlement, une intensification et une diversification des réseaux d'échanges ruraux-urbains alimentent un processus d'intégration des marchés *intérieurs*. Comme l'ont montré les trajectoires de la Chine et de l'Inde au cours des dernières décennies, l'intégration des marchés intérieurs est importante pour le fonctionnement des marchés des facteurs (terre, travail, capital). Elle crée également des opportunités d'économies d'échelle dans les produits et services commercialisables qui bénéficient d'un degré naturel de protection contre les importations étrangères (denrées périssables, produits spécifiques à une culture), les produits dont les coûts de transport par unité sont élevés (bière en bouteille, ciment) et les services qui nécessitent des connaissances locales (par exemple, les banques, les transports publics)[10]. Cela crée des conditions propices à l'expansion des entreprises locales et régionales pour répondre à ces demandes.

Tous ces changements profonds plaident en faveur de la réussite de la ZLECAf, mais la politique doit être dûment alignée sur ces nouvelles réalités. Qu'on le veuille ou non, les efforts d'intégration régionale déployés par le passé sur le continent africain ont fait l'objet de nombreuses critiques. Le chevauchement des membres des communautés économiques régionales (CER) d'Afrique a parfois créé des conflits et des contradictions découlant de l'effet « bol de spaghetti »[11]. Les conséquences de l'appartenance d'un pays à plusieurs CER sont notamment des obligations financières multiples, des réunions différentes, l'incohérence des décisions politiques et des procédures et calendriers contradictoires[12]. Pourtant, malgré ces défis, les efforts d'intégration régionale ont raisonnablement bien fonctionné dans ces circonstances[13], stimulant le commerce intrarégional de 28 à 32 % en moyenne[14] et beaucoup plus pour les produits manufacturés[15]. Les CER obtiennent également d'assez bons résultats par rapport à leurs homologues d'autres régions du monde, comme le MERCOSUR et la SADC, et la CAE est au même niveau que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (figure 2.1).

Figure 2.1 Exportations intrarégionales en pourcentage du total des exportations dans quelques CER, 2023



Source : Calculs de la CEA à partir de données du Centre du commerce international (ITC) (2024).

Lorsque les négociations relatives à la ZLECAf ont officiellement commencé, à la vingt-cinquième session ordinaire de l'Union africaine à Johannesburg en juin 2015, on s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'aller plus loin. Environ 80 % du commerce intra-africain existant se faisait au sein des CER et si le commerce au sein de certaines CER s'était avéré très dynamique, le commerce entre les CER restait difficile. Il est à noter que ces statistiques sur le commerce intra-africain existant ne concernent que le commerce formel, sans tenir compte du commerce transfrontalier informel, très répandu en Afrique. En réduisant les droits de douane et les obstacles non-tarifaires en Afrique, la ZLECAf devrait stimuler le commerce entre les CER et contribuer à l'harmonisation des politiques sur tout le continent.

De nouveaux développements, comme la récente ratification de la Zone de libre-échange tripartite, devraient également donner un élan supplémentaire à l'intégration continentale. L'Accord tripartite entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a été officiellement lancé le 10 juin 2015 à Charm el-Cheikh (Égypte). Malgré des retards, l'Accord est finalement entré en vigueur le 25 juillet 2024 après avoir atteint le seuil requis de 14 ratifications sur les 29 États membres/partenaires. Les objectifs de la Zone de libre-échange tripartite se recoupent avec ceux de la ZLECAf, en termes de priorité accordée à l'intégration des marchés, aux infrastructures et au développement industriel. En tant que tel, il représente une étape importante vers la réalisation des objectifs plus larges de l'Union africaine, qui comprennent l'accélération de l'intégration économique et du développement durable sur l'ensemble du continent[16].

Ouvrir la voie à une Afrique prospère et pacifique

La ZLECAf devrait stimuler le commerce intra-africain et promouvoir l'industrialisation et la compétitivité de l'Afrique. C'est une étape cruciale vers la réalisation des objectifs d'intégration régionale de l'Afrique (à savoir, à terme, la création d'une Communauté économique africaine). La ZLECAf pourrait donc contribuer directement et indirectement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, avec l'aspiration de faire de l'Afrique un continent prospère et pacifique.

D'un point de vue économique, les priorités de l'Afrique sont la création d'emplois et la transformation structurelle, ainsi que l'assurance que l'Afrique n'est pas marginalisée par rapport à l'innovation et à la quatrième révolution industrielle. La ZLECAf est un outil permettant d'atteindre ces objectifs. L'Afrique est un continent vaste et diversifié, et l'intégration africaine doit être *sui generis* pour réussir. Il convient donc d'établir une voie créative vers l'intégration continentale.

En adoptant la ZLECAf, l'Afrique ne tourne pas le dos au monde. Loin de là. Le continent cherche simplement à être mieux représenté et mieux entendu, et à contribuer de manière constructive aux résultats mondiaux qui reflètent de manière adéquate ses propres priorités[17]. La vision de l'Union africaine est de parvenir à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. Cette vision est exprimée dans l'Agenda 2063, un document certes ambitieux mais ancré dans les réalités historiques et contemporaines du continent. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il est primordial que l'Afrique soit intérieurement forte, condition préalable à l'action diplomatique internationale, ce qui fait de la ZLECAf une idée dont le temps est venu. Les initiatives visant à accorder à l'Union africaine un siège permanent au sein du G-20, tout comme l'Union européenne en dispose déjà, sont un symbole de ces changements.

L'un des principaux avantages de la ZLECAf sera d'obliger les États membres à adopter des positions communes dans leurs négociations avec le reste du monde. Parler d'une seule voix n'est pas un objectif facile à atteindre – et cela n'arrivera certainement pas immédiatement. Cependant, les États membres doivent au moins éviter les conflits et l'adoption de positions contradictoires. Par exemple, la ZLECAf fonctionnera dans le cadre des règles de l'OMC, tout comme l'Union européenne. Chaque membre africain de l'OMC se représentera lui-même lors des négociations de l'OMC, mais la ZLECAf utilisera le Groupe d'ambassadeurs basé à Genève qui s'exprimera pour l'ensemble de l'Accord sur la base des positions africaines communes lors de toutes les réunions de l'OMC jusqu'à ce que l'Afrique développe un mécanisme supranational doté de compétences exclusives en matière de négociations commerciales et de questions liées au commerce. À l'instar de l'Union européenne, la ZLECAf pourrait, le moment venu, devenir membre de l'OMC de plein droit[18].

PORTÉE ET OPÉRATIONNALISATION DE L'ACCORD ZLECAF

La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange au monde que ce soit en nombre d'États membres ou de portée. En janvier 2025, tous les pays africains sauf un avaient signé l'Accord, l'Érythrée étant la seule exception. Quarante-

La vision de l'Union africaine est de parvenir à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale.

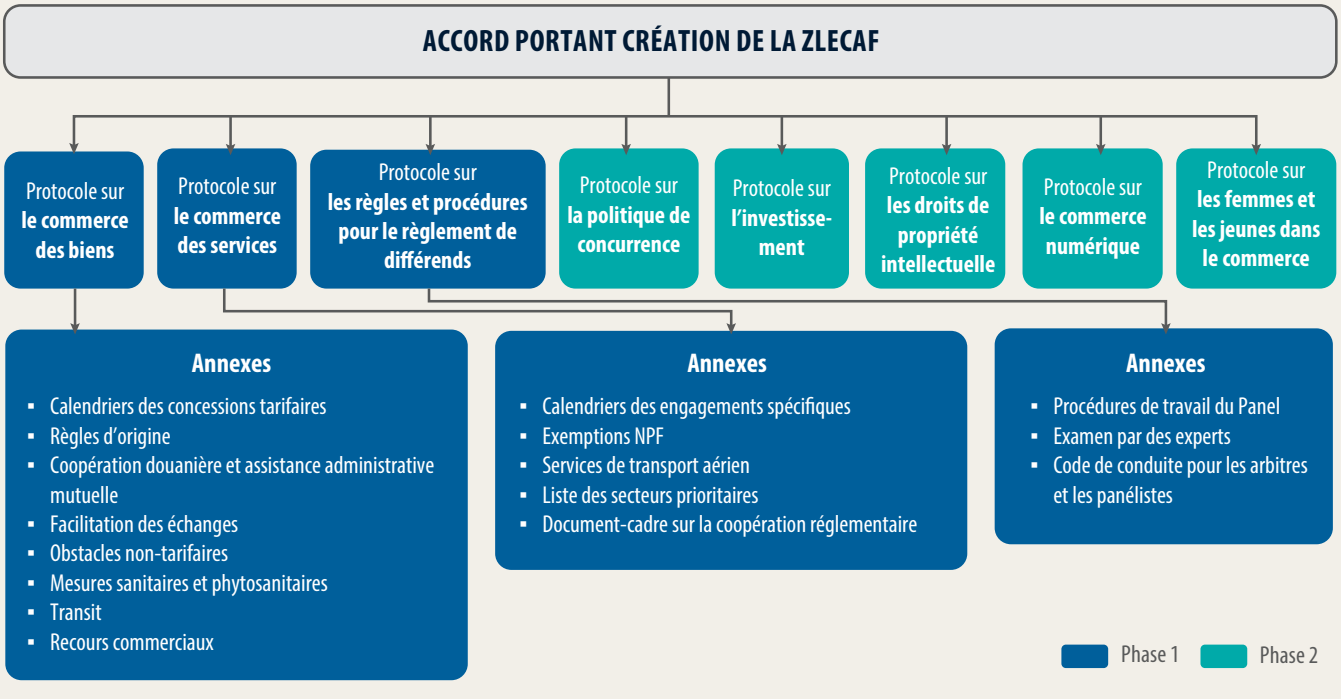
huit de ces signataires ont également ratifié l'Accord[19], qui comprend une série de protocoles et d'annexes négociés en deux phases (figure 2.2). La phase I couvre le commerce des marchandises, le commerce des services et les procédures de règlement des différends, tandis que la phase II, adoptée en février 2024, comprend des protocoles tels que la politique d'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique ainsi que les femmes et les jeunes dans le commerce.

Le calendrier de libéralisation du protocole sur le commerce des marchandises de l'accord de la ZLECAf a identifié trois types de produits (produits non sensibles, produits sensibles et produits exclus) et deux groupes de pays, à savoir les pays les moins avancés (PMA) et les pays autres que les PMA (tableau 2.1). Les PMA disposent d'une période plus longue pour la libéralisation des tarifs : dix ans pour libéraliser 90 % des lignes tarifaires pour les produits non sensibles et 13 ans pour libéraliser les produits sensibles. Quant aux non-PMA, ils disposent de cinq ans pour libéraliser 90 % de leurs lignes tarifaires pour les produits non sensibles et de dix ans pour les produits sensibles qui peuvent constituer jusqu'à 7 % des lignes tarifaires. En outre, il est important de souligner que les PMA et les non-PMA ont la possibilité d'exclure jusqu'à 3 % de leurs lignes tarifaires à condition que celles-ci ne représentent pas plus de 10 % de la valeur des importations intra-africaines (tableau 2.1). Concrètement, d'ici à 2033, soit 13 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord ZLECAf, 97 % de toutes les marchandises originaires d'Afrique devront faire l'objet d'échanges transfrontaliers en franchise de droits de douane ou d'autres taxes d'effet équivalent.

La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange au monde que ce soit en nombre d'États membres ou de portée. En janvier 2025, tous les pays africains sauf un avaient signé l'Accord, l'Érythrée étant la seule exception.

L'Accord ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019, mais les échanges dans le cadre des règles de la Zone n'ont commencé que le 1er janvier 2021. Au moment de la rédaction du présent rapport (octobre 2024), peu d'États membres avaient réellement mis en œuvre de manière systématique les réductions tarifaires prévues. Le respect des calendriers de réduction tarifaire sera d'une importance fondamentale dans la mise en œuvre de la ZLECAf, et les États membres

Figure 2.2 Les protocoles de l'Accord portant création de la ZLECAf



Source : Adapté de CEA (2023).

devront rattraper les retards. Jusqu'à présent, cependant, l'accent a été mis sur l'Initiative commerciale guidée, une initiative visant à tester à la fois les États membres et les acteurs du secteur privé sur leur capacité à commercer dans le cadre des règles et réglementations de la ZLECAf. Le premier cycle de l'Initiative commerciale guidée en octobre 2022 et le deuxième cycle en 2024 ont attiré plus de 38 pays. Il est clair qu'il existe une demande et un désir de commencer à commercer selon les règles de la ZLECAf. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

Respecter les calendriers de réduction tarifaire sera d'une importance fondamentale dans l'opérationnalisation de la ZLECAf.

Tableau 2.1 Calendrier de libéralisation du commerce des marchandises dans le cadre de la ZLECAf

Produits/pays	PMA	Autres que PMA
Libéralisation totale	90 % des lignes tarifaires (10 ans)	90 % des lignes tarifaires (5 ans)
Produits sensibles	7 % des lignes tarifaires (13 ans)	7 % des lignes tarifaires (10 ans)
Produits exclus	3 % des lignes tarifaires	3 % des lignes tarifaires

Source : CEA (2023).

Cinq instruments opérationnels ont été créés dans le cadre de la ZLECAf pour s'adapter au nouvel environnement commercial libéralisé et intégré établi aux termes de l'Accord :

- e-Tariff Book, une plateforme numérique contenant les listes de concessions tarifaires, avec les taux tarifaires applicables pour tous les États parties à la ZLECAf basés sur le Système harmonisé à six chiffres (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)[20] ;
- Le Manuel des règles d'origine sert de guide pour l'opérationnalisation de l'Annexe 2 sur les règles d'origine. Il fournit des informations détaillées sur la manière de déterminer l'origine nationale des marchandises afin qu'elles puissent être échangées entre les États parties dans le cadre des taux tarifaires préférentiels de la ZLECAf ;
- Un mécanisme pour éliminer les obstacles non tarifaires. Il s'agit d'un portail permettant de signaler en ligne les BNT identifiées, y compris par SMS ;
- Le Système panafricain de paiement et de règlement[21] ;
- La plateforme de l'Observatoire africain du commerce[22].

En ce qui concerne les règles d'origine, 92,3 % des lignes tarifaires ont été finalisées ; les règles en suspens concernent les secteurs du textile et de l'habillement et de l'automobile[23]. Parmi les autres instruments opérationnels importants, on peut citer le Fonds d'ajustement de la ZLECAf, créé pour aider les secteurs public et privé à faire face aux perturbations à court terme liées à la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf. Tout en permettant au secteur privé de développer ses capacités à produire des biens et des services à valeur ajoutée qui peuvent être commercialisés de manière compétitive sur le continent et catalyser l'émergence de chaînes de valeur régionales. Les instruments comprennent également le fonds automobile, qui vise à accroître le développement du contenu local dans la chaîne de valeur de l'automobile[24].

AVANCÉES VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA ZLECAF

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le processus de mise en œuvre de la ZLECAf avec le lancement de l'Initiative commerciale guidée en octobre 2022. Cette dernière a démarré dans sept pays (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda et République-Unie de Tanzanie), plus la Tunisie, et couvrait une gamme limitée de produits (carreaux de céramique, batteries, thé, café, produits transformés à base de viande, amidon de maïs, sucre, pâtes, sirop de glucose, fruits secs, fibre de sisal, etc.) Le champ d'application et la couverture de l'Initiative se sont élargis depuis, avec le lancement de la deuxième phase (actuellement en cours) et l'entrée de nouveaux pays (plus de 30), dont les deux plus grandes économies du continent, l'Afrique du Sud et le Nigéria[25].

L'Initiative commerciale guidée est un moyen créatif et innovant de stimuler et d'améliorer le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf[26]. Les principales conclusions de l'expérience sont les suivantes : i) la mise en place d'un cadre institutionnel pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf au niveau national est essentielle pour que les États parties maximisent les avantages de la Zone ; ii) la sensibilisation et la compréhension limitées du processus de libéralisation tarifaire de la ZLECAf ont entraîné un certain découragement parmi les exportateurs et les importateurs, qui ont eu l'impression que le commerce sous le régime préférentiel de la ZLECAf signifiait des tarifs zéro dès le départ et aucun paiement d'autres taxes nationales ; iii) le transport et la logistique sont essentiels pour faciliter les flux commerciaux ; et iv) la présence commerciale diplomatique est un catalyseur pour la mise en œuvre de la

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le processus de mise en oeuvre de la ZLECAf avec le lancement de l'Initiative commerciale guidée en octobre 2022.

ZLECAf car les attachés commerciaux et les représentants commerciaux jouent un rôle important dans la facilitation de l'engagement interentreprises, la réalisation d'informations sur le marché et l'identification de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités d'exportation pour leurs entreprises.

Quels sont les principaux enseignements tirés ? L'existence d'un mécanisme institutionnel national de la ZLECAf opérationnel, comme les comités nationaux de mise en œuvre, est essentielle pour coordonner la participation des parties prenantes au commerce dans le cadre de la Zone (encadré 2.1). Les organismes de réglementation (organismes de normalisation, autorités douanières et autres entités impliquées dans la facilitation des échanges) doivent coopérer et coordonner leurs activités afin de minimiser les retards transfrontaliers. Il faut aussi renforcer l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAf au moyen de programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités spécifiques et intensifs. Autre point important, la réalisation du potentiel existant dans le cadre de la ZELCAf exige la mise en œuvre effective de l'Accord. Pour ce faire, il faut surmonter plusieurs difficultés et identifier des options de politiques et des réformes pour atténuer les contraintes.

Encadré 2.1 Les comités nationaux de mise en œuvre de la ZELCAf (synthèse)

Les comités nationaux de mise en œuvre aident les parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre des cadres institutionnels et de politiques pour l'opérationnalisation de la ZLECAf. Ils constituent également l'interface entre le secrétariat de la ZLECAf, le ministère en charge du commerce et de l'industrie et les autres parties prenantes (par exemple, le secteur privé).

L'un des principaux enseignements tirés des pays qui commercent dans le cadre de l'Initiative commerciale guidée est le rôle important des comités nationaux de mise en œuvre dans la création de cadres institutionnels et politiques, comme le Cadre national et la Politique d'action ZLECAf du Ghana, pour permettre au secteur privé de commercer dans le cadre de la ZLECAf[27]. Les comités nationaux de mise en œuvre jouent également un rôle crucial dans l'élaboration de politiques nationales d'exportation, comme la Stratégie nationale de développement des exportations du Ghana, et dans l'aide apportée aux entreprises pour l'obtention de certificats d'origine pour le commerce dans le cadre de la ZLECAf, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative commerciale guidée. Pour donner un exemple concret, le Gouvernement ghanéen, avec le soutien de son comité national de mise en œuvre, a aidé 30 entreprises à obtenir des certificats d'origine afin de pouvoir participer à l'Initiative commerciale guidée et, par la suite, à la ZLECAf[28].

Les comités nationaux de mise en œuvre peuvent également améliorer les capacités du secteur privé et fournir des informations sur les opportunités commerciales et les procédures d'exportation. Le Comité national de mise en œuvre du Ghana, avec le soutien de l'ODI, a identifié (dans un premier temps) 200 entreprises (dont Keda Ceramics, qui a commencé à commercer dans le cadre des règles de la ZLECAf) dans le but de renforcer leurs capacités et, partant, accroître leur compétitivité à l'exportation. Au Kenya et au Rwanda, les comités nationaux de mise en œuvre, en relation avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), ont élaboré un calendrier de concessions tarifaires pour certains produits, y compris ceux qui sont commercialisés dans le cadre de l'Initiative commerciale guidée[29].

L'élimination des obstacles non tarifaires pour accroître le commerce transfrontalier fait partie des défis à relever et elle sera cruciale pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Bien que l'Accord donne la priorité à la libéralisation tarifaire, les pays africains doivent s'attaquer à la question des obstacles non tarifaires. La persistance des obstacles non tarifaires, qui ont étouffé le commerce transfrontalier dans le passé, pourrait continuer à être un obstacle majeur lors de la mise en œuvre de la ZLECAf. En outre, la littérature empirique sur le commerce confirme également que la suppression des goulets d'étranglement non tarifaires pourrait être plus efficace pour stimuler le commerce intra-africain que la réduction des droits de douane[30]. L'accélération du processus de mise en œuvre de la ZLECAf exige l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, car cela aurait un impact beaucoup plus important sur le développement et augmenterait les dividendes de la croissance et du développement.

Quatre facteurs non tarifaires se sont avérés les plus significatifs pour expliquer le niveau du commerce intra-africain : la qualité des infrastructures, la disponibilité de crédit pour le secteur privé, l'environnement commercial et la logistique commerciale, par exemple : les services douaniers, les procédures de dédouanement, l'harmonisation des procédures et des réglementations de transport, et les services de courtage[31].

D'autres recherches vont dans le même sens. Toutes choses égales par ailleurs, des droits de douane moins élevés, une meilleure infrastructure et un accès plus facile au crédit ont favorisé des flux commerciaux plus importants[32]. Le fossé à combler sur le continent africain est important : la qualité des infrastructures y est inférieure d'environ 50 % à celle des autres régions du monde, les ratios crédit/PIB y sont inférieurs d'environ 25 % et les droits de douane y sont en moyenne quatre fois plus élevés.

Ces données pourraient servir à orienter les priorités de politiques pour la mise en œuvre de la ZLECAf[33]. Les gouvernements, les organisations régionales et les donateurs pourraient, par exemple, collaborer avec des institutions telles que la Banque africaine de développement (BAD) ou Afreximbank afin d'accroître les ressources disponibles pour les investissements dans les infrastructures, et en soutenant le plan d'action de l'Union africaine pour la promotion du commerce intra-africain et le Programme enlever ce mot pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Sur les 409 projets lancés dans le cadre du PIDA en 2012, seuls 155 (38 %) sont en cours de construction ou déjà opérationnels, alors que 15 % sont en phase de préfaisabilité ou d'étude de faisabilité et 10 % en sont encore au stade de la définition du projet[34].

L'achèvement de ces programmes pourrait avoir des retombées importantes[35]. Les flux commerciaux au sein des sept pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) seraient 3,2 fois plus élevés si 100 % des routes inter-États étaient pavées.. La modernisation et l'entretien coordonnés des réseaux routiers pourraient accroître le commerce intra-africain de 18 % par an sur une période de 15 ans[36]. Ces impacts massifs mettent en évidence

les gains potentiels d'un meilleur financement et d'une réponse mieux coordonnée aux problèmes d'infrastructures du continent.

La Zone de libre-échange continentale africaine est l'une des initiatives les plus ambitieuses visant à promouvoir le commerce entre les pays africains. Ce développement transformateur aidera les États parties à atteindre des taux de croissance élevés, à diversifier leurs économies et à réduire leur exposition aux chocs extérieurs. La réussite de la ZELCAf nécessitera toutefois un environnement propice au renforcement des capacités nationales. Le chapitre suivant explore les impacts potentiels de la Zone sur différents indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

La Zone de libre-échange continentale africaine est l'une des initiatives les plus ambitieuses visant à promouvoir le commerce entre les pays africains.

Propositions d'actions stratégiques transformatrices

- Les États membres doivent accélérer la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf et utiliser les instruments d'opérationnalisation disponibles.
- Il est essentiel de mettre en place des comités nationaux de mise en œuvre de l'Accord qui fonctionnent bien pour coordonner la participation des parties prenantes au commerce dans le cadre de la ZLECAf.
- Les organismes de réglementation tels que les organismes de normalisation, les autorités douanières et les autres entités impliquées dans la facilitation des échanges doivent coopérer et coordonner leurs activités afin de minimiser les retards transfrontaliers.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abrego, L., M. A. Amado, T. Gursoy, G. P. Nicholls et H. Pérez-Saiz (2019). *"African Continental Free Trade Agreement: Welfare Gains Estimates from a General Equilibrium Model"*. Document de travail 19/124 du FMI, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Afesorgbor, S. K. (2017). *"Revisiting the Effect of Regional Integration on African Trade: Evidence from Meta-Analysis and Gravity Model". The Journal of International Trade & Economic Development,* 26(2), 133-153.

_____ et P. A. G. van Bergeijk (2014). *Measuring Multi-Membership in Economic Integration and its Trade Impact: A Comparative Study of ECOWAS and SADC*. Disponible à l'adresse : https://pure.au.dk/ws/files/69192668/wp14_06.pdf (en anglais).

Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (2020). *AUDA-NEPAD 2020 Annual Report.* AUDANEPAD, Midrand (Afrique du Sud).

Bessent, S. (2024). "*A Trump Adviser on How the International Economic System Should Change". The Economist*, 23 octobre.

Bhagwati, J. N. (1995). *"US Trade Policy: The Infatuation with FTAs"*. Document de discussion Paper No. 726, Department of Economics, Columbia University, New York.

Bulmer-Thomas, V. (2003). *The Economic History of Latin America Since Independence.* Cambridge University Press.

Buys, P., U. Deichmann et D. Wheeler (2010). *"Road Network Upgrading and Overland Trade expansion in Sub-Saharan Africa". Journal of African Economies*, 19(3), 399-432.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2023). *La ZLECAf – Tout ce que vous devez savoir : foire aux questions et réponses.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/49845.

_____ et Konrad Adenauer Stiftung (KAS) (2024), *L'Initiative commerciale guidée : documenter et évaluer les premières expériences commerciales dans le cadre de la ZLECAf.* Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50170.

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) 2024). Accord portant création de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC. CAE, Arusha (République-Unie de Tanzanie). Disponible à l'adresse : https://www.eac.int/trade/international-trade/trade-agreements/comesa-eac-sadc-tripartite-free-trade-area-tfta-agreement (en anglais).

Coulibaly, S. et L. Fontagné (2006). "South–South Trade: Geography Matters". Journal of African Economies, 15(2), 313-341.

Fofack, H (2020). "Making the AfCFTA Work for 'The Africa We Want'". Document de travail.

Frankema, E. et M. van Waijenburg (2018). "Africa Rising? A Historical Perspective". African Affairs, 117(469), 543-568.

Gopinath, G., P. O. Gourinchas, A. Presbitero et P. B. Topalova (2024). "Changing Global Linkages: A New Cold War?". Document de travail n° 2024/076, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Kaplinsky, R. (2021). Sustainable Futures: An Agenda for Action. John Wiley & Sons.

_____ et M. Morris (2019). "Trade and Industrialisation in Africa: SMEs, Manufacturing and Cluster Dynamics". Journal of African Trade, 6 (1): 2.

Kwofi, M. (2023). "Ghana leads in quest for AfCFTA benefits'". Graphic Business, 7 février. Disponible à l'adresse : https://www.graphic.com.gh/business/business-news/ghana-leads-in-quest-for-afcfta-benefits.html (en anglais).

Le T.-H. (2017) "Does Economic Distance Affect the Flows of Trade and Foreign Direct Investment? Evidence from Vietnam", Cogent Economics & Finance, 5 (1).

Lisinge, R. T., et M. P. van Dijk (2022). "Regional Transport Infrastructure Programmes in Africa: What Factors Influence Their Performance?". Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines, 56(1), 99-121.

Mangeni, F. et J. Atta-Mensah (2022). Existential Priorities for the African Continental Free Trade Area. CEA, Addis-Abeba.

_____ et A. Mold (2024a). Borderless Africa: A Sceptic's Guide to the Continental Free Trade Area (African Arguments Series). Hurst Publishers, édition Kindle, p. 377.

_____ (2024b). Borderless Africa: A Sceptic's Guide to the Continental Free Trade Area (African Arguments Series). Hurst Publishers, édition Kindle, p. 386.

Mkandawire, T. (2014). The Politics of Regional Integration. Conférence annuelle TRALAS, 15-16 mai 2014, Le Cap (Afrique du Sud).

Mold, A. (2022). *ZLECAf : L'argument environnemental en faveur de la Zone de libre-échange continentale. Afrique Renouveau*, 28 octobre. Disponible à l'adresse : https://c.un.org/fr/magazine/zlecaf-largument-environnemental-en-faveur-de-la-zone-de-libre-echange-continentale.

Mukwaya, R. (2019). *"The Impact of Regional Integration on Africa's Manufacturing Exports". Journal of African Trade*, 6 (1), 81-87.

Naudé, W. (2019). *"New Technology, Entrepreneurship and the Revival of Manufacturing in Africa: Opportunities for Youth and Women?"* Document de travail idrcdpru4ir, University of Cape Town, Development Policy Research Unit.

Nayyar, G. et M. J. Vargas da Cruz (2018). *"Developing Countries and Services in the New Industrial Paradigm"*. Document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale n° 8659, Banque mondiale, Washington, DC.

Pérez, C. (2002). *Technological Revolutions and Financial Capital: The Dynamics of Bubbles and Golden Ages.* Edward Elgar Publishing.

Robertson, C. (2022). *"Demographics and Growth: Who Booms, When?". Dans The Time-Travelling Economist: Why Education, Electricity and Fertility Are Key to Escaping Poverty*, 193-218. Springer International Publishing, Cham (Suisse).

Sebahizi, P., M. Habte, H. Noor, Y. Chitanda, J. T. Semedo, D. W. te Velde, D. Abudu, P. Agarwal et M. Méndez-Parra (2023). *AfCFTA National Implementation Committees: Scoping Options and Support Mechanisms.* Rapport de recherche de l'ODI (Overseas Development Institute). Londres. Disponible à l'adresse : https://odi.org/en/publications/afcfta-national-implementation-committees-scoping-options-and-support-mechanisms/ (en anglais).

Shepherd, B. et J. S. Wilson (2009). *"Trade Facilitation in ASEAN Member Countries: Measuring Progress and Assessing Priorities". Journal of Asian Economics,* 20(4), 367-383.

TRALAC (Trade Law Centre) (2025). *"Trading Under the AfCFTA – A Guide for Nigeria"*. TRALAC, Stellenbosch (Afrique du Sud).

_____ (2024). *"Update on the Status of AfCFTA Rules of Origin Negotiations"*. TRALAC, Stellenbosch (Afrique du Sud).

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1 Gopinath et al. (2024).
2 Bessent (2024).
3 Pérez (2002) définit le changement de paradigme techno-économique comme un ensemble puissant et très visible de technologies, de produits et d'industries nouveaux et dynamiques, capable de bouleverser l'ensemble du tissu économique et de stimuler une poussée de développement sur le long terme.
4 Kaplinsky (2021) ; Naudé (2019).
5 Voir Kaplinsky et Morris (2019), Naudé (2019).
6 Nayyar et Cruz (2018).
7 Voir Bulmer-Thomas (2003).
8 Mold (2022).
9 Robertson (2022).
10 Frankema et van Waijenburg (2018).
11 Bhagwati (1995).
12 Afesorgbor et van Bergeijk (2014).
13 Mkandawire (2014).
14 Afesorgbor (2017).
15 Mukwaya (2019).
16 CAE (2024).
17 Mangeni et Atta-Mensah (2022).
18 AUDA-NEPAD (2020).
19 Voir https://au-afcfta.org/?jet_download=b5067657acd85d1f83b691b34a17fd2876808e56 (site consulté le 17 janvier 2025).
20 http://etariff.au-afcfta.org/.
21 Voir https://papss.com/fr pour plus de précisions sur le Système panafricain de paiements et de règlement (PAPSS).
22 Voir https://ato.africa/fr.
23 TRALAC (2024).
24 Pour plus de précisions, voir https://au-afcfta.org/operational-instruments/.
25 TRALAC (2025).
26 CEA et KAS (2024).
27 CEA et KAS (2024).
28 Kwofi (2023).
29 Sebahizi et al. (2023).
30 Fofack (2020).
31 Abrego et al. (2019).
32 Shepherd et Wilson (2009).
33 Mangeni et Mold (2024a).
34 AUDA-NEPAD (2020) ; Lisinge et van Dijk (2021).
35 Coulibaly et Fontagné (2006).
36 Buys et al. (2010).



CHAPITRE 3
LES PROMESSES DE L'AFCFTA POUR LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DE L'AFRIQUE : ÉVIDENCE EMPIRIQUE

MESSAGES CLÉS

- Les gains nets en termes cumulés de commerce intra-africain devraient atteindre 3 000 milliards de dollars, entre 2021 et 2045, sous réserve d'une libéralisation tarifaire convenue dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf et d'une réduction significative des barrières non tarifaires au sein de l'Afrique par tous les États membres de l'Union africaine.
- Le développement des chaînes de valeur régionales est une condition nécessaire pour que la mise en œuvre de la ZLECAf ait un impact transformateur. Les secteurs qui présentent le plus grand potentiel à cet égard sont les aliments transformés, le tourisme, la santé, les produits pharmaceutiques, l'automobile, le bois, le papier, les métaux, les autres produits manufacturés et, dans une certaine mesure, le textile, l'habillement et le cuir.
- La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait accélérer la transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables, grâce à des investissements en termes cumulés estimés à 22,4 milliards de dollars dans les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité entre 2025 et 2040, dont environ 80 % pour les énergies renouvelables.
- Un tarif extérieur commun africain peut contribuer à réduire les déséquilibres commerciaux existants entre l'Afrique et ses partenaires extérieurs, à condition qu'il soit déterminé avec soin et que la ZLECAf soit mise en œuvre avec succès.

Ce chapitre prospectif, fondé sur des évidences empiriques issues en grande partie des récents travaux de modélisation de la CEA, permet d'évaluer dans quelle mesure la réforme de la ZLECAf peut contribuer au développement inclusif et durable de l'Afrique. Il aborde quatre grandes questions. Premièrement, les impacts économiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'Afrique, en mettant en lumière la contribution potentielle de cette réforme à l'inclusivité, notamment à travers les perspectives offertes en terme de réduction des inégalités et de la pauvreté parmi différentes couches de la population africaine. Deuxièmement, la performance de l'Afrique dans les chaînes de valeur, avec l'identification des secteurs ayant un potentiel pour le développement de chaînes de valeur régionales. Troisièmement, les implications de la mise en œuvre de la ZLECAf en matière de changement climatique et d'énergie, ainsi que l'impact des politiques climatiques des pays africains et de leurs partenaires extérieurs dans le contexte de la ZLECAf. Quatrièmement, la nécessité de depasser le cadre de la ZLECAf et d'examiner en quoi cela est important pour le développement de l'Afrique.

La ZLECAf, qui devrait contribuer à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires sur le continent africain, offre une occasion sans précédent d'élargir la base restreinte du commerce intra-africain formel actuel.

LES EFFETS ÉCONOMIQUES ESCOMPTÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

La composition des exportations de l'Afrique vers le reste du monde, es sentiellement des produits primaires non transformés, contraste fortement avec celle du commerce intra-africain, dominé par les biens industriels. Dans ce contexte, la ZLECAf, qui vise à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires sur le continent africain, offre une occasion sans précédent d'élargir la base restreinte du commerce intra-africain formel actuel, étant donné que sa composition présente des caractéristiques prometteuses pour la transformation de l'Afrique.

En fait, les chercheurs, les groupes de réflexion et les organisations internationales s'accordent sur le fait que la ZLECAf est à même de transformer les économies africaines, ainsi que sur les gains attendus en termes de réduction de la pauvreté en Afrique[1]. La seule divergence entre eux, qui porte non pas sur la question de savoir si la ZLECAf peut contribuer au développement de l'Afrique mais sur l'ampleur de cette contribution, est due à la différence des techniques ou hypothèses utilisées pour modéliser l'impact de l'Accord portant création de la ZLECAf (annexe 3.1). Les principales différences dans les hypothèses et la comparaison des principaux résultats entre les études empiriques de la CEA et du CEPII (à paraître) et de la Banque mondiale (2020) sont présentées plus loin dans la section intitulée « Dépasser le cadre de la ZLECAf » ; on trouvera dans Commission européenne (2025) des comparaisons entre d'autres analyses empiriques similaires. Sauf indication contraire, ces études reposent sur la technique de modélisation de l'équilibre général calculable (EGC) dynamique multi-pays et multi-secteurs, qui est également la technique utilisée pour les estimations fournies dans le présent chapitre. Les modèles EGC qui peuvent saisir les interactions économiques au sein des secteurs et entre eux, ainsi qu'au sein des pays et entre eux, sont particulièrement bien adaptés à l'analyse de réformes complexes qui impliquent et affectent plusieurs pays et secteurs, telles que les réformes liées à la mise en place de la ZLECAf. L'annexe 3.2 fournit de plus amples informations sur l'équilibre général, ainsi qu'une brève description technique des modèles EGC et les principales sources de données utilisées pour les analyses présentées dans le présent chapitre.

Il est clair que les effets escomptés de la mise en œuvre de la ZLECAf, exposés dans le présent chapitre et basés sur des évidences empiriques, doivent être examinés avec soin. En effet, ces résultats ne sont pas garantis car ils nécessiteront des actions tangibles (notamment le renforcement des capacités de production et des compétences nécessaires, des infrastructures, la mobilisation du financement du commerce, la mise en œuvre des réformes nationales requises et bien d'autres). Les catalyseurs et les actions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf sont examinés en profondeur dans les chapitres 4 et 5.

La dernière évaluation empirique menée par la CEA[2] au sujet des effets macroéconomiques de l'Accord portant creation de la ZLECAf a tenté de reproduire le plus fidèlement possible ce qui a été convenu par les États membres en termes de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires dans le cadre de l'Accord[3]. Notablement, la mise en œuvre par tous les États membres de l'Union africaine[4] lorsque des réformes susmentionnées (ci-après « la mise en œuvre de la ZLECAf ») stimulera le plus le commerce intra-africain, avec une augmentation nette cumulée de 3 000 milliards de dollars, entre 2021 et 2045, et comparée à la situation qui prévaudrait en l'absence de ZLECAf. Au cours de la même période, les gains nets de PIB de l'Afrique augmenteront de 1 400 milliards (annexe 3.3).

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait stimuler les principaux agrégats macroéconomiques de l'Afrique, mais pas massivement

Sauf indication contraire et pour faciliter la comparaison des résultats après la mise en œuvre complète de la ZLECAf, tous les résultats de la modélisation EGC dans ce chapitre sont présentés pour l'année 2045[5], après la mise en oeuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf et comparés à la situation qui prévaudrait en l'absence de l'Accord.

En tant que tel, le PIB, la production[6], le commerce et le bien-être[7] de l'Afrique augmenteront tous par rapport à la situation de reference sans l'Accord. En effet, le PIB devrait augmenter de 1,2 % (soit 140,6 milliards de dollars), la production de 0,5 % (soit 104,4 milliards de dollars), les exportations de 7,3 % (soit 245,7 milliards de dollars), les importations de 6,9 % (soit 244,4 milliards de dollars) et le bien-être de 0,9 % (soit 9 milliards de dollars) (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Effets de l'Accord portant création de la ZLECAf sur les agrégats macroéconomiques en 2045

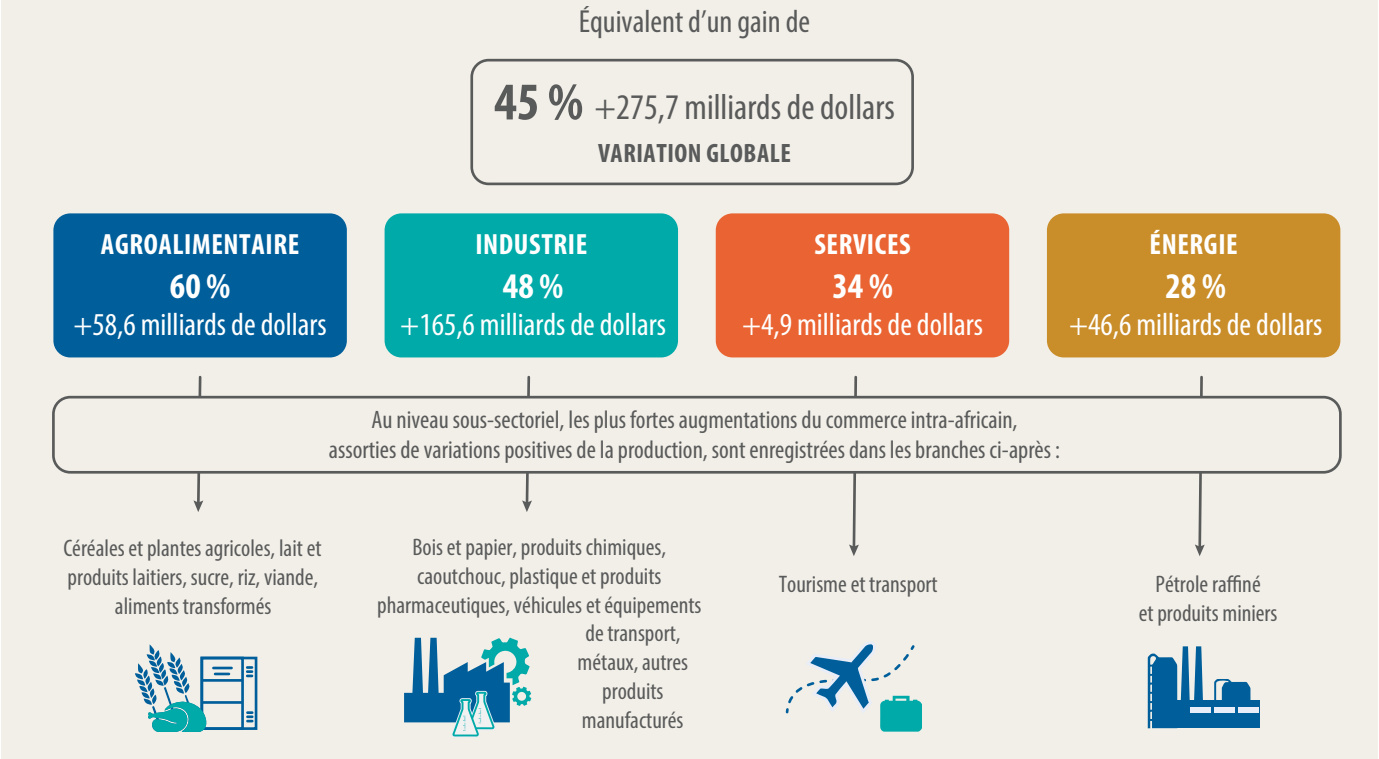
	Pourcentage	Milliards de dollars
PIB	1,2	140,6
Production	0.5	104,4
Exportations	7,3	245,7
Importations	6,9	244,4
Bien-être	0,9	9,0

Source : Calculs de la CEA à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître).

Le commerce intra-africain, principal bénéficiaire de la mise en œuvre de la ZLECAf

Il n'est pas surprenant de constater que les plus gros avantages macroéconomiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, si l'on considère uniquement les réductions des barrières tarifaires et non tarifaires au sein du continent, concernent le commerce intra-africain. La CEA estime qu'en termes relatifs le commerce intra-africain global (exportations) augmenterait d'environ 45 % (soit 275,7 milliards de dollars)[8] d'ici à 2045, tandis que le commerce intra-africain devrait augmenter de 60 % (soit 58,6 milliards de dollars) pour l'agroalimentaire, de 48 % (soit 165,6 milliards de dollars) pour l'industrie et de 34 % (soit 4,9 milliards de dollars) pour les services, par rapport à une situation de référence sans l'Accord. L'augmentation attendue du commerce intra-africain pour l'énergie et

Figure 3.1 Évolution du commerce intra-africain (exportations) en 2045 en cas de mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf par rapport à une situation où l'Accord ne serait pas mis en œuvre, globalement et par principaux secteurs



Source : Calculs de la CEA basés sur les données de la CEA et du CEPII (à paraître).

les mines, bien que significative et estimée à 28 % (soit 46,6 milliards de dollars), serait donc nettement inférieure à celle d'autres secteurs principaux (figure 3.1).

Cela montre clairement que la ZLECAf peut aider les pays africains à s'éloigner de la production et de l'exportation de produits de base à relativement faible valeur ajoutée pour se tourner vers des produits plus industriels, des aliments transformés et des services. La CEA estime qu'en termes absolus environ 60 % des avantages que le commerce intra-africain pourrait tirer de la mise en œuvre de la ZLECAf se feraient sentir dans le secteur industriel, ce qui offre à l'Afrique des possibilités inestimables de diversification et d'industrialisation par le biais du commerce.

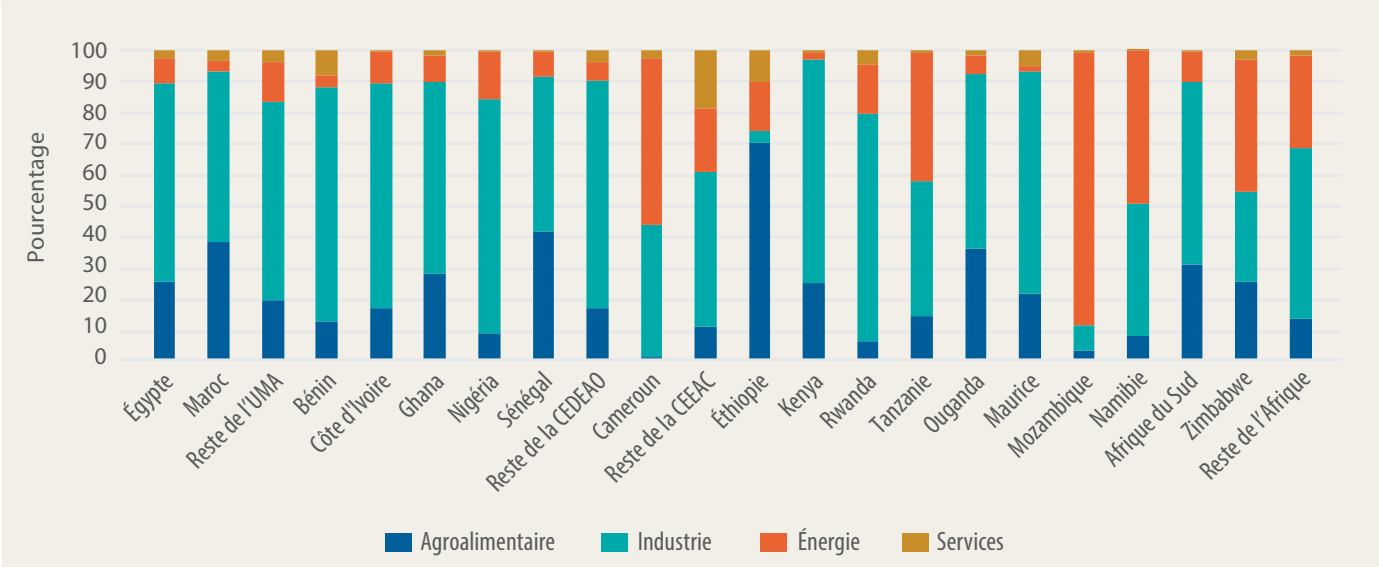
Les sous-secteurs qui offriraient le plus grand potentiel d'expansion du commerce intra-africain tout en soutenant la production africaine[9] après la mise en œuvre de la ZLECAf sont, notamment, le bois et le papier, les produits chimiques, le caoutchouc, le plastique et les produits pharmaceutiques, les véhicules et les équipements de transport, les métaux, les autres produits manufacturés (dans l'industrie), les céréales et les cultures, le lait et les produits laitiers, le sucre, le riz, la viande, les autres aliments transformés[10] (dans l'agroalimentaire), le tourisme et les transports (dans l'industrie), le pétrole raffiné et les produits miniers (dans l'énergie)[11]. Les avantages escomptés pour le pétrole raffiné doivent être analysés avec prudence, compte tenu des préoccupations environnementales liées aux émissions de CO2 des combustibles fossiles (voir plus loin la section consacrée à la ZLECAf et à la résilience climatique). De même, il faudrait étudier avec soin le potentiel du commerce intra-africain de produits miniers en vue de favoriser la création de valeur ajoutée (voir plus loin la section consacrée à la ZLECAf et aux chaînes de valeur régionales).

La part dominante des produits du secteur industriel dans les gains totaux en valeur absolue pour le commerce intra-africain se retrouve également dans les exportations de la plupart des pays ou groupements africains vers leurs partenaires africains (figure 3.2). En fait, même dans les quelques pays où la part des produits du secteur industriel ne serait pas dominante, les gains seraient encore importants en termes relatifs (en pourcentage) puisque leurs exportations de produits industriels vers leurs partenaires africains augmenteraient de 141 % pour le Cameroun, de 104 % pour l'Éthiopie, de 32 % pour le Mozambique, de 66 % pour la Namibie ou de 59 % pour le Zimbabwe.

La mise en œuvre de la ZLECAf contribuera à réduire les inégalités et la pauvreté en Afrique, mais pas de manière uniforme

Le caractère inclusif de la réforme liée à la ZLECAf dépend largement de son incidence potentielle sur les inégalités et la réduction de la pauvreté. Des études récentes de la Banque mondiale et de la CEA indiquent que les avantages macroéconomiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, en particulier dans le domaine du commerce intra-africain, devraient en effet contribuer à la réduction des inégalités et de la pauvreté en Afrique[12]. Les travaux de recherche empirique de la CEA montrent que si la mise en œuvre de la ZLECAf réduira les inégalités et la pauvreté dans tous les pays couverts par l'analyse, l'ampleur de ses effets variera considérablement d'un pays à l'autre et dépendra

Figure 3.2 Répartition des gains absolus dans les exportations des pays ou groupements africains vers l'Afrique en 2045 en cas de mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf par rapport à une situation où l'Accord ne serait pas mis en œuvre, par principaux secteurs



Source : CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître).

Note : Si la base de données GTAP utilisée pour l'étalonnage du modèle EGC (annexe 3.2) fournit des informations pour l'ensemble du continent africain, elle ne fournit pas de détails pour tous les pays d'Afrique, certains pays étant agrégés en groupes dans le modèle EGC lui-même. Ainsi, les résultats concernant le reste des groupes de la figure 3.2 (c'est-à-dire reste de l'UMA, reste de la CEDEAO, reste de la CEEAC) sont ceux des pays non cités individuellement ou dans le reste de l'Afrique.

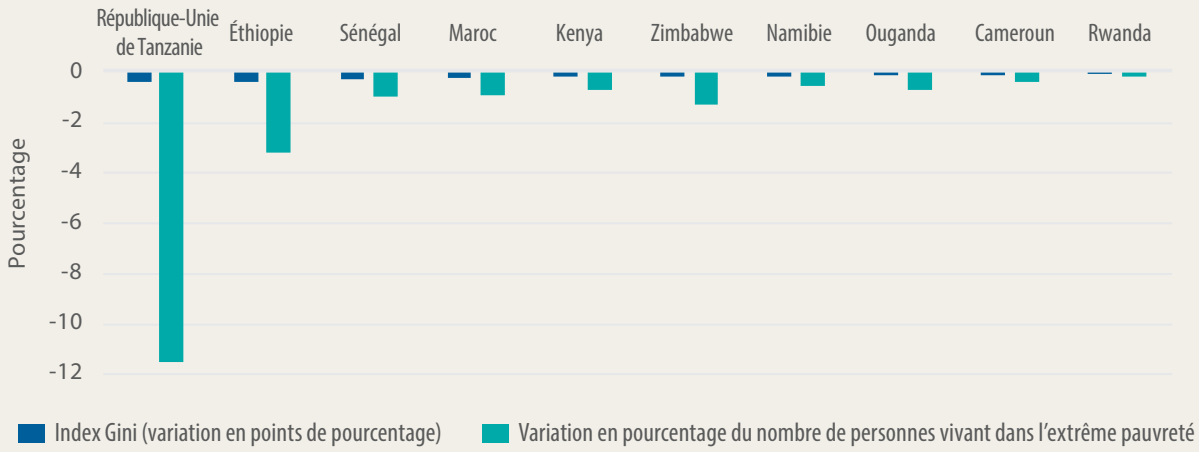
des caractéristiques socio-économiques des ménages des pays respectifs (encadré 3.1). Quoi qu'il en soit, pour que les résultats escomptés se concrétisent, il sera essentiel de redoubler d'efforts pour assurer à une main-d'œuvre suffisante ainsi qu'une éducation et un développement des compétences adaptés, en particulier pour les nouveaux emplois industriels. Ce dernier point est particulièrement important à la lumière des effets positifs que la mise en œuvre de la ZLECAf devrait avoir sur le secteur industriel (figure 3.2). L'adoption d'une politique industrielle parallèlement à la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait faciliter la création d'emplois et, en définitive, réduire les inégalités et la pauvreté[13].

Encadré 3.1 Effets de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf sur les inégalités et la pauvreté en Afrique

À partir de l'étude de la CEA et du CEPII (2021) sur la réforme liée à la ZLECAf, la CEA a réalisé une analyse (2024) destinée à évaluer les conséquences de la mise en œuvre de l'Accord sur les inégalités et la pauvreté. Cette évaluation a été menée dans dix pays africains pour lesquels on disposait de données récentes et détaillées issues d'enquêtes auprès des ménages[14].

Le calcul et la comparaison des indices de Gini pour évaluer la répartition des revenus avec et sans la mise en œuvre de l'Accord indiquent que, dans les dix pays, les niveaux d'inégalité en 2045 seraient relativement plus faibles en cas de mise en œuvre de l'Accord que dans l'hypothèse contraire. Il convient toutefois de noter que les résultats montrent des réductions plutôt marginales et sensiblement variables d'un pays à l'autre (figure 3.1.1 de l'encadré).

Figure 3.1.1 de l'encadré. Inégalités et nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique dans l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, 2045



Note : L'extrême pauvreté est mesurée à l'aide du seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par personne et par jour pour les pays à faible revenu. Il convient de noter que ce seuil a été révisé à la hausse à 2,15 dollars en septembre 2022, mais l'analyse de la CEA a été réalisée avant ce changement.

Source : CEA (2024a).

Deuxièmement, bien qu'elles soient relativement plus prononcées que les réductions des inégalités dans tous les pays africains visés, les réductions de la pauvreté (évaluées par microsimulation[15]) que devrait entraîner la réforme liée à la ZLECAf ne seraient tout de même pas considérables dans la plupart des pays (figure 3.3).

Certes, la mise en œuvre de la ZLECAf devrait contribuer à réduire la pauvreté dans toutes les couches de la population des dix pays analysés, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, chez les hommes comme chez les femmes, indépendamment du niveau d'éducation ou de la situation professionnelle, mais quelques aspects clés des résultats méritent d'être soulignés. Par exemple, la pauvreté, qui est aujourd'hui essentiellement rurale, devrait diminuer dans les zones rurales et urbaines grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf, mais l'écart de pauvreté entre les zones urbaines et rurales devrait subsister. Pour réduire cet écart, il faudra des actions complémentaires spécifiques visant à améliorer la productivité agricole des petits exploitants et leurs conditions de vie, telles qu'un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'électricité et à l'eau potable. Il est intéressant de noter que les hommes bénéficieraient de la réduction de la pauvreté résultant de la mise en œuvre de la ZLECAf relativement plus que les femmes, qui sont souvent engagées dans le commerce informel et dont les conditions de vie sont relativement plus précaires. Pour combler l'écart de pauvreté entre les sexes sur le continent, il faudra non seulement mettre en œuvre de manière efficace le protocole unique de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce, mais aussi redoubler d'efforts pour formaliser les femmes commerçantes, leur assurer des revenus plus élevés, faciliter leur accès au financement du commerce et améliorer l'éducation des filles et des femmes, afin de mieux les préparer aux emplois dans les secteurs de l'industrie et des services, qui devraient tirer le plus grand parti de la mise en œuvre de la ZLECAf.

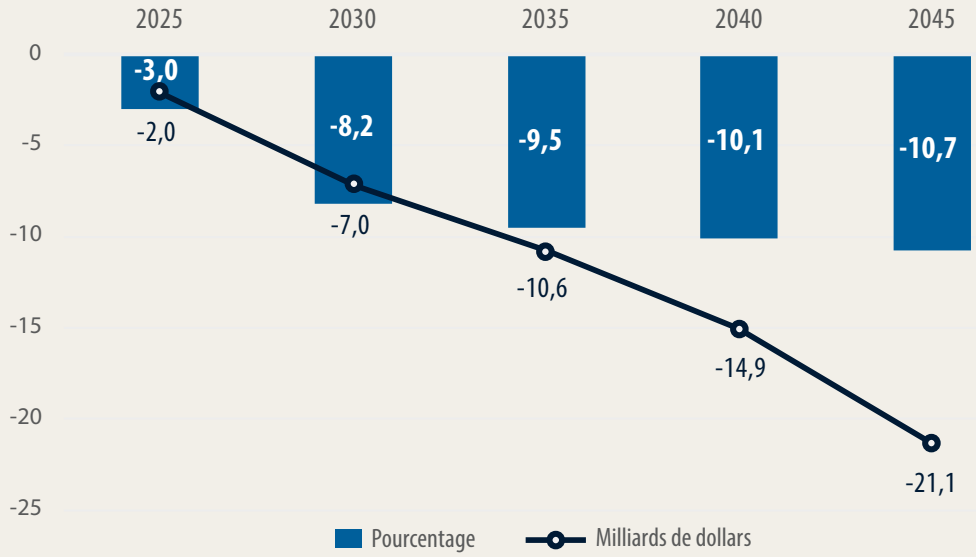
Les recettes douanières des gouvernements africains diminueront au fur et à mesure de la mise en œuvre de la ZLECAf, mais cette baisse sera progressive et des mécanismes de compensation existent

La réduction des droits de douane due à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf fera inévitablement baisser les recettes douanières perçues par les gouvernements africains. La dernière évaluation empirique réalisée par la CEA prévoit que la mise en œuvre complète des concessions tarifaires convenues dans le cadre de l'Accord ferait baisser de 10,7 % (soit 21,1 milliards de dollars) les recettes douanières totales de l'Afrique en 2045, par rapport à un scénario sans réformes. Toutefois, cette perte serait progressive, conformément aux calendriers de libéralisation convenus dans le cadre du protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises, ce qui donnerait aux pays le temps de mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

En effet, les non-PMA africains devraient en principe[16] ramener à zéro, entre 2021 et 2025, 90 % de leurs lignes tarifaires considérées comme non sensibles (et représentant au moins 90 % de la valeur de leurs importations totales en provenance de partenaires africains, et générant en principe des niveaux relativement limités de recettes douanières) imposées sur leurs importations en provenance du reste de l'Afrique, cinq ans de plus leur étant donnés pour ramener à zéro 7 % supplémentaires de leurs lignes tarifaires considérées comme sensibles. Les 3 % de lignes tarifaires restantes (qui ne doivent pas représenter plus de 10 % de la valeur des importations totales d'un pays en provenance de partenaires africains) sont exclues de la libéralisation tarifaire et continueraient de générer des recettes douanières pendant et après la mise en œuvre de la ZLECAf. En revanche, les PMA d'Afrique se verront accorder des délais plus longs pour la libéralisation tarifaire, les produits non sensibles devant être ramenés à zéro entre 2021 et 2030, tandis que les droits de douane sur les produits sensibles devront être supprimés d'ici à 2033[17]. Par conséquent, la diminution des recettes douanières serait plutôt marginale au cours des premières années de mise en œuvre de la ZLECAf, estimée à 3 % (soit 2 milliards de dollars) pour les États africains en 2025. La diminution des recettes douanières s'accélèrerait en 2030, les prévisions faisant état d'un taux de 8,2 % (soit 7 milliards de dollars), qui augmenterait progressivement jusqu'à 10,7 % (soit 21,1 milliards de dollars) en 2045 (figure 3.3).

La diminution des recettes douanières s'accélèrerait en 2030, les prévisions faisant état d'un taux de 8,2 % (soit 7 milliards de dollars), qui augmenterait progressivement jusqu'à 10,7 % (soit 21,1 milliards de dollars) en 2045.

Figure 3.3 Variation des recettes douanières de l'Afrique suite à la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, 2025-2045



Source: CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

Il reste que cette diminution des recettes douanières de l'Afrique sera inégale, des pays comme le Cameroun, l'Éthiopie et le Zimbabwe devant être les plus touchés, avec des réductions estimées à plus de 15 % en 2045 (tableau 3.2). Cela dit, les gouvernements disposent d'autres sources de revenus pour compenser ces pertes. Les revenus générés par la forte augmentation du commerce intra-africain seraient également importants et permettraient d'atteindre des niveaux de bien-être plus élevés, malgré la réduction des recettes douanières. Grâce au concours d'Afreximbank, un fonds d'ajustement a été créé en tant que partie intégrante de la structure du secrétariat de la ZLECAf, pour aider les pays vulnérables à, entre autres, atténuer les pertes de recettes douanières[18].

Tableau 3.2 Variation des recettes douanières due à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, par pays et groupement, 2025-2045

	En pourcentage					En milliards de dollars				
	2025	2030	2035	2040	2045	2025	2030	2035	2040	2045
Égypte	0,7	2,0	3,1	3,4	3,8	0,0	0,1	0,3	0,3	0,5
Maroc	-0.3	0,8	2,0	2,6	3,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Reste de l'UMA	-4,4	5,9	-6,7	-7,0	-7,1	-0,4	-0,6	-0,9	-1,1	-1,3
Bénin	-1,2	-3,7	-4,8	-5,0	-5,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Côte d'Ivoire	-0,7	-5,6	-7,3	-10,2	-13,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,8
Ghana	-2,2	-6,5	-8,4	-8,7	-8,9	0,0	-0,2	-0,3	-0,5	-0,6
Nigéria	-0,8	-2,9	-3,1	-3,3	-3,3	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,7
Sénégal	-0,8	-4,0	-4,2	-4,6	-4,9	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Reste de la CEDEAO	-3,2	-9,0	-11,2	-11,6	-11,7	-0,2	-0,6	-1,0	-1,5	-2,1
Cameroun	-6,2	-20,8	-24,2	-27,3	-30,3	-0,1	-0,4	-0,6	-1,0	-1,5
Reste de la CEEAC	-6,9	-23,5	-27,4	-29,1	-30,4	-0,1	-0,6	-0,9	-1,1	-1,5
Afrique du Sud	2,2	3,5	3,7	3,4	3,5	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4
Éthiopie	-1,6	-10,1	-13,8	-15,5	-17,1	0,0	-0,4	-1,0	-1,8	-3,2
Kenya	-1,5	-5,2	-4,4	-3,6	-2,9	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Maurice	-0,3	-0,3	-0,1	0,6	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mozambique	-2,5	-5,4	-8,2	-8,3	-8,4	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Namibie	2,6	4,8	5,3	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouganda	-2,1	-8,3	-8,5	-7,4	-6,5	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Rwanda	-3,5	-10,3	-13,2	-13,3	-13,3	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0.2
République-Unie de Tanzanie	-0,9	-2,4	-3,9	-4,1	-4,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5
Zimbabwe	-20,9	-23,0	-23,3	-22,2	-21,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4
Reste de l'Afrique	-9,3	-25,2	-26,7	-26,2	-25,5	-0,9	-3,3	-4,7	-6,3	-8,5
Total Afrique	**-3,0**	**-8,2**	**-9,5**	**-10,1**	**-10,7**	**-2,0**	**-7,0**	**-10,6**	**-14,9**	**-21,1**

Source : CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

LA ZLECAF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES, DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'INDUSTRIALISATION DURABLE

L'embellie de la plupart des résultats macroéconomiques de l'Afrique qui devrait résulter de la mise en œuvre de la ZLECAf, en particulier en ce qui concerne le commerce intra-africain, offre certainement des perspectives prometteuses pour le développement de l'Afrique. Toutefois, pour que ces perspectives soient transformatrices et durables pour les économies africaines, il sera essentiel de créer de la valeur ajoutée grâce à de solides chaînes de valeur régionales, qui pourraient contribuer à améliorer la performance de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

L'Afrique opère principalement au bas de l'échelle des chaînes de valeur mondiales, sa participation en amont étant particulièrement faible

Si la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales a légèrement augmenté au cours des deux dernières décennies et est aujourd'hui relativement comparable à celle d'autres grandes régions en développement, elle se situe encore principalement au bas de l'échelle des chaînes de valeur mondiales, la participation en amont étant particulièrement faible (figure 3.4).

La tendance positive de la participation globale de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales cache des évolutions différenciées des deux composantes clés de la participation aux chaînes de valeur mondiales, à savoir les participations en amont et en aval. Si le continent a réussi à augmenter ses exportations de biens et services transformés par d'autres pays (participation en aval), les importations africaines de produits intermédiaires ou d'intrants eux-mêmes transformés par les pays africains pour produire des biens et services intermédiaires ou finaux destinés à l'exportation (participation en amont) ont plutôt stagné (figure 3.5).

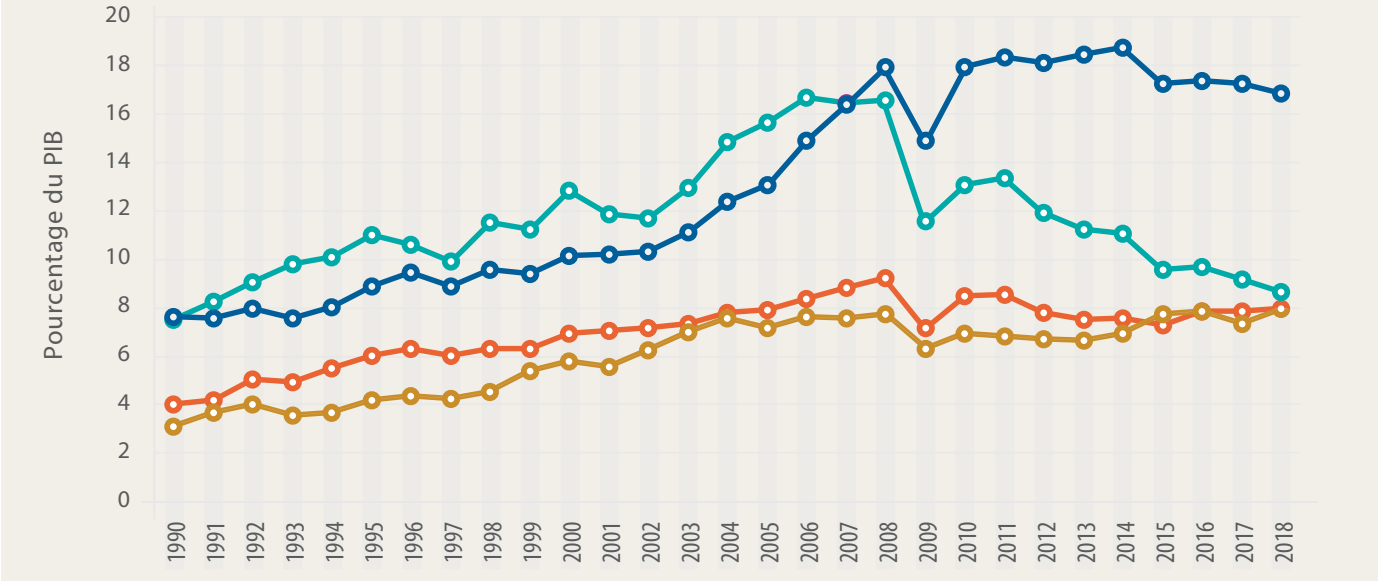
En fait, la participation en amont de l'Afrique ne contribue qu'à 25 % de sa participation totale aux chaînes de valeur mondiales, soit beaucoup moins que dans le reste du monde : 36 % pour les pays d'Asie en développement, 50 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et 54 % pour les pays à revenu élevé (tableau 3.3). Cette performance relativement faible de l'Afrique en matière de participation en amont aux chaînes de valeur mondiales est d'autant plus préjudiciable que la participation en amont est considérée comme la plus efficace en termes de génération de revenus[19]. Néanmoins, étant donné que la participation en amont tend à être plus élevée (y compris en Afrique) à mesure que le niveau de revenu des pays augmente et que leur base industrielle se développe, la ZLECAf, qui devrait favoriser l'augmentation des revenus et le développement de l'industrialisation par le commerce (tableau 3.1 et figures 3.1 et 3.2), pourrait bien aider à améliorer la participation en amont de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales.[20]

Tableau 3.3 Participations en amont et en aval aux chaînes de valeur mondiales dans certaines régions, 2018

	Participation en aval (en pourcentage du PIB)	Participation en amont (en pourcentage du PIB)	Participation en amont en proportion de la participation totale aux chaînes de valeur mondiales (en pourcentage)
Afrique	6,0	2,0	25
Pays en développement d'Asie	5,6	3,1	36
Amérique latine et Caraïbes	4,0	4,0	50
Pays à revenu élevé	7,7	9,2	54

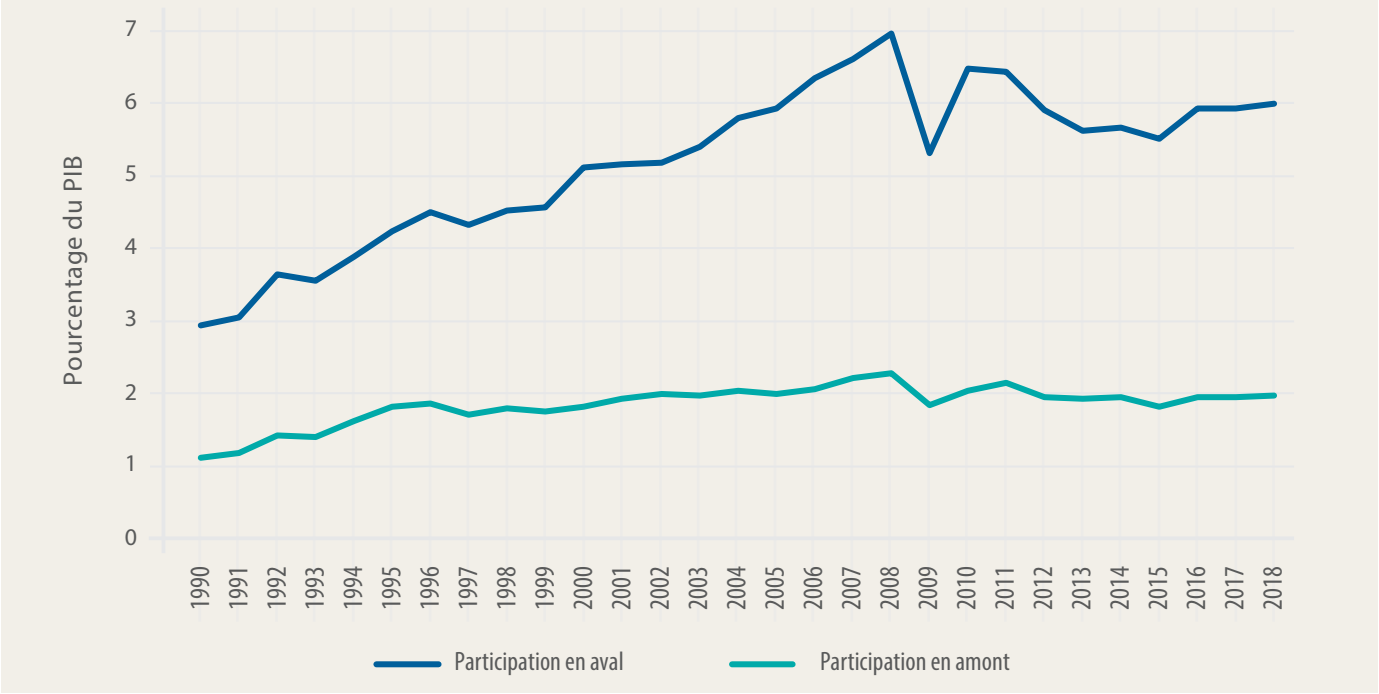
Source : Étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

Figure 3.4 Participation régionale aux chaînes de valeur mondiales (en pourcentage du PIB), 1990-2018[20]



Source: CEA et CEPII (à paraître), calculs effectués à partir de la base de données Eora de la CNUCED sur les chaînes de valeur mondiales.

Figure 3.5 Participations en amont et en aval de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, 1990-2018



Source: CEA et CEPII (à paraître), calculs effectués à partir de la base de données Eora de la CNUCED sur les chaînes de valeur mondiales.

La participation en amont est elle-même limitée par des chaînes de valeur régionales affaiblies, en grande partie à cause d'importants droits de douane et mesures non tarifaires sur les biens et les services en Afrique : La mise en œuvre de la ZLECAf devrait changer la donne

L'insuffisance tant de la productivité que de la capacité de production, l'inadéquation des compétences et le niveau élevé d'informalité limitent la performance de l'Afrique en matière de participation aux chaînes de valeur mondiales, en particulier en amont[21]. Les droits de douane et les mesures non tarifaires ont également leur importance, en particulier dans le contexte intra-africain et en ce qui concerne le développement des chaînes de valeur régionales qui peuvent ouvrir la voie à une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales. En effet, même si les droits de douane ont diminué au sein des communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, ils restent encore relativement élevés entre les CER. Les droits de douane intra-africains actuels s'élèvent, en moyenne, à 10,6 %

la participation en amont de l'Afrique ne contribue qu'à 25 % de sa participation totale aux chaînes de valeur mondiales, soit beaucoup moins que dans le reste du monde.

pour les biens destinés à la consommation finale et 5,5 % pour les biens destinés à la consommation intermédiaire. Il est surprenant de constater que les droits de douane moyens que l'Afrique s'applique à elle-même tendent à être légèrement plus élevés que ceux qu'elle impose à ses importations en provenance de l'extérieur du continent. Il en va de même pour les mesures non tarifaires (MNT), avec une moyenne estimée à 51,4 % et 40,9 % pour les MNT intra-africaines sur les biens destinés à la consommation finale et intermédiaire en provenance d'Afrique, contre 46,6 % et 39,5 % en moyenne pour les MNT imposées par les pays africains sur leurs importations en provenance du reste du monde de biens destinés à la consommation finale et intermédiaire (figure 3.6). Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la figure 3.7, les MNT imposées par les pays africains sur leurs importations de services destinés à la consommation finale et intermédiaire, qu'elles proviennent d'Afrique ou du reste du monde, sont même plus importantes, puisqu'elles s'élèvent à environ 101,3 % en moyenne[22].

Cela signifie que pour changer la donne et offrir des possibilités sans précédent d'accroître le commerce intra-africain de biens et de services, tant pour la consommation finale que pour la consommation intermédiaire, il faut que la mise en œuvre de la ZLECAf entraîne une forte réduction des droits de douane et des MNT sur le continent. En matière de droits de douane, de MNT et d'échanges, il est essentiel de faire la distinction entre ceux liés à la consommation finale et ceux liés à la consommation intermédiaire. La réduction des barrières commerciales sur la consommation intermédiaire devrait être très bénéfique au développement des chaînes de valeur régionales et, en fin de compte, au renforcement de la position de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales grâce à l'amélioration de la participation en amont et, dans une certaine mesure, à l'augmentation de la participation en aval. Et la baisse de la consommation finale de biens et de services en Afrique devrait favoriser avant tout la participation en aval, tout en apportant quelques avantages à la participation en amont.

La mise en œuvre de la ZLECAf stimulera le commerce intra-africain de biens et de services destinés tant à la consommation finale qu'à la consommation intermédiaire

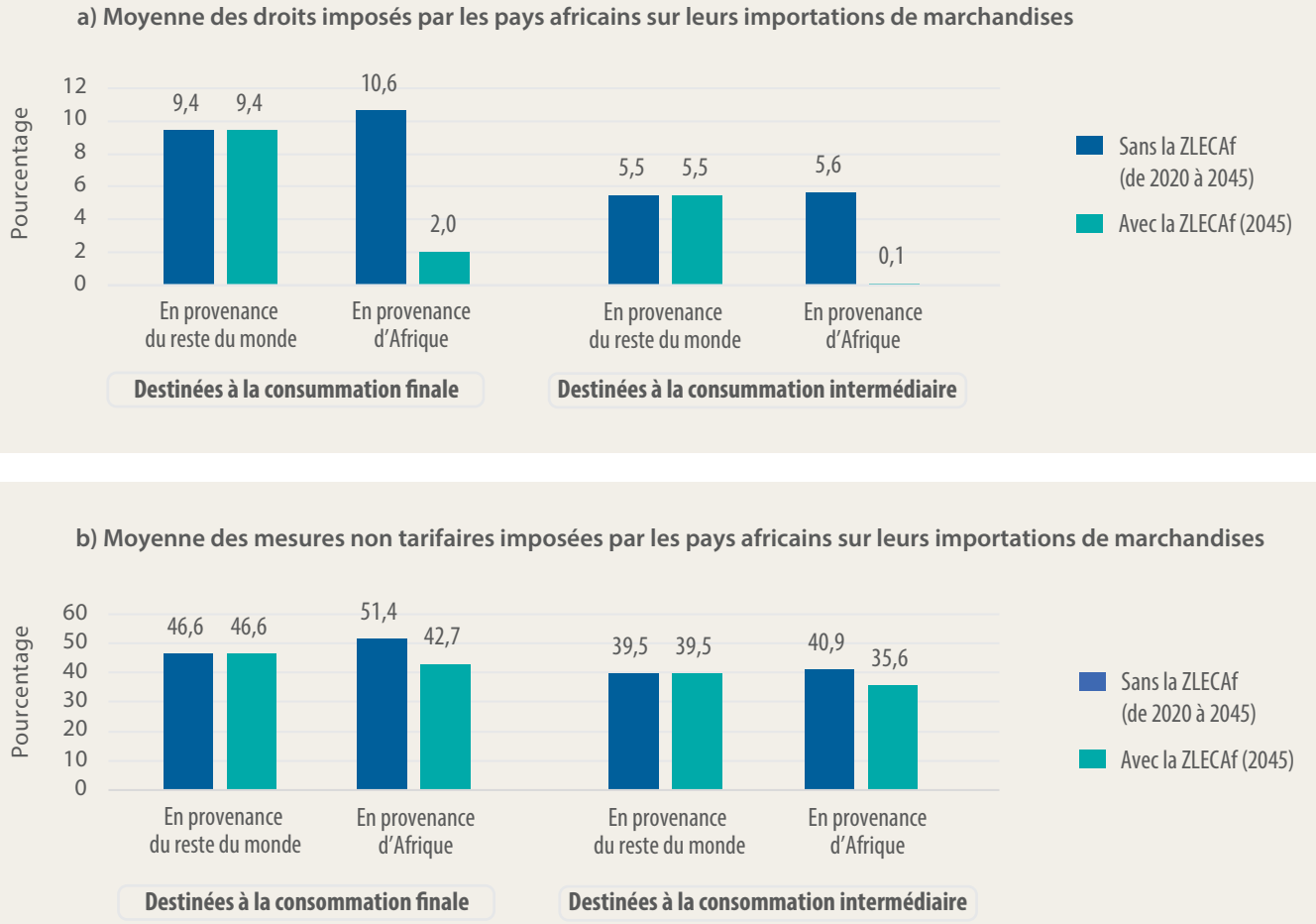
Le commerce intra-africain devrait augmenter de près de 45 % (soit 275,7 milliards de dollars) d'ici à 2045 grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf (tableau 3.4). S'agissant plus précisément des types de consommation, le commerce intra-africain de biens destinés à la consommation finale comme à la consommation intermédiaire devrait augmenter considérablement dans tous les principaux secteurs. Il est intéressant de noter que le commerce intra-africain dans l'industrie et les services augmenterait plus pour la consommation intermédiaire que pour la consommation finale, tant en termes relatifs qu'en termes absolus. L'augmentation des produits agroalimentaires transformés destinés à la consommation intermédiaire serait également considérable. On pourrait en conclure que ces secteurs offrent un plus grand potentiel pour le développement des chaînes de valeur régionales dans le contexte de la ZLECAf, compte tenu du rôle relativement plus important que le commerce de biens destinés à la consommation intermédiaire joue dans la création de chaînes de valeur et la contribution à la participation en amont.

Tableau 3.4 Variation du commerce intra-africain due à la mise en œuvre complète de l'Accord portant création de la ZLECAf, par principaux secteurs et types de consommation, 2045

Principaux secteurs	Types de consommation	Variation	
		Milliards de dollars	Pourcentage
Produits agroalimentaires (non transformés)	Finale	7,1	8,6
	Intermédiaire	3,9	30,6
Produits agroalimentaires (transformés)	Finale	35,2	62,8
	Intermédiaire	12,4	59,7
Produits de l'industrie	Finale	63,7	43,6
	Intermédiaire	101,9	5,7
Biens énergétiques	Finale	2,0	30,0
	Intermédiaire	44,6	28,4
Services	Finale	1,6	25,0
	Intermédiaire	3,4	40,4
Total des biens et services	Finale	109,6	49,0
	Intermédiaire	166,1	42,0
	Tous types de consommation	275,7	44,5

Source : Étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

Figure 3.6 Moyenne des droits ad valorem et des mesures non tarifaires imposés par les pays africains sur leurs importations de biens destinés à la consommation finale et intermédiaire en provenance de l'Afrique et du reste du monde, sans et avec la ZLECAf (en pourcentage), 2020 et 2045



Source: CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

Les secteurs les plus prometteurs pour le développement des chaînes de valeur régionales sont les produits alimentaires transformés, le tourisme, la santé, la pharmacie, l'automobile, le bois et le papier, les métaux, d'autres produits manufacturés et, dans une certaine mesure, le textile, l'habillement et le cuir

Certes, l'augmentation du commerce intra-africain de biens destinés à la consommation intermédiaire est un indicateur utile du potentiel d'expansion des échanges et, dans une certaine mesure, du développement des chaînes de valeur, mais elle doit s'accompagner d'une augmentation de la valeur ajoutée pour être économiquement transformatrice et faciliter le développement effectif des chaînes de valeur régionales. Dans ce contexte, les résultats de l'analyse de la CEA montrent que le plus grand potentiel de développement des chaînes de valeur régionales dans le cadre de la ZLECAf est attendu principalement dans les secteurs agroalimentaire et industriel (notamment l'automobile, la pharmacie et les produits chimiques, le bois et le papier, les métaux et d'autres produits manufacturés) ainsi que dans quelques secteurs de services (tels que la santé et le tourisme) (figure 3.7).

Ces résultats justifient clairement le développement des quatre chaînes de valeur régionales prioritaires initiales déjà identifiées dans le cadre des processus de la ZLECAf : agroalimentaire ; automobile ; produits pharmaceutiques ; transport et logistique. Ils indiquent également que d'autres secteurs clés ne devraient pas être négligés en vue du développement des chaînes de valeur régionales.

Le développement effectif des chaînes de valeur régionales dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie et des services en Afrique aura des répercussions sur les politiques d'industrialisation du continent, vu que les services contribuent de manière synergique à stimuler la production manufacturière et la production de biens industriels et à rendre les services plus efficaces. Les conclusions de l'analyse de la CEA (CEA et CEPII, à paraître a) montrent

Figure 3.7 Variation du commerce intra-africain de produits destinés à la consommation intermédiaire : variation positive (en vert sarcelle) ou négative (en orange) de la valeur ajoutée en raison de la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la ZLECAf, par sous-secteur, 2045 (en pourcentage)



Note: Est surligné en orange le sous-secteur pour lequel la valeur ajoutée diminuerait globalement pour l'Afrique, mais augmenterait quand même dans la plupart des pays africains.

Source: CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

que la mise en œuvre de la ZLECAf offre un potentiel réel pour la création de chaînes de valeur régionales tant dans l'industrie pharmaceutique que dans les services de santé. Il est essentiel de produire et d'échanger davantage de produits et d'équipements pharmaceutiques en Afrique pour améliorer les services de santé sur le continent, mais leur utilisation ne peut être efficace si les praticiens et les prestataires de soins de santé ne sont pas bien formés.

On ne saurait trop insister sur l'importance du développement des chaînes de valeur régionales liées à l'agroalimentaire, notamment en ce qui concerne leur contribution à la sécurité alimentaire de l'Afrique. La mise en œuvre de la ZLECAf peut faciliter la création de telles chaînes de valeur en Afrique, ce qui pourrait favoriser la création d'un secteur agroalimentaire plus robuste, plus stable et plus prévisible (figure 3.7). Si la balance commerciale globale

Le plus grand potentiel de développement des chaînes de valeur régionales dans le cadre de la ZLECAf est attendu principalement dans les secteurs agroalimentaire et industriel (notamment l'automobile, la pharmacie et les produits chimiques, le bois et le papier, les métaux et d'autres produits manufacturés) ainsi que dans quelques secteurs de services (tels que la santé et le tourisme).

de l'Afrique dans le secteur des produits agroalimentaires transformés, qui est actuellement négative (-36,2 milliards de dollars en 2023), continue de se détériorer, le déficit en 2045 sera relativement plus prononcé dans un scénario sans la ZLECAf (atteignant -105,2 milliards de dollars) que dans un scénario avec la ZLECAf (atteignant -103,6 milliards de dollars)[23]. Le déficit de la balance commerciale des produits agroalimentaires transformés destinés à la consommation finale est relativement moins important dans un scénario avec la ZLECAf (-81,3 milliards de dollars) que dans un scénario sans la ZLECAf (-84 milliards de dollars)[24]. Bien qu'elles soient faibles, ces différences témoignent du potentiel qu'aurait la mise en œuvre de la ZLECAf en termes d'ajout de valeur aux produits agroalimentaires transformés disponibles pour la consommation finale sur le continent africain.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la ZLECAf devrait faciliter le développement des chaînes de valeur régionales, qui devrait à son tour stimuler la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales, en aval et surtout en amont. La mise en place d'incitations à la production, en particulier pour attirer les investissements, par le biais d'une politique industrielle dans les secteurs considérés comme étant les plus prometteurs pour le développement des chaînes de valeur régionales dans le contexte de la ZLECAf, pourrait faciliter le processus et contribuer à améliorer la performance économique et la compétitivité globales de l'Afrique.

MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Autant la mise en œuvre de la ZLECAf peut favoriser le développement de l'Afrique, autant il est essentiel de ne pas négliger sa dimension durable, en particulier face aux changements climatiques et, plus largement, aux défis environnementaux.

Bien qu'elle puisse stimuler le commerce intra-africain grâce à une industrialisation accrue et à des besoins de transport plus importants, la mise en œuvre de la ZLECAf ne devrait pas constituer une menace significative pour les changements climatiques

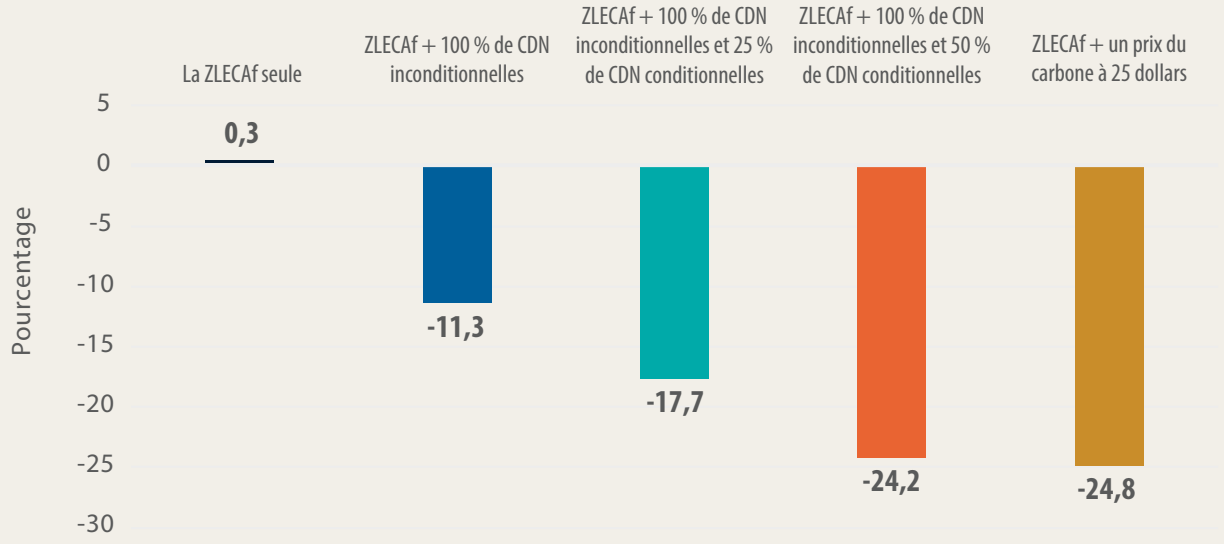
Jusqu'à présent, l'Afrique a été fortement touchée par les conséquences des changements climatiques (sécheresse, inondations, etc.), alors qu'elle n'y a que peu contribué. Quoi qu'il en soit, on estime que les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmenteront en moyenne à un rythme relativement plus rapide en Afrique que dans le reste du monde au cours des prochaines décennies, même si elles partent d'un niveau relativement plus bas. La part de l'Afrique dans les émissions mondiales totales de GES devrait passer d'environ 7 % en 2023 à près de 12 % en 2045 dans l'hypothèse de politiques inchangées[25]. Et comme cela a été démontré plus haut dans le présent chapitre, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf devrait promouvoir l'industrialisation par le biais d'une augmentation du commerce intra-africain. Cela se traduira inévitablement par une augmentation de l'activité manufacturière et des transports, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, 667 000 camions, 18 490 wagons de chemin de fer, 70 navires et 84 avions supplémentaires seront nécessaires d'ici à 2030 pour répondre aux besoins de transport de la ZLECAf (dans l'hypothèse d'une libéralisation tarifaire au sein de l'Afrique)[26]. L'Afrique devrait donc faire en sorte, dès le début, que son processus d'industrialisation puisse être réalisé de manière écologique[27]. Cet aspect prend encore plus d'importance avec le lancement de la Décennie des Nations Unies pour le transport durable en 2026[28]. L'impact de la mise en œuvre de la ZLECAf sur les changements climatiques doit donc être soigneusement évalué.

La part de l'Afrique dans les émissions mondiales totales de GES devrait passer d'environ 7 % en 2023 à près de 12 % en 2045 dans l'hypothèse de politiques inchangées.

Aussi la CEA a-t-elle récemment mené une analyse empirique pour évaluer cet impact, notamment sur les émissions de GES de l'Afrique[29]. Le commerce intra-africain augmentera considérablement (figure 3.1), mais sans avoir d'impact négatif significatif sur les changements climatiques. En effet, les émissions totales de GES de l'Afrique augmenteraient, mais seulement de 0,3 % en 2045 dans l'hypothèse d'une mise en œuvre de la ZLECAf, par rapport à l'hypothèse contraire et ce, pour quatre raisons (figure 3.8).

- Premièrement, le commerce intra-africain augmentait considérablement après la mise en œuvre de la ZLECAf, certes, mais en partant d'un niveau relativement bas, car le commerce intra-africain formel ne représente actuellement qu'environ 15 % du commerce formel total de l'Afrique. En fait, l'analyse de la CEA montre que la part du commerce intra-africain passerait de près de 15 % en 2023 à environ 18 % en 2045 sans la ZLECAf, taux qui serait de près de 25 % en cas de mise en œuvre de la ZLECAf. Bien que notable, cette augmentation de 7 points de pourcentage en 2045 résultant de la seule mise en œuvre de la ZLECAf ne serait pas énorme.
- Deuxièmement, le fait que les pays africains commercent davantage entre eux, dans le cadre

Figure 3.8 Évolution des émissions de GES de l'Afrique (CO_2+ non-CO_2) en cas de mise en œuvre simultanée de politiques climatiques spécifiques et de la ZLECAf, 2045



Source: CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (2024).

de la ZLECAf, réduirait une partie des échanges entre les pays africains et le reste du monde. Plus précisément, si le commerce intra-africain augmente de près de 45 % (soit 276 milliards de dollars) en 2045 grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf, les exportations de l'Afrique vers le reste du monde diminueraient de plus de 1 % (soit 30 milliards de dollars), ce qui limite l'augmentation nette du commerce total de l'Afrique à environ 7 % (soit 246 milliards de dollars)[30].

- Troisièmement, 60 % des émissions de GES supplémentaires de l'Afrique en 2045 résultant de la mise en œuvre de la ZLECAf devraient provenir des seules émissions de CO_2, qui ne représentent que 25 % des émissions totales de GES de l'Afrique dans le cadre du scénario de référence ou de maintien du statu quo (c'est-à-dire sans la ZLECAf) en 2045. Par conséquent, l'augmentation des émissions de CO_2 à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf partirait d'un niveau relativement bas, car la plupart des émissions de GES de l'Afrique proviennent de sources autres que le CO_2, principalement des activités agricoles, de l'utilisation des terres et des déchets.
- Quatrièmement, si les émissions de GES à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf devraient augmenter principalement dans les sous-secteurs du pétrole (brut et raffiné), de l'électricité et des transports, elles devraient diminuer dans quelques sous-secteurs à forte intensité d'émissions tels que le charbon et l'élevage, limitant ainsi l'augmentation nette des émissions totales de GES de l'Afrique. En résumé, l'augmentation des activités commerciales résultant de la mise en œuvre de la ZLECAf ne contribuerait pas de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre de l'Afrique.

La mise en œuvre de la ZLECAf est compatible avec les objectifs climatiques de l'Afrique

La mise en œuvre simultanée de l'Accord ZLECAf et des politiques climatiques peut réduire considérablement les émissions de GES et préserver en grande partie les gains économiques attendus de la ZLECAf, qui varient en fonction du type de politique climatique.

Les pays africains se sont eux-mêmes fixé des contributions déterminées au niveau national (CDN) à la suite de l'Accord de Paris. Les efforts visant à adopter des instruments de tarification du carbone sur le continent ont été reconnus au lendemain de la COP27 et du lancement de l'Initiative africaine pour le marché du carbone. Les CDN peuvent comporter une composante inconditionnelle (qui doit être couverte par les ressources propres du pays) et/ou une composante conditionnelle (sous réserve de soutien international que le pays pourrait obtenir). Étant donné qu'environ 90 % du coût financier global de la mise en œuvre des CDN africaines devrait dépendre de l'aide internationale, leur solidité financière est incertaine. C'est pourquoi l'analyse de la CEA n'a pris en compte que les options dans lesquelles les CDN inconditionnelles sont pleinement respectées, tandis que les CDN conditionnelles ne sont pas respectées du tout ou ne le sont que partiellement (jusqu'à 25 ou 50 %).

Les émissions de GES de l'Afrique devraient augmenter considérablement d'ici à 2045 sans l'adoption de politiques climatiques et encore un peu plus avec la mise en œuvre de la ZLECAf (figure 3.8). Si les pays africains mettent en œuvre des politiques climatiques en respectant une partie de leurs CDN ou en adoptant le même prix du carbone sur tout le continent, parallèlement à la mise en œuvre de la ZLECAf, une grande partie des émissions de GES que l'Afrique devrait générer d'ici à 2045 pourrait être réduite de manière substantielle. En effet, si l'Afrique met en œuvre ses CDN, et en fonction du degré de réalisation de celles-ci, ses émissions de GES pourraient être réduites dans une fourchette comprise entre environ 11 % (avec 100 % des CDN inconditionnelles réalisées, en plus de la mise en œuvre de la ZLECAf) et 24 % (avec 100 % des CDN inconditionnelles et 50 % des CDN conditionnelles réalisées, en plus de la mise en œuvre de la ZLECAf). L'adoption d'un prix de 25 dollars par tonne de carbone, parallèlement à la mise en œuvre de la ZLECAf, pourrait même s'avérer plus efficace pour l'Afrique, puisque ses émissions de GES pourraient diminuer de près de 25 % en 2045.

Néanmoins, il y aura inévitablement un compromis à trouver entre la réduction des émissions de GES et la maximisation des gains économiques. Si les pays africains réalisent 100 % de leurs CDN inconditionnelles en plus de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, les émissions de GES de l'Afrique seront réduites d'un peu plus de 11 % et les gains en matière de commerce intra-africain resteront inchangés par rapport à une situation où seul l'Accord serait mis en œuvre, mais avec une légère réduction des gains escomptés en ce qui concerne le PIB de l'Afrique. La réalisation d'objectifs plus ambitieux en matière de CDN, tels que 100 % des CDN inconditionnelles et 50 % des CDN conditionnelles, parallèlement à la réforme liée à la ZLECAf, offrira un plus grand potentiel de réduction des émissions de GES de l'Afrique, mais réduira en même temps de manière non négligeable, soit d'environ 10 %, les gains en matière de commerce intra-africain, avec même une légère perte de PIB pour l'Afrique. L'option du prix du carbone mise en œuvre parallèlement à la réforme liée à la ZLECAf favoriserait une fortement réduction des émissions de GES de l'Afrique tout en préservant largement les gains économiques attendus de la réforme, avec seulement des réductions relativement modestes des gains en matière de commerce intra-africain (-3 %) et du PIB de l'Afrique[31].

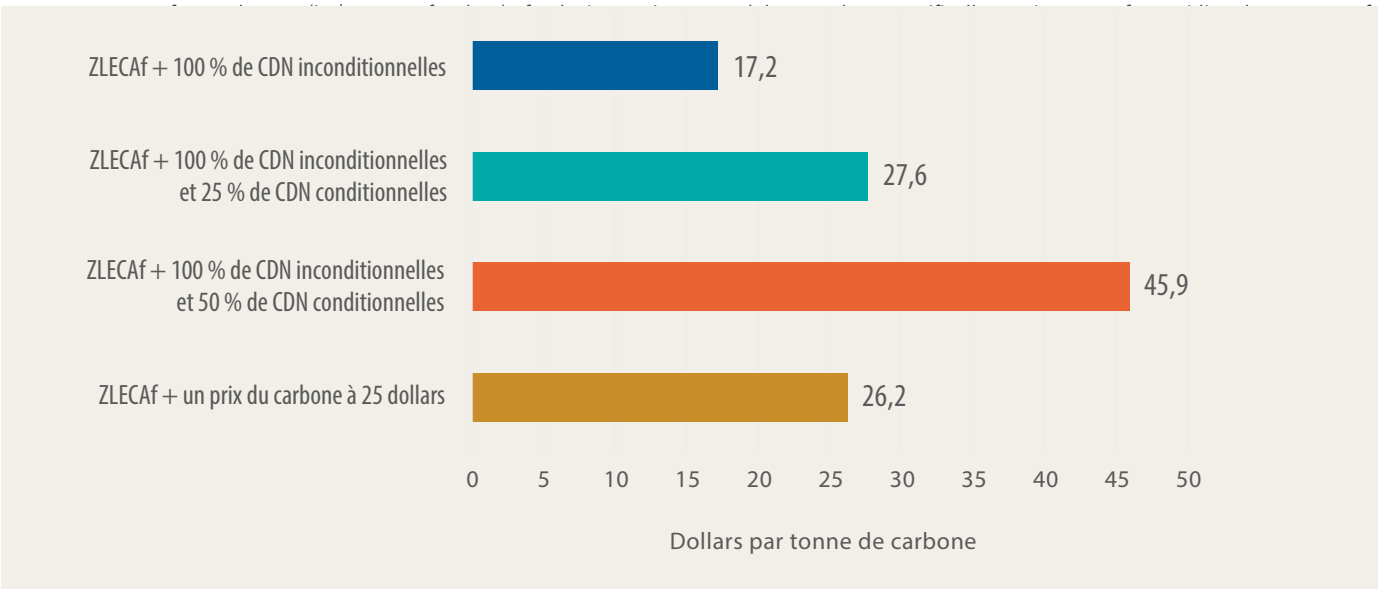
L'adoption d'instruments de tarification du carbone permettrait de réduire les émissions de GES de l'Afrique (figure 3.8), tout en préservant dans une large mesure les gains économiques escomptés de la mise en œuvre de la ZLECAf, et elle serait particulièrement rentable. En effet, la mise en œuvre de la ZLECAf et l'adoption d'un prix de 25 dollars par tonne de carbone entraîneraient à un coût de réduction de 26,2 dollars par tonne de carbone. En d'autres termes, il faudrait 26,2 dollars pour éviter le rejet d'une tonne de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, soit nettement moins que pour la mise en œuvre des objectifs ambitieux des CDN. À titre d'exemple, la mise en œuvre de la

L'adoption d'instruments de tarification du carbone permettrait de réduire les émissions de GES de l'Afrique (figure 3.8), tout en préservant dans une large mesure les gains économiques escomptés de la mise en œuvre de la ZLECAf, et elle serait particulièrement rentable.

ZLECAf et la réalisation de 100 % des CDN inconditionnelles de l'Afrique plus 50 % de ses CDN conditionnelles exigeraient que l'on paie jusqu'à 45,9 dollars pour éviter le rejet d'une tonne de carbone dans l'atmosphère (figure 3.9).

L'adoption d'un prix de 25 dollars par tonne de carbone dans tous les pays africains et tous secteurs confondus n'est toutefois pas nécessairement l'option la plus efficace et la plus efficiente pour que l'Afrique réduise ses émissions de GES dans le contexte de la ZLECAf. L'analyse de la CEA vise principalement à tester le prix plancher proposé par le FMI afin de mieux comprendre la pertinence de la tarification du carbone en Afrique. Il n'empêche qu'un autre scénario de tarification du carbone a pris en compte la répartition des efforts de réduction des émissions de GES de l'Afrique proportionnellement aux émissions de GES de référence de chaque pays africain en 2045. Par exemple, on part du principe qu'un pays générant 10 % des émissions totales de GES de l'Afrique dans le scénario de référence en 2045 devra contribuer à hauteur de 10 % à la réduction ciblée des émissions de GES, et ainsi de suite. Au final, on a fixé le même objectif en termes de réduction des émissions de GES (soit -24,8 % dans la figure 3.8) par rapport à un scénario supposant un prix uniforme de 25 dollars par tonne de carbone dans toute l'Afrique et utilisé comme référence, à des fins de comparaison. Par conséquent, une telle approche coordonnée de la fixation d'une tarification différenciée du carbone sur le continent serait évidemment aussi efficace (réduction des émissions de GES de l'Afrique de 24,8 %). Elle serait surtout beaucoup plus efficiente pour que l'Afrique atteigne ses objectifs climatiques (avec un coût de réduction évalué à environ 19 dollars par tonne de carbone contre 26,2 dollars dans le cas d'une tarification uniforme du carbone à 25 dollars). Elle permettrait les mêmes gains économiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf que l'adoption d'un prix du carbone uniforme de 25 dollars sur l'ensemble du continent. En résumé, la coordination continentale autour de la tarification du carbone en Afrique (soit des prix uniformes, soit des prix différenciés, étant entendu que les niveaux optimaux feraient l'objet d'une étude plus poussée) pourrait offrir une solution efficace et efficiente pilotée par l'Afrique pour atteindre ses objectifs climatiques et semble viable, à mesure que les pays africains mettent également en œuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf.

Figure 3.9 Coûts d'abattement de diverses politiques climatiques envisagées et mises en œuvre en plus de la réforme liée à la ZLECAf, 2045 (en dollars par tonne de carbone)

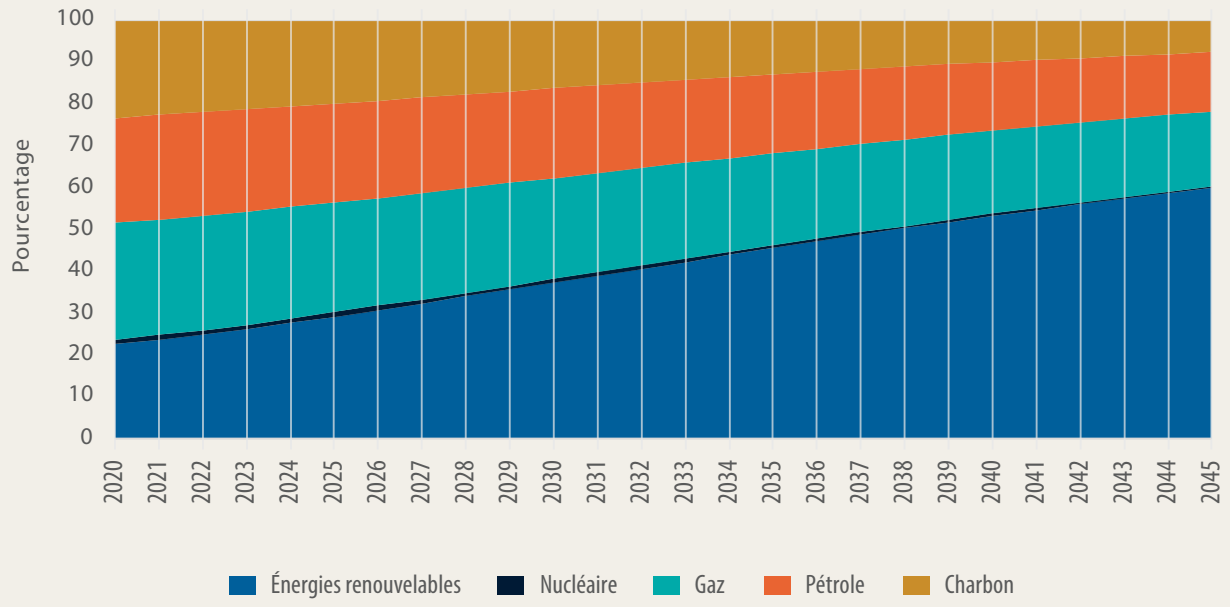


Source: Calculs de la CEA basés sur l'étude de la CEA et du CEPII (2024).

La mise en œuvre de la ZLECAf et l'adoption de politiques climatiques pourraient accélérer la transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables

Un bon nombre de pays africains adoptent déjà des technologies vertes pour produire de l'électricité. Les données disponibles montrent qu'environ 25 % de l'électricité totale de l'Afrique est actuellement produite à partir d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire, etc.). Cette part pourrait presque doubler d'ici à 2045 dans un scénario de statu quo, c'est-à-dire sans la ZLECAf et sans aucune politique climatique spécifique adoptée par les pays africains (figure 3.10).

Figure 3.10 Projections de la production d'électricité de l'Afrique par principales sources, sans la ZLECAf ou la mise en œuvre d'une politique climatique (base de référence), 2020-2045



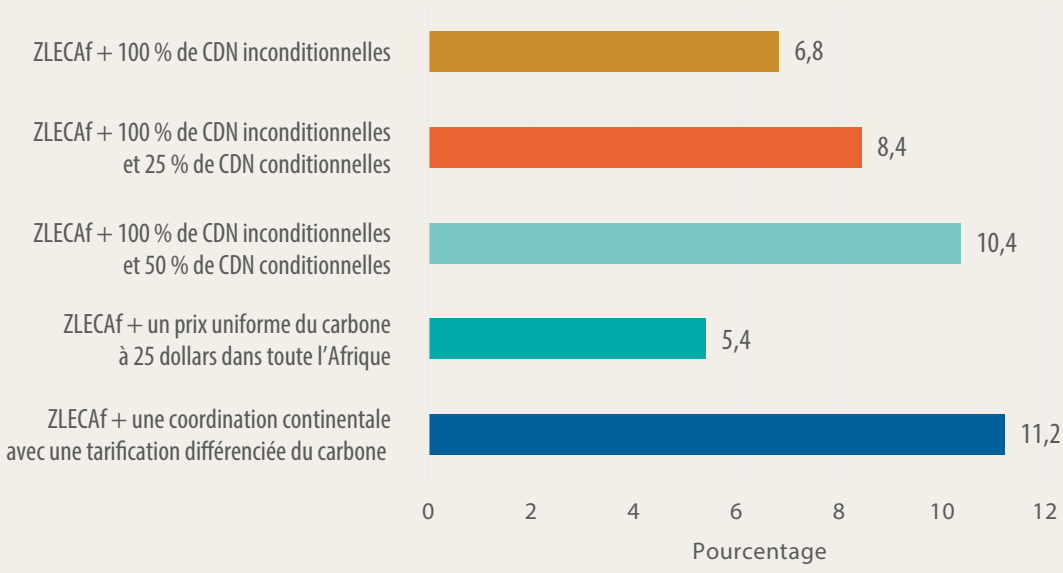
Source: Calculs de la CEA basés sur l'étude de la CEA et du CEPII (2024).

Si l'Afrique met en œuvre des politiques climatiques parallèlement à la ZLECAf, son recours aux sources d'énergie renouvelables pourrait augmenter davantage, soit d'environ 5 à 12 %, d'ici 2045 (en fonction de la politique climatique), par rapport à une situation où la ZLECAf ne serait pas mise en œuvre et où aucune politique climatique ne serait adoptée (figure 3.11). Le fait que les prix implicites du carbone que quelques pays africains fortement émetteurs doivent appliquer pour respecter leurs CDN (Côte d'Ivoire, Maroc et Nigéria) dans les différents scénarios envisagés sont beaucoup plus élevés que l'option du prix uniforme de 25 dollars par tonne de carbone explique l'augmentation relativement plus faible de l'utilisation des énergies renouvelables. En fin de compte, c'est une coordination continentale éprouvée, reposant des prix du carbone différenciés entre les pays africains, qui permettrait d'augmenter le plus possible la part des énergies renouvelables en Afrique. Un tel scénario peut être difficile à réaliser dans la pratique, mais la ZLECAf offre une occasion extraordinaire de coopération régionale en matière de politique climatique, débouchant sur le résultat le plus équilibré en ce qui concerne la préservation des avantages économiques de la ZLECAf et limitant les futures émissions de gaz à effet de serre de l'Afrique.

Pour combler le déficit d'infrastructures énergétiques, il faudrait des investissements en termes cumulés de 22,4 milliards de dollars entre 2025 et 2040 du seul fait de la mise en œuvre de la ZLECAf (par rapport à une situation sans la ZLECAf et sans aucune politique climatique spécifique)[32]. Ces investissements seraient progressifs, au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, et répartis comme suit : 3 milliards de dollars entre 2025 et 2030, 7 milliards entre 2031 et 2035, et 12,4 milliards entre 2036 et 2040. Environ 80 % des investissements totaux sur la période 2025-2040 seraient des investissements dans la seule production d'électricité, et presque entièrement à partir d'énergies renouvelables, l'énergie solaire représentant la part dominante, suivie

Environ 25 % de l'électricité totale de l'Afrique est actuellement produite à partir d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire, etc.). Cette part pourrait presque doubler d'ici à 2045 dans un scénario de statu quo, c'est-à-dire sans la ZLECAf et sans aucune politique climatique spécifique adoptée par les pays africains.

Figure 3.11 Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en Afrique en 2045 en cas de mise en œuvre de la ZLECAf et selon diverses politiques climatiques, 2045 (en pourcentage)



Source: Calculs de la CEA basés sur l'étude de la CEA et du CEPII (2024).

de l'énergie éolienne et d'autres sources d'électricité renouvelables (figure 3.12).

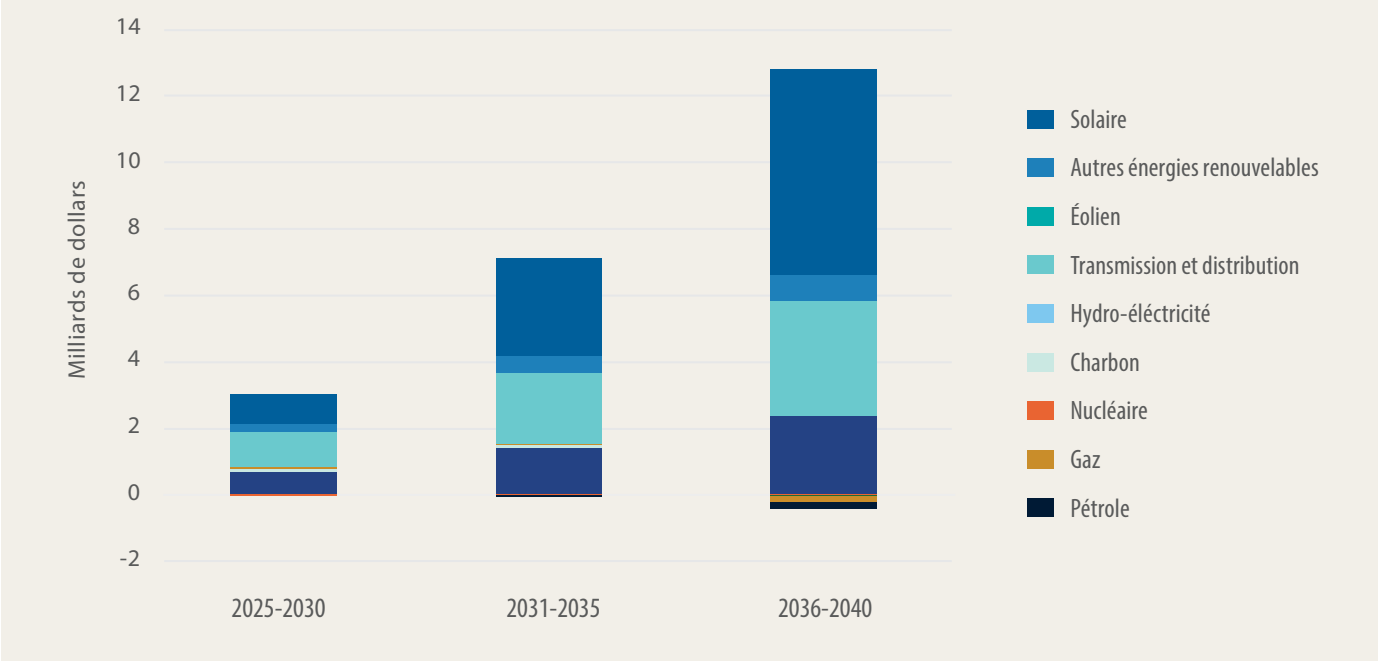
Alors que l'Afrique met en œuvre la ZLECAf et peut choisir d'adopter simultanément des politiques climatiques, des partenaires extérieurs sont déjà actifs sur ce dernier point, avec des conséquences potentielles pour l'Afrique

Quelle que soit la décision de l'Afrique d'adopter ou non une politique climatique parallèlement à la mise en œuvre de la ZLECAf, les plus grands émetteurs mondiaux - qui ont la capacité financière de combler les lacunes en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques - adoptent déjà des politiques fiscales ou de subvention afin d'accélérer leur transition vers les énergies propres. Le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne ou la loi sur la réduction de l'inflation des États-Unis offrent des exemples concrets de telles mesures qui pourraient rendre le coût des exportations vers ces pays plus élevé pour les pays africains, comme l'ont démontré la Fondation africaine pour le climat (ACF) et l'Institut Firoz Lalji pour l'Afrique (FLIA) de la London School of Economics (LSE) dans le cas du MACF de l'Union européenne[33].

L'analyse de la CEA confirme que la mise en œuvre du MACF par l'Union européenne devrait avoir des effets négatifs sur le PIB, la production et les exportations de l'Afrique dans leur ensemble : plus la taxe carbone envisagée dans le cadre du MACF est élevée, plus les effets seront négatifs pour l'Afrique (tableau 3.5). Bien que les changements globaux ne soient pas considérables, certains pays africains seraient plus touchés que d'autres, notamment en ce qui concerne leurs exportations de produits à forte intensité de carbone vers l'Union européenne, ce qui aurait des répercussions sur le transport en Afrique.

Toutefois, si les pays africains parviennent à mettre en œuvre la réforme liée à la ZLECAf parallèlement à la mise en œuvre du MACF par l'Union européenne, les effets négatifs attendus du MACF sur le PIB total, la production et les exportations de l'Afrique pourraient être inversés, l'adoption par l'Union européenne d'une taxe carbone plus faible dans le cadre du MACF ayant des effets positifs légèrement plus importants que l'adoption d'une taxe plus élevée. Les exportations de l'Afrique vers l'Union européenne continueraient à diminuer si la ZLECAf était mise en œuvre en même temps que le MACF, étant donné qu'une partie du commerce entre l'Afrique et l'Union européenne serait remplacée par une augmentation du commerce intra-africain (tableau 3.5). Mais cette aggravation de la baisse des exportations de l'Afrique vers l'Union européenne du fait de la mise en œuvre simultanée du MACF et de la ZLECAf serait plus que compensée par une augmentation plus importante du commerce intra-africain, se traduisant en fin de compte par une augmentation tangible des exportations totales de l'Afrique.

Figure 3.12 Investissements nécessaires dans la production, le transport et la distribution d'électricité suite à la mise en œuvre de la ZLECAf, 2025-2040



Source: CEA (à paraître a).

Tableau 3.5 : Impact du MACF sur le PIB de l'Afrique, avec ou sans mise en œuvre de la ZLECAf

	MACF (avec une taxe carbone de 25 dollars) seul		MACF (avec une taxe carbone de 25 dollars) + ZLECAf		MACF (avec une taxe carbone de 90 dollars) seul		MACF (avec une taxe carbone de 90 dollars) + ZLECAf	
	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage
PIB	–0,14	0,00	82,23	1,65	–0,39	–0,01	79,41	1,59
Production	–1,18	–0,01	142,44	1,6	–3,85	–0,04	139,75	1,57
Exportations totales	–0,94	–0,06	79,92	5,45	–3,07	–0,21	77,79	5,3
Exportations vers l'Union européenne	–0,48	–0,13	–3,17	–0,87	–1,45	–0,4	–4,14	–1,14

Source : CEA (à paraître b).

DÉPASSER LE CADRE DE LA ZLECAF ET CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES POUR L'AFRIQUE

L'article 3 d) de l'Accord portant création de la ZLECAf dispose explicitement que l'un des objectifs généraux de la ZLECAf est de « poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur »[34]. En 1991, le Traité d'Abuja faisait état de la nécessité pour l'Afrique de réaliser son union douanière continentale avant 2019 afin d'ouvrir la voie à la création d'une communauté économique africaine qui devrait être l'aboutissement du processus d'intégration régionale de l'Afrique. Certes, l'échéance initiale fixée pour l'établissement d'une union douanière africaine n'a pas été respectée, mais la mise en œuvre actuelle de la ZLECAf rapproche l'Afrique de son union douanière. L'une des principales caractéristiques d'une union douanière est la structure du tarif extérieur commun (TEC) que les pays membres doivent adopter vis-à-vis des tiers. L'harmonisation des TEC dans 55 États hétérogènes de l'Union africaine ayant des caractéristiques et des priorités différentes est particulièrement difficile. Compte tenu de l'importance stratégique des relations avec les partenaires extérieurs, il convient d'y réfléchir soigneusement. C'est dans ce contexte que la CEA a entrepris une évaluation empirique des différentes solutions possibles pour la détermination d'un TEC africain (CEA et CEPII, à paraître b). Les solutions analysées ne prétendent pas être exhaustives, mais elles offrent néanmoins des indications importantes permettant aux États membres de prendre des décisions éclairées sur les futures négociations potentielles concernant leur TEC, tout en tenant compte de la priorité immédiate que constitue pour eux la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf.

Utiliser les structures de TEC existantes comme points de départ pour un TEC à l'échelle continentale

Quatre unions douanières sont déjà opérationnelles en Afrique, à savoir la CEMAC, la CAE, la CEDEAO et la SACU. Les pays africains pourraient donc s'inspirer de ces expériences et des structures de TEC existantes pour mettre en place une structure de TEC harmonisée sur l'ensemble du continent. Toutefois, l'analyse empirique de la CEA n'a pris en compte que les structures du TEC de la CAE et de la CEDEAO comme points de départ. Ce choix se justifie par les résultats relativement bons des deux CER en matière d'intégration commerciale, mais aussi par des différences importantes en termes de nombre de pays membres (7 dans la CAE contre 15 dans la CEDEAO),[35] de poids économique (avec un PIB total de 325 milliards de dollars pour la CAE contre 696 milliards de dollars pour la CEDEAO)[36] et de structures de TEC dissemblables (toutes deux avec cinq fourchettes tarifaires principales mais des seuils associés largement différents)[37]. Sur la base de ces caractéristiques, l'analyse des seules structures des TEC de la CAE et de la CEDEAO devrait être suffisante pour obtenir un large éventail de résultats différenciés, englobant également les structures des TEC des deux autres CER.

Quatre solutions pouvant être regroupées en deux séries de deux options sont examinées. La première série évalue simplement l'impact de l'extension de la structure du TEC de la CAE à tous les pays africains, d'une part, et l'impact de l'extension de la structure du TEC de la CEDEAO à tous les pays africains, d'autre part. La seconde s'appuie toujours sur les TEC de la CAE et de la CEDEAO, mais elle est plus complexe car elle pourrait s'écarter des structures existantes par le biais d'une grille de recherche qui explore une série de nouvelles possibilités pour les tarifs dans le

cadre des fourchettes des TEC. Les nouvelles fourchettes des TEC, qui s'appuient sur les structures de TEC existantes de la CAE et de la CEDEAO, sont ensuite étendues à tous les pays africains. Les structures du TEC nouvellement obtenues et appliquées sont jugées « optimales » dans un double sens. Premièrement, elles garantissent que le résultat reste conforme aux règles de l'OMC (c'est-à-dire que le tarif moyen imposé par l'Afrique sur ses importations en provenance de partenaires non africains après la mise en œuvre du TEC africain ne doit techniquement pas être plus élevé que le tarif moyen avant sa mise en œuvre)[38]. Deuxièmement, elles sont déterminées sur la base d'un objectif prioritaire spécifique que les États membres sont censés se fixer, lorsqu'ils conçoivent la structure du TEC continental, et selon qu'ils souhaitent favoriser le PIB de l'Afrique, le bien-être de l'Afrique ou le commerce intra-africain. Bien entendu, les États membres peuvent avoir d'autres objectifs prioritaires dont il n'est pas tenu compte dans l'analyse.

Il convient de souligner que l'analyse de la CEA se concentre uniquement sur la détermination d'une structure de TEC unique pour l'Afrique vis-à-vis du reste du monde, après la mise en œuvre complète de la ZLECAf. Elle ne prend pas en compte l'ensemble du processus de passage de la ZLECAf à une union douanière continentale à part entière. Cela nécessiterait également l'adoption d'autres procédures et règles communes allant au-delà des tarifs. En outre, par souci de simplicité et de clarté, l'analyse part du principe que la structure du TEC appliquée par tous les membres est exactement la même, alors que les tarifs extérieurs des membres d'une union douanière ne sont pas nécessairement entièrement uniformes.

Dans l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale de la réforme liée à la ZLECAf avant la mise en place d'un TEC africain, les différentes solutions envisagées n'affecteront pas les tarifs intra-africains (inchangés par rapport à ce qui doit être réalisé dans le cadre de la ZLECAf) et, par conséquent, seuls les tarifs imposés par les pays africains sur leurs importations en provenance du reste du monde changeraient par rapport à la moyenne actuelle de 7,4 %. En fin de compte, les quatre solutions devraient aboutir à des résultats très différents, ce qui montre qu'il n'existe pas de solution unique pour un TEC africain, chaque option présentant des avantages et des inconvénients qui permettront aux États membres de prendre leur décision en fonction de ce qui compte le plus pour eux.

L'extension des structures de TEC existantes à tous les pays africains pourrait contribuer à renforcer les gains en matière de commerce intra-africain induits par la ZLECAf, mais au détriment des exportations de l'Afrique vers le reste du monde, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le PIB et le bien-être de l'Afrique et nécessiter la renégociation des tarifs extérieurs avec des tiers

L'extension du TEC de la CAE ou du TEC de la CEDEAO à tous les pays africains entraînerait une augmentation des tarifs extérieurs moyens de l'Afrique, qui s'établiraient respectivement à 11,2 et 10 % après la mise en œuvre d'un TEC africain basé sur chacun des deux (tous deux plus élevés que la moyenne de 7,4 % après la mise en œuvre de la ZLECAf). Un tel résultat favoriserait une hausse des recettes douanières pour les États africains (+32,5 % dans le scénario du TEC de la CAE et +19,9 % dans le scénario du TEC de la CEDEAO, par rapport à une situation avec la ZLECAf uniquement). Mais il présenterait un risque de non-conformité à l'OMC qui pourrait impliquer la renégociation de certains tarifs extérieurs de l'Afrique avec des tiers membres de l'OMC ou la demande d'une dérogation de l'OMC, sans certitude quant à son obtention.

En raison de ces augmentations attendues du tarif moyen imposé par l'Afrique à ses importations en provenance du reste du monde, le commerce total de l'Afrique (importations et exportations) diminuerait. Un examen plus poussé des échanges commerciaux de l'Afrique montre que la diminution globale s'expliquerait par une réduction des échanges commerciaux de l'Afrique avec le reste du monde, qui serait (seulement) partiellement compensée par une augmentation des échanges intra-africains. Il est intéressant de noter que la composition et l'ampleur de ce gain anticipé en matière de commerce intra-africain varieraient considérablement – pour ce qui est des secteurs offrant le plus fort potentiel de développement de chaînes de valeur régionales - en fonction de la structure du TEC adoptée, tout comme les effets sur le PIB et le bien-être de l'Afrique.

En effet, avec un TEC africain déterminé par l'extension de la structure du TEC de la CAE à tous les pays africains, l'augmentation du commerce intra-africain serait plus importante dans le secteur agroalimentaire et, dans une moindre mesure, dans le secteur industriel. Cela dit, la valeur ajoutée n'augmenterait que dans le premier secteur, ce qui donne à penser que ce TEC offre un plus grand potentiel d'amélioration de la valeur ajoutée et de création de chaînes de valeur régionales dans l'agroalimentaire. En comparaison, si la structure du TEC de la CEDEAO était étendue à tous les pays africains, le commerce intra-africain augmenterait le plus dans le secteur industriel et, dans une certaine mesure, dans le secteur de l'énergie, mais la valeur ajoutée n'augmenterait que dans le premier secteur, ce qui indique un plus grand potentiel de développement des

chaînes de valeur régionales dans le domaine des produits manufacturés (tableau 3.6). Dans le secteur agroalimentaire, l'impact différencié sur le commerce intra-africain (et la valeur ajoutée) entre les deux scénarios est dû à un tarif moyen beaucoup plus élevé qui serait imposé par les pays africains sur leurs importations en provenance de tiers à la suite de l'adoption continentale du TEC de la CAE (30 %) par rapport à l'adoption du TEC de la CEDEAO (14 %), ce qui conduirait les pays africains à se tourner vers le marché africain pour leurs besoins agroalimentaires sur la base d'un TEC africain inspiré du TEC de la CAE.

Une autre différence majeure entre les deux scénarios est le fait que le PIB et le bien-être de l'Afrique diminueraient légèrement si les pays africains adoptaient le TEC de la CAE, mais augmenteraient légèrement avec un TEC inspiré de la structure de la CEDEAO (tableau 3.7).

Tableau 3.6 Commerce intra-africain et création de valeur ajoutée suite à la mise en œuvre d'un TEC africain (basé sur les structures du TEC de la CAE ou de la CEDEAO), par rapport à la situation de référence (avec la ZLECAf uniquement), 2045

	TEC africain inspiré du TEC de la CAE				TEC africain inspiré du TEC de la CEDEAO			
	Commerce intra-africain		Valeur ajoutée		Commerce intra-africain		Valeur ajoutée	
Secteur	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars	En pourcentage	Milliards de dollars
Agriculture et alimentation	5,3	7,1	0,4	7,5	–1,5	–2,1	–0,6	–10,0
Énergie et extraction minière	0,2	0,4	–0,2	–4,4	2,2	3,8	–0,1	–1,4
Industrie	1,2	5,6	–0,1	–1,5	1,5	6,7	0,3	3,8
Services	0,5	0,1	0,1	6,4	0,1	0,0	0,0	–0,1

Source : CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître b).

Tableau 3.7 Évolution des droits de douane, du PIB, du bien-être, du commerce et des recettes fiscales de l'Afrique avec la mise en œuvre d'un TEC continental (selon différents scénarios), par rapport à la situation de référence (c'est-à-dire avec la ZLECAf uniquement), 2045

	TEC africain inspiré du TEC de la CAE (en pourcentage)	TEC africain inspiré du TEC de la CEDEAO (en pourcentage)	TEC optimal pour l'Afrique en utilisant le TEC de la CAE comme point de départ (sur la base de l'option préservant le plus les gains en matière de commerce intra-africain) (en pourcentage)	TEC optimal pour l'Afrique en utilisant le TEC de la CEDEAO comme point de départ (sur la base de l'option préservant le plus les gains en matière de commerce intra-africain) (en pourcentage)
Droits de douane moyens imposés sur les importations en provenance de partenaires non africains	11,20	10,00	7,28	7,16
PIB	–0,08	0,20	0,39	0,61
Bien-être	–0,05	0,24	0,18	0,46
Importations totales	–1,40	–0,63	0,82	1,44
Exportations totales	–1,88	–0,80	1,01	1,86
Commerce intra-africain	1,67	1,07	–0,50	–0,24
Exportations vers des partenaires non africains	–3,28	–1,24	2,08	3,23
Importations en provenance de partenaires non africains	–2,05	–1,13	2,41	2,68
Impôt sur la production	1,43	0,25	0,74	–0,58
Taxe sur la consommation	0,88	0,19	–0,05	–0,61
Recettes douanières	32,51	19,87	–2,01	–17,58
Ensemble des recettes fiscales	8,02	4,70	–0,34	–4,31

Source : CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître b).

Assurer la conformité du TEC africain avec les règles de l'OMC impliquerait de renoncer à une partie des gains en matière de commerce intra-africain tirés de la ZLECAf, mais le PIB total de l'Afrique, son bien-être et ses exportations vers des tiers augmenteraient tout

Pour garantir la conformité du TEC africain avec les règles de l'OMC, les pays pourraient devoir renoncer à certains des gains en matière de commerce intra-africain obtenus grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf. Néanmoins, cela stimulerait le PIB total de l'Afrique, le bien-être de sa population et ses exportations vers des tiers. Les résultats des deux scénarios « optimaux » définis précédemment et utilisant le TEC de la CAE ou de la CEDEAO comme point de départ seraient assez comparables entre eux, mais considérablement différents de ceux déjà présentés dans les deux scénarios supposant une simple extension du TEC de la CAE ou de la CEDEAO à tous les pays africains.

Premièrement, le PIB et le bien-être de l'Afrique augmenteraient dans les deux scénarios « optimaux ». Deuxièmement, les exportations totales et les importations totales de l'Afrique augmenteraient également, les exportations augmentant relativement plus que les importations, attestant ainsi la création nette d'échanges pour l'Afrique qui résulterait de la mise en œuvre de ce TEC africain dit « optimal ». Les avantages découlant d'une telle réforme du TEC seraient légèrement plus élevés dans le cadre d'un scénario « optimal » conçu avec le TEC de la CEDEAO comme point de départ, plutôt que le TEC de la CAE. Toutefois, l'effet positif net sur le commerce total de l'Afrique résulterait de l'augmentation des exportations de l'Afrique vers le reste du monde et de ses importations en provenance du reste du monde, qui ferait plus que compenser une diminution du commerce intra-africain (tableau 3.7). Cette légère diminution du commerce intra-africain par rapport aux gains obtenus à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf est inévitable si l'Afrique souhaite se conformer aux règles de l'OMC lors de la mise en place de son TEC continental. Les recettes douanières de l'Afrique diminueraient elles aussi, étant donné que les droits de douane moyens imposés par l'Afrique sur ses importations en provenance de pays tiers seraient réduits afin de préserver la conformité avec les règles de l'OMC. Toutefois, ces résultats montrent également que, s'il est défini avec soin et après une mise en œuvre réussie de la ZLECAf, un TEC africain capable de générer des augmentations relativement plus importantes des exportations de l'Afrique vers des tiers que des importations en provenance de ces derniers peut contribuer à réduire le déficit commercial net existant entre l'Afrique et ses partenaires extérieurs.

Enfin, la détermination d'une structure de TEC pour l'Afrique nécessite une coordination minutieuse entre les pays africains et un juste équilibre à trouver entre le PIB, le bien-être, le commerce intra-africain et, éventuellement, d'autres objectifs prioritaires, tels que les recettes publiques

Pour garantir la conformité du TEC africain avec les règles de l'OMC, les pays pourraient devoir renoncer à certains des gains en matière de commerce intra-africain obtenus grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf.

ou la politique industrielle. Chacun des quatre scénarios envisagés dans l'analyse présente ses propres avantages et inconvénients. En outre, les résultats varieraient considérablement d'un pays à l'autre. L'harmonisation du CET au sein du continent implique inévitablement un partage de souveraineté des pays et nécessite de faire des compromis difficiles dans l'intérêt du développement de l'Afrique et de sa population.

Les effets économiques attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, suivie de l'adoption d'un TEC africain, sont certes significatifs, mais l'Afrique doit commencer à penser stratégiquement et soigneusement au-delà de la simple intégration continentale dans le but d'améliorer sa position dans le paysage du commerce mondial

L'adoption d'une structure commune pour le TEC rapprocherait l'Afrique de son objectif ultime d'intégration, à savoir la création d'une communauté économique africaine. En outre, la ZLECAf apportant une cohérence des politiques au sein du continent, un TEC africain serait particulièrement stratégique car il représenterait une avancée significative vers une plus grande cohérence de la politique commerciale de l'Afrique, en tant que continent, vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Malgré les perspectives inestimables qu'offre l'intégration continentale de l'Afrique pour son développement durable, l'exploitation du seul marché continental ne produirait pas d'énormes avantages à partir des seules mesures tarifaires et non tarifaires, et elle est vraisemblablement insuffisante pour améliorer considérablement la position de l'Afrique dans le paysage commercial mondial.

La part du commerce de l'Afrique dans le commerce mondial total, actuellement de 3,5 %, pourrait quasiment doubler après la mise en œuvre de la ZLECAf. L'adoption ultérieure d'un TEC africain peut contribuer à augmenter ou à réduire légèrement cette part, en fonction de la structure de TEC adoptée. Bien qu'un tel résultat représente une amélioration significative pour les pays africains par rapport à la situation actuelle, il ne serait pas énorme, surtout pour un continent de la taille de l'Afrique. Certes, l'Accord portant création de la ZLECAf comprend des questions qui n'ont pas été prises en compte dans le travail empirique de la CEA et qui concernent la facilitation du commerce, l'investissement,

les droits de propriété intellectuelle, les politiques de concurrence, le commerce numérique, ainsi que les femmes et les jeunes dans le commerce, et qui, si elles étaient prises en considération, pourraient potentiellement augmenter les gains escomptés[39]. Néanmoins, les mesures visant à réduire les coûts liés au commerce entre les pays africains et les partenaires extérieurs semblent présenter un fort potentiel de transformation pour les économies africaines. Mais l'ordre des réformes commerciales est également important, l'expansion et la consolidation du marché africain étant considérées comme des priorités essentielles et des étapes nécessaires à une intégration plus poussée et réussie de l'Afrique dans le paysage mondial.

Si les pays africains décident de conclure des partenariats d'intégration avec des pays tiers à travers le monde après avoir mis en œuvre avec succès l'Accord portant création de la ZLECAf, des opportunités commerciales considérables pourraient s'ouvrir pour les pays africains au-delà du continent[40]. L'expansion des liens commerciaux avec les économies émergentes du Moyen-Orient et, dans une certaine mesure, de l'Asie, pourrait stimuler le plus les exportations de produits industriels de l'Afrique, offrant des possibilités d'industrialisation, de diversification et d'amélioration de la position de l'Afrique dans l'arène du commerce mondial.

Une comparaison entre les derniers travaux empiriques de la CEA sur la ZLECAf[41] et ceux de la Banque mondiale[42] fournit des indications utiles sur les gains supplémentaires que pourraient apporter à l'Afrique l'assouplissement des mesures non tarifaires entre l'Afrique et le reste du monde et la mise en œuvre des réformes mondiales liées à la facilitation du commerce.

La CEA se concentre sur la libéralisation tarifaire conformément aux modalités convenues de la ZLECAf sur le commerce des marchandises, combinée à une réduction des barrières non tarifaires (BNT) applicables au commerce des marchandises et à une réduction des obstacles applicables au commerce dans les cinq secteurs de services prioritaires de la ZLECAf (à savoir les communications, le tourisme, les transports, les services aux entreprises et les services financiers), en plus des services de santé et d'éducation (qui ont gagné en importance à la suite de la crise de Covid-19), le tout strictement en Afrique. L'accent mis sur la réduction des BNT applicables qui compromettent spécifiquement le commerce intra-africain est conforme à l'annexe 5 sur les « barrières non tarifaires » du Protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord ZLECAf (encadré 3.2).

Encadré 3.2 La suppression des obstacles non tarifaires dans le contexte de la ZLECAf en bref

L'article 13 de l'annexe 5 du Protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord ZLECAf, sur les barrières non tarifaires, dispose que « chaque État partie élabore une matrice d'élimination limitée dans le temps fondée sur la catégorisation convenue des BNT et en fonction de leur niveau d'impact sur le commerce intra-africain », l'alinéa g) de l'article premier précisant que la matrice d'élimination limitée dans le temps désigne le plan d'élimination des BNT identifiées, basé sur le niveau d'impact des BNT sur le commerce intrarégional. L'article 12.1 de la même annexe souligne en outre que le mécanisme de rapport, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires sera mis en place pour faciliter l'élimination des BNT dans la ZLECAf, la procédure pour l'élimination et la coopération pour éliminer les BNT étant décrite à l'appendice 2 de l'annexe 5. Il convient de noter que de tels mécanismes ont été mis en place afin que les BNT rencontrées et identifiées par les opérateurs sur le terrain puissent être notifiées par le biais d'une plateforme en ligne qui activera les procédures de suivi et de résolution visant à réduire les BNT à travers le continent. L'unité de coordination des BNT au sein du secrétariat de la ZLECAf, le sous-comité BNT, les unités BNT dans les CER concernées et les points focaux nationaux BNT au sein des gouvernements africains concernés sont censés travailler ensemble pour garantir une résolution rapide et efficace des BNT identifiées. Les BNT qui limitent le commerce intra-africain seront donc largement traitées au cas par cas[43].

Les résultats de l'évaluation de la CEA concernant l'impact de ces réformes sur le PIB, le commerce et le bien-être de l'Afrique ont déjà été présentés pour l'année 2045 dans le tableau 3.2 et la figure 3.1. L'évaluation des effets sur les mêmes agrégats en 2035 (c'est-à-dire immédiatement après la mise)[44] en œuvre des réformes et pour faciliter la comparaison avec les estimations de la Banque mondiale (qui utilisent 2035 comme année référence) donnerait pour résultats des augmentations d'environ 1 % (soit 67 milliards de dollars), 6,8 % (soit 122,5 milliards de dollars), 6,1 % (soit 123,7 milliards de dollars) et 0,8 % (soit 4,5 milliards de dollars) du PIB, des exportations, des importations et du bien-être de l'Afrique, respectivement[45]. Quant aux exportations et importations intra-africaines, elles devraient augmenter respectivement de 47,1 % (soit 143,7 milliards de dollars) et de 47,5 % (153,4 milliards de dollars) (tableau 3.8)[46].

Tableau 3.8 Évolution du PIB, du commerce et du bien-être de l'Afrique, selon plusieurs scénarios, par rapport à leurs niveaux de référence respectifs (c'est-à-dire sans tenir compte de réformes spécifiques), 2035

	Études	CEA et CEPII (à paraître a)	Banque mondiale (2020)	
	Réformes envisagées	Réduction des droits de douane sur les marchandises + réduction des BNT applicables sur les biens et services au sein de l'Afrique	Réduction des droits de douane sur les biens + réduction des BNT applicables sur les biens et services à l'intérieur de l'Afrique + réduction des BNT applicables à l'intérieur de l'Afrique et sur les exportations de l'Afrique vers le reste du monde	Réduction des droits de douane sur les marchandises + réduction des BNT applicables sur les biens et services à l'intérieur de l'Afrique + réduction des BNT applicables à l'intérieur de l'Afrique et sur les exportations de l'Afrique vers le reste du monde + réforme de la facilitation des échanges à l'échelle mondiale
PIB de l'Afrique	Pourcentage	1,0	2,2	4,2
	Milliards de dollars	67,0	n/a	413
Exportations totales de l'Afrique	Pourcentage	6,8	19	29
	Milliards de dollars	122,5	n/a	560
Importations totales de l'Afrique	Pourcentage	6,1	20	41
	Milliards de dollars	123,7	n/a	714
Exportations intra-africaines	Pourcentage	47,1	52	81
	Milliards de dollars	143,7	n/a	239
Importations intra-africaines	Pourcentage	47,5	52	102
	Milliards de dollars	153,4	n/a	317
Exportations de l'Afrique vers le reste du monde	Pourcentage	–1,4	n/a	19
	Milliards de dollars	–21,2	n/a	321
Importations de l'Afrique en provenance du reste du monde	Pourcentage	–1,7	n/a	27
	Milliards de dollars	–29,8	n/a	397
Bien-être de l'Afrique	Pourcentage	0,8	2,4	7
	Milliards de dollars	4,5	n/a	445

Source : CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a) et Banque mondiale (2020a).

L'analyse de la Banque mondiale envisage non seulement une réduction des BNT applicables à l'intérieur de l'Afrique, ce qui est tout à fait comparable à l'analyse de la CEA, mais aussi une réduction des BNT applicables sur les exportations de l'Afrique vers le reste du monde[47]. Cette dernière analyse va au-delà de la réduction des BNT sur le commerce intra-africain, comme le prévoit l'Accord portant création de la ZLECAf (encadré 3.2), mais elle est néanmoins très utile pour mieux comprendre dans quelle mesure une réduction potentielle des BNT entre l'Afrique et les partenaires non africains pourrait avoir un impact sur le PIB total, le commerce et le bien-être de l'Afrique. Il n'est pas surprenant de constater qu'en 2035 le commerce intra-africain (exportations ou importations) augmenterait dans des proportions relativement similaires, soit environ 50 %, dans les études de la CEA et de la Banque mondiale. Cela s'explique par les réformes similaires envisagées pour réduire les droits de douane et les BNT en Afrique, conformément à l'Accord portant création de la ZLECAf, et indique la cohérence entre les deux analyses en termes de ce qui est plus directement comparable. Toutefois, les autres impacts diffèrent sensiblement entre les deux études.

En effet, la Banque mondiale estime que les gains en termes de PIB et de bien-être sont respectivement plus de deux fois et trois fois plus importants que dans l'étude de la CEA (tableau 3.8). De même, les exportations et les importations totales de l'Afrique seraient trois fois plus importantes que dans l'évaluation de la CEA. Ces gains supplémentaires, selon l'analyse de la Banque mondiale, par rapport à l'évaluation de la CEA pour le PIB total, le commerce et le bien-être de l'Afrique, seraient uniquement dus à des augmentations considérables des exportations de l'Afrique vers le reste du monde et de ses importations en provenance de ce dernier. Cela serait dû à l'hypothèse de l'étude de la Banque mondiale selon laquelle les BNT entre l'Afrique et le reste du monde pourraient être traitées dans une certaine mesure. Cette perspective est séduisante d'un point de vue économique, mais elle nécessiterait des efforts et des ressources financières supplémentaires considérables, en plus de ceux déjà requis dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme liée à la ZLECAf visant à consolider et à étendre le marché intra-africain. Néanmoins, ce scénario montre comment la réduction des BNT, au-delà du seul continent africain, pourrait aider l'Afrique à saisir des opportunités

Si les pays africains décident de conclure des partenariats d'intégration avec des pays tiers à travers le monde après avoir mis en œuvre avec succès l'Accord portant création de la ZLECAf, des opportunités commerciales considérables pourraient s'ouvrir pour les pays africains au-delà du continent.

de marché en dehors du continent. Il convient de noter toutefois qu'il offrirait également aux partenaires extérieurs un accès plus facile au marché élargi de la ZLECAf, ce qui pourrait avoir des répercussions très variables dans les pays africains.

Ces résultats pourraient être largement amplifiés si les questions de facilitation du commerce étaient traitées efficacement dans le monde entier. En effet, la Banque mondiale (2020a) a réalisé une évaluation de l'impact de la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges à l'échelle mondiale, sur le modèle de l'Accord sur la facilitation des échanges entre les membres de l'OMC, en admettant une libéralisation des droits de douane en Afrique et des réductions des obstacles non tarifaires concernant les biens et services à l'intérieur de l'Afrique ainsi qu'entre l'Afrique et le reste du monde. La mise en œuvre de ces mesures de facilitation des échanges permettrait de quasiment doubler le PIB de l'Afrique et les gains commerciaux totaux obtenus en l'absence de ces mesures (voir les deux dernières colonnes du tableau 3.8). Mais l'augmentation la plus impressionnante concernerait le bien-être de l'Afrique, qui triplerait presque par rapport à une situation où les mesures de facilitation des échanges ne seraient pas prises en compte.

Un autre changement notable concernerait le commerce de l'Afrique avec le reste du monde. En effet, s'il est vrai que le commerce intra-africain serait considérablement stimulé par l'adoption de mesures de facilitation des échanges, les exportations de l'Afrique vers le reste du monde et même ses importations en provenance de ce dernier augmenteraient tout aussi considérablement et, en termes absolus, bien plus que le commerce intra-africain lui-même. Il s'agit évidemment d'un message positif en ce qui concerne l'expansion des exportations totales de l'Afrique à la suite de l'adoption de mesures ambitieuses de facilitation des échanges. Toutefois, cela risquerait également de détériorer davantage une balance commerciale déjà négative (déficit de plus de 200 milliards de dollars en 2023)[48] pour l'Afrique par rapport au reste du monde.

Cela dit, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation des effets de l'adoption de réformes massives en matière de facilitation des échanges, en particulier dans un tel cadre de modélisation, car ces effets pourraient être largement surestimés[49]. En effet, même si l'Accord portant création de la ZLECAf comporte une annexe (annexe 4) sur la facilitation des échanges dans le cadre de son Protocole sur le commerce des marchandises (encadré 3.3), l'analyse de la Banque mondiale (2020a) ne prend pas en compte les coûts qu'entraînerait l'application de mesures de facilitation des échanges, d'où l'immense augmentation estimée du bien-être de l'Afrique. Mais la nature, la portée et l'impact de ces mesures sont difficiles à quantifier, et il faut des ressources financières considérables pour, notamment, renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre les mesures en question[50].

Encadré 3.3 – La facilitation des échanges dans le contexte de la ZLECAf en bref

L'annexe 4 du Protocole sur le commerce des marchandises dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf souligne combien il est important de traiter de la « facilitation des échanges » dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. Toutefois, les défis liés à la capacité et à la volonté des pays africains d'aborder la question de la facilitation des échanges sur le continent sont reconnus dans l'annexe, de même qu'est expressément mentionnée la nécessité pour les pays africains de respecter leurs engagements au titre de l'Accord de facilitation des échanges précédemment négocié sous l'égide de l'OMC. En effet, l'article 29, paragraphe 2, de l'annexe 4 reconnaît que « la portée et le calendrier de la mise en œuvre des dispositions de la présente annexe seront fonction des capacités de mise en œuvre des États parties, du sous-comité de la facilitation des échanges, de la coopération douanière et du transit ou des capacités notifiées dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ». En outre, il convient de noter qu'à ce jour tous les pays africains ne sont pas membres de l'OMC[51] et que tous les membres africains de l'OMC n'ont pas ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges[52].

Pour finir, un tarif extérieur commun pour l'Afrique, s'il est fixé de manière stratégique et prudente, pourrait contribuer à limiter les déséquilibres commerciaux pour les pays africains dans le cadre de la facilitation des échanges avec le reste du monde et, en même temps, à préserver les gains industriels qui résulteront d'une mise en œuvre réussie de la ZLECAf. En effet, la mise en œuvre de la ZLECAf peut clairement aider l'Afrique à s'industrialiser par le biais du commerce (figures 3.1 et 3.2), en particulier si elle développe les chaînes de valeur régionales dans les secteurs industriels offrant le plus grand potentiel (figure 3.7). Et les résultats du scénario « optimal » suggéré pour un tarif extérieur commun (TEC) africain, utilisant le TEC de la CEDEAO comme point de départ et ayant pour objectif de préserver les gains en matière de commerce intra-africain résultant de la ZLECAf, indiquent qu'une telle structure de TEC pourrait contribuer à l'expansion du commerce de l'Afrique avec le reste du monde, les exportations de l'Afrique vers les partenaires non africains devant augmenter relativement plus que les importations de l'Afrique en provenance de ces partenaires (tableau 3.7).

Que faudrait-il pour que les avantages attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, potentiellement suivie par l'établissement d'un TEC africain, se matérialisent et soient transformateurs pour l'Afrique ? L'adoption d'une politique industrielle susceptible d'aider à consolider et à accroître la base industrielle, la productivité et la compétitivité des pays africains et de créer des emplois peut s'avérer particulièrement cruciale. L'Afrique serait alors mieux à même d'approfondir ses relations commerciales avec des partenaires extérieurs, ce qui devrait ouvrir de nouvelles voies à son expansion commerciale et renforcer sa position dans le paysage commercial mondial. En outre, comme on le verra dans les deux prochains chapitres, des actions transformatrices concrètes et stratégiques (telles que le renforcement des capacités de production et des compétences requises, les infrastructures liées au commerce, la mobilisation du financement du commerce, la mise en œuvre des réformes nationales nécessaires, etc.) seront une des clés de la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf en tant que moyen d'assurer le développement inclusif et durable de l'Afrique.

Propositions d'actions stratégiques transformatrices

- Dans le cadre du développement des chaînes de valeur régionales, les pays africains devraient prendre en compte tous les secteurs clés identifiés dans le présent chapitre (aliments transformés, tourisme, santé, produits pharmaceutiques, automobile, bois et papier, métaux, textile, habillement et cuir, et d'autres produits manufacturés). Ils devraient donc aller au-delà des quatre secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la ZLECAf (agroalimentaire, automobile, produits pharmaceutiques, et transport et logistique), afin que la mise en œuvre de l'Accord puisse contribuer efficacement à l'industrialisation et à la sécurité alimentaire.
- Les pays africains doivent investir dans les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité pour permettre la transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables.
- Ils devraient envisager d'adopter des instruments de tarification du carbone pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, accélérer la transition vers les énergies renouvelables et réagir aux politiques climatiques d'autres pays qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'Afrique.
- Ils doivent commencer à penser stratégiquement et soigneusement à dépasser le seul cadre de la ZLECAf, y compris à l'adoption d'une politique industrielle, afin d'améliorer la position de l'Afrique dans le paysage du commerce mondial.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale (2020a). *The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects*. Banque mondiale. Washington.

_____ (2020b). *World Development Report: 2020 Trading for Development in the Age of Global Value Chains*. Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse : https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2020 (abrégé en français : *Rapport sur le développement dans le monde, 2020 : Le commerce au service du développement à l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur*. Disponible à l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/fr/476141570785167938/pdf/Overview.pdf.

_____ (2022). *Tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine : Rôle du commerce et de l'investissement direct étranger pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté.* Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse : https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0534eca53121c137d3766a02320d0310-0430012022/related/211827-AfCFTA-fr-Jul15.pdf.

Bellora, C., et L. Fontagné. 2023. "*EU in Search of a Carbon Border Adjustment Mechanism*". Energy Economics 123 : 106673.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2016). *Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique.* Addis-Abeba.

_____ (2018a). *Zone de libre-échange continentale africaine : vers la finalisation des modalités concernant les marchandises*. Addis-Abeba.

_____ (2018b). *Évaluation empirique des modalités de la Zone de libre-échange continentale africaine : modalités concernant les marchandises.* Addis-Abeba.

_____ (2021). *Nouvelle évaluation de l'impact économique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'Afrique : note de synthèse*. Addis-Abeba.

_____ (2022). *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*. Addis-Abeba.

_____ (2024). *Country-Level Implications of Implementation of the African Continental Free Trade Area Agreement on Inequality and Poverty*. Addis-Abeba.

_____ (à paraître a). *The Effect of the African Continental Free Trade Area on Electricity Demand and Investment, and Implications of Energy Efficiency and Transition on Trade, Macroeconomy, and the Environment*. Addis-Abeba.

_____ (à paraître b). *The Implications of the European Union Carbon Border Adjustment Mechanism on Africa in the Context of AfCFTA Implementation and Adoption of Climate Policies by Africa*. Addis-Abeba.

_____, Commission de l'Union africaine (CUA) et Banque africaine de développement (BAD) (2012). *État de l'intégration régionale en Afrique V : Vers une zone de libre-échange continentale africaine*. Addis-Abeba. CEA.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) (2024). *Greening the Implementation of the African Continental Free Trade Area Agreement*. Addis-Abeba.

_____ (à paraître a). *Implementing the AfCFTA Agreement and Implications for Africa's Regional Value Chains*. Addis-Abeba.

_____ (à paraître b) *Options for an Africa Common External Tariff*. Addis-Abeba.

Commission européenne (2025). *Trade Integration Beyond the African Continental Free Trade Agreement: Options and Outcomes*. A. Antimiani, L. Nilsson et K. Svensson. *Chief Economist Note, Issue 2*, janvier 2025. Bruxelles.

Fondation africaine pour le climat et London School of Economics and Political Science (2023). *Implications for African Countries of a Carbon Border Adjustment Mechanism in the EU*.

Fonds monétaire international (FMI) (2023). *Trade Integration in Africa: Unleashing the Continent's Potential in a Changing World (*résumé en français :*Intégration commerciale en Afrique : Libérer le potentiel du continent dans un monde en mutation)*. DP/2023/003. Washington.

Fontagné, L., C. Mitaritonna et J. E. Signoret (2016). "*Estimated Tariff Equivalents of Services NTMs*". Document de travail 2016-20. CEPII. Disponible à l'adresse : https://cepii.fr/PDF_PUB/wp/2016/wp2016-20.pdf (en anglais).

Fontagné, L., H. Guimbard et G. Orefice (2022). "*Tariff-Based Product-Level Trade Elasticities*". *Journal of International Economics* 137: 103593. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2022.103593.

Fontagné, L., E. Perego et G. Santoni (2022). "Mage 3.1: Long-Term Macroeconomic Projections of the World Economy". *International Economics* 172: 168–189.

Fouré, J., A. Benassy-Queré et L. Fontagné (2013). "*Modelling the World Economy at the 2050 Horizon*". *Economics of Transition* 21 (4): 617–654.

Guimbard, H., S. Jean, M. Mimouni et X. Pichot (2012). "*MacMap-HS6 2007: An Exhaustive and Consistent Measure of Applied Protection in 2007*". *International Economics* 130: 99–121.

Kee, H. L., A. Nicita et M. Olarreaga (2009). "*Estimating Trade Restrictiveness Indices*". *Economic Journal* 119: 172–199.

Mevel, Simon (2019). *"Chapter 10: Emergence of Mega-Regional Trade Agreements and the Imperative for African Economies to Strategically Enhance Trade-Related South-South Cooperation"*. Dans *Innovating South-South Cooperation: Policies, Challenges and Prospects,* 289–328. Ottawa: University of Ottawa Press.

Petri, P. A. et M. G. Plummer (2016). "*The Economic Effects of the Trans-Pacific Partnership: New Estimates*". Working Paper Series WP 16–2, Peterson Institute for International Economics, Washington.

Yaméogo, N. et K. Jammeh (2019). *Determinants of Participation in Manufacturing GVCs in Africa: The Role of Skills, Human Capital Endowment, and Migration*. Banque mondiale, Washington.

ANNEXE 3.1 VUE D'ENSEMBLE ET COMPARAISON DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS EMPIRIQUES MENÉES À CE JOUR PAR LA CEA AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

Les activités menées par la CEA pour évaluer empiriquement les implications pour l'Afrique de la mise en œuvre d'une zone de libre-échange à l'échelle continentale remontent à 2011, soit avant la décision de l'Union africaine de janvier 2012 d'intensifier le commerce intra-africain et d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange[53]. Les résultats préliminaires de cette analyse ont été présentés lors de la septième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine, qui s'est tenue à Accra, du 29 novembre au 3 décembre 2011, et ont ensuite été pris en compte lors du Sommet de l'Union africaine de janvier 2012. Les conclusions de la CEA ont ensuite été publiées en 2012, au chapitre 4 intitulé « La Zone de libre-échange continentale africaine : une analyse empirique » de la cinquième édition du rapport conjoint CEA-CUA-BAD sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA V), dont le thème était « Vers une zone de libre-échange continentale africaine »[54].

Depuis lors, la CEA a fréquemment mis à jour et affiné son évaluation empirique initiale de la ZLECAf, sur la base des dernières données et informations disponibles concernant les réformes, et au fur et à mesure de l'avancement des négociations et, désormais, de la mise en œuvre. La plupart de ces évaluations ont été publiées et sont accessibles au public. Le tableau 1 de l'annexe donne un aperçu des principaux résultats des articles sur la ZLECAf publiés par la CEA entre 2011 et 2024. Les résultats varient inévitablement en raison des différences entre les modèles EGC et les données utilisés, ainsi que des décompositions géographiques et sectorielles, des délais considérés, de l'année au cours de laquelle les effets escomptés sont présentés et des réformes analysées. Les résultats représentent les variations en pourcentage des résultats obtenus après la mise en œuvre des réformes par rapport à la situation de référence, sans les réformes.

Tableau 1 de l'annexe Modèles, données, décompositions géographiques et sectorielles, réformes et calendriers envisagés, et principaux résultats des évaluations antérieures de la CEA au sujet de la ZLECAf

Méthode d'évaluation		CEA (2012)		CEA (2018b)	CEA (2021)	CEA et CEPII (2024)	CEA et CEPII (à paraître a)
Modèle EGC		MIRAGE (Standard)		MIRAGE-e v1.1	MIRAGE-e v2	MIRAGE-Power	MIRAGE-VA
Base de données principale		GTAP 7		GTAP 9,2	GTAP 10,1	GTAP 10,1	GTAP 10,1
Décompositions géographiques et sectorielles		27 régions et 21 secteurs		36 régions et 31 secteurs	29 régions et 30 secteurs	29 régions et 37 secteurs	28 régions et 30 secteurs
Réformes envisagées		Libéralisation à 100 % des droits de douane sur le commerce des marchandises	Libéralisation tarifaire à 100 % des échanges de marchandises + facilitation des échanges (réduction de 50 % des délais des procédures douanières en Afrique et des délais de traitement dans les ports africains)	Libéralisation tarifaire basée sur les modalités proposées par la CEA pour le commerce des marchandises	Libéralisation tarifaire basée sur les modalités convenues de la ZLECAf sur le commerce des marchandises au moment de l'analyse + réduction de 50 % des MNT applicables aux marchandises en Afrique + réduction de 50 % des barrières commerciales applicables au commerce dans les cinq secteurs de services prioritaires de la ZLECAf (communication, tourisme, transport, services aux entreprises et services financiers) plus les services de santé et d'éducation.		
Période de mise en œuvre		2012-2017	2012-2017	2021-2033	2021-2035	2021-2035	2021-2035
Principaux résultats obtenus durant l'année		2022	2022	2035	2045	2045	2045
Principaux résultats (pourcentage de changement par rapport à la situation de départ)	PIB	0,2	1,1	Entre 0,3 et 0,6	0,5	0,9	0,5
	Aide sociale	0,2	1,0	Entre 0,3 et 0,5	0,4	0,8	0,9
	Exportations intra-africaines	52,3	128,0	Entre 15 et 25	33,8	34,6	44,5

Source : CEA sur la base de CEA-AUC-BAD (2012), CEA (2018b), CEA (2021), CEA et CEPII (2024), CEA et CEPII (à paraître a).

Note : Au-delà de la base de données GTAP utilisée, on a actualisé les données de la période de référence pour chaque analyse, et on a utilisé les dernières données disponibles sur les tarifs et les MNT (le cas échéant) au moment de chaque analyse.

ANNEXE 3.2 ÉQUILIBRE GÉNÉRAL, MODÈLE EGC MIRAGE ET PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES

L'équilibre général en bref

Le chapitre 3 est un chapitre prospectif qui s'appuie principalement sur des analyses empiriques récentes menées par la CEA. Ces analyses, qui reposent sur la technique de modélisation de l'équilibre général, utilisent plusieurs versions du modèle d'équilibre général calculable (EGC) MIRAGE (Modelling International Relationships in Applied General Equilibrium), l'une des analyses s'appuyant sur le modèle EGC GTAP (Global Trade Policy Analysis)[55].

En bref, les modèles EGC s'appuient sur la théorie de l'équilibre général qui a été attribuée pour la première fois à Léon Walras dans "Eléments d'économie pure" (1874). Les modèles EGC sont utilisés pour prévoir les effets économiques d'un changement de politique. Le changement de politique est généralement modélisé avant qu'il ne se produise dans la réalité (ex ante) ; par exemple, modéliser l'impact de la réforme liée à la ZLECAf après qu'elle a été négociée mais avant qu'elle ne soit pleinement mise en œuvre, afin de prévoir l'impact de sa mise en œuvre. Le changement de politique affecte l'équilibre général, qui est calculé avant, pendant (dans un cadre dynamique) et après le changement modélisé. Plus précisément, les modèles EGC considèrent les équilibres dans tous les secteurs/marchés économiques simultanément. En tant que tels, ils sont particulièrement bien adaptés pour modéliser les impacts des politiques telles que la réforme liée à la ZLECAf sur de multiples secteurs/marchés.

Le modèle EGC MIRAGE

Le modèle EGC MIRAGE est l'un des modèles EGC les plus réputés (avec GTAP, Environmental Impact and Sustainability Applied General Equilibrium-ENVISAGE, ENV-Linkages, MAGNET, etc.)[56]. Créé en 2001 par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), il a été largement utilisé par le CEPII, la CEA et d'autres organisations internationales, dont la CESAO, la Commission européenne, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, au cours des dernières décennies, aux fins de l'évaluation de l'impact des politiques sur les économies, notamment dans le contexte africain.

Trois versions du modèle EGC MIRAGE ont été utilisées, dans leur cadre dynamique (par opposition à statique)[57], pour les analyses présentées au chapitre 3 du *Rapport économique sur l'Afrique 2025*, à savoir MIRAGE-e, MIRAGE-VA et MIRAGE-Power, les deux dernières inspirées de la première. En bref, MIRAGE-e (e pour énergie) est un modèle EGC multisectoriel et multi-pays capable d'évaluer conjointement les politiques commerciales et les politiques d'atténuation des effets des changements climatiques. Du côté de la production, le modèle combine cinq facteurs primaires - la main-d'œuvre qualifiée, la main-d'œuvre non qualifiée, le capital, la terre et les ressources naturelles - avec l'énergie et la consommation intermédiaire. Les facteurs primaires sont supposés être pleinement employés. Dans chaque pays ou région, un consommateur représentatif représente à la fois les ménages et le gouvernement. Il maximise son utilité en fonction de ses contraintes budgétaires, en utilisant une partie de son revenu pour acquérir des biens et des services, et le reste, s'il y en a, pour épargner. Les trois hypothèses clés suivantes sont formulées :

- Le solde des comptes courants : la part de chaque région dans le solde mondial des comptes courants varie annuellement en fonction des projections d'un modèle de croissance connu sous le nom de MaGE (Macroeconometrics of the Global Economy)[58]. La balance commerciale est supposée rester en équilibre à long terme. Dans ce cadre, le taux de change effectif réel est endogène et le solde des comptes courants - mesuré en pourcentage du PIB - est constant en termes réels ;

- L'équilibre épargne-investissement : le capital installé est immobile, tandis que le nouveau capital est alloué en fonction de la rémunération réelle du capital. Le taux d'épuisement est fixé conformément au modèle EGC MIRAGE, tandis que les ratios investissement/PIB dépendent des taux d'épargne, qui sont déterminés par les situations démographiques et économiques conformément à la théorie du cycle de vie projetée par MaGE. Les investissements directs étrangers ne sont pas pris en compte explicitement car ils sont regroupés avec les investissements nationaux dans le compte courant ;

- Le marché du travail : la croissance de la main-d'œuvre est différenciée par niveau de qualification et est exogène sur la base des projections MaGE. La main-d'œuvre est spécifique à une région, mais parfaitement mobile entre les secteurs.

MIRAGE-VA (VA pour valeur ajoutée) et MIRAGE-Power ajoutent de nouvelles fonctionnalités à MIRAGE-e. D'une part, MIRAGE-VA offre une représentation détaillée des échanges de biens et de services destinés à la consommation finale et intermédiaire afin de quantifier les impacts des changements de politique sur les chaînes de valeur mondiales et les chaînes de valeur régionales. D'autre part, MIRAGE-Power fournit une représentation détaillée de la consommation d'énergie et de la production d'électricité. On trouvera de plus amples informations sur MIRAGE-e, MIRAGE-Power et MIRAGE-VA dans CEA (2021), CEA et CEPII (2024) et CEA et CEPII (à paraître a), respectivement[59].

Données clés du modèle EGC MIRAGE

La calibration des modèles MIRAGE-e et MIRAGE-Power pour les analyses présentées dans le chapitre 3 du *Rapport économique sur l'Afrique 2025* utilise la base de données GTAP-Power 10.1 avec 2014 comme année de référence, tandis que MIRAGE-VA s'appuie sur la base de données GTAP Multi-Regional Input-output (MRIO) 10.1 avec également 2014 comme année de référence.

Les projections macroéconomiques (PIB, taux d'activité et compétences, objectifs de compte courant, taux d'investissement et d'épargne) sont estimées à partir du modèle de croissance MaGE.

La composante « politique commerciale » du scénario de référence englobe les principaux changements de politique commerciale entre 2014 et 2019 qui sont les plus importants pour les analyses. Il s'agit notamment des dernières informations sur les zones de libre-échange actuelles, fondées sur les versions 2014 et 2019 de la base de données Market Access Map (MAcMap-HS6)[60]. On examine, en particulier, l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et des pays africains - Cameroun, Côte d'Ivoire, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe - ainsi que les accords de partenariat économique de la SADC, et les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les régions des Caraïbes et du Pacifique. En outre, les changements dans le Système généralisé de préférences (SGP) européen et le SGP+ pour d'autres pays en développement sont intégrés. Sont également reflétés les changements dans le traitement de la nation la plus favorisée de la Chine et dans le tarif extérieur commun (TEC) établi en 2015 par la CEDEAO.

Les mesures non tarifaires (MNT) appliquées aux marchandises et utilisées dans les différentes analyses sont basées sur les équivalents *ad valorem* des MNT[61] actualisés par Kee *et al.* (2009)[62]. L'équivalent *ad valorem* des mesures non tarifaires dans le secteur des services provient de Fontagné *et al.* (2016), tandis que les élasticités commerciales proviennent de l'ensemble de données *Product Level Trade Elasticities* de Fontagné *et al.* (2022).

En ce qui concerne la composante « politique climatique » du scénario de référence, et conformément à Bellora et Fontagné (2023), les contributions déterminées au niveau national (CDN) inconditionnelles officiellement présentées après la COP27 sont intégrées et supposées être respectées, mais uniquement pour les pays ayant mis en place un marché national du carbone en 2021.

ANNEXE 3.1 VUE D'ENSEMBLE ET COMPARAISON DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS EMPIRIQUES MENÉES À CE JOUR PAR LA CEA AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

Figure 3.3a: Gains annuels nets en matière de PIB résultant de la libéralisation des droits de douane accompagnée d'une réduction des obstacles non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf, en comparaison à la situation qui prévaudrait en l'absence de ZLECAf, de 2021 à 2045, en pourcentage et en milliards de dollars

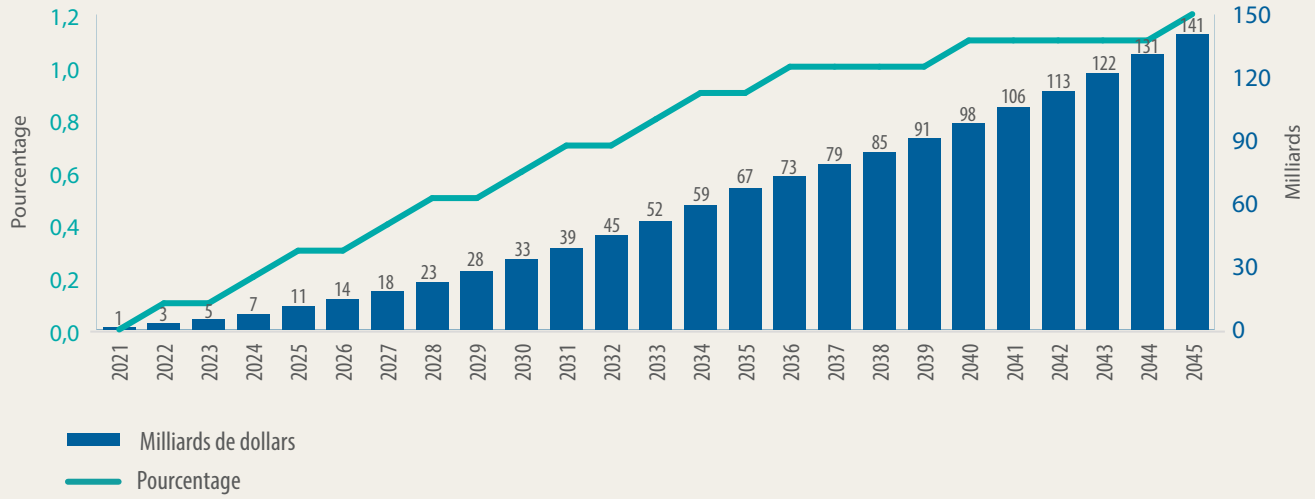
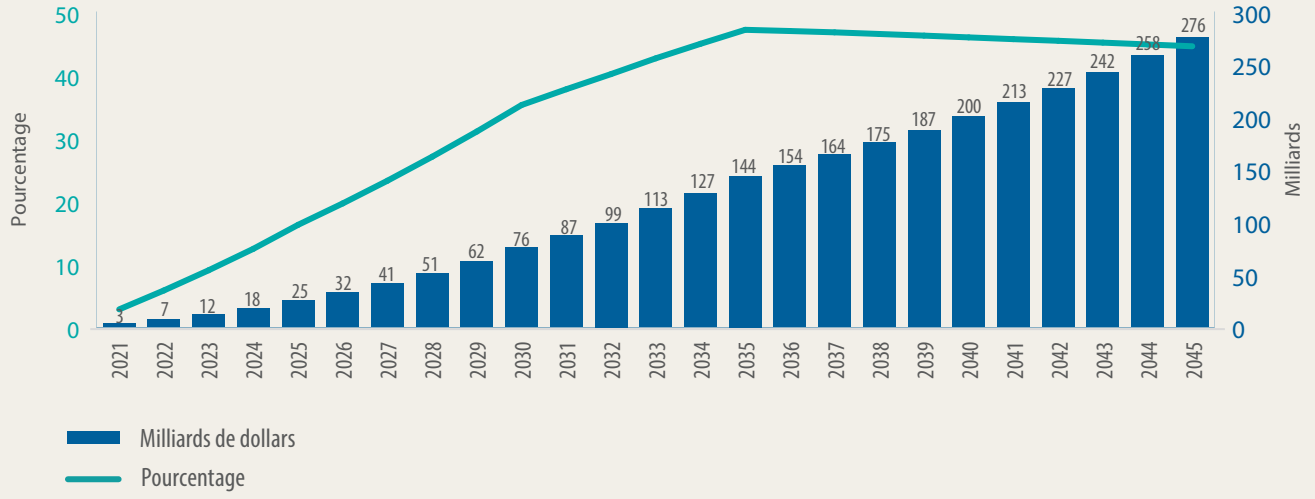


Figure 3.3b: Gains annuels nets en matière de commerce intra-africain résultant de la libéralisation des droits de douane accompagnée d'une réduction des obstacles non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf, en comparaison à la situation qui prévaudrait en l'absence de ZLECAf, de 2021 à 2045, en pourcentage et en milliards de dollars



Source: CEA, à partir de l'étude de la CEA et du CEPII (à paraître a).

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1 Notamment la CEA [CEA-AUC-BAD (2012), CEA (2018b), CEA (2021), CEA et CEPII (2024), CEA et CEPII (à paraître a)], la Commission européenne (2025), la Banque mondiale (2020, 2022) et le Fonds monétaire international (2023).

2 CEA et CEPII (à paraître a).

3 On a pris en compte la libéralisation des droits de douane sur les marchandises, conformément aux modalités convenues dans le cadre de l'Accord, de même qu'une réduction de 50 % des MNT applicables et une réduction de 50 % des barrières applicables dans le domaine du commerce des services.

4 On suppose qu'à terme tous les États membres de l'Union africaine signeront, ratifieront et mettront en œuvre l'Accord portant création de la ZLECAf.

5 Bien que toutes les réformes examinées dans le présent chapitre soient supposées être pleinement mises en œuvre au plus tard en 2035, les résultats sont donnés pour l'année 2045 afin de permettre à toutes les variables du modèle EGC de s'ajuster correctement aux changements de politique. Voir l'annexe 3.2 pour plus de détails techniques.

6 Selon le modèle EGC MIRAGE (voir l'annexe 3.2 pour les détails techniques), le PIB est basé sur la comptabilité nationale, c'est-à-dire que le PIB d'un pays est égal à la somme de toutes les consommations et de tous les investissements du pays, y compris pour les transports, plus la balance commerciale du pays (les exportations totales moins les importations totales) ; tandis que la production est l'agrégat de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée combinées.

7 Le bien-être est mesuré par la méthode dite de la « variation équivalente », qui représente le montant que l'agent représentatif serait indifférent de recevoir en lieu et place de la mise en œuvre de la réforme liée à la ZLECAf.

8 Alors que les exportations intra-africaines augmenteraient de 275,7 milliards de dollars, les exportations de l'Afrique vers le reste du monde diminueraient de 30 milliards de dollars, soit une augmentation nette des exportations totales de l'Afrique de 245,7 milliards de dollars.

9 Une augmentation de la production accompagnée d'une augmentation des échanges offre des possibilités économiques nettes plus importantes qu'une simple augmentation des échanges non accompagnée d'une augmentation de la production.

10 Ces possibilités concernent les huiles et graisses végétales, les produits alimentaires, les boissons et les produits du tabac. Voir CEA et CEPII (à paraître) pour plus de détails.

11 On en trouvera une description complète dans CEA et CEPII (à paraître a).

12 Banque mondiale (2020a) ; CEA (2024a).

13 CEA (2016).

14 Les pays concernés sont le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe.

15 Pour les détails méthodologiques, voir CEA (2024).

16 Les non-PMA faisant partie d'une union douanière existante ont généralement choisi d'adopter le calendrier de libéralisation tarifaire des PMA avec lesquels ils partagent l'union douanière. L'harmonisation des calendriers de réduction des droits de douane entre les membres d'une union douanière est essentielle pour préserver l'intégrité et le bon fonctionnement de l'union.

17 Pour plus de détails, voir : https://www.uneca.org/fr/la-zlecaf-tout-ce-que-vous-devez-savoir.

18 Voir : https://microsite.peaqock.com/ (en anglais).

19 Malheureusement, des données plus récentes et plus complètes sur la participation aux chaînes de valeur mondiales ne peuvent être extraites de la base de données Eora de la CNUCED sur les chaînes de valeur mondiales, les données couvrant 42 pays africains n'étant disponibles que jusqu'en 2018 (voir la base de données Eora de la CNUCED sur les chaînes de valeur mondiales).

20 Banque mondiale (2020b).

21 Yaméogo et Jammeh (2019).

22 Voir CEA et CEPII (à paraître a) pour plus de détails.

23 Le déficit de la balance commerciale globale de l'Afrique pour les produits agroalimentaires transformés et non transformés est estimé à 53,2 milliards, 221,2 milliards et 225,6 milliards de dollars, en 2023, 2025 sans la ZLECAf, et 2025 avec la ZLECAf, respectivement.

24 S'agissant des produits alimentaires transformés destinés à la consommation intermédiaire, ce déficit serait, en 2045, de 21,2 milliards et de 22,3 milliards de dollars, avec et sans la ZLECAf, respectivement. Toutes les données proviennent de CEA et CEPII (à paraître a).

25 CEA et CEPII (2024).

26 CEA (2022).

27 CEA (2016).

28 Voir : https://sdgs.un.org/un-decade-sustainable-transport-2026-2035 (en anglais).

29 CEA et CEPII (2024).

30 CEA et CEPII (à paraître a).

31 Les gains résultant de la mise en œuvre de la ZLECAf seraient réduits (de 3 %) si celle-ci était suivie de l'adoption d'une tarification du carbone.

32 CEA (à paraître).

33 Fondation africaine pour le climat et London School of Economics and Political Science (2023).

34 Voir : https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidted_text_on_cfta_-_fr.pdf.

35 Compte non tenu des retraits récents du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO.

36 Dans cette étude de la CEA, les moyennes tarifaires sont basées sur les taux tarifaires appliqués et non sur les taux tarifaires consolidés (les premiers étant inférieurs ou égaux aux seconds). Alors que ces derniers devraient servir de base à l'évaluation du respect des règles de l'OMC, il n'est pas possible de calculer avec précision les droits consolidés moyens dans le contexte africain, car tous les pays africains ne sont pas membres de l'OMC et tous les membres africains de l'OMC n'ont pas d'engagements pleinement contraignants. En d'autres termes, la référence au respect des règles de l'OMC signifie qu'une telle situation n'obligerait pas les pays africains à renégocier des droits de douane consolidés potentiellement plus élevés avec les pays non africains membres de l'OMC.

37 Banque mondiale (2022).

38 Mevel (2019).

39 CEA et CEPII (à paraître a).

40 Banque mondiale (2020a).

41 Voir : *Barrières non tarifaires* https://www.tradebarriers.africa/.

42 Sauf indication contraire, les estimations de la CEA sont données en 2045 non seulement parce que le travail empirique de la CEA tient compte des effets des changements climatiques dans le contexte de la ZLECAf à l'aide d'analyses basées sur des projections à long terme selon le scénario de référence, mais aussi parce qu'il faut laisser suffisamment de temps à toutes les variables pour s'ajuster dans le modèle après la mise en œuvre de la ZLECAf et/ou de la/des réforme(s) climatique(s).

43 Entre 2035 et 2045, en ce qui concerne les exportations intra-africaines, la différence entre le scénario avec la ZLECAf et le scénario de référence (sans la ZLECAf) continuerait à augmenter en termes absolus. En revanche, en termes relatifs, la différence se réduit légèrement au fur et à mesure que le temps passe après la mise en œuvre complète de la réforme liée à la ZLECAf, prévue en 2033 pour les droits de douane et en 2035 pour les obstacles non tarifaires.

44 Les BNT *ad valorem* sur les biens et services appliquées aux exportations de l'Afrique vers le reste du monde sont réduites de 20 % [voir Banque mondiale (2020a)], en partant du principe que la réduction des BNT à l'intérieur de l'Afrique aura des répercussions sur la réduction des BNT entre l'Afrique et le reste du monde.

45 D'après la CEA et le CEPII (à paraître a).

46 La CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD (2012) ont envisagé un scénario incluant l'adoption de mesures de facilitation des échanges dans le contexte de la ZLECAf, qui a montré l'impact considérable sur le PIB, le commerce et le bien-être de l'Afrique, étant précisé toutefois que la réforme a été modélisée compte non tenu des coûts.

47 La CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD (2012) ont envisagé un scénario incluant l'adoption de mesures de facilitation des échanges dans le contexte de la ZLECAf, qui a montré l'impact considérable sur le PIB, le commerce et le bien-être de l'Afrique, étant précisé toutefois que la réforme a été modélisée compte non tenu des coûts.

48 Au 27 janvier 2025, 45 pays africains sont membres de l'OMC, et 8 autres pays africains sont classés comme observateurs. Voir : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm.

49 Au 27 janvier 2025, 43 pays africains ont ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Voir : https://tfadatabase.org/fr/ratifications

50 Voir : *Décision sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la zone continentale de libre-échange* (Doc. EX.CL/700 (XX), disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/decisions/9649-assembly_au_dec_391_-_415_xviii_f.pdf.

51 CEA-CUA-BAD (2012).

52 Dans la pratique, ce ne sont pas toutes les restrictions sur les services et les mesures non tarifaires qui peuvent être supprimées. Certaines sont légitimes ou justifiées, tandis que d'autres sont impossibles ou difficiles à supprimer. Dans la littérature économique, on estime qu'environ 50 % de toutes les mesures non tarifaires sont applicables [(voir Petri et Plummer (2016)].

53 CEA (à paraître a) s'appuie sur le modèle EGC GTAP.

54 Voir GTAP Data Bases: Other Data and Models (en anglais).

55 Un cadre dynamique prend en compte la transition économique au fil du temps, alors qu'un cadre statique ne le fait pas.

56 Fouré, Benassy-Queré et Fontagné (2013) ; Fontagné, Perego et Santoni (2022).

57 Voir aussi le modèle MIRAGE et un aperçu du modèle MIRAGE.

58 Guimbard *et al.* (2012).

59 La projection de référence pour les MNT prend la valeur des MNT dans l'année de référence 2014.

60 Kee, Nicita, et Olarreaga (2009).

61 Fontagné, Mitaritonna et Signoret (2016).

62 Fontagné, Guimbard et Orefice (2022).

CHAPITRE 4
RÉALISATION ET EXPLOITATION DU POTENTIEL TRANSFORMATEUR DE LA ZLECAF

MESSAGES CLÉS

- **La mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain est indispensable pour surmonter les obstacles au commerce intra-africain et maximiser les avantages de la ZLECAf. Intégrer la question de l'intensification du commerce intra-africain dans les plans de développement nationaux et régionaux, tout en mobilisant le secteur privé, en donnant la priorité aux investissements dans les infrastructures physiques et numériques et en adoptant les technologies numériques, permettra d'améliorer l'efficacité commerciale et la connectivité du continent.**
- **Le développement d'infrastructures matérielles et immatérielles et l'harmonisation des réglementations sont gages de la réussite de la ZLECAf. L'Afrique a besoin d'investissements d'un montant de $ 120.83 milliards de dollars dans le domaine de l'équipement d'ici à 2030 pour soutenir la ZLECAf, prévenir les retards dans l'intégration économique et éviter de perdre des avantages commerciaux. Investir dans les transports, l'énergie, les infrastructures de qualité et la connectivité numérique et rationaliser les réglementations permettraient d'améliorer l'accès aux marchés, d'intensifier les échanges commerciaux et de stimuler l'innovation, ce qui, en fin de compte, engendrerait la croissance économique et le développement. En outre, il est possible de transformer le dividende démographique du continent en prospérité économique si l'on exploite les avantages de l'urbanisation et met l'éducation et la création d'emplois au centre des préoccupations.**
- **La ZLECAf peut éventuellement engendrer un développement porteur de transformation dans toute l'Afrique en permettant de faire face aux enjeux cruciaux tels que la création d'emplois décents, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé, la transition énergétique, les migrations irrégulières ainsi que la paix et la sécurité. En facilitant le commerce des produits agricoles, les soins de santé et les énergies renouvelables et en promouvant la coopération régionale, elle peut accroître la productivité agricole, améliorer l'accès aux médicaments et promouvoir les initiatives des énergies durables. Pour traduire ces avantages en actes, il faut réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures, harmoniser les politiques et privilégier la croissance inclusive afin de renforcer la coopération économique et la stabilité sur l'ensemble du continent.**

Partant des données empiriques présentées au chapitre 3 qui mettent en évidence la capacité de la ZLECAf à engendrer un développement inclusif et durable en Afrique, le présent chapitre examine de façon approfondie les principaux facteurs qui permettent ou empêchent de maximiser les avantages de la ZLECAf, notamment la mise en œuvre effective du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (Plan d'action BIAT) et l'amélioration des infrastructures de transport. Force est aussi d'examiner les questions émergentes et les mégatendances – telles que les progrès technologiques, digitalisation et l'urbanisation rapide – qui pourraient remodeler considérablement l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf. Le chapitre souligne également à quel point la mise en place effective de la ZLECAf est indispensable pour remédier à des problèmes de développement plus larges, notamment ceux intéressant la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé et la paix.

Pour soutenir la ZLECAf, l'Afrique devra investir 120,83 milliards de dollars dans les équipements de transport d'ici 2030, tout en rationalisant la réglementation afin d'améliorer l'accès au marché et de favoriser l'innovation.

Le chapitre relève en conclusion que la bonne exécution du Plan d'action BIAT est une condition déterminante pour tirer pleinement parti des avantages de la ZLECAf et surmonter les obstacles qui entravent le commerce intra-africain. Pour ce faire, il faut intégrer le Plan dans les stratégies de développement nationales et régionales, mobiliser le secteur privé et donner la priorité aux investissements dans les infrastructures physiques et numériques. Pour soutenir la ZLECAf, l'Afrique devra investir 120,83 milliards de dollars dans les équipements de transport d'ici 2030, tout en rationalisant la réglementation afin d'améliorer l'accès au marché et de favoriser l'innovation. Enfin, la ZLECAf a la capacité d'engendrer un développement porteur de transformation en permettant de recourir à des investissements stratégiques et à la coopération régionale pour faire face aux enjeux tels que la santé, la sécurité alimentaire, la transition vers les énergies vertes et la sécurité. En mettant l'éducation et la création d'emplois au centre de ses préoccupations, l'Afrique peut tirer parti de l'urbanisation pour transformer son dividende démographique en une prospérité économique durable.

FACTEURS CLÉS ET CONTRAINTES POUR RÉALISER ET MAXIMISER LES AVANTAGES DE LA ZLECAF

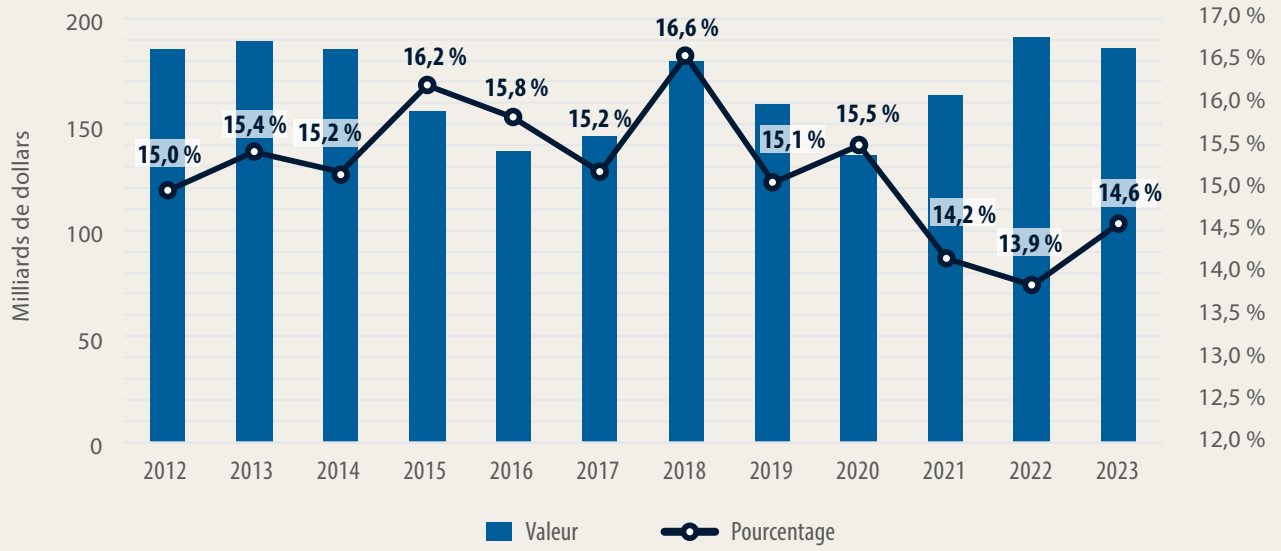
Pour exploiter pleinement les avantages de la ZLECAf, il importe au plus haut point de prendre conscience de la relation étroite qui existe entre l'Accord portant création de la ZLECAf et le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (Plan d'action BIAT). La mise en œuvre des sept groupes thématiques inscrits dans le Plan d'action BIAT peut accélérer la libéralisation du commerce. Inversement, la libéralisation du commerce dans le cadre de la ZLECAf permettrait d'atteindre les objectifs définis dans ledit plan, notamment en favorisant le commerce intra-africain. Bien que le Plan d'action BIAT ne soit pas totalement intégré dans les politiques nationales, régionales et continentales, il est actuellement mis en œuvre par des mécanismes tels que le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) et le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)[1].

Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain

Le projet de création de la ZLECAf a été adopté lors de la 18e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012, parallèlement à l'adoption du Plan d'action BIAT, les deux initiatives ayant pour but commun de stimuler la croissance socioéconomique. Le commerce intra-africain des marchandises s'est légèrement contracté entre 2012 et 2023, passant de 15 % à 14,6 % (figure 4.1Cependant, il a connu a connu une modeste hausse en valeur qui l'a porté de 185,1 milliards de dollars en 2012 à 185,7 milliards de dollars en 2023. Il a atteint un point bas en 2016, année où il a chuté à 137,5 milliards de dollars, principalement en raison du recul des prix des produits de base – en particulier ceux des ressources minières, des combustibles et des matières premières agricoles – et de la demande mondiale de la Chine, le premier partenaire commercial de l'Afrique[2].

Figure 4.1 Commerce intra-africain des marchandises, 2012-2023

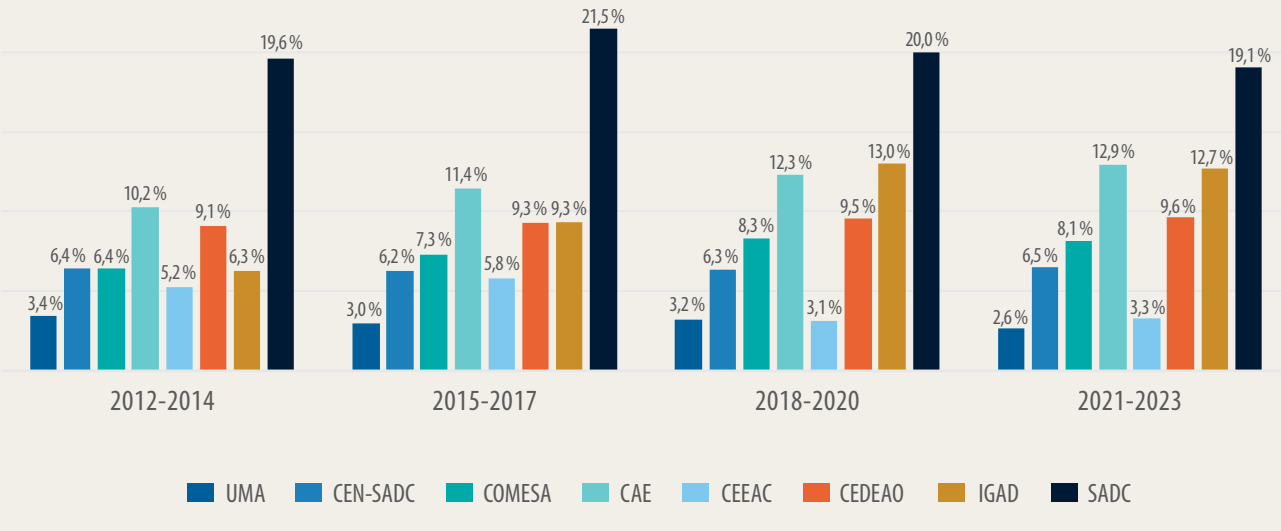
en milliards de dollars



Source : CEA, d'après des données tirées du centre de données UNCTADStat (mis à jour le 10 octobre 2024).

Parmi les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a connu une augmentation remarquable de son commerce intracommunautaire chiffrée à 102 %, celui-ci étant passé d'une moyenne de 6,3 % au cours de la période 2012-2014 à 12,7 % au cours de la période 2021-2023 (figure 4.2). À l'inverse, le commerce intracommunautaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est tombé de 5,2 % au cours de la période 2012-2014 à 3,3 % au cours de la période 2021-2023. Celui de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est resté le plus élevé bien qu'il se soit légèrement replié, ramené de 19,6 % au cours de la période 2012-2014 à 19,1 % au cours de la période 2021-2023. Cette position dominante s'explique principalement par la situation de l'Afrique du Sud, dont la part représente constamment plus de la moitié des exportations intra-SADC et environ 30 % des exportations intra-africaines totales[3].

Figure 4.2 Commerce intracommunautaire des marchandises au sein des communautés économiques régionales, moyenne sur trois ans, 2012-2023 (en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données tirées de la base UNCTADStat (mises à jour le 10 octobre 2024).

Le commerce intra-africain des services s'élevait à 21,5 milliards de dollars en 2012, puis il est passé à 24,7 milliards de dollars en 2019, avant l'apparition de la pandémie de Covid-19, et il a culminé à 26,8 milliards de dollars en 2023 (figure 4.3). Néanmoins, il reste remarquablement faible, ne représentant que 7,3 % de l'ensemble du commerce africain des services en 2012 et, pire encore, 6,5 % en 2023. Les services de transport et de voyage ont été les principaux services exportés par l'Afrique au cours de cette période, bien que les services de voyage aient légèrement baissé de 31,9 % en 2012 à 31,7 % en 2023, les services de transport enregistrent en revanche une hausse qui les a portés de 28,2 % en 2012 à 30,5 % en 2023.

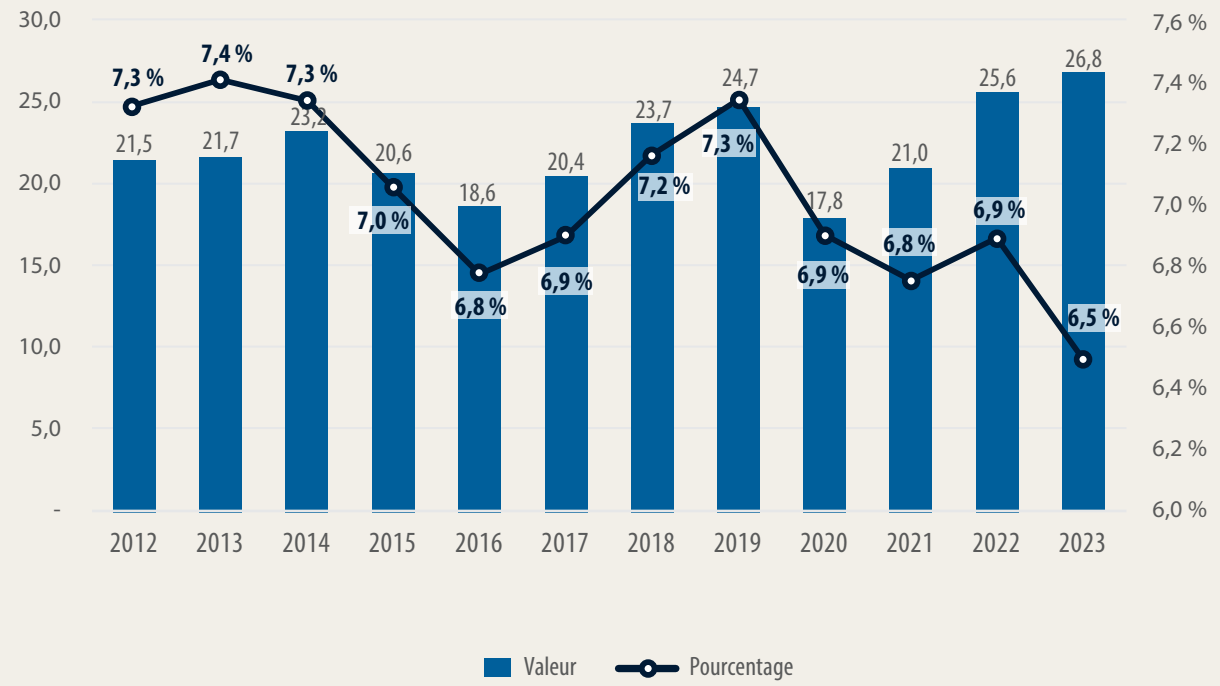
Le commerce intracommunautaire des services au sein des communautés économiques régionales est resté constamment faible entre 2012 et 2023, les États membres exportant davantage vers des pays extérieurs à l'Afrique que vers d'autres pays africains. Au départ la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a enregistré le taux moyen de commerce intracommunautaire des services le plus élevé au cours de la période 2012-2015 (4,6 %), suivie de près par le COMESA (4,2 %) (figure 4.4). Toutefois, au cours de la période 2020-2023, l'Union du Maghreb arabe (UMA) est devenue la communauté économique régionale ayant le taux moyen de commerce intracommunautaire des services le plus élevé (4,9 %), tandis que la CEN-SAD et le COMESA ont vu leur moyenne baisser légèrement à 4,5 % et 4,1 % respectivement.

Le commerce intra-africain des services s'élevait à 21,5 milliards de dollars en 2012, puis il est passé à 24,7 milliards de dollars en 2019, avant l'apparition de la pandémie de Covid-19, et il a culminé à 26,8 milliards de dollars en 2023.

Ces fluctuations du commerce intra-africain des marchandises et des services trouveraient leur origine dans divers facteurs, dont la faiblesse du niveau de mise en œuvre des sept groupes thématiques retenus dans le Plan d'action BIAT, à savoir la politique commerciale, la facilitation du commerce, les capacités de production, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, les informations commerciales et l'intégration des marchés des facteurs. La mise en œuvre de ces groupes thématiques est une condition cruciale pour éliminer les obstacles au commerce intra-africain et tirer pleinement parti des avantages de la ZLECAf.

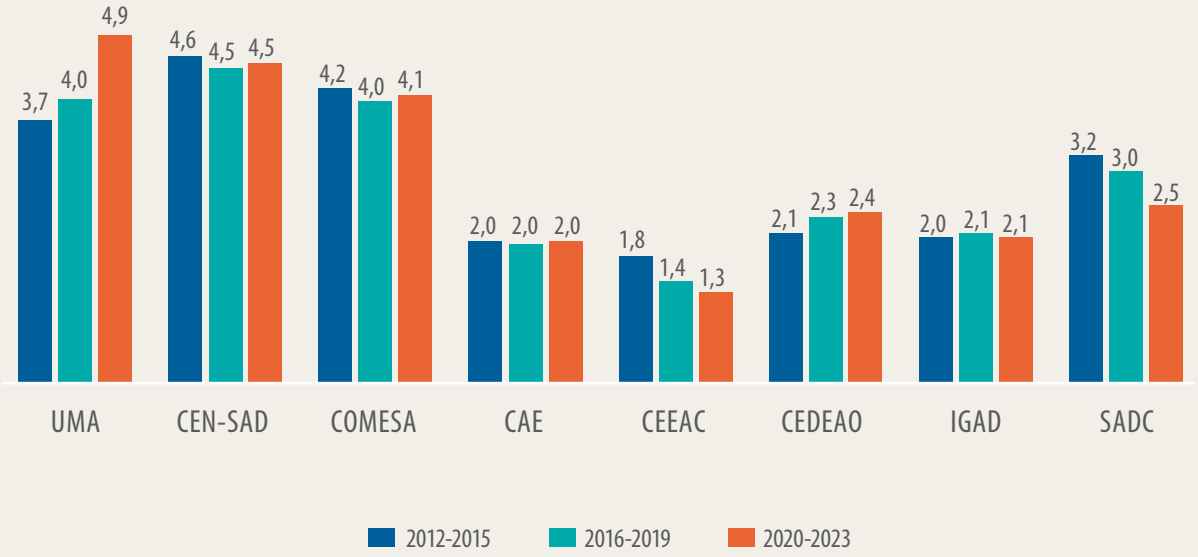
Figure 4.3 Commerce intra-africain des services, 2012-2023

en milliards de dollars



Source : CEA, d'après des données tirées de l'Ensemble de données équilibrées de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce des services (BaTIS) (source consultée le 18 février 2025).

Figure 4.4 Commerce intracommunautaire des services au sein des communautés économiques régionales, moyenne sur cinq ans, 2012-2023 (en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données tirées de l'Ensemble de données équilibrées de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce des services (BaTIS) (source consultée le 18 février 2025).

Politique commerciale

Pour intensifier le commerce intra-africain, il faut adopter et mettre en œuvre des politiques commerciales nationales, régionales et continentales cohérentes et efficaces. L'Accord portant création de la ZLECAf illustre cet effort au niveau continental par les 48 ratifications déjà enregistrées (décembre 2024) et l'élargissement de l'Initiative de commerce guidé pour l'étendre à d'autres produits et pays. Créée en février 2022, celle-ci se veut une mesure temporaire visant à promouvoir des échanges commerciaux substantiels entre les États parties intéressés qui remplissent les critères de base pour entamer des échanges commerciaux au titre de l'Accord.

Aux termes de l'Accord portant création de la ZLECAf, les zones de libre-échange des communautés économiques régionales constituent des piliers de la ZLECAf (article 5 b)[4] et ces communautés sont encouragées à maintenir entre elles leurs niveaux d'élimination des droits de douane et de libéralisation du commerce qui seraient plus élevés que ceux prévus par l'Accord ou à les améliorer (article 19)[5]. Les communautés économiques régionales ont joué un rôle crucial dans les négociations relatives à la ZLECAf, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CEEAC servant de centres chargés de rassembler les offres de négociation et de combler les déficits de capacité des pays moins dotés de ressources en matière de négociations commerciales[6]. La CAE a établi un marché commun, la CEDEAO a formé une union douanière, tandis que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la CEEAC et la SADC ont créé des zones de libre-échange. En revanche, l'IGAD se concentre sur la mise en place de la ZLECAf, tandis que l'UMA et la CEN-SAD sont moins avancées en matière d'intégration régionale.

Toutefois, le fait que certains pays soient membres de plusieurs communautés économiques régionales pose des problèmes d'harmonisation des politiques commerciales, car il peut entraîner un chevauchement des responsabilités, des priorités antagoniques et une prolifération d'accords. Par exemple, lorsque les règles d'origine ne sont pas harmonisées, comme c'est le cas pour de nombreux pays de la SADC et du COMESA, les problèmes d'authentification et les procédures bureaucratiques sont source de confusion pour les opérateurs économiques et les douaniers[7]. Alors que la création de l'Organisation tripartite COMESA-CAE-SADC visait à régler la question des appartenances multiples aux communautés économiques régionales, l'Organisation n'est entrée en activité que le 25 juillet 2024, tandis que les aspects relatifs aux règles d'origine et les offres tarifaires sont encore en cours de finalisation[8].

Encadré 4.1 Prise en compte du commerce transfrontalier informel : un aspect crucial de la dynamique du commerce intra-africain

Les statistiques commerciales officielles ne tiennent généralement compte que du commerce formel et négligent le commerce transfrontalier informel (CTI)[9], ce qui entraîne une sous-estimation substantielle de l'ensemble du commerce intra-africain. Si l'on tenait compte du commerce transfrontalier informel, les chiffres du commerce intra-africain pourraient être nettement plus élevés. Le commerce transfrontalier informel est d'une ampleur considérable dans toutes les sous-régions d'Afrique, représentant potentiellement 7 à 16 % des flux commerciaux intra-africains formels (environ 10 à 24 milliards de dollars) et 30 à 72 % du commerce formel entre pays voisins[10]. Il est dès lors difficile de suivre avec exactitude l'évolution des initiatives d'intégration en cours, telles que la ZLECAf, pour stimuler le commerce aux niveaux des communautés économiques régionales et du continent. Cela met en évidence le besoin urgent qu'il y a à institutionnaliser la collecte de données sur le commerce transfrontalier informel afin de suivre avec exactitude les flux commerciaux intra-africains.

S'il existe quelques estimations du commerce transfrontalier informel en Afrique, elles sont peu nombreuses et souvent incomplètes en ce qui concerne les produits visés et les points de collecte des données, et sont rarement ventilées par sexe. Le manque de données fiables et régulières sur le commerce transfrontalier informel contribue à sa sous-évaluation dans les discussions économiques, tant au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique. L'existence de données exactes sur le commerce transfrontalier informel est indispensable pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques efficaces en matière de commerce et d'investissement, ainsi que pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs du commerce transfrontières informel, en particulier ceux des femmes, dont le pourcentage est estimé à 70 %[11].

Consciente de ces problèmes, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré une *Méthode continentale de collecte de données sur le commerce transfrontalier informel (CTI) en Afrique*, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), et avec le concours d'un groupe de travail composé d'experts issus des communautés économiques régionales, d'organismes nationaux de statistique, d'instituts de recherche, d'associations de commerçants transfrontaliers, d'institutions multilatérales, du monde universitaire et d'autres institutions. Inspirée des méthodes de collecte de données sur le commerce transfrontalier informel existantes, cette méthode comporte un ensemble de procédures générales que tous les États membres de l'Union africaine devraient suivre dans leurs activités de collecte de données sur le commerce transfrontalier informel. Elle a été approuvée par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux lors de sa réunion de mai 2024. L'institutionnalisation de la collecte de données sur le commerce transfrontières informel à l'aide de cette méthode recommandée au niveau national contribuerait à promouvoir la collecte durable de données sur le commerce transfrontières informel.

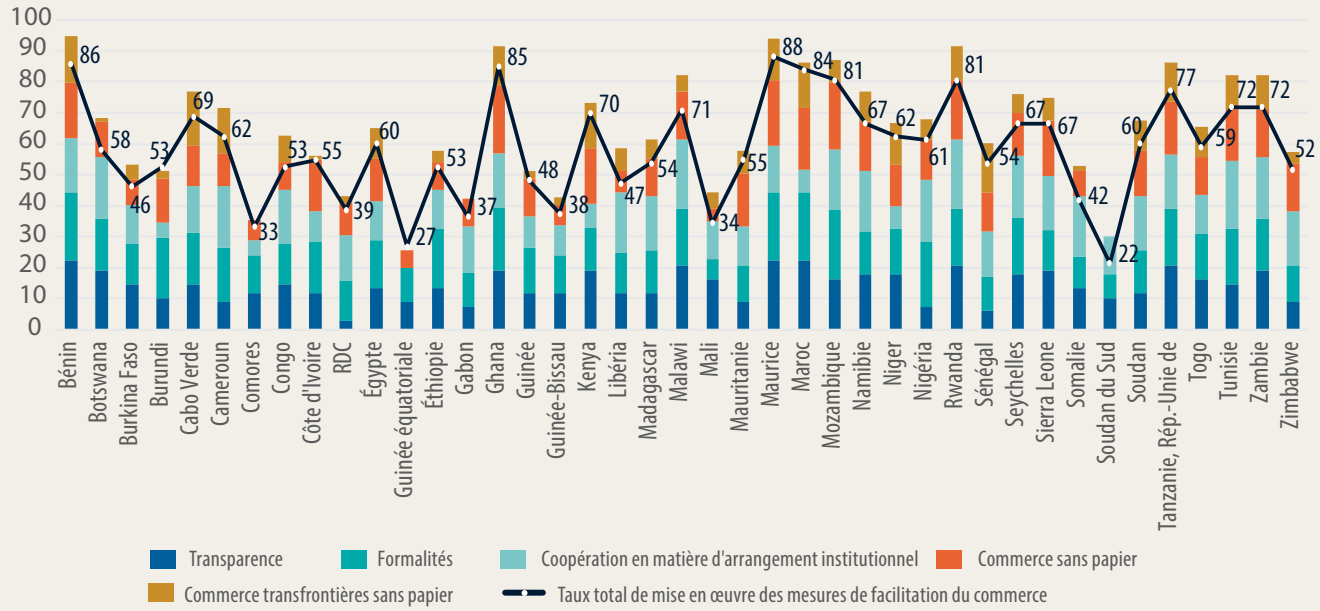
Facilitation du commerce

Si le taux de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce en Afrique est passé de 46,8 % en 2021 à 57,7 % en 2023, restant en dessous de la moyenne mondiale (68,6 %)[12], Maurice et le Bénin sont à l'avant-garde, avec des taux de mise en œuvre de 88 % et 86 % respectivement (figure 4.5). À l'inverse, le Soudan du Sud et la Guinée équatoriale sont à la traîne, avec des taux de mise en œuvre de 22 % et 27 % seulement. Les principaux obstacles constatés sont l'inadéquation des infrastructures, la complexité des formalités aux frontières, l'insuffisance du degré d'adoption des technologies par les services de contrôle aux frontières et la limitation des capacités institutionnelles. En outre, la méconnaissance des avantages de la ZLECAf par les PME entrave l'inclusion. L'une des activités clés prévues dans le Plan d'action BIAT pour améliorer la facilitation du commerce consiste à mettre en place des postes frontières uniques. Toutefois, leur réalisation dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est lente. En septembre 2024, seuls 7 des 38 projets de poste frontière unique inscrits dans le tableau de bord des projets du PIDA étaient opérationnels[13].

Capacités de production

Pour renforcer le commerce intra-africain et accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial, il est absolument nécessaire d'ériger en priorité la diversification économique et de renforcer les capacités de production des pays africains. Malgré une légère amélioration de son indice des capacités productives (ICP)[14], l'Afrique était la région la moins productive en 2022 avec un ICP global de 31,9 (figure 4.6). En particulier, l'Afrique du Nord avait l'ICP le plus élevé du continent (43,9), tandis que l'Afrique centrale avait la note la plus basse (28,5). L'Afrique du Sud était en tête avec un ICP de 52,2, tandis que le Niger était à la traîne avec une note de 16,9. Pour accroître les capacités de production des pays africains, il est essentiel d'investir massivement dans le capital physique, humain, social et environnemental. En outre, le renforcement des institutions et du secteur privé et la facilitation de la transition d'activités économiques à faible productivité, telles que l'agriculture, vers des activités économiques à forte productivité, telles que l'industrie manufacturière, sont des conditions indispensables pour parvenir à une croissance durable.

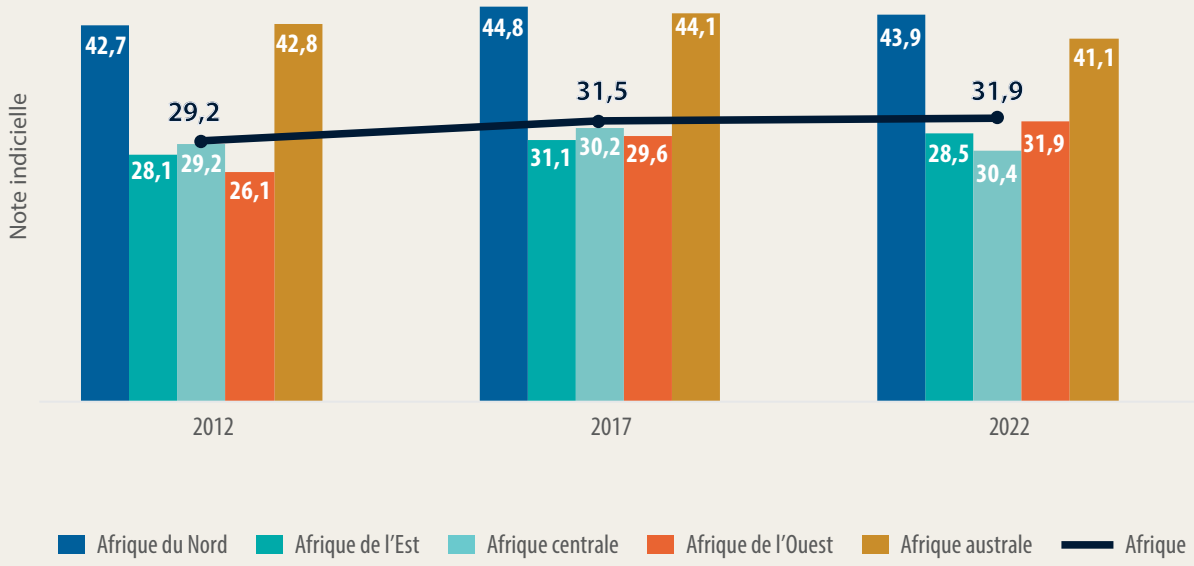
Figure 4.5 Facilitation du commerce et commerce sans papier en Afrique, 2023 (en pourcentage)



Note : Les enquêtes mondiales des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable couvrent 163 pays dans le monde pour les années 2015, 2017, 2019, 2021 et 2023. L'enquête de 2023 comprenait 60 mesures de facilitation du commerce.

Source : CEA, d'après les données de l'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable (mises à jour le 12 juillet 2023).

Figure 4.6 Indice des capacités productives, 2012-2022



Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données tirées du centre de données UNCTADStat (source consultée le 1er septembre 2024).

Infrastructures liées au commerce

Le déficit d'infrastructures de l'Afrique constitue un obstacle majeur à son développement économique, en particulier à la réalisation du plein potentiel de la ZLECAf. Dans ce contexte, la bonne exécution des projets inscrits au Programme de développement des infrastructures en Afrique est d'une importance capitale. La phase 1 du plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA PAP1) comprenait 51 programmes d'infrastructures transfrontalières, subdivisés en 409 projets individuels qui devaient être mis en œuvre entre 2012 et 2020. En 2023, le PIDA a atteint 52 % de l'objectif qu'il s'était fixé de réaliser 16 033 kilomètres d'autoroutes modernes à l'horizon 2040, 14 % de son objectif de 4 077 kilomètres de chemins de fer modernes, 21 % de son objectif de 3 506 kilomètres de lignes de transmission et 13 % de son objectif de 7 GW de production d'hydroélectricité[15]. Le PIDA a dépassé ses attentes en matière de renforcement du haut débit, ayant atteint 140 % de l'objectif qu'il s'était fixé d'atteindre 6 térabits en 2020. Le PIDA PAP2 comporte un nombre réduit de 69 projets à mettre en œuvre entre 2021 et 2030. Pour renforcer la compétitivité de l'Afrique dans le monde et l'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, il faut combler ses déficits d'infrastructures.

Financement du commerce

Les diverses monnaies inconvertibles de l'Afrique et le sous-développement des institutions financières régionales entravent le commerce transfrontières. Toutefois, des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement des institutions financières africaines afin de donner un coup de fouet au commerce et aux investissements intra-africains. Depuis 2013, la Banque africaine de développement (BAD) a soutenu plus de 3 000 transactions commerciales dans le cadre de son Programme de financement du commerce, en collaborant avec 120 institutions financières dans plus de 35 pays, ce qui a facilité la réalisation d'échanges commerciaux d'une valeur totale de six milliards de dollars, dont environ un milliard de dollars pour le commerce intra-africain. Il est à noter que 60 % des transactions soutenues concernaient des petites et moyennes entreprises (PME).

Afreximbank aussi contribue de façon décisive à combler le déficit de financement du commerce et des investissements en Afrique. Entre 2017 et 2021, elle a déboursé plus de 20 milliards de dollars pour financer le commerce et les investissements intra-africains, et elle s'est engagée à doubler ce montant pour atteindre 40 milliards de dollars en 2026[16]. L'Agence d'assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI), anciennement connue sous le nom d'ATI, facilite le commerce en fournissant des polices de garantie et des couvertures d'assurance essentielles aux PME, aux institutions de financement du développement, aux acteurs de l'industrie manufacturière, aux commerçants, aux banques et aux agences de crédit à l'exportation.

Informations commerciales

L'accès aux informations commerciales en temps voulu est absolument nécessaire pour maximiser les possibilités qui s'offrent en matière de commerce intra-africain. Vingt-trois pays africains ont créé des portails d'information commerciale destinés à fournir des informations sur les marchés[17]. De plus, dans une enquête menée auprès de 21 pays, tous ont dit avoir établi des plateformes formelles de dialogue avec le secteur privé organisé, 17 avec le secteur privé informel et 20 avec des entreprises dirigées par des femmes. L'une des réalisations continentales importantes est la foire commerciale intra-africaine, qui facilite les contacts entre acheteurs et vendeurs africains, favorise ainsi les possibilités commerciales et attire les investisseurs et les associations commerciales du monde entier. L'Observatoire africain du commerce centralise également des informations essentielles sur les marchés, notamment les droits de douane, les réglementations commerciales et le potentiel d'exportation, ce qui permet de soutenir les entreprises du continent.

Intégration des marchés des facteurs

La mobilité intrarégionale et interrégionale des facteurs de production – main-d'œuvre, entreprises et capitaux – peut renforcer l'intégration africaine et intensifier le commerce intra-africain. La libre circulation des personnes est principalement facilitée par les communautés économiques régionales, la CAE et la CEDEAO étant les chefs de file en la matière. Toutefois, en novembre 2024, seuls quatre pays avaient ratifié le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, bien loin des 15 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Les responsables de l'élaboration des politiques s'accordent à dire que la mise en œuvre de ce protocole est indispensable pour mettre en place la ZLECAf avec succès[18]. Les personnes sont les principaux agents du commerce, de la croissance et du développement, et leur liberté de circulation est une condition essentielle pour parvenir à une Afrique stable, sécurisée et économiquement prospère.

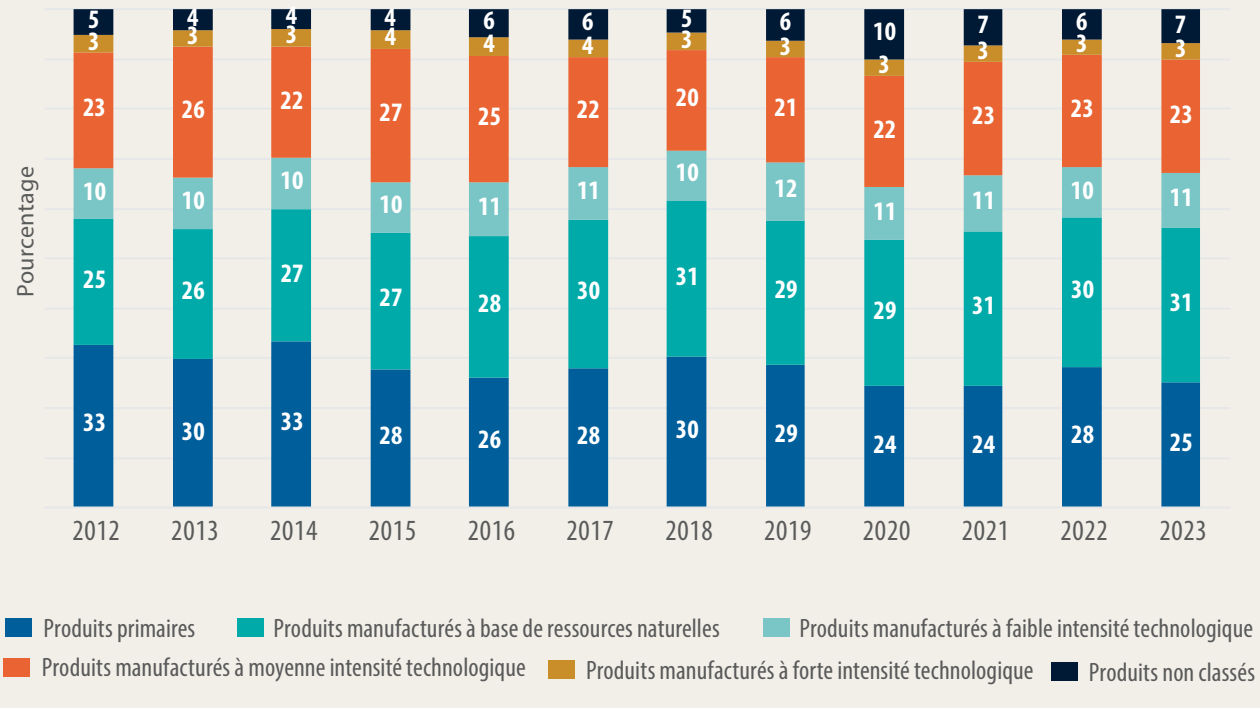
La mise en œuvre de ce protocole est indispensable pour mettre en place la ZLECAf avec succès.

Les exportations et les importations intra-africaines sont de plus en plus équilibrées, et sont marquées par une forte concentration sur les produits manufacturés, qui sont passés de 62 % des exportations intra-africaines en 2012 à 68 % en 2023.

La libéralisation de la mobilité transfrontalière peut faciliter l'exploitation du commerce informel, qui représente plus de 40 % du commerce intra-africain et fournit des revenus substantiels à environ 43 % de la population africaine, ce qui profite à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination[19]. En outre, la libre circulation des personnes facilite la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui permet aux pays d'accéder à une main-d'œuvre qualifiée essentielle pour les branches du secteur des services telles que les soins de santé, l'éducation et la technologie. Cet accès, conjugué à la reconnaissance mutuelle des accords sur les compétences, permet aux pays de tirer parti d'une réserve de talents plus large, de remédier aux inadéquations du marché du travail et d'accroître les possibilités d'échange et de transfert de compétences techniques.

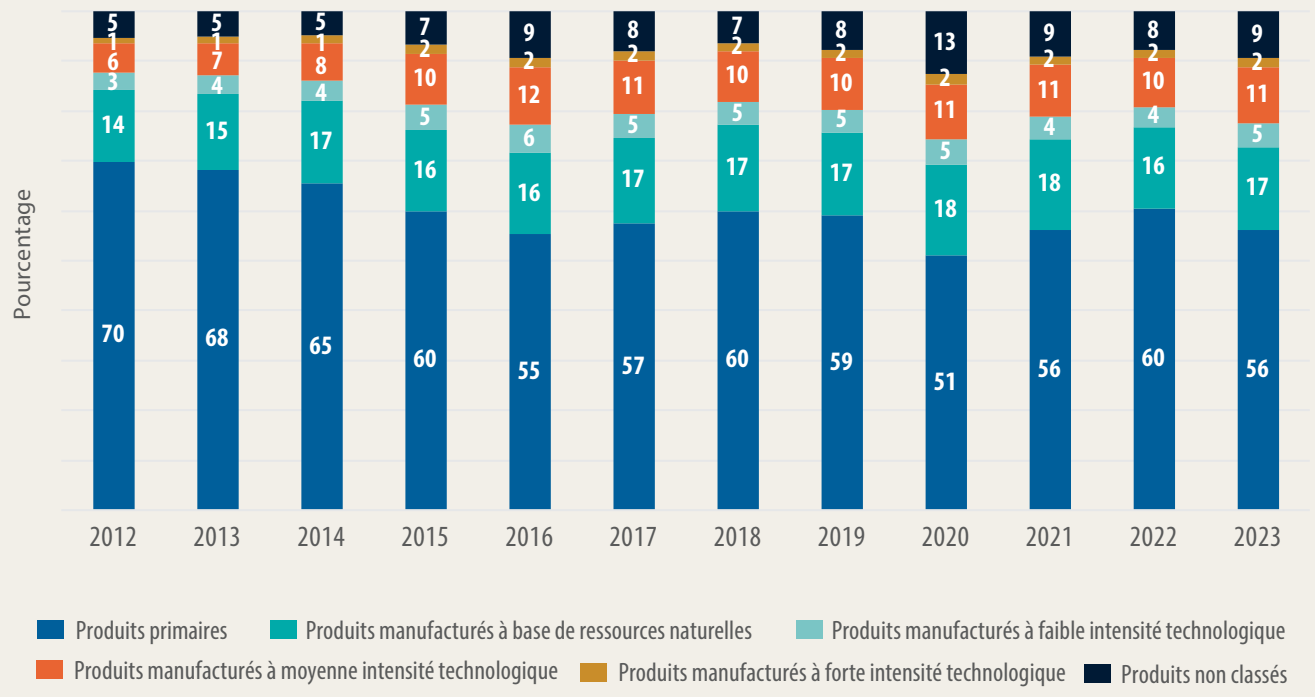
Les exportations et les importations intra-africaines sont de plus en plus équilibrées, et sont marquées par une forte concentration sur les produits manufacturés, qui sont passés de 62 % des exportations intra-africaines en 2012 à 68 % en 2023 (figure 4.7). En revanche, les exportations vers le reste du monde sont essentiellement constituées de produits primaires, à hauteur de 56 % en moyenne en 2023 (figure 4.8). Le renforcement du commerce intra-africain offre une possibilité de diversification économique de la plus haute importance, en ce qu'il permet aux pays d'échanger une plus grande variété de produits manufacturés, de promouvoir le transfert de connaissances et de créer de la valeur ajoutée. Cette diversification est essentielle pour renforcer la résilience face aux fluctuations de la demande et à l'instabilité des prix, en particulier dans les pays tributaires des exportations de produits de base. Le paysage géopolitique actuel – marqué par la montée de conflits tels que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les conflits en cours à Gaza et au Soudan, et l'évolution du climat politique aux États-Unis qui fait planer le spectre d'un retour à des politiques protectionnistes – met en évidence l'urgence de cette diversification et de l'expansion du commerce intra-africain. Par conséquent, la mise en œuvre effective du Plan d'action BIAT, notamment en ce qui concerne la facilitation du commerce et les capacités de production, est d'une importance capitale.

Figure 4.7 Composition des exportations intra-africaines, 2012-2023 (en pourcentage)



Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données tirées du centre de données UNCTADStat (mises à jour le 10 octobre 2024).

Figure 4.8 Composition des exportations africaines vers le reste du monde, 2012-2023 (en pourcentage)



Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données tirées du centre de données UNCTADStat (mises à jour le 10 octobre 2024).

Sur les 21 pays interrogés par la CEA, 18 ont reconnu que la mise en œuvre du Plan d'action BIAT contribuerait beaucoup au développement des entreprises dans le pays, accroîtrait la disponibilité des divers produits destinés à l'exportation dans les sous-régions d'Afrique et intensifierait le commerce intra-africain à la faveur de la mise en place de la ZLECAf. Si ces pays ont reconnu l'importance du Plan d'action BIAT et le rôle complémentaire qu'il joue dans les efforts déployés pour maximiser les avantages de la ZLECAf, 18 d'entre eux ont également déclaré que l'insuffisance des ressources financières était le principal obstacle.

Outre la sensibilisation du public au Plan d'action BIAT et au rôle central qu'il joue dans l'accélération de la mise en place de la ZLECAf, il est de la plus haute importance de l'intégrer dans les stratégies de développement nationales et régionales, de renforcer les institutions chargées de son exécution et de lui allouer des ressources suffisantes pour garantir la mise en œuvre effective de ses groupes thématiques. Si les sept groupes thématiques inscrits dans le Plan d'action BIAT sont interdépendants et se renforcent mutuellement, donner la priorité aux groupes de la facilitation du commerce, du financement du commerce et des informations commerciales peut produire des avantages considérables, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent près de 90 % des entreprises en Afrique et sont de grandes sources d'emploi[20].

Mettre l'accent sur le groupe de la facilitation du commerce contribuerait à supprimer les obstacles au commerce en harmonisant et en simplifiant les régimes douaniers, en améliorant la gestion intégrée des frontières et en rationalisant les processus, ce qui permettrait aux PME de mener plus facilement leurs activités au-delà des frontières. La mise en œuvre du groupe du financement du commerce apporterait aux PME un soutien financier essentiel qui leur permettrait de se développer et de prospérer, tout en améliorant les systèmes de paiement et en promouvant l'inclusion numérique. Enfin, la mise en œuvre du groupe des informations commerciales apporterait aux acheteurs et aux vendeurs des informations cruciales sur les possibilités commerciales, réduirait ainsi les asymétries d'information et donnerait aux PME les moyens de participer pleinement au commerce intra-africain et de tirer profit de la ZLECAf.

Interconnexion des réseaux de transport et ZLECAf

Les secteurs du transport et de la logistique en Afrique se heurtent à des obstacles importants dus au sous-développement des infrastructures et à la fragmentation de celles-ci, mais ils souffrent également de l'insuffisance des financements. Comme indiqué au chapitre 3, si elle est menée à bien, la mise en place de la ZLECAf devrait permettre d'accroître le commerce intra-africain de 45 % d'ici à 2045 par rapport à ce qu'il aurait été si l'Accord portant

création de la ZLECAf n'avait pas été conclu. Toutefois, pour atteindre cet objectif ambitieux, il faut résoudre des problèmes importants intéressant les infrastructures de transport ferroviaire, maritime et aérien de l'Afrique, et intégrer la planification des infrastructures de transport dans les stratégies nationales de développement, cette mesure permettant d'aligner les investissements dans les infrastructures sur des objectifs économiques et commerciaux plus larges.

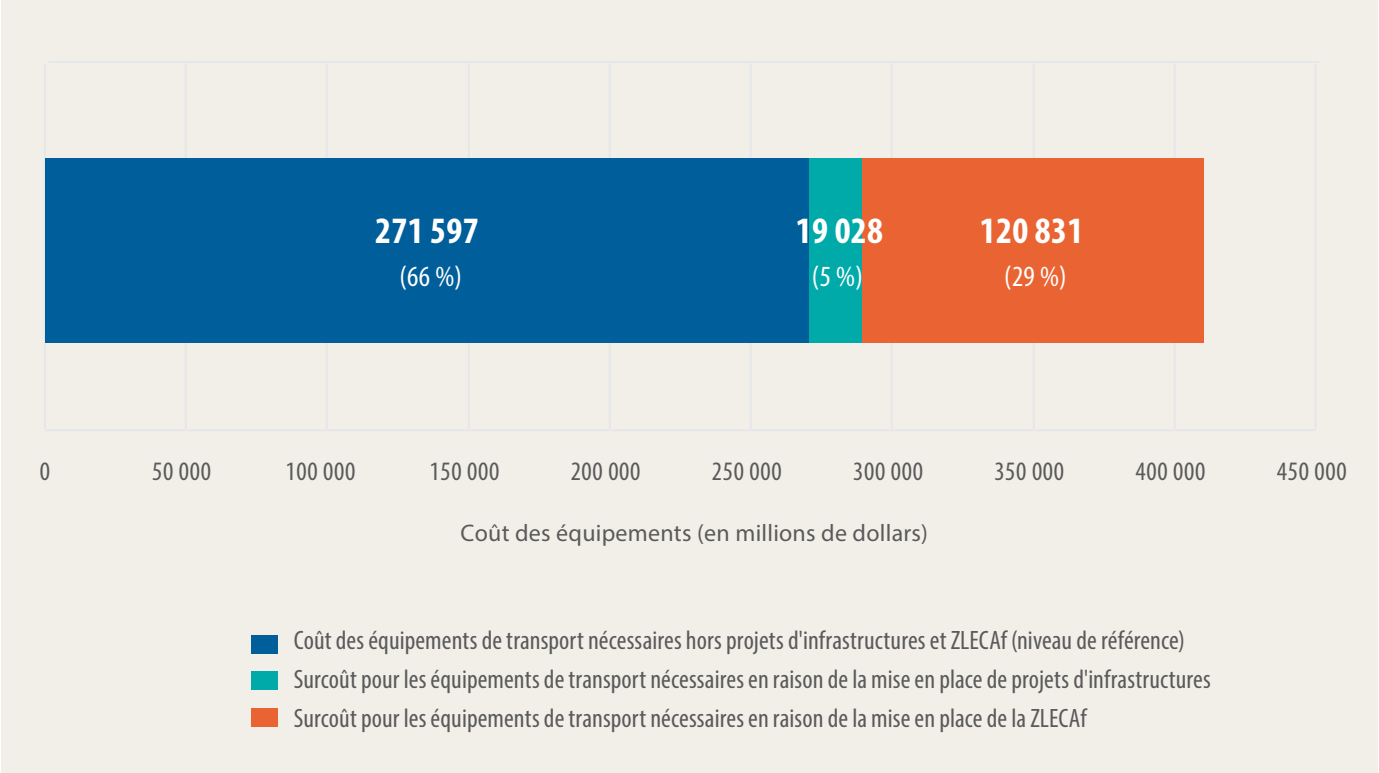
L'Afrique aura besoin d'environ 120,8 milliards de dollars d'investissements dans les équipements (camions, wagons, navires et aéronefs) d'ici à 2030 pour réussir à répondre aux demandes de transport créées par la ZLECAf (figure 4.9). Si tous les projets prévus dans le cadre d'initiatives régionales telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Réseau autoroutier transafricain sont menés à bien, un montant supplémentaire de 13,9 milliards de dollars sera requis. Si l'on se concentre spécialement sur les connexions régionales cruciales indispensables à la réussite de la ZLECAf, il faudra investir 31,8 à 80 milliards de dollars pour pouvoir combler les déficits de liaisons routières, et 25,8 à 54,8 milliards de dollars pour combler les déficits de liaisons ferroviaires.

Le transport routier est le principal mode de transport de marchandises en Afrique. La mise en place de la ZLECAf devrait entraîner une augmentation substantielle de la demande, soit 667 000 tonnes supplémentaires de

L'Afrique aura besoin d'environ 120,8 milliards de dollars d'investissements dans les équipements (camions, wagons, navires et aéronefs) d'ici à 2030 pour réussir à répondre aux demandes de transport créées par la ZLECAf.

marchandises en vrac et de marchandises en conteneur d'ici à 2030, ce qui nécessiterait un investissement de 105,3 milliards de dollars. Pour sa part, le réseau ferroviaire africain ne dispose pas des liaisons essentielles et des capacités modernes nécessaires au bon déroulement du commerce. Pour soutenir l'essor du commerce que vient faciliter la ZLECAf, le continent aura besoin de 18 490 wagons pour les marchandises en vrac et les marchandises en conteneur, ce qui nécessitera un investissement de 4,2 milliards de dollars d'ici à 2030. Dans le secteur maritime, la ZLECAf devrait également permettre d'accroître les volumes de marchandises en réduisant les obstacles au commerce et en élargissant l'accès aux marchés, ce qui entraînerait une demande de 70 navires de transport de marchandises en vrac et de marchandises en conteneur et nécessiterait

Figure 4.9 Coût des équipements de transport nécessaires à l'horizon 2030, par réforme (en millions de dollars)



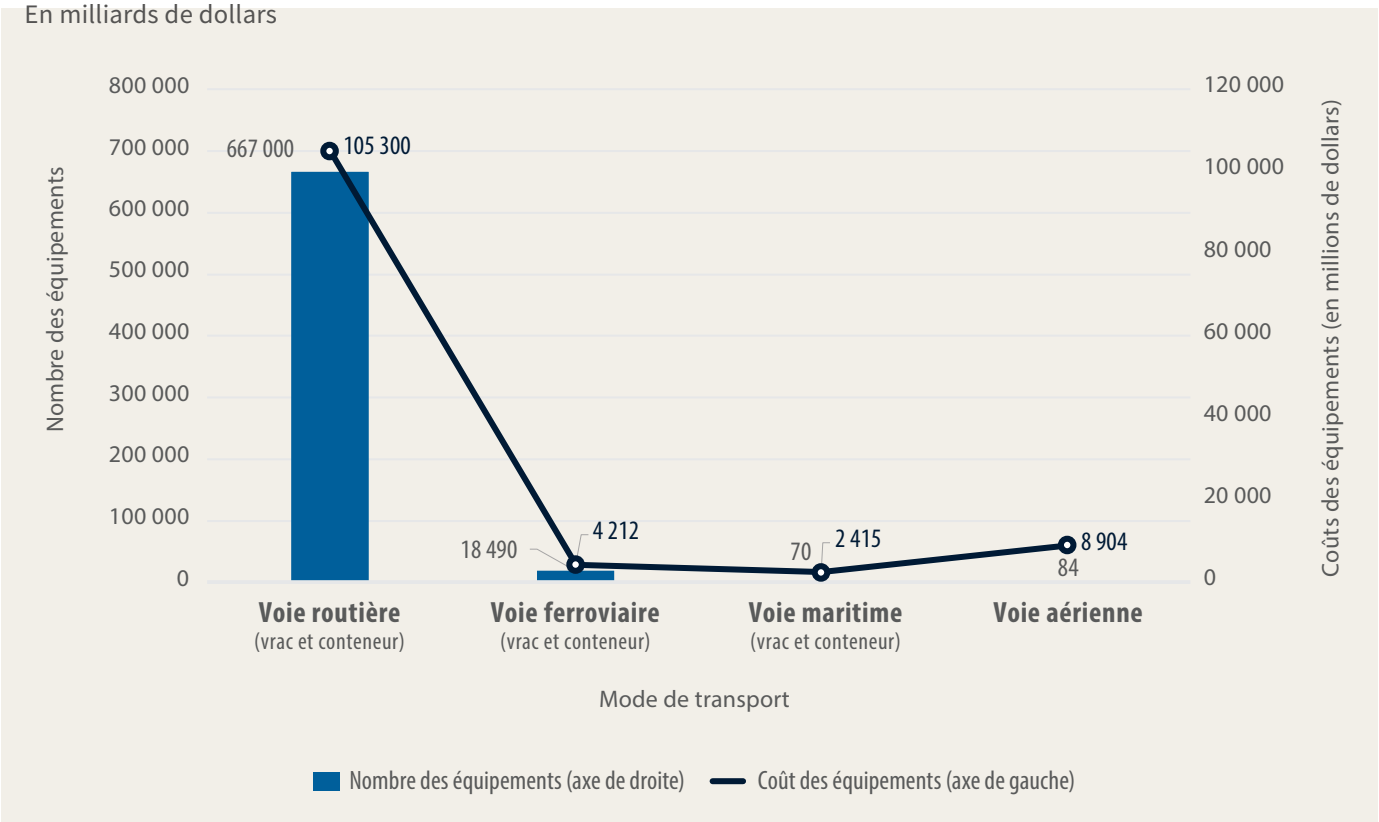
Source : Auteurs, d'après CEA 2022.

un investissement de 2,4 milliards de dollars. Le réseau de transport aérien africain, qui comprend 14 762 routes et une moyenne de 121 liaisons par aéroport, joue un rôle crucial dans la circulation des personnes et des marchandises. Pour renforcer les capacités de ce réseau d'ici à 2030, le continent aura besoin de 84 aéronefs de transport de fret selon les estimations, soit un investissement de 8,9 milliards de dollars (figure 4.10). La mise en place du Marché unique du transport aérien africain (SAATM) faciliterait la libéralisation totale des marchés aériens intra-africains (encadré 4.2).

À l'heure actuelle, les équipements et les infrastructures de transport de l'Afrique ne sont pas en mesure de gérer l'augmentation des volumes d'échanges commerciaux que la ZLECAf vise à générer. Si des investissements substantiels et coordonnés ne sont pas réalisés dans les équipements et les infrastructures, le continent risque de ne pas profiter des avantages porteurs de transformation que la ZLECAf est censée apporter.

Les équipements et les infrastructures de transport de l'Afrique ne sont pas en mesure de gérer l'augmentation des volumes d'échanges commerciaux que la ZLECAf vise à générer. Si des investissements substantiels et coordonnés ne sont pas réalisés dans les équipements et les infrastructures, le continent risque de ne pas profiter des avantages porteurs de transformation que la ZLECAf est censée apporter.

Figure 4.10 Coût des équipements et nombre d'équipements nécessaires d'ici à 2030 en raison de la seule mise en place de la ZLECAf, par mode de transport



Source : Auteurs, d'après CEA 2022.

Encadré 4.2 Initiatives en cours pour combler les déficits d'infrastructures

Plusieurs pays africains prennent des initiatives pour combler leurs déficits d'infrastructures et tirer parti du potentiel de la ZLECAf.

Projet de corridor de transport port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie (LAPSSET) — un catalyseur de l'intégration régionale dans le cadre de la ZLECAf

Le corridor LAPSSET est un projet de développement d'infrastructures stratégiques destiné à améliorer de manière substantielle la connectivité et le commerce en Afrique de l'Est. Cette initiative ambitieuse relie le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du Sud au moyen d'un réseau d'infrastructures interconnectées, comprenant le port de Lamu, trois aéroports stratégiquement situés, un vaste réseau routier de 1 800 kilomètres, des oléoducs cruciaux reliant le Turkana et le Soudan du Sud à l'Éthiopie, et la zone économique spéciale de Lamu, dédiée à la production industrielle et à la création de valeur ajoutée. En facilitant la circulation fluide des biens et des personnes, le corridor LAPSSET contribue à libérer le potentiel économique de régions jusque-là mal desservies. En outre, ce projet renforcera les échanges commerciaux en réduisant les obstacles tels que les problèmes de sécurité et les entraves logistiques. En dernière analyse, le corridor LAPSSET représente une étape importante vers l'intégration régionale et la croissance économique, ce qui met en évidence les possibilités de transformation qu'offrirait un développement d'infrastructures bien planifié dans le cadre de la ZLECAf.

Investissements d'Ethiopian Airlines dans les infrastructures de fret aérien et soutien de la compagnie à la ZLECAf

Le groupe Ethiopian Airlines apporte son appui à la ZLECAf par des investissements substantiels dans ses capacités de transport de fret et de logistique. La compagnie a étendu son réseau de transport de fret aérien pour desservir plus de 60 destinations en Afrique, en utilisant une combinaison d'avions-cargos pour atteindre plus de la moitié des villes du continent. Cette extension du réseau facilite la circulation rapide et sécurisée des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. En outre, Ethiopian Airlines a mis en place une plateforme logistique de commerce électronique à l'aéroport international de Bole à Addis-Abeba, afin de faire de la ville un centre logistique de premier plan pour le commerce électronique transfrontières sur le continent. Pour stimuler davantage le commerce intra-africain, la compagnie offre une réduction de 10 % sur les expéditions de marchandises en Afrique, rendant ainsi le transport aérien plus accessible et plus abordable pour les entreprises.

Encadré 4.3 Mise en place du Marché unique du transport aérien africain

Conscients que l'interconnexion des réseaux de transport aérien est indispensable pour garantir la libre circulation des biens et des personnes en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont créé le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) lors de leur 30e Sommet ordinaire qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie). Comme condition préalable, les États africains qui adhèrent au SAATM déclarent tous leur engagement solennel en faveur de la mise en œuvre immédiate et intégrale de la Décision de Yamoussoukro tendant à la création d'un marché unique du transport aérien africain. En février 2025, le nombre de pays ayant pris cet engagement était déjà passé à 38[21].

Des études empiriques ont mis en évidence les avantages de la libéralisation du transport aérien en Afrique dans le cadre du SAATM. Une étude réalisée en 2021 à la demande de la Commission de l'Union africaine (IATA, 2021) prévoit que la libéralisation totale des marchés aériens intra-africains pourrait accroître le volume du trafic de 51 %, celui-ci passant de 31,2 millions de déplacements de passagers en 2019 à 47,1 millions. Cela représente 15,9 millions de déplacements supplémentaires qui n'ont pas lieu actuellement en raison des coûts élevés du transport, de l'insuffisance des vols et des problèmes de services. De même, la libéralisation du transport aérien dans cinq pays d'Afrique de l'Est pourrait réduire les tarifs moyens de 9 %, tout en augmentant le flux de trafic et la fréquence des vols de 29 % et 41 % respectivement[22].

La Décision de Yamoussoukro a pour objectif principal d'établir des principes régissant la libéralisation du marché intérieur et la concurrence loyale dans le secteur du transport aérien intra-africain, tout en garantissant aux consommateurs des services aériens sûrs, bien organisés, fiables et abordables. Pour résoudre le problème de l'interconnexion des réseaux de transport aérien en Afrique, il faut la mettre en œuvre intégralement dans le cadre du SAATM. La décision portant création du SAATM fait obligation aux États membres d'éliminer toutes les dispositions de leurs accords bilatéraux relatifs aux services aériens qui sont en contradiction avec la Décision de Yamoussoukro. Cependant, la mise en œuvre du SAATM par des accords bilatéraux relatifs aux services aériens est une tâche complexe. Le continent doit négocier 1 485 accords bilatéraux relatifs aux services aériens conformes à la Décision de Yamoussoukro entre les 55 États membres de l'Union africaine, ainsi que 595 accords bilatéraux relatifs aux services aériens entre les 37 États qui ont adhéré au SAATM.

Le projet pilote de mise en place du SAATM (SAATM-PIP), qui vise à faire passer le trafic relevant de la cinquième liberté de l'air[23] de 14,5 à 30 % au plus tard en 2025 et à renforcer la collaboration entre les différents secteurs économiques, a obtenu des résultats notables. Actuellement, 85 % des vols intra-africains sont directs, tandis que 15 % comportent une ou plusieurs escales. Parmi les vols directs, les liaisons relevant de la cinquième liberté de l'air représentent 21 %, les liaisons relevant des troisième et quatrième libertés 79 %. Depuis 2022, les compagnies aériennes africaines ont lancé 59 nouvelles routes, dont 13 offrent des droits relevant de la cinquième liberté. Des différends relatifs aux droits de trafic qui concernaient l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo ont également été réglés. La mise en place du SAATM en Afrique devrait faire baisser les tarifs de 26 %, ce qui se traduirait par des économies annuelles de 1,46 milliard de dollars, créer un surplus du consommateur de 2,85 milliards de dollars, générer 588 750 emplois supplémentaires et contribuer à hauteur de 4,2 milliards de dollars au PIB de l'Afrique[24].

Source : https://au.int/en/pressreleases/20250220/malawi-becomes-38th-african-country-join-africas-single-air-transport-market.

INFRASTRUCTURE IMMATÉRIELLE

Harmonisation et rationalité des régimes douaniers

Si les infrastructures physiques sont sans aucun doute indispensables à la réussite de la ZLECAf, les infrastructures immatérielles sont tout aussi importantes. L'harmonisation des politiques commerciales, la rationalisation des régimes douaniers et l'existence de cadres réglementaires efficaces sont des éléments essentiels pour assurer le bon fonctionnement de l'environnement commercial. Si ces éléments n'existent pas, même les infrastructures physiques les plus avancées peuvent s'effondrer. De même, l'existence de formalités aux frontières peu rationnelles et de régimes douaniers obsolètes peut entraîner des retards importants et une augmentation des coûts, compromettant ainsi la compétitivité des entreprises.

En outre, l'intégration des technologies numériques offre des possibilités de transformation permettant de révolutionner les corridors de transport et de les rationaliser considérablement. Les systèmes numériques de suivi du fret permettent de suivre les expéditions en temps réel, garantissant ainsi la livraison des marchandises à temps et dans des conditions optimales. Les systèmes électroniques de traitement des données douanières peuvent accélérer les procédures de dédouanement, ce qui aurait pour effet de réduire les retards, de limiter autant que possible les possibilités de corruption et d'améliorer l'efficience globale. En outre, les plateformes de partage de données qui intègrent des informations provenant de différentes parties prenantes – notamment des services de contrôle aux frontières, des transporteurs et des commerçants – peuvent considérablement améliorer la coordination et rationaliser les opérations le long des corridors de transport. Les technologies avancées telles que la technologie de la chaîne de blocs, qui garantit la gestion sécurisée des données, et les analyses approfondies réalisées aux fins d'optimisation des itinéraires, offrent des outils supplémentaires pour atténuer les risques, réduire les coûts et instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux. Ces innovations favorisent non seulement la circulation rationnelle des marchandises, mais aussi la création d'un environnement commercial plus transparent et plus fiable.

Élimination des mesures non tarifaires

Les restrictions économiques imposées par les mesures non tarifaires sont nettement supérieures à celles imposées par les droits de douane actuels et se chiffrent en moyenne à 51,4 % en Afrique pour les biens finals et à 40,9 % pour les biens intermédiaires. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux des mesures non tarifaires imposées aux importations en provenance de l'extérieur du continent. Les mesures techniques – telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) et les obstacles techniques au commerce (OTC) – sont les mesures non tarifaires les plus répandues en Afrique[25]. Si ces mesures visent à préserver la santé publique, la sécurité nationale et l'environnement, elles peuvent également entraver le commerce en imposant des coûts d'information, de mise en conformité et de procédure substantiels.

Le renforcement de la coopération dans les domaines des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires, tel que prévu dans le protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises, dans son annexe 6 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et dans son annexe 7 sur les obstacles techniques au commerce, permettrait de s'attaquer aux barrières commerciales découlant des mesures techniques et, par conséquent, de promouvoir le commerce intra-africain. Par exemple, la compétitivité des produits manufacturés repose sur le respect des normes et des réglementations techniques, qui sont indispensables pour signaler et garantir la qualité des biens produits et commercialisés. Toutefois, le nombre et la complexité des réglementations techniques, ainsi que la diversité des pratiques de certification, d'essai et d'inspection et celle des normes utilisées par les différents pays africains, continuent d'entraver le commerce intra-africain[26].

L'harmonisation des normes contribuerait de façon décisive à faciliter la fluidité du commerce dans le cadre de la ZLECAf. Dans cette optique, l'article 6 de l'annexe 6 sur les obstacles techniques au commerce dispose que les États parties doivent élaborer des normes internationales et en promouvoir l'adoption ou l'adaptation, promouvoir l'adoption des normes élaborées par l'Organisation africaine de normalisation (ORAN) et la Commission

électrotechnique africaine de normalisation (AFSEC) et, lorsqu'il n'existe pas de norme pertinente, demander à ces organismes d'élaborer la norme requise pour intensifier les échanges commerciaux. Cependant, les taux d'adoption des normes harmonisées – en particulier les normes africaines publiées[27] — sont faibles au niveau national, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les flux commerciaux, notamment entre les pays appartenant à différentes communautés économiques régionales. Cela met en lumière la nécessité d'une collaboration étroite entre les organismes de normalisation et le secteur privé, ainsi que d'autres parties concernées, telles que les sous-comités de la ZLECAf chargés des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces normes.

La mise en œuvre effective du Cadre de réglementation technique africain (CRTA), approuvé lors de la réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux qui s'est tenue à Malabo en mai 2024, sera aussi d'une importance capitale. Ce cadre vise à faire en sorte que les réglementations techniques, qui sont principalement élaborées, appliquées et mises en œuvre au niveau national, ne deviennent pas des obstacles au commerce intra-africain en facilitant la convergence réglementaire entre les États parties, conformément à l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et à l'annexe 6 du protocole de la ZLECAf sur lesdits obstacles.

Le développement d'infrastructures de contrôle de la qualité solides sur l'ensemble du continent, dans le respect des pratiques internationalement reconnues en matière de normalisation, de métrologie, de réglementation technique, d'évaluation de la conformité et d'accréditation, sera indispensable pour que les entreprises puissent participer efficacement au commerce dans le cadre de la ZLECAf[28]. Toutefois, dans une évaluation réalisée en 2023 par les institutions relevant de l'Infrastructure panafricaine de contrôle de la qualité (PAQI), celles-ci ont mis en évidence des lacunes importantes dans les infrastructures africaines[29]. Sur les 54 pays africains, 22 n'avaient guère ou pas d'infrastructures de contrôle de qualité, tandis que 13 ne disposaient que de systèmes partiellement développés (figure 4.11). Ces constatations mettent en évidence le besoin urgent d'accroître les investissements dans les infrastructures de contrôle de la qualité pour combler les lacunes susmentionnées et soutenir le commerce intra-africain.

Figure 4.11 État des lieux des infrastructures de contrôle de la qualité en Afrique

Catégorie	Fourchette	Pays
Bien développées	3,3 -4,0	Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya, Tanzanie et Tunisie
Assez bien développées	2,5-3,2	Algérie, Botswana, Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, R.D. Congo, Sénégal, Zambie et Zimbabwe
Partiellement développées	1,7-2,4	Angola, Bénin, Burkina Faso, Eswatini, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan et Togo
Limitées	0,9 -1,6	Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Sierra Leone et Soudan du Sud
Inexistantes ou très peu nombreuses	0 -0,8	Cabo Verde, Djibouti, Érythrée, Guinée équatoriale, Libye, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Tchad

Source : PAQI (2023).

MÉGATENDANCES PROPICES À LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA ZLECAF

Le monde évolue rapidement, tandis que la technologie devient de plus en plus indispensable. La mise en place de la ZLECAf ne peut être couronnée de succès que si le continent africain est bien connecté, non seulement au moyen d'infrastructures physiques et immatérielles, mais aussi par l'intensification de la dématérialisation et l'harmonisation des réglementations. D'autres conditions de réussite consistent dans la présence de systèmes de paiement rationnels, tels que le Système panafricain de paiement et de règlement, et leur interopérabilité, qui sont absolument nécessaires pour faciliter le commerce transfrontières à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Ces questions sont liées à des tendances plus larges telles que la démographie, en particulier la jeunesse, l'urbanisation et la fragmentation.

Dématérialisation

La dématérialisation transforme de nombreux secteurs, en particulier le commerce international, le commerce numérique ayant représenté 25 % du commerce total en 2020[30]. Conscients de cette importance de la dématérialisation qui ne cesse de s'accroître, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté, lors de leur trente-septième Sommet tenu les 17 et 18 février 2024, le Protocole de la ZLECAf sur le commerce numérique, qui offre un cadre politique pour assurer une croissance numérique durable sur l'ensemble du continent. Pour le mettre en œuvre avec succès, il faut déterminer les infrastructures numériques prioritaires en vue d'y réaliser des investissements substantiels ainsi que les dispositions réglementaires incompatibles qui nécessitent une harmonisation.

L'Afrique a fait des progrès considérables dans le développement des infrastructures numériques au cours des 20 dernières années. Actuellement, 37,5 % de la population africaine sont connectés à Internet, contre 2 % en 2005[31]. Toutefois, ces chiffres masquent des disparités importantes entre les sexes et les zones géographiques. Les hommes sont nettement plus connectés que les femmes, puisque 43,4 % d'entre eux utilisent Internet, contre seulement 31,4 % des femmes[32]. La disparité entre les zones urbaines et les zones rurales est également prononcée : 57 % des citadins ont accès à Internet, alors que seuls 23 % des habitants des zones rurales sont connectés. Il existe également un contraste frappant entre des pays comme le Maroc, où 90 % de la population utilisent Internet, et des pays comme le Burundi et la République centrafricaine, où seuls 11 % de la population ont accès à Internet[33].

Une grande partie de la population africaine a accès aux téléphones mobiles, ce qui a permis à l'Afrique de voir sa part dans les transactions monétaires mobiles mondiales représenter plus des deux tiers en volume et en valeur en 2023[34]. Cependant, le continent reste à la traîne dans le domaine des infrastructures matérielles essentielles, telles que les centres de données et les points d'échange Internet, qui sont indispensables pour améliorer la connectivité et faciliter la transformation numérique[35]. Il est également à la traîne dans le domaine du commerce électronique, où il devrait enregistrer plus d'un demi-milliard d'usagers en 2025[36]. La connexion de l'ensemble de la population africaine à Internet devrait nécessiter un investissement estimé à 100 milliards de dollars d'ici à 2030, dont plus des deux tiers seraient alloués aux infrastructures numériques[37].

La mise en place de la ZLECAf ne peut être couronnée de succès que si le continent africain est bien connecté, non seulement au moyen d'infrastructures physiques et immatérielles, mais aussi par l'intensification de la dématérialisation et l'harmonisation des réglementations.

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle de l'infrastructure numérique, dans le cadre de la ZLECAf elle peut être limitée aux infrastructures numériques qui permettent de réduire de manière substantielle les coûts commerciaux et d'intensifier le commerce numérique. Il s'agit notamment des infrastructures d'Internet, des infrastructures de données et des solutions de paiement numérique, qui sont indispensables pour promouvoir l'innovation, abaisser le coût des connaissances et des données et réduire l'asymétrie d'information et les obstacles créés par la distance.

Infrastructures d'Internet

La connectivité à Internet en Afrique a pour principal moteur l'expansion rapide des réseaux mobiles à haut débit, les réseaux fixes à haut débit ayant stagné au cours des dix dernières années. En moyenne, seuls 3 % de la population africaine ont accès à Internet par le haut débit fixe, contre 47 % pour le haut débit mobile[38]. Cette disparité peut s'expliquer par le monopole naturel dont jouissent les réseaux fixes, les services mobiles pouvant être offerts dans des conditions plus compétitives dans la plupart des pays. La prédominance du haut débit mobile peut également être attribuée au faible coût de mise à niveau des réseaux cellulaires mobiles existants pour offrir le haut débit par rapport au coût d'extension des réseaux fixes[39].

Des disparités importantes existent au niveau national pour le haut débit mobile ; par exemple, l'écart-type pour la

pénétration du haut débit mobile est de 32, contre seulement 6 pour le haut débit fixe. Cela montre qu'il existe une grande hétérogénéité dans le continent et qu'il y a des problèmes à résoudre autres que les simples problèmes de connectivité, notamment des problèmes d'infrastructure matérielle d'Internet et d'accessibilité financière. En outre, les femmes sont représentées de manière disproportionnée dans l'utilisation d'Internet en Afrique. Combler cette fracture numérique entre les sexes est absolument nécessaire pour intégrer les femmes dans l'espace numérique et favoriser ainsi la croissance économique inclusive et l'autonomisation des femmes.

Le réseau opérationnel de fibres terrestres d'Afrique a presque triplé, passant de 412 729 kilomètres en 2012 à 1,184 million de kilomètres en juin 2022[40]. Il est cependant concentré dans certains pays et certaines régions, souvent en raison de leur taille géographique, les réseaux nationaux des grands pays pouvant être limités[41]. Les réseaux de fibres sont principalement situés dans les grandes zones urbaines et le long des axes très fréquentés, en raison de la demande et des coûts de fourniture des services à haut débit. Leur extension aux zones rurales et aux zones mal desservies est indispensable pour intensifier le commerce numérique entre les pays africains, mais, à court terme, il convient d'étudier la possibilité d'adopter des solutions novatrices et peu coûteuses telles que les réseaux communautaires sans fil alimentés par l'énergie solaire, en s'inspirant de l'exemple de la collectivité rurale de Mankosi qui a été couronné de succès[42].

En ce qui concerne l'accessibilité financière, la plupart des pays africains sont en proie à des services à haut débit d'entrée de gamme dont les prix dépassent 2 % de leur revenu national brut mensuel par habitant[43]. Selon les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les paniers de prix des technologies de l'information et des communications, seuls 13 pays ont un panier de prix du haut débit mobile inférieur à ce seuil, et seule la Libye offre le haut débit fixe à moins de 2 % de son revenu national brut mensuel par habitant[44]. Afin de réduire ces prix élevés du haut débit, il faut s'appuyer sur le protocole de la ZLECAf relatif à la concurrence pour favoriser celle-ci. Cet objectif peut être atteint si l'on assure un accès équitable et non discriminatoire aux installations cruciales, telles que les boucles locales ou les câbles sous-marins, et facilite l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché afin d'éviter la création de tout monopole structurel sur les marchés. Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement offre une voie pragmatique : simplifier l'entrée des entreprises sur le marché par la dématérialisation des formalités administratives, afin d'abaisser les barrières pour les nouveaux investisseurs et d'accélérer le dynamisme du marché. En outre, les États parties à l'Accord portant création de la ZLECAf qui n'ont pas encore soumis leurs listes tarifaires de catégorie C prévues par le protocole sur le commerce des marchandises doivent veiller à ce que les produits liés aux infrastructures d'Internet ne figurent pas sur leurs listes d'exclusion des offres tarifaires[45].

La demande de centres de données en Afrique devrait croître de manière exponentielle, sous l'effet d'une dématérialisation rapide due à l'intensification de la connectivité à Internet et à l'explosion d'une population de jeunes dynamiques et technophiles.

Infrastructures de données

L'essor du commerce numérique a entraîné une augmentation de la production de données et la nécessité de disposer de ressources informatiques importantes. Pour gérer cette évolution efficacement, les entreprises, en particulier celles qui sont implantées dans plusieurs lieux, passent par des centres de données pour centraliser leur matériel. Cette centralisation se traduit par une gestion d'un bon rapport coût/efficacité et garantit un accès rapide et sécurisé aux données. Le fait qu'une entreprise se trouve à proximité d'un centre de données lui permet d'améliorer ses performances en réduisant le temps de latence et les coûts de la bande passante internationale ; il s'ensuit que l'implantation stratégique des centres de données est un élément crucial pour bien gérer les flux de données transfrontières.

Afin de centraliser les ressources informatiques, de réduire les dépenses de fonctionnement et d'améliorer les prestations de services, 135 centres de données nationaux ont été mis en place par 27 pays africains[46]. Ces centres fournissent des services essentiels tels que l'informatique en nuage, le stockage de données, la reprise après sinistre et la sécurité. Ces services permettent de gérer rationnellement et en toute sécurité de grands volumes de données, en garantissant l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données. Toutefois, les infrastructures de centres de données varient d'un pays à l'autre : alors que certains pays disposent d'installations avancées (Afrique du Sud, Kenya et Nigéria), d'autres sont encore en train de développer leurs capacités en matière de centres de données.

La demande de centres de données en Afrique devrait croître de manière exponentielle, sous l'effet d'une dématérialisation rapide due à l'intensification de la connectivité à Internet et à l'explosion d'une population de jeunes dynamiques et technophiles. L'Afrique dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour intensifier la dématérialisation que d'autres marchés, qui sont en train de gagner en maturité. Toutefois, l'ampleur des ressources financières (conjuguée à l'absence de compétences techniques) nécessaires à la mise en place de centres de données pourrait entraver leur expansion dans la région[47].

Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce numérique, il faut disposer non seulement d'un accès à Internet et d'infrastructures numériques solides, mais aussi d'une réglementation gouvernementale favorable aux technologies de l'information et des communications, aux biens et services numériques et au commerce électronique. Lorsque les coûts de mise en conformité avec la réglementation sont excessifs, ils peuvent entraver le commerce numérique. La détermination des domaines d'action dans lesquels les réglementations relatives au commerce numérique peuvent être rationalisées et harmonisées sur l'ensemble du continent permettrait d'accroître le commerce intra-africain.

Intégration du commerce numérique

La CEA a lancé, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un indice régional d'intégration du commerce numérique qui évalue les répercussions des cadres réglementaires en vigueur en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans la région Asie-Pacifique sur l'intégration du commerce numérique. La note indicielle générale de l'Afrique est une évaluation du paysage réglementaire continental, tandis que les notes individuelles des pays représentent des évaluations des obstacles nationaux à l'intégration du commerce numérique. L'indice s'articule autour de 12 piliers, dont chacun comporte un ensemble complet d'indicateurs qui rendent compte des problèmes pratiques rencontrés par les acteurs du commerce numérique (avec 65 mesures au total dans les 12 piliers). Les résultats des divers piliers peuvent être agrégés en une seule note générale représentant une simple moyenne[48]. Plus la valeur de l'indice se rapproche de 1, plus le cadre réglementaire du pays ou de la région en cause est restrictif, ce qui augmente les coûts de mise en conformité nécessaires pour mener des activités de commerce numérique. En plus de la note, la structure de l'indice permet de prendre en compte le nombre de mesures réglementaires présumées restreindre le commerce numérique pour chaque pays. Concrètement, l'indice rend compte du nombre de mesures (sur les 65 évaluées dans le cadre de l'indice) qui obtiennent une note supérieure à zéro. La raison en est que la marge intensive des obstacles réglementaires (la note indicielle) et leur marge extensive (le nombre de mesures restrictives) pourraient éventuellement avoir un effet limitatif sur les résultats du commerce numérique.

En moyenne, la note de l'Afrique est relativement faible (0,34), mais ce chiffre cache d'importantes variations entre les pays. À l'extrémité supérieure de la charge réglementaire, l'Égypte, la Libye et la Tunisie apparaissent comme les pays africains où les coûts de mise en conformité et le nombre de mesures restrictives sont les plus élevés. Le Lesotho, le Mali et les Seychelles ont les coûts de mise en conformité les plus bas, tandis que le Ghana, Madagascar et les Seychelles appliquent le moins de mesures restrictives.

En s'appuyant à la fois sur les notes indicielles individuelles des pays africains et sur le nombre de mesures réglementaires présumées restreindre le commerce numérique, la CEA a réalisé une analyse économétrique destinée à évaluer le lien unissant les réglementations du commerce numérique au commerce intra-africain des biens du secteur des TIC et des services numériques[49]. L'intensité des restrictions réglementaires pèse bien plus que le nombre de mesures restrictives dans la détermination des résultats du commerce numérique. Il en ressort que la réduction de la sévérité des politiques restrictives, plutôt que la simple diminution de leur nombre, pourrait avoir une incidence plus importante sur le commerce des TIC et des services numériques en Afrique. Il existe huit principaux domaines d'action sur lesquels les pays africains doivent mettre l'accent pour éliminer les obstacles réglementaires et stimuler le commerce numérique intra-africain (tableau 4.1).

Tableau 4.1 Principaux domaines d'action prioritaires pour éliminer les obstacles réglementaires au commerce numérique

Efficacité élevée (piliers mettant en évidence l'existence d'une relation négative et substantielle entre le niveau d'intensité des restrictions réglementaires ou le nombre de mesures réglementaires restrictives et le commerce numérique intra-africain)	Efficacité moyenne (piliers mettant en évidence l'existence d'une relation négative et substantielle entre le seul niveau d'intensité des restrictions réglementaires et le commerce numérique intra-africain)	Efficacité moyenne à faible (piliers mettant en évidence l'existence d'une relation négative et substantielle entre le seul nombre de mesures réglementaires restrictives et le commerce numérique intra-africain)
Pilier 2 : Passation de marchés publics pour les biens, les produits et les services en ligne du secteur des TIC Pilier 7 : Protection des données et de la vie privée au niveau national Pilier 11 : Normes techniques appliquées aux biens, produits et services en ligne du secteur des TIC (normes et procédures)	Pilier 4 : Droits de propriété intellectuelle Pilier 12 : Ventes et transactions en ligne	Pilier 5 : Réglementation des télécommunications et concurrence Pilier 6 : Politiques relatives aux données transfrontières Pilier 10 : Restrictions quantitatives au commerce des biens, produits et services en ligne du secteur des TIC (mesures non tarifaires non techniques)

Source : CEA, à paraître c.

L'harmonisation des réglementations régissant le commerce numérique dans le domaine des politiques de protection des données transfrontières sur le continent pourrait accroître de manière substantielle le commerce numérique intra-africain. Pour ce faire, les pays devraient envisager d'assouplir leurs interdictions de transfert de données et leurs exigences en matière de traitement local, tout en mettant en place de solides régimes de protection des données. Dans l'idéal, ces efforts devraient s'articuler autour d'un cadre continental unifié, en prenant pour point de départ la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo)[50]. La signature, la ratification et l'application de conventions internationales clés, telles que la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique et la Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques, adoptées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), faciliteraient davantage les ventes en ligne, indispensables pour intensifier le commerce numérique intra-africain.

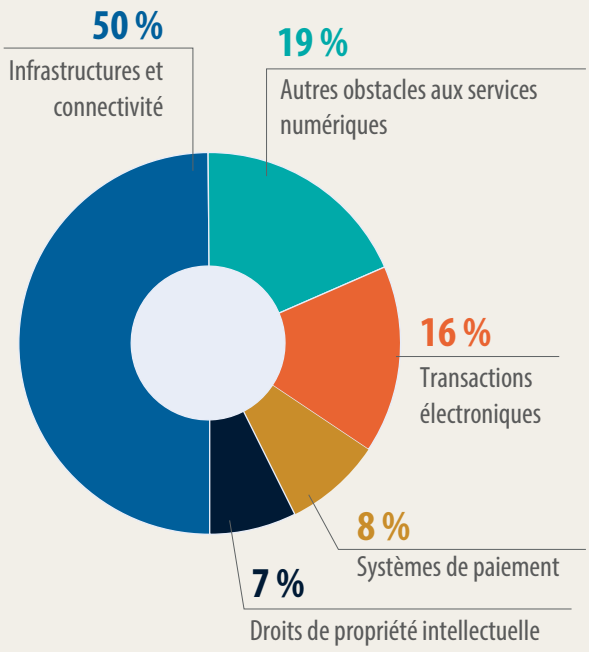
Commerce des services numériques

Si les restrictions au commerce des services numériques en Afrique sont généralement modérées, elles restent plus élevées que dans d'autres régions[51]. Dans l'indice de restriction des échanges de services numériques élaboré par l'OCDE à la lumière de données collectées par la CEA, qui évalue cinq politiques relatives au commerce des services numériques, la note moyenne de l'Afrique est de 0,29, ce qui dénote la présence de restrictions réglementaires au commerce des services numériques. Les notes varient de 0,02 pour le Bénin à 0,65 pour la Somalie et la République-Unie de Tanzanie. Le domaine d'action le plus restreint est celui des infrastructures et de la connectivité, notamment en ce qui concerne les flux de données transfrontières, où le transfert de données est souvent limité, voire interdit (figure 4.12). La faiblesse du niveau de protection des données dissuade les consommateurs d'utiliser les services numériques, et il existe des restrictions à la communication, telles que la limitation de l'accès à Internet et le blocage des médias sociaux. Les autres obstacles aux services numériques et aux transactions électroniques représentent respectivement 19 % et 16 % des restrictions réglementaires totales. Il s'agit notamment de l'obligation de justifier d'une présence locale ou commerciale pour pouvoir offrir des services transfrontières, de la limitation des contenus en ligne, des téléchargements et des diffusions en continu, ainsi que de l'impossibilité pour les prestataires de services étrangers non-résidents de s'inscrire ou de déclarer les impôts de leurs entreprises en ligne.

Les réglementations régissant les systèmes de paiement et la propriété intellectuelle imposent en général relativement moins de restrictions au commerce numérique des services. Toutefois, leur incidence sur le commerce numérique ne doit pas être sous-estimée. Par exemple, les systèmes de paiement instantané contribuent à la réduction des coûts de transaction, laquelle est nécessaire pour faciliter les échanges transfrontières de biens et de services numériques (encadré 4.4). Ils sont aussi indispensables pour assurer la promotion des ventes et des transactions en ligne sécurisées et fructueuses, considérée comme une priorité absolue pour intensifier le commerce numérique intra-africain (tableau 4.1). De fait, pour mettre en place la ZLECAf avec succès, il faut disposer d'un système de paiement permettant d'effectuer des transactions transfrontières fluides dans tous les pays africains. Compte tenu de la diversité des monnaies, des systèmes bancaires et des infrastructures financières, l'existence d'un marché continental centralisé est indispensable pour atténuer les risques et stimuler l'intégration financière.

Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce numérique, il faut disposer non seulement d'un accès à Internet et d'infrastructures numériques solides, mais aussi d'une réglementation gouvernementale favorable aux technologies de l'information et des communications, aux biens et services numériques et au commerce électronique.

Figure 4.12 Principales restrictions réglementaires au commerce des services numériques en Afrique en 2023



Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données collectées dans le cadre de son initiative d'intégration réglementaire du commerce numérique, suivant l'indice de restriction des échanges de services numériques de l'OCDE.

Encadré 4.4 Systèmes de paiement instantané au service de l'économie numérique

Alors que l'Afrique s'ouvre aux progrès technologiques et à l'évolution des réglementations, la montée en puissance des systèmes de paiement instantané inclusifs transforme le paysage des transactions financières sur le continent. En facilitant les transactions en temps réel et à un prix abordable, les systèmes de paiement instantané inclusifs permettent aux personnes physiques et aux entreprises, en particulier dans les collectivités mal desservies, de participer à l'économie numérique. Cette disponibilité et cette accessibilité stimulent les activités entrepreneuriales, favorisent le commerce et donnent un coup de fouet aux flux de capitaux, ce qui, en fin de compte, génère la croissance économique. De plus, les systèmes de paiement instantané inclusifs renforcent la résilience financière en dotant les personnes des outils nécessaires pour épargner, investir et gérer leurs finances de manière plus efficace. Étant des éléments d'une infrastructure numérique plus large, ils contribuent de façon décisive à promouvoir la participation équitable à l'économie et à libérer tout le potentiel des divers marchés d'Afrique.

La Fondation AfricaNenda a publié, en partenariat avec la CEA et le Groupe de la Banque mondiale, l'édition 2024 du rapport sur l'État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique, une publication annuelle phare qui vise à informer les acteurs du secteur public et du secteur privé d'Afrique et d'ailleurs de l'évolution de l'écosystème des paiements sur le continent. Le rapport souligne qu'en 2023, le paysage africain a connu une évolution marquée par la création de 28 systèmes de paiement instantané nationaux et trois systèmes de paiement instantané régionaux, portant ainsi à 31 le nombre total de systèmes de paiement instantané en vigueur et en fonctionnement (tableau d'encadré 4.4.1).

En juin 2024, il y avait trois SPI en fonctionnement : le système GIMACPAY, en vigueur entre les pays membres de la CEMAC (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) ; le mécanisme de compensation immédiate des transactions dénommé système des « Transactions Cleared on an Immediate Basis » ou système TCIB, qui facilite les transactions entre les pays membres de la SADC (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles , Zambie et Zimbabwe) ; et le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), qui fonctionne entre les pays pilotes membres de la Zone monétaire ouest-africaine (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigéria et Sierra Leone).

Tableau d'encadré 4.4.1 Systèmes de paiement instantané (SPI) nationaux en vigueur en Afrique

Pays	SPI	Type de SPI
Afrique du Sud	Real-Time Clearing (RTC)	SPI bancaire
	PayChap	SPI bancaire
Angola	Kwanza Instantâneo (KWiK)	SPI interdomaines
Égypte	Instant Payment Network (IPN)	SPI interdomaines
	Meeza Digital	SPI d'argent mobile
Éthiopie	EthSwitch	SPI interdomaines
	Gamswitch	SPI bancaire
Ghana	Scheme interoperability GhIPSS Instant Pay (GIP)	SPI bancaire
	Ghana Mobile Money Interoperability (Ghana MMI)	SPI d'argent mobile
Kenya	PesaLink	SPI bancaire
	Kenya Mobile Money	SPI d'argent mobile
Lesotho	LeSwitch	SPI d'argent mobile
Madagascar	Madagascar Mobile Money	SPI d'argent mobile
Malawi	NatSwitch	SPI interdomaines
Maroc	MarocPay	SPI interdomaines
	Virement Instantané	SPI bancaire
Maurice	Mauritius Central Automated Switch (MauCAS)	SPI interdomaines
Mozambique	Sociedade Interbancaria de Moçambique (SIMO)	SPI interdomaines
Nigéria	NIBSS Instant Payment (NIP)	SPI interdomaines
	Nigeria mobile money	SPI d'argent mobile
	eNaira	SPI de monnaie souveraine
Ouganda	Uganda mobile money	SPI d'argent mobile
Rwanda	eKash	SPI interdomaines
République-Unie de Tanzanie	Tanzania Instant Payment System (TIPS)	SPI interdomaines
	Taifa Moja	SPI d'argent mobile
Tunisie	Tunisia mobile money	SPI d'argent mobile
Zambie	National Financial Switch (NFS)	SPI interdomaines
Zimbabwe	ZIMSWITCH Instant Payment Interchange Technology (ZIPIT)	SPI interdomaines

Source : Auteurs, d'après le rapport intitulé « État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique – SIIPS 2024 ».

Encadré 4.4 (cont.)

Sept pays (Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) disposent de plusieurs SPI en vigueur, le Ghana étant le seul pays où les systèmes nationaux sont interopérables. Toutefois, des progrès notables ont été accomplis en matière d'interopérabilité entre les systèmes dans plusieurs pays comme le Kenya, où il est prévu d'intégrer de manière plus harmonieuse les systèmes bancaires et les systèmes d'argent mobile. Les régulateurs de l'Égypte, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie ont tous souscrit à l'appel lancé en faveur de la promotion de l'interopérabilité par la modification des réglementations. Depuis 2010, le paysage africain des systèmes de paiement instantané s'est rééquilibré, passant des systèmes bancaires aux systèmes d'argent mobile, puis aux systèmes interdomaines, qui permettent une interopérabilité totale entre les différents prestataires, instruments et canaux de services financiers bancaires et non bancaires. Le marché est appelé à s'étendre, de nouveaux systèmes de paiement instantané sont en cours d'élaboration dans 31 pays.

En 2023, les SPI ont traité 49 milliards de transactions, le volume annuel le plus élevé à ce jour, soit 47 % de plus qu'en 2022. Cette croissance témoigne d'une utilisation plus ferme des systèmes de paiement instantané dans de nombreux pays. La valeur annuelle totale des systèmes de paiement instantané dépasse 1 000 milliards de dollars. Entre 2020 et 2023, la valeur des transactions traitées par ces systèmes a augmenté de 273 %. Le nombre croissant de systèmes de paiement instantané inclusifs est prometteur pour l'économie numérique africaine, car ils constituent une partie essentielle des infrastructures publiques numériques qui pourraient transformer les sociétés, en stimulant leur participation à l'économie et la croissance économique ainsi qu'en réduisant les inégalités.

Source : État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique – SIIPS 2024.

Urbanisation et dynamique démographique

L'urbanisation est une tendance irréversible qui doit être mise à profit pour la transformation structurelle de l'Afrique, où la majeure partie du produit intérieur brut (PIB), de la richesse et de la prospérité est produite et où vit la majorité de la population[52]. Lors du premier Forum urbain africain, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 4 au 6 septembre 2024, elle a été considérée comme une force de transformation permettant de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, tel que révisé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2022, et de réaliser la vision de l'Afrique énoncée dans l'Agenda 2063[53]. Les États membres et les autres participants ont notamment mis en lumière le lien unissant les villes-régions africaines à la ZLECAf, soulignant la nécessité des stratégies d'investissement transfrontières, de la coopération et des partenariats entre les villes et les régions d'Afrique.

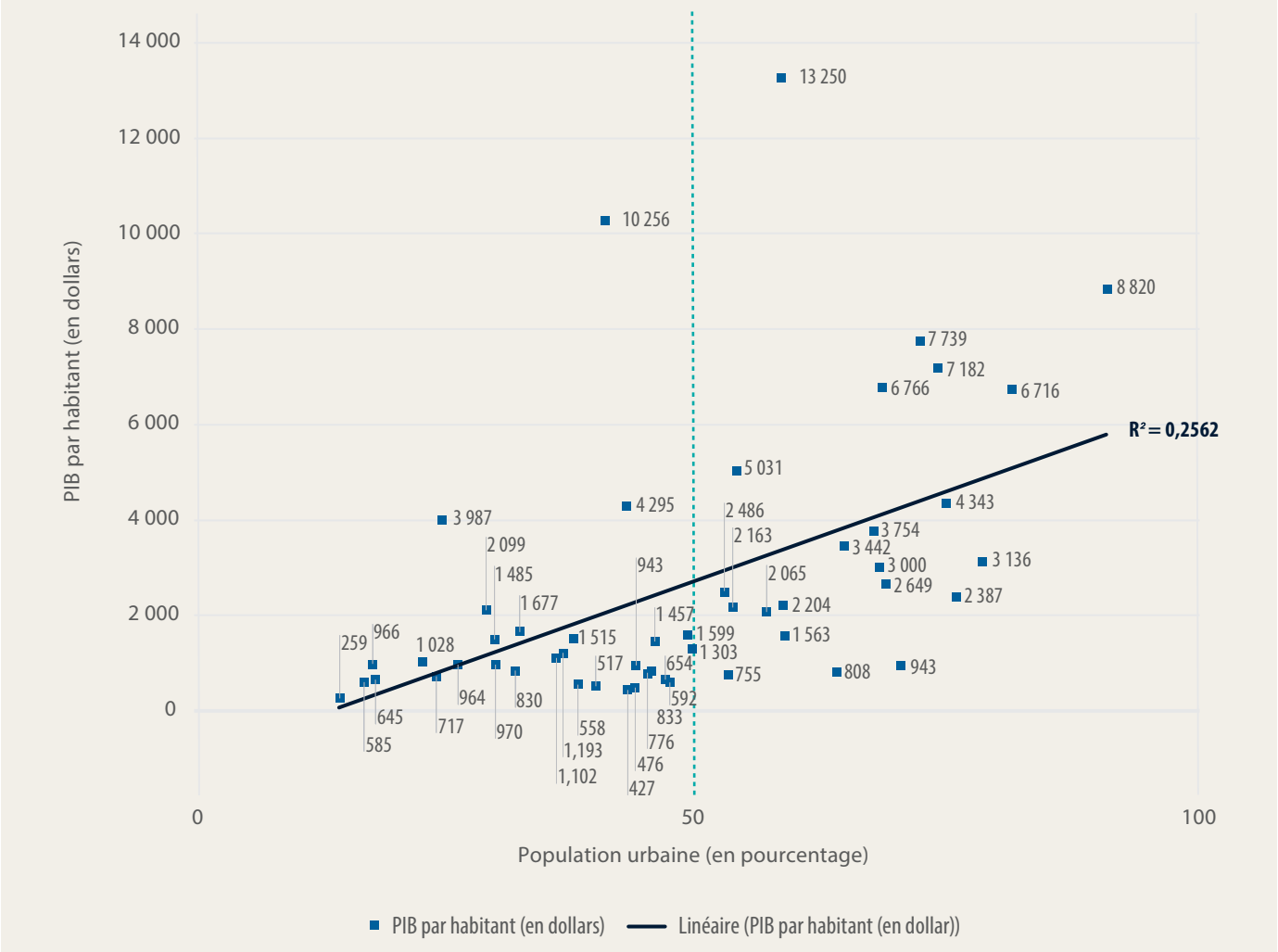
Les participants ont rappelé le rôle central des villes dans le développement économique de l'Afrique, celles-ci ayant contribué à hauteur d'environ 29 % à la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant du continent entre 2001 et 2020[54]. Le regroupement de la population et des activités économiques dans les villes génère des économies d'échelle externes, ce qui rend les personnes physiques et les entreprises plus productives. La productivité augmente en fonction de la diffusion des connaissances parmi les travailleurs, laquelle stimule l'apprentissage et l'innovation. Les liens en amont et en aval entre les entreprises, les fournisseurs et les acheteurs rationalisent les interactions entre les acteurs économiques. En outre, l'existence d'un marché du travail commun facilite l'appariement entre les entreprises et les salariés.

L'urbanisation est une tendance irréversible qui doit être mise à profit pour la transformation structurelle de l'Afrique, où la majeure partie du produit intérieur brut (PIB), de la richesse et de la prospérité est produite et où vit la majorité de la population.

En 2022, les pays les plus urbanisés ont enregistré de meilleures performances économiques, en particulier les 22 des 54 pays dans lesquels plus de la moitié de la population vit en milieu urbain (figure 4.13).

Dans ce contexte, l'urbanisation peut libérer de manière substantielle le potentiel de la ZLECAf en engendrant un marché de consommation en plein essor. Les centres industriels et commerciaux situés dans les zones urbaines peuvent accroître les retombées de la ZLECAf, en attirant davantage d'investissements dans les industries manufacturières et de transformation. Comme des villes telles que Lagos et Johannesburg deviennent des centres de commerce et de production cruciaux, elles contribueront à développer les chaînes de valeur régionales et à faciliter la transformation et l'exportation de marchandises.

Figure 4.13 Relation linéaire entre la population urbaine et le PIB par habitant, 2022



Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données tirées de la base de données World Bank Open Data de la Banque mondiale (source consultée le 2 octobre 2024).

Parallèlement, la ZLECAf tirera parti de nouveaux centres urbains. Les villes situées à proximité des grands axes de transport ou ayant accès à des ressources naturelles peuvent devenir des pôles industriels cruciaux ou des centres commerciaux régionaux, attirant des investissements et des entreprises. Des villes comme Kigali et Lusaka pourraient accélérer le rythme d'industrialisation par leur apport en capital humain et physique.

Les villes attirent les travailleurs qualifiés et non qualifiés, créant ainsi un marché du travail dynamique susceptible d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation s'il est doté des connaissances et des compétences techniques voulues. Il a été relevé que cinq villes africaines accueillaient près de la moitié des start-ups les plus dynamiques d'Afrique, à savoir Johannesburg, Lagos, Le Caire, Le Cap et Nairobi. En outre, les villes peuvent jouer un rôle clé en encourageant la mise en place de partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) pour financer le développement des infrastructures de transport, de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que d'autres infrastructures urbaines.

Avec six Africains sur dix vivant en milieu urbain d'ici 2050, l'urbanisation peut amplifier l'impact transformateur de la ZLECAf.

Avec six Africains sur dix vivant en milieu urbain d'ici 2050, l'urbanisation peut amplifier l'impact transformateur de la ZLECAf[55]. Cette considération est d'autant plus pertinente qu'une transition démographique est en cours en Afrique. Le continent connaît une poussée démographique rapide, due à la baisse des taux de mortalité résultant de l'amélioration des soins de santé et des conditions de vie alors que les taux de natalité restent élevés. Cette deuxième phase de la transition démographique est en train de modifier la structure de la population africaine qui, selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies, passera de 1,5 milliard en 2023 à 2,5 milliards d'ici à 2050[56]. Cette croissance démographique, qui devrait représenter plus de la moitié de l'accroissement mondial de la population au cours de cette période, met en lumière l'importance qu'il y a à libérer

le potentiel du lien entre l'urbanisation et l'intégration régionale. C'est une approche indispensable pour assurer un développement durable et inclusif sur le continent, comme le souligne la déclaration finale du premier Forum urbain africain.

MISE EN PLACE DE LA ZLECAF DANS LE CONTEXTE DES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT PLUS LARGES

Pour libérer le potentiel de transformation de la ZLECAf, il faut définir des mesures stratégiques permettant de la positionner comme un catalyseur de la réalisation d'objectifs de développement plus larges, dans le respect du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. De plus, pour tirer pleinement parti des avantages de la ZLECAf, il faut faire face aux enjeux cruciaux tels que l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé, la transition énergétique, la paix et la sécurité.

Amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire

Les pays en développement restent aux prises avec de multiples problèmes de sécurité alimentaire, une situation qui a été aggravée par la pandémie de Covid-19. En ce qui concerne l'Afrique, 21 % de sa population souffrent de la faim, le pourcentage le plus élevé dans le monde. En 2020, il y avait 768 millions de personnes sous-alimentées dans le monde, dont 282 millions en Afrique. En outre, on s'attend à une dégradation substantielle de la sécurité alimentaire en Afrique d'ici à 2030. Par conséquent, le renforcement de la sécurité alimentaire est susceptible de devenir une priorité absolue dans les politiques de développement des décennies à venir[57]. D'ailleurs, la demande alimentaire intra-africaine devrait augmenter de 178 % d'ici à 2050. Le coût net des importations alimentaires de l'Afrique, qui s'élève actuellement à plus de 40 milliards de dollars par an, devrait atteindre 400 milliards de dollars d'ici à 2030[58]. L'agriculture africaine doit donc subir une transformation structurelle pour répondre à la poussée de la demande alimentaire. La ZLECAf peut contribuer au bien-être des populations africaines par l'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire.

La ZLECAf pourrait contribuer à faciliter le commerce intrarégional des produits agroalimentaires, y compris des zones excédentaires vers les zones déficitaires, ce qui aurait pour effet de stabiliser les prix des denrées alimentaires et d'améliorer la sécurité alimentaire. En contribuant à accroître la participation en amont et en aval, elle faciliterait le renforcement de la participation des secteurs alimentaire et agricole dans les chaînes de valeur mondiales complexes, qui sont des échanges commerciaux de produits intermédiaires franchissant

On s'attend à une dégradation substantielle de la sécurité alimentaire en Afrique d'ici à 2030. Par conséquent, le renforcement de la sécurité alimentaire est susceptible de devenir une priorité absolue dans les politiques de développement des décennies à venir.

au moins deux frontières. La ZLECAf offre également la possibilité de promouvoir la transformation de l'agriculture et d'accroître la compétitivité par le développement des chaînes de valeur agricoles régionales. Il faut renforcer et harmoniser sur l'ensemble du continent les politiques complémentaires relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux obstacles techniques au commerce, ainsi que l'application des règles définies par les organismes internationaux de normalisation tels que la Commission du Codex Alimentarius. Selon les estimations de la FAO, les mesures sanitaires et phytosanitaires augmentent de 13 % en moyenne les prix nationaux des denrées alimentaires en Afrique, hors Afrique du Nord[59]. La normalisation de ces mesures, leur synchronisation et leur comparaison à travers les frontières que permettrait la mise en place de la ZLECAf peuvent réduire ces prix ainsi que les coûts de mise en conformité, accroître le commerce des denrées alimentaires et améliorer le bien-être du consommateur, principalement en éliminant les droits de douane.

La ZLECAf peut directement contribuer à réduire les coûts des denrées alimentaires et doper la croissance des chaînes de valeur alimentaires africaines en favorisant la suppression des droits de douane, des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), des droits d'accise et des autres barrières commerciales applicables aux denrées alimentaires, aux engrais, aux produits agrochimiques et aux intrants agricoles essentiels (encadré 4.5). Selon les estimations, les exportations agricoles intra-africaines progresseront de 49 %, soit 191 milliards de dollars, d'ici à 2035. La productivité et la production régionales seront améliorées par la ZLECAf, qui favorisera également la réaffectation des ressources entre les pays et les secteurs[60]. La production de l'Afrique dépassera son niveau de référence ne tenant pas compte de la ZLECAf de près de 212 milliards de dollars d'ici à 2035.

L'intensification de la libéralisation du commerce est prévue dans les pays africains dotés de barrières élevées, notamment le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, Madagascar, le Nigéria et la République démocratique du Congo. Les droits de douane sur les produits agricoles en Afrique (pondérés en fonction des échanges) diminueraient à hauteur de 5 à 2 %. Si leur suppression pourrait entraîner une réduction des recettes douanières, la mise en place de mécanismes d'ajustement spécialement conçus pour compenser ces pertes peut contribuer à atténuer son incidence sur les budgets publics (chapitre 3).

Amélioration de l'accès aux soins de santé

La dépendance de l'Afrique à l'égard des importations de médicaments et de vaccins montre à quel point le continent a besoin d'une production pharmaceutique locale. Le continent importe environ 70 à 90 % de ses produits pharmaceutiques, pour un coût total de 14,5 milliards de dollars[61], et les fabricants africains ne produisent que 1 % de sa demande de vaccins. Le développement du secteur pharmaceutique revêt une importance capitale pour la croissance économique et le renforcement de la sécurité sanitaire. Du fait que sa population s'accroît rapidement et qu'elle porte près d'un quart (24 %) de la charge de morbidité mondiale[62], l'Afrique a la double tâche difficile de lutter contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles. L'industrialisation par les chaînes de valeur pharmaceutiques lui offre la possibilité exceptionnelle de remédier à ce problème tout en créant des emplois et en renforçant la sécurité sanitaire. Selon les estimations, les possibilités économiques offertes par le secteur de la santé et du bien-être en Afrique devraient s'élever à 259 milliards de dollars d'ici à 2030, et pourraient engendrer 16 millions d'emplois[63].

La libéralisation attachée au protocole de la ZLECAf sur le commerce des services offre aussi des possibilités au secteur de la santé. Parmi les cinq secteurs prioritaires définis dans le cadre du commerce des services, les services financiers – y compris l'assurance – jouent un rôle crucial. Seuls 24,5 % de la population africaine sont couverts par un régime social de protection de la santé[64]. Les frais à la charge des patients demeurent la principale source de financement des dépenses de santé[65] ; ils représentaient en moyenne 35,8 % des dépenses totales de santé sur le continent entre 2012 et 2020[66]. Les dépenses nationales de santé privées, à l'exclusion des frais à la charge des patients, ont fluctué entre 7 et 10 % des dépenses de santé courantes au cours de la même période. Cette situation met en évidence la possibilité cruciale qu'ont les pays de faire intervenir le secteur privé dans le financement de la santé par la fourniture de services d'assurance maladie privés.

Pour libérer ce potentiel, il est indispensable de réaliser des investissements stratégiques dans la recherche-développement, les infrastructures et l'harmonisation des cadres réglementaires. La ZLECAf peut y jouer un rôle central en permettant de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires sur les produits de santé, améliorant ainsi l'accès aux médicaments, au matériel médical et aux services de santé à des prix abordables. Elle peut également renforcer la coopération régionale en matière de santé publique et de surveillance des maladies.

Renforcement du développement des énergies renouvelables

La ZLECAf peut contribuer au développement des ressources énergétiques renouvelables en Afrique en facilitant le commerce transfrontières des produits, technologies et services énergétiques. En favorisant les investissements dans les énergies renouvelables, facilitant le commerce transfrontières de l'énergie et promouvant l'utilisation rationnelle de l'énergie, elle peut contribuer à accélérer la transition du continent vers les énergies vertes. Il convient également de noter que sa mise en place au fil du temps augmentera la demande d'électricité dans tous les secteurs, la portant à 4,4 TWh en 2025, 23 TWh en 2030 et 118 TWh en 2040. La majeure partie de la demande supplémentaire sera comblée par la production d'énergie renouvelable, qui atteindra 84 % en 2040[67].

Du fait que sa population s'accroît rapidement et qu'elle représente près d'un quart (24 %) de la morbidité mondiale, l'Afrique fait face au double défi de lutter contre les maladies transmissibles et celles non transmissibles.

La plupart des pays africains connaissent un grave déficit des ressources nécessaires pour réaliser la transition vers les énergies vertes, ce qui rend indispensable la collaboration régionale dans des cadres tels que la ZLECAf. Les faiblesses de l'architecture financière mondiale – notamment la cherté des emprunts, la fuite des capitaux et la représentation limitée de l'Afrique – entravent l'accès aux financements requis pour mener l'action climatique et exacerbent les inquiétudes des investisseurs. Les risques élevés perçus dans le domaine des énergies renouvelables, tels que les risques d'exploration et de démarrage, ont un effet dissuasif sur les capitaux privés et freinent les efforts à faire pour combler le déficit énergétique de l'Afrique et atteindre les objectifs fixés en matière de décarbonisation.

Pour attirer les investissements, il faut réduire concrètement les risques et procéder en conséquence à des réformes réglementaires plus larges qui rendent le marché de l'électricité plus ouvert, plus attrayant et plus propice aux investissements. Dans ce contexte, les instruments tels que les garanties partielles de crédit, les contrats d'achat d'électricité, les contrats standardisés, les appels à la concurrence (par exemple, les ventes aux enchères) sont de plus en plus productifs et les tarifs y jouent un rôle décisif. Ces instruments, ainsi qu'une combinaison stratégique de ressources publiques et privées adaptée au contexte, peuvent créer des conditions d'investissement plus stables et combler les déficits de financement. Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement vient aussi renforcer le paysage des investissements en établissant des normes uniformes applicables dans toute l'Afrique et en créant des mécanismes tels que les guichets uniques et un organisme panafricain chargé du commerce pour rendre les conditions plus cohérentes.

Encadré 4.5 Libérer le potentiel agricole de l'Afrique : la ZLECAf et le secteur des engrais

L'Afrique possède un immense potentiel agricole, étant dotée de plus de 60 % des terres arables non cultivées de la planète et jouissant de climats diversifiés propices à un large éventail de cultures. Malgré ces atouts naturels, le continent traverse une grave crise de sécurité alimentaire, plus de 282 millions de ses habitants étant sous-alimentés. La conjugaison des changements climatiques, des perturbations des chaînes d'approvisionnement externes et de la forte dépendance à l'égard des importations d'engrais a encore aggravé la situation. Pour lutter contre l'insécurité alimentaire en Afrique, il faut mener des interventions ciblées destinées à accroître la production d'engrais, à améliorer l'accès à ceux-ci et à intensifier le commerce intra-africain.

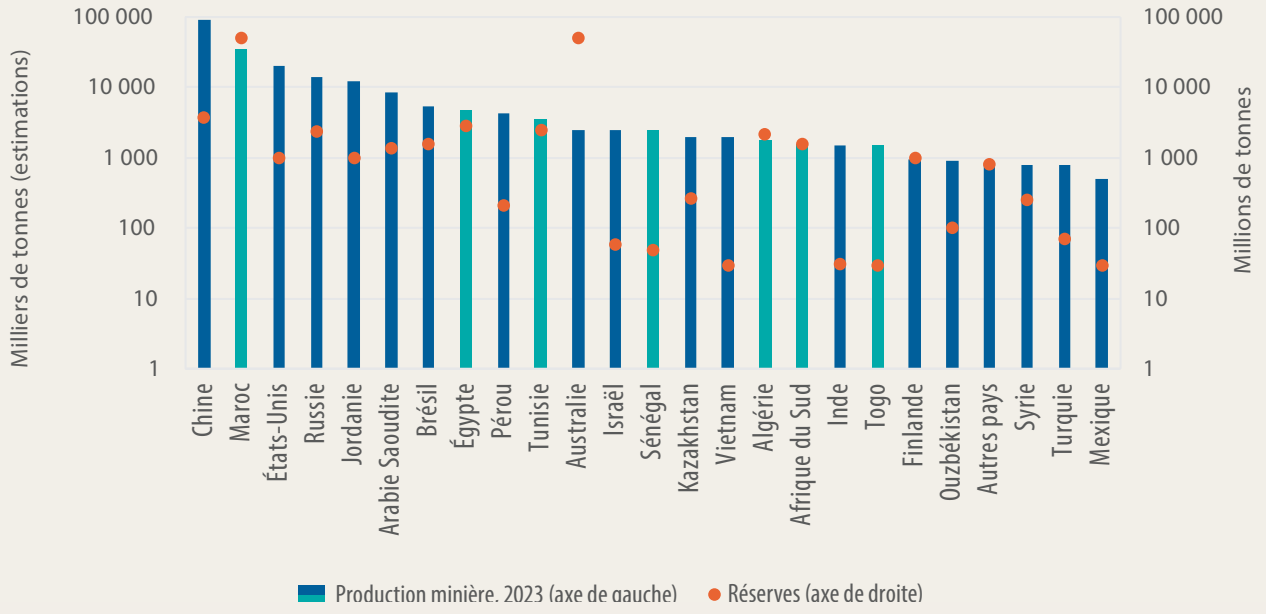
L'Afrique est extrêmement tributaire des engrais importés, dont une part importante provient de la Russie et du Belarus. Les chocs mondiaux, notamment la pandémie de Covid-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ont entraîné une flambée des prix des engrais qui est venue restreindre l'accès des petits exploitants agricoles, réduire les rendements et aggraver l'insécurité alimentaire. Le renforcement de la production nationale d'engrais en Afrique et la rationalisation de leur distribution sur le continent peuvent atténuer ces risques et accroître la résilience du secteur agricole.

L'Afrique du Nord – en particulier l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie – possède de vastes réserves de phosphate et a mis en place des capacités de production d'engrais qui peuvent être exploitées pour réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des fournisseurs extérieurs et renforcer les chaînes de valeur régionales (figure d'encadré 4.5.1). Des mesures publiques telles que les « subventions intelligentes » octroyées sous forme de bons d'achat d'intrants pourraient aider les petits exploitants à se procurer des engrais tout en stimulant la participation du secteur privé. La réalisation d'investissements dans les infrastructures de transport, la facilitation du commerce et les mécanismes de financement tels que le Mécanisme africain de financement du développement des engrais (MAFDE) peuvent améliorer davantage l'accès aux engrais sur le continent. Il importe également d'harmoniser les normes de qualité, de sécurité et de durabilité sur le continent, celles-ci pouvant dans le cas contraire servir d'obstacles non tarifaires au commerce intra-africain des engrais et encourager leurs exportations en dehors de l'Afrique.

La ZLECAf offre une importante possibilité de libérer le commerce intra-africain des engrais pour réduire les coûts de ceux-ci et les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement. En éliminant les obstacles au commerce à la frontière et en deçà et en renforçant la coopération régionale, elle peut faciliter la circulation des engrais depuis les grands centres de production d'Afrique du Nord jusqu'aux régions agricoles à forte demande du reste de l'Afrique. L'élargissement des chaînes régionales d'approvisionnement en engrais dans le cadre de la ZLECAf permettra d'améliorer la sécurité alimentaire, mais il contribuera également à la transformation économique générale de l'Afrique en renforçant la productivité agricole et en réduisant la dépendance à l'égard des marchés mondiaux volatils.

Source : CEA 2024b ; CEA 2025.

Figure d'encadré 4.5.1 Principaux producteurs mondiaux de phosphates, 2023



Source : United States Geological Survey 202279.

Note : Les producteurs africains sont surlignés.

La collaboration régionale au titre de la ZLECAf peut aider chaque pays africain à développer des compétences de base dans les technologies de transition énergétique en tirant parti de son avantage comparatif. Par exemple, le développement d'une capacité solaire d'un gigawatt nécessite un énorme investissement d'environ 900 millions de dollars, ce qui est difficile en raison de la modicité des ressources financières de nombreux pays africains. Le processus de production de l'énergie solaire photovoltaïque est également très énergivore, en particulier dans les étapes chimiques, ce qui le rend peu réalisable dans les pays où le coût de l'électricité est élevé. En créant une chaîne de valeur régionale de l'énergie solaire photovoltaïque alignée sur les règles d'origine et les caractéristiques techniques des produits de la ZLECAf, les pays peuvent mieux répartir ces coûts et tirer parti de leurs atouts particuliers. Par exemple, les pays dans lesquels le coût de l'électricité est inférieur à 0,05 dollars par kWh, comme l'Algérie, l'Angola, l'Éthiopie, le Soudan et la Zambie, sont bien placés pour gérer les segments à forte intensité énergétique de la chaîne de valeur, comme la production de cadres en aluminium pour les panneaux photovoltaïques. En revanche, les pays comme le Ghana, la Guinée et le Mozambique, qui disposent d'abondantes ressources en bauxite (la matière première de l'alumine utilisée dans les panneaux photovoltaïques), peuvent se concentrer sur la fourniture de ces ressources aux régions où les coûts de l'électricité sont moins élevés aux fins d'une transformation plus poussée (encadré 4.6)[68].

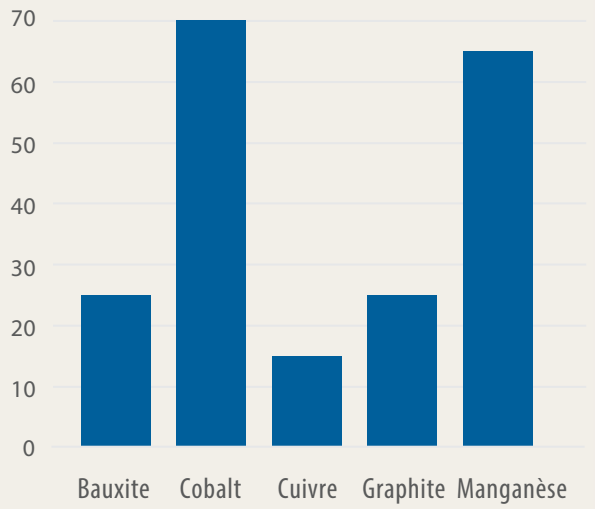
La collaboration régionale au titre de la ZLECAf peut aider chaque pays africain à développer des compétences de base dans les technologies de transition énergétique en tirant parti de son avantage comparatif.

Encadré 4.6 Promotion de la valorisation des ressources minérales par le commerce régional

Les abondantes ressources minérales de l'Afrique, qui représentent environ un tiers des réserves mondiales, peuvent contribuer énormément à assurer sa transformation économique par une industrialisation axée sur les ressources naturelles[69]. Toutefois, il est difficile de traduire ce potentiel en entreprises génératrices de recettes, d'emplois et de valeur ajoutée. Le commerce régional est un élément crucial pour le libérer en favorisant le développement et le renforcement des chaînes de valeur dans le secteur minéral africain.

L'explosion de la demande mondiale de minéraux critiques essentiels à la transition énergétique offre à l'Afrique la possibilité d'accélérer la création de valeur ajoutée dans son secteur des ressources minérales, à condition qu'elle s'accompagne de politiques industrielles favorables et d'une collaboration régionale. Comme le monde s'efforce d'atteindre les objectifs climatiques et d'abandonner les combustibles fossiles, la production de véhicules électriques, d'éoliennes, de panneaux solaires, d'électrolyseurs et d'autres technologies vertes augmente rapidement. Ces technologies sont fortement tributaires des minéraux critiques essentiels à la transition énergétique, dont beaucoup se trouvent dans d'importantes réserves en Afrique (figure d'encadré 4.6.1).

Figure d'encadré 4.6.1 Part actuelle de l'Afrique dans la production de certains minéraux critiques (en pourcentage)

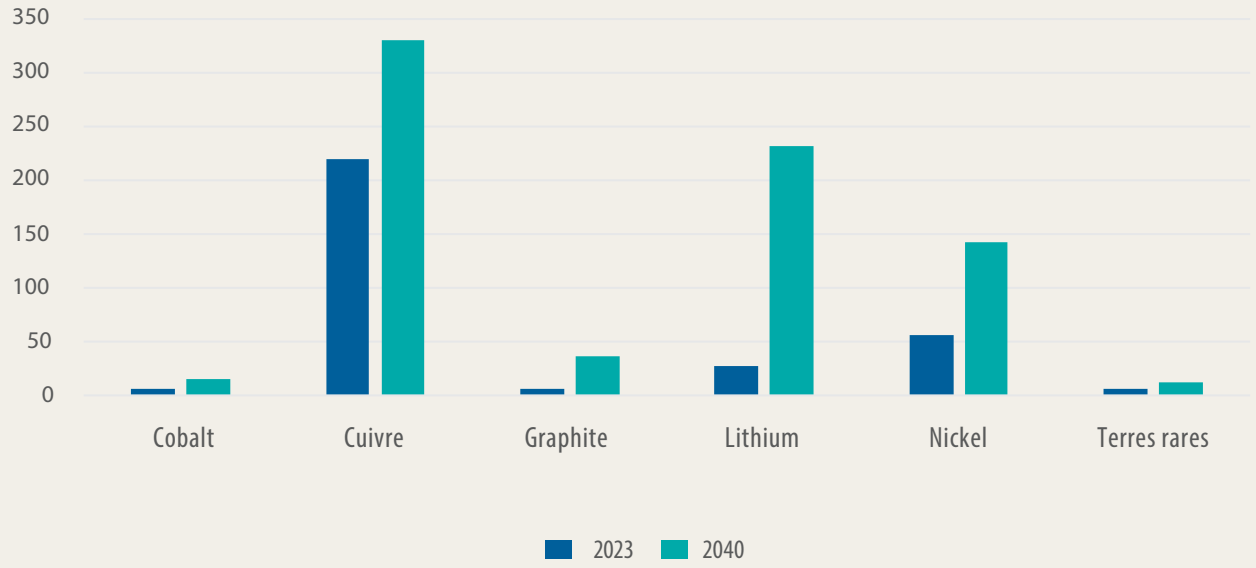


Source : Calculs établis par la CEA à l'aide de données tirées d'une publication de United States Geological Survey, le Service géologique des États-Unis, intitulée Mineral Commodity Summaries (2023).

La transition énergétique mondiale accentue la flambée de la demande de minéraux critiques, à tel point que, selon les estimations, la valeur marchande d'un panier de six minéraux clés – cuivre, lithium, nickel, cobalt, graphite et terres rares – doublera pour atteindre 770 milliards de dollars d'ici à 2040 (figure d'encadré 4.6.2)[70]. L'attention accrue portée par la communauté internationale à ces minéraux confère à l'Afrique un pouvoir de négociation plus important que lors des phases d'expansion minière passées, et si la région parle d'une même voix pour mobiliser de nouveaux partenaires de développement, il sera possible de conclure de meilleurs accords pour la création de valeur ajoutée locale, le transfert de technologie et d'autres priorités.

Encadré 4.6 (suite)

Figure d'encadré 4.6.2 Augmentation de la valeur marchande de certains minéraux critiques entre 2023 et 2040 (scénario Zéro émission nette)



Source : AIE (2024).

Par conséquent, les responsables de l'élaboration des politiques sont en train de rechercher dans les chaînes de valeur des minéraux critiques les domaines dans lesquels il y a lieu de réaliser des investissements et d'ouvrir de nouvelles possibilités. L'une de ces possibilités qui s'offrent à l'Afrique réside dans la chaîne de valeur des batteries et des véhicules électriques, où les ressources de la région peuvent être exploitées pour fabriquer des précurseurs de batteries au lithium-ion, des cellules de batteries et, en fin de compte, des produits finis tels que les véhicules électriques. Selon les estimations, la création de valeur ajoutée permettrait à la région de passer du maillon de cette chaîne de valeur axé sur la seule exploitation minière (évalué à 11 milliards de dollars), à la production de précurseurs (271 milliards de dollars), et enfin à la fabrication de véhicules électriques (7 000 milliards de dollars en 2030, puis 46 000 milliards de dollars à l'horizon 2050)[71]. Les données disponibles confirment l'attrait de cette perspective pour les investisseurs : comme le note BloombergNEF, la production de précurseurs de batteries en République démocratique du Congo – qui fournit 70 % du cobalt utilisé dans le monde, ainsi que d'autres minéraux clés – serait à la fois moins coûteuse et plus « verte » que celle réalisée en Chine, en Pologne ou aux États-Unis.

Un programme aussi ambitieux s'appuierait sur l'intégration régionale et le commerce régional. La République démocratique du Congo et la Zambie ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir une collaboration transfrontalière dans le domaine des batteries, au moyen d'une zone économique spéciale et d'un centre d'excellence communs. Le choix des fournisseurs de matières premières, d'intrants techniques et de compétences techniques doit se faire partout dans les pays membres de communautés régionales telles que la SADC et la CAE ; il est également prévu d'exploiter les nouveaux centres d'intérêt en concurrence de la région, tels que le corridor de Lobito, soutenu par les États-Unis et l'Union européenne, qui part de l'Angola, et le chemin de fer de Tazara, soutenu par la Chine, qui part de la République-Unie de Tanzanie.

L'intégration régionale peut également renforcer les entreprises du secteur des minéraux par la mise en commun des marchés qui rendrait les possibilités offertes par la région plus attrayantes pour les investisseurs. Dans une étude réalisée sur la valeur ajoutée en amont dans l'extraction de l'or en Afrique de l'Ouest, il a été constaté que 21 intrants miniers clés pourraient être produits localement au cas où les fournisseurs locaux bénéficieraient de l'appui voulu. Il importe de noter que l'élargissement du marché de ces biens du Ghana vers un ensemble de trois pays aurifères de la CEDEAO l'a porté a plus de son double, le marché étant passé de 1,21 milliard de dollars pour le seul Ghana à 2,66 milliards de dollars pour la sous-région[72].

L'intégration et le commerce régional sont donc des éléments nécessaires à l'utilisation des ressources minérales pour créer des chaînes de valeur et stimuler l'industrialisation à des fins de développement. Pour promouvoir ces initiatives transfrontières d'industrialisation axées sur les minéraux, il faut tenir compte de la Vision minière de l'Afrique et de ses principes clés dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, ainsi que dans celle de la future Stratégie africaine des minéraux verts.

Renforcement de la paix et de la stabilité au moyen de la coopération économique

Les conflits ont été le principal casse-tête de l'Afrique au cours de la majeure partie des dernières décennies. Bien que leur ampleur ait diminué ces dernières années, la région est toujours exposée aux conflits, lesquels ont touché environ 30 % des pays en 2019. En outre, depuis le milieu des années 2000, on assiste à une recrudescence des conflits armés en Afrique.

Non seulement les conflits causent d'immenses souffrances humaines, mais leurs coûts économiques sont considérables[73]. La mise en place de la ZLECAf va en principe créer des problèmes à résoudre et des possibilités à exploiter qui viendront redessiner les contours de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. À mesure que l'intégration économique s'approfondit, le coût des conflits augmente, ce qui rend la paix plus attrayante. La ZLECAf et le Fonds pour la paix de l'Union africaine peuvent se renforcer mutuellement, mettant ainsi en évidence les liens qui unissent le développement économique à la paix et à la sécurité. Ces liens dépassent les frontières de l'Afrique. Comme le continent devient plus stable économiquement et plus pacifique, il peut nouer des partenariats plus solides dans le monde entier. Une Afrique prospère peut contribuer plus efficacement aux efforts de paix et de sécurité dans le monde, tandis qu'un environnement pacifique attire les investissements étrangers, ce qui dope la croissance économique[74].

Réduction de la pauvreté et des inégalités

L'Afrique est aux prises avec des problèmes multiples et interdépendants, notamment la pauvreté généralisée, les inégalités, le sous-emploi et le manque de diversification économique. Comme indiqué au chapitre premier, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté international, fixé à 2,15 dollars par jour, a atteint 32,6 % en 2024, soit un niveau nettement éloigné de l'objectif de 23 % prévu dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour 2023. De même, la population sous-employée de l'Afrique se chiffre à 31 %, dépassant ainsi nettement la moyenne mondiale (6,4 %)[75]. En outre, les disparités régionales – en particulier entre les pays sans littoral et les petits pays insulaires, ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines – accentuent les inégalités et contribuent à la concentration de la pauvreté. Non seulement ces problèmes entravent la croissance économique, mais ils alimentent les troubles sociaux et l'instabilité sociale.

La mobilité de la main-d'œuvre et la transférabilité des compétences sont des conditions cruciales pour accroître les possibilités d'emploi en Afrique, en particulier dans le cadre de la ZLECAf. En permettant aux travailleurs de se déplacer librement et d'appliquer leurs compétences là où elles sont le plus nécessaires, les pays peuvent remédier efficacement aux pénuries de main-d'œuvre et accroître leur productivité, en particulier dans les secteurs qui demandent des compétences particulières[76].

La mise en place de la ZLECAf va en principe créer des problèmes à résoudre et des possibilités à exploiter qui viendront redessiner les contours de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. À mesure que l'intégration économique s'approfondit, le coût des conflits augmente, ce qui rend la paix plus attrayante.

La ZLECAf peut faciliter les voies de migration légale et permettre de réduire les migrations irrégulières en intégrant les marchés du travail et en créant des emplois correspondant aux besoins locaux. Pour assurer cette intégration, il faut établir des cadres de reconnaissance des qualifications par-delà les frontières et mettre en place une gouvernance institutionnelle solide en matière de migration, notamment en se dotant de mécanismes clairs de protection juridique des droits des travailleurs migrants et en veillant à faciliter leur mobilité.

L'adoption d'une approche collaborative faisant appel à divers organismes publics – tels que ceux chargés du travail, de l'immigration, de l'éducation et du commerce – est une mesure essentielle pour gérer la mobilité de la main-d'œuvre et la libre circulation des personnes à l'intérieur des pays. La coopération régionale est aussi nécessaire pour assurer une bonne gouvernance continentale des migrations[77].

Comme indiqué dans les chapitres précédents, l'Afrique est en proie à des problèmes nés de sa forte dépendance à l'égard des matières premières et de la faiblesse du niveau de diversification de son économie. La diversification de l'économie dans les secteurs tels que l'industrie manufacturière, les services et la technologie est donc indispensable pour réduire la vulnérabilité du continent et assurer le développement durable. De nombreux pays africains vivent principalement de l'exportation de matières premières, telles que les minéraux, le pétrole et les produits agricoles, ce qui rend leurs économies vulnérables face aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base. Les pays africains ont des niveaux de concentration des produits relativement élevés, malgré le recul de leur indice de concentration des produits d'exportation, ramené de 0,240 en 2022 à 0,227 en 2023[78]. Leur dépendance à l'égard des matières premières limite leur capacité à réaliser une croissance durable à long terme. De plus, elle entrave la création d'emplois, l'innovation et le développement industriel, si bien qu'il est difficile aux pays de bâtir des économies plus résilientes et plus inclusives.

Propositions d'actions stratégiques transformatrices

- Parallèlement à la mise en place de la ZLECAf, les pays africains doivent accélérer la mise en œuvre des cadres complémentaires tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (Plan d'action BIAT), afin de tirer pleinement parti des avantages de la ZLECAf. Bien que les sept groupes thématiques inscrits dans ce plan soient interdépendants et se renforcent mutuellement, mettre l'accent sur les groupes de la facilitation du commerce, du financement du commerce et des informations commerciales peut produire des avantages considérables. Non seulement cette approche profiterait aux petites et moyennes entreprises (PME), mais elle donnerait des moyens d'action aux groupes marginalisés, notamment aux femmes, aux jeunes et aux collectivités rurales, qui participent activement au commerce transfrontalier.
- Les pays africains doivent continuer à réaliser des investissements dans le développement des infrastructures, et veiller à ce que ces investissements concordent avec les objectifs économiques et commerciaux plus larges, tout en mettant l'accent sur les connexions régionales critiques et en comblant les lacunes existantes.
- Les pays africains doivent harmoniser leurs politiques commerciales, rationaliser leurs régimes douaniers et mettre en place des cadres réglementaires satisfaisants, ces éléments étant indispensables pour créer un environnement commercial efficace dans le cadre de la ZLECAF.
- Les pays africains doivent continuer à investir dans la connectivité numérique et les infrastructures d'Internet afin d'intensifier l'inclusion numérique et de tirer pleinement parti des avantages de l'économie numérique.
- Les pays africains doivent tirer parti des possibilités offertes par la ZLECAf pour remédier à leurs problèmes de développement généraux. Pour ce faire, ils doivent notamment accroître leur productivité agricole pour améliorer leur sécurité alimentaire, exploiter les possibilités offertes par le secteur de la santé pour renforcer leur sécurité sanitaire, intensifier le développement des énergies renouvelables pour combler leur déficit énergétique, encourager la valorisation des minéraux à l'aide du commerce régional et assurer la paix et la stabilité par la coopération économique. La ZLECAf peut servir de catalyseur dans ce domaine, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et les inégalités et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable définis dans le Programme 2030 et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abata, F. et J. Kincaid (2018). "*Effects of Air Transport Market Liberalisation in the East African Community (EAC)*". Journal of Transport Economics and Policy, vol. 52, n° 4.

AfricaNenda, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque mondiale (2023). *État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique – SIIPS 2023*. Disponible à l'adresse : https://www.africanenda.org/fr/siips2023.

_____ (2024). *État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique – SIIPS 2024*. Disponible à l'adresse : https://www.africanenda.org/fr/siips2024.

Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) (2024). *Tableau de bord des projets PIDA*. AU-PIDA. Disponible à l'adresse : https://www.au-pida.org/pida-projects/.

Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) (2023). *Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre*. Disponible à l'adresse : https://www.au-pida.org/wp-content/uploads/2023/09/PIDA-Progress-Report_WEB_FR_0.pdf.

Agence internationale de l'énergie (AIE) (2024). *Global Critical Minerals Outlook*. Executive Summary. Disponible à l'adresse : https://www.iea.org/reports/global-critical-minerals-outlook–2024/executive-summary (en anglais). Site consulté le 23 août 2024.

Association du transport aérien international (IATA). IATA Consulting (2021). *Continental Study on the Benefits of the Single African Air Transport Market (SAATM) and Communication Strategy for SAATM Advocacy*. Disponible à l'adresse : https://www.afcac.org/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2023/09/Continental_Study.pdf.

Banque africaine de développement (BAD) (2018). « Les infrastructures africaines : un potentiel considérable, mais un impact limité sur la croissance équitable ». Dans *Perspectives économiques en Afrique 2018* (chapitre 3). BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_FR.pdf.

Banque africaine d'import-export (Afreximbank) (2017). *African Trade Report 2017*. Afreximbank, Le Caire. Disponible à l'adresse : https://media.afreximbank.com/afrexim/2017-African-Trade-Report.pdf (en anglais).

_____ (2024). « *Afreximbank va doubler le financement du commerce intra-africain en le portant à 40 milliards de dollars US d'ici 2026* ». 9 août. Disponible à l'adresse : https://www.afreximbank.com/fr/afreximbank-va-doubler-le-financement-du-commerce-intra-africain-en-le-portant-a-40-milliards-de-dollars-us-dici-2026/.

Banga, K., J. Keane, M. Méndez-Parra, L. Pettinotti, et L. Sommer (2020). *African Trade and COVID–19: The Supply Chain Dimension*. Document de travail 586. Commission économique pour l'Afrique. Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/48444/b12017334.pdf?sequence=1&isAllowed=y (en anglais).

Banque mondiale (2019). « *Garantir l'accès au haut débit pour tous en Afrique — un enjeu à 100 milliards de dollars* ». Communiqué de presse, 17 octobre. Disponible à l'adresse : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/10/17/achieving-broadband-access-for-all-in-africa-comes-with-a-100-billion-price-tag.

_____ (2024). *Utilisateurs d'Internet (% de la population)*. Disponible à l'adresse : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS.

BloombergNEF (2021). *The Cost of Producing Battery Precursors in the DRC*. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/48054 (en anglais). Site consulté le 26 août 2024.

Busia, K. et J. Sloan (2017). "*Harnessing the Africa Mining Vision to Capture the Developmental Benefits of Mineral Resources*". Dans *A Better World—Actions and Commitments to the Sustainable Development Goals, Vol. 2: Just, Peaceful and Inclusive Societies*, sous la direction de Tudor Rose. ISBN 978–0–9956487–1–5.

Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) (2023). *African Civil Aviation Commission Newsletter, Fourth Edition 2023*. Disponible à l'adresse : https://www.afcac.org/wp-content/uploads/2023/12/AFCAC-NEWSLETTER-4TH-EDITION-2023.pdf (en anglais).

_____ (2024). "*SAATM States*". Disponible à l'adresse : https://www.afcac.org/saatm_states/ (en anglais). Site consulté le 6 janvier 2025.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2024). *Regional Digital Trade Integration Index 2.0: A Guide*. Disponible à l'adresse : https://dtri.uneca.org/assets/data/publications/ECA-ECLAC-ESCAP-2024-RP-Regional-digital-trade-integration-index-2.0-guide-en.pdf (en anglais).

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2018). *Scaling Up Value Creation and Local Development in the Mining Sector in Ghana.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://www.tralac.org/documents/news/2307-scaling-up-value-creation-and-local-development-in-the-mining-sector-in-ghana-uneca-september-2018/file.html (en anglais).

_____ (2019). *Healthcare and Economic Growth in Africa.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/43118/b11955521.pdf?sequence=4&isAllowed=y (en anglais).

_____ (2021a). *Vers une estimation préliminaire du commerce transfrontière informel en Afrique*. CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/46488.

_____ (2021b). *Identifier les produits et les chaînes de valeur prioritaires pour l'harmonisation des normes en Afrique*. CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/48418.

_____ (2022). *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services.* CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://hdl.handle.net/10855/47596 (en anglais).

_____. (2023). *Informal Cross-Border Trade in the Economic Community of West African States (ECOWAS) Region 2023*. CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50209 (en anglais).

_____ (2024a). *Répercussions socioéconomiques*

des conflits en Afrique. CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50166.

_____ (2024b). *Solutions nord-africaines à la crise alimentaire en Afrique : rôle des engrais et politiques de soutien*.

CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50216/000017.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

_____ (2025). *Keynote speech by Samaila Zubairu, President & CEO, Africa Finance Corporation at the Africa Business Forum 2025*. CEA, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://www.uneca.org/stories/keynote-speech-by-samaila-zubairu%2C-president-%26-ceo%2C-africa-finance-corporation-at-the-africa (en anglais).

_____ (à paraître a). *Action Plan for Boosting Intra-African Trade (BIAT): Progress, Implementation Challenges, and Implications for the AfCFTA* CEA, Addis-Abeba. _____ (à paraître b). *Assessing Regional Integration in Africa XI.* CEA, Addis-Abeba. _____ (à paraître c). *Enhancing Intra-African Trade Through Digitalization: From a Regulatory Perspective.* CEA, Addis-Abeba.

_____ et Commission de l'Union africaine (CUA) (2023). *La libre circulation des personnes au service du commerce :accélérer la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, en appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine*. Document de recherche sur les politiques. Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50019.

_____ (à paraître). *Provisions for Enhancing Free Movement of Persons and Pathways for Labour Mobility and Skills Portability in Ghana, Kenya, and Zambia for the Realisation of the AfCFTA*.

_____, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et banque africaine de développement (BAD) (2024). *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024 : Renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples – La mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes.* Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50187.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2016). *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 — La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*. CNUCED, Genève. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/tdr2016_fr.pdf.

_____ (2024a). *Rapport sur le commerce et le développement 2024 – Repenser le développement à l'ère du mécontentement*.

Disponible à l'adresse : https://unctad.org/fr/publication/rapport-sur-le-commerce-et-le-developpement-2024#.

_____ (2024b). Centre de données UNCTADstat. Consulté le 6 août 2024. Disponible à l'adresse : https://unctadstat.unctad.org/fr-FR/Index.html.

_____ et Banque mondiale (2018). *The Unseen Impact of Nontariff Measures: Insights from a New Database*. CNUCED, Genève.

Conway, M., T. Holt, A. Sabow, et I. Yuan Sun. 2019. *Should sub-Saharan Africa make its own drugs?* McKinsey & Company. Disponible à l'adresse : https://www.mckinsey.com/industries/public-sector/our-insights/should-sub-saharan-africa-make-its-own-drugs (en anglais).

Commission de l'Union africaine (CUA) (2015). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.* Disponible à l'adresse : https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble.

_____ (2024). *Déclaration du Forum urbain africain sur l'urbanisation durable pour la transformation de l'Afrique*. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/44056-doc-AFRICA_URBAN_FORUM_DECLARATION_French.pdf.

_____ et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021). *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*. CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr.

Data Centre Map (2024). Africa Data Centre Map. Disponible à l'adresse : https://www.datacentermap.com/africa/ (en anglais).

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DAES) (2018). "*68 % of the World Population Projected to Live in Urban Areas by 2050, Says UN*". Disponible à l'adresse : https://www.un.org/development/desa/en/news/population/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html (en anglais).

Duval, Y. et C. Utoktham (2009). *Behind-the-Border Trade Facilitation in Asia-Pacific: Cost of Trade, Credit Information, Contract Enforcement, and Regulatory Coherence*. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok.

Fusacchia, I., J. Bali et L. Salvatici (2021). "*The AfCFTA Impact on Agricultural and Food Trade: A Value-Added Perspective*". Roma Tre University, Rome ; International Rice Research Institute, Los Baños (Philippines): 1-48. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/355575102_The_AfCFTA_impact_on_agricultural_and_food_trade_a_value_added_perspective (en anglais).

Grupo One Air (n.d.) *Freedoms of the Air*. Disponible à l'adresse : https://www.grupooneair.com/freedoms-of-the-air/ (en anglais). Site consulté le 6 janvier 2025.

GSMA (2024). *State of the Industry Report on Mobile Money 2024*. GSMA, Londres. Disponible à l'adresse : https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2024/03/GSMA-SOTIR–2024_Report_v7–2.pdf (en anglais).

Hamilton, P. (2022). "*Fibre (Chapter 7)*". Dans *African Wireless Communications Yearbook*. Disponible à l'adresse : https://www.africanwirelesscomms.com/Media/Default/archive/AWCY/2022/AWCY22-CH7.pdf (en anglais).

Hoekman, B. et A. Nicita (2008). "*Trade Policy, Trade Costs and Developing Country Trade*". Policy Research Working Paper Series 4797. Banque mondiale, Washington.

International Trade Administration (ITA) (Service de la gestion du commerce international du Département du commerce des États-Unis) (2022). *The Rise of eCommerce in Africa*. Disponible à l'adresse : https://www.trade.gov/rise-ecommerce-africa (en anglais).

Mackenzie, J. (2018). "*How a Rural Community Built South Africa's First ISP Owned and Run by a Cooperative*". *The Conversation*, 15 février. Disponible à l'adresse : https://theconversation.com/how-a-rural-community-built-south-africas-first-isp-owned-and-run-by-a-cooperative–87448 (en anglais).

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (2024). *COMESA-EAC-SADC Tripartite Free Trade Area to Come into Force on 25th July 2024*. 29 août. Disponible à l'adresse :

https://www.comesa.int/comesa-eac-sadc-tripartite-free-trade-area-to-come-into-force-on-25th-july-2024/ (en anglais).

McKinsey & Company (2021). *Should Sub-Saharan Africa Make Its Own Drugs?* Disponible à l'adresse : https://www.mckinsey.com/industries/public-sector/our-insights/should-sub-saharan-africa-make-its-own-drugs (en anglais).

Murithi, T. (2023). *African Continental Free Trade Area and Its Implication for Regional Peace and Security*. The Institute for Justice and Reconciliation. Disponible à l'adresse : https://www.ijr.org.za/home/wp-content/uploads/2023/10/800806-IJR-PB41-ACFTA-July–2023.pdf (en anglais).

Nations Unies (2022). *High-Level Meeting on the Implementation of the New Urban Agenda.* Disponible à l'adresse : https://www.un.org/pga/76/high-level-meeting-on-the-implementation-of-the-new-urban-agenda/ (en anglais).

_____ (2023). *Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023.* CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), Bangkok.

_____ (2024). *World Population Prospects 2024: Summary of Results.* UN DESA/POP/2024/TR/NO. 9, Nations Unies,New York.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021). *Dynamiques du développement en Afrique 2021 :Transformation digitale et qualité de l'emploi.* Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://www.oecd.org/fr/publications/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2021_cd08eac8-fr.html

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2023). *Key Issues in Digital Trade Review: OECD Global Forum on Trade 2023 "Making Digital Trade Work for All."* Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1787/b2a9c4b1-en (en anglais).

_____, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque africaine de développement (BAD) (2022). *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2022 : Le rayonnement économique des villes africaines*. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1787/aa4762cf-fr.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2022). *Un éclairage nouveau sur le cadre réglementaire évolutif du commerce des services numériques*. Disponible à l'adresse : https://dtri.uneca.org/assets/data/publications/shedding-new-light-fr.pdf.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2021a). *The State of Food Security and Nutrition in the World 2021*. FAO, Rome. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/3/cb4474en/online/cb4474en.html (en anglais).

_____ (2021b). *Trade and Food Safety Standards: African Free Trade and Food Safety*. FAO COVID-19 Response and Recovery Programme: Africa. Accra. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.4060/cb3635en (en anglais).

Organisation internationale du Travail (OIT) (2024). *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*. Disponible à l'adresse : https://www.social-protection.org/gimi/Media.action;jsessionid=SG9MbctlJ3snqiqhuJZYIw2mXK_f5H6uAm9th_ZoWs4Xtts6A4Hb!-1726774509?id=20057.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2022). *World Health Statistics 2022.* OMS, Genève. Disponible à l'adresse : https://www.who.int/news/item/20-05-2022-world-health-statistics-2022 (en anglais).

_____ Région Afrique (2024). *Health Expenditure Atlas 2023.* OMS Région Afrique, Brazzaville. Disponible à l'adresse : https://www.afro.who.int/publications/who-african-region-health-expenditure-atlas-2023-0 (en anglais).

Ouédraogo, N. S. et J. M. Kilolo (2024). "*Africa's Critical Minerals Can Power the Global Low-Carbon Transition*". *IOPscience*. Disponible à l'adresse : https://iopscience.iop.org/article/10.1088/2516–1083/ad46da (en anglais).

Pan Africa Quality Infrastructure (PAQI) (2023). *TBT/QI Stocktaking Document–2023 Edition*. Disponible à l'adresse : https://www.paqi.org/wp-content/uploads/2023/10/PAQI_Stock_Taking_2023_WEB.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2023). *Empowering African Women in Cross-Border Trade: A Differentiated Approach for Success*. PNUD, New York. Disponible à l'adresse : https://www.undp.org/ghana/blog/empowering-african-women-cross-border-trade-differentiated-approach-success (en anglais).

Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2023). *Digital Infrastructure in Africa*. Disponible à l'adresse : https://repository.uneca.org/handle/10855/50027 (en anglais).

Union internationale des télécommunications (UIT) (2023a). *Digital Gender Parity Is Still a Distant Prospect in Regions with Low Internet Use*. Disponible à l'adresse : https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-the-gender-digital-divide/ (en anglais).

_____ (2023b). *Internet Use in Urban and Rural Areas*. Disponible à l'adresse : https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-internet-use-in-urban-and-rural-areas/ (en anglais).

_____ (2024). *Facts and Figures 2024: The Gender Digital Divide*. Disponible à l'adresse : https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2024/11/10/ff24-the-gender-digital-divide/ (en anglais).

_____ (2024). ITU DataHub. Consulté le 4 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://datahub.itu.int/data/?e=1 (en anglais).

Union africaine. 2014. *Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel*. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-treaty-0048_-_african_union_convention_on_cyber_security_and_personal_data_protection_f.pdf.

_____ (2019a). *Stratégie de l'Union africaine pour le développement des petites et moyennes entreprises et industries en Afrique. Deuxième comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, l'industrie et les minerais (STC-TIM), 8-12 janvier 2019*. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/43060-wd-SME_Strategy_-_French.pdf.

_____ (2019b). *Sanitary and Phytosanitary (SPS) Policy Framework for Africa*. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/40036-doc-au_sps_policy_framework_-_full_document.pdf (en anglais).

U.S. Geological Survey. 2024. *Mineral Commodity Summaries 2024: Phosphate Rock*. Département américain de l'intérieur. Disponible à l'adresse : https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2024/mcs2024-phosphate.pdf (en anglais).

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1 CEA (à paraître a).

2 Afreximbank (2017) ; CNUCED (2016).

3 CEA (à paraître a).

4 « Article 5 – Principes : La ZLECAf est régie par les principes suivants : […] b) les Zones de libre-échange (ZLE) des CER comme piliers de la ZLECAf ».

5 « Article 19 : Conflit et incompatibilité avec d'autres accords régionaux – 1. En cas de conflit et d'incompatibilité entre le présent Accord et tout autre accord régional, le présent Accord prévaut dans la mesure de l'incompatibilité spécifique, sauf dispositions contraires du présent [Accord]. 2. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 1 du présent article, les États parties qui sont membres d'autres communautés économiques régionales, d'autres accords commerciaux régionaux et d'autres unions douanières, et qui ont atteint entre eux des niveaux d'intégration régionale plus élevés que ceux prévus par le présent Accord, maintiennent ces niveaux entre eux. »

6 CEA (à paraître b).

7 CEA (à paraître b).

8 COMESA (2024).

9 Il s'agit des transactions de biens et de services entre deux ou plusieurs pays qui ne sont pas consignées dans les registres officiels et ne sont donc pas incluses dans les statistiques commerciales officielles, les biens et les services étant définis au sens du Manuel des statistiques du commerce international de marchandises et du Manuel des statistiques du commerce international des services (méthode continentale de collecte de données sur le commerce transfrontières informel, 2024).

10 CEA (2021a).

11 PNUD (2023).

12 Nations Unies (2023).

13 AUDA-NEPAD (2024).

14 L'indice des capacités productives (ICP), élaboré par la CNUCED, évalue une série de capacités productives et leurs diverses combinaisons au moyen de 42 indicateurs dans plusieurs catégories : capital humain, capital naturel, énergie, transport, technologies de l'information et des communications, institutions, secteur privé et changements structurels.

15 AUDA-NEPAD (2023).

16 Afreximbank (2024).

17 CEA (à paraître a).

18 CEA et CUA (2023).

19 CEA (2023).

20 Union africaine (2019a).

21 CAFAC (2024).

22 Abate et Kincaid 2018. L'analyse empirique réalisée dans cette étude est fondée sur des données de panel concernant les flux de trafic entre les cinq pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est qui ont fait l'objet de l'étude plus l'Éthiopie et d'autres pays d'Afrique (Afrique du Sud, Angola, Égypte, Érythrée, Maroc, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Zambie).

23 La cinquième liberté de l'air, également connue sous le nom de droit de la cinquième liberté, « permet à toute compagnie aérienne de transporter des passagers ou du fret entre deux pays étrangers dès lors que le vol commence ou se termine dans le pays d'origine de la compagnie aérienne » (Grupo One Air, n.d.).

24 CAFAC (2023).

25 CNUCED (2024a).

26 CEA (2021b).

27 La liste des normes africaines publiées jusqu'en juillet 2024 peut être consultée dans *Catalogue of African Standards – African Organisation for Standardisation*.

28 Les infrastructures de contrôle de la qualité s'entendent d'un système composé des organismes publics et privés ainsi que des politiques, des cadres législatifs et réglementaires pertinents et des pratiques nécessaires pour garantir et améliorer la qualité et la sécurité des marchandises, des services et des procédures et le respect de l'environnement. Elles s'appuient sur la métrologie, la normalisation, l'accréditation, l'évaluation de la conformité et la surveillance des marchés.

29 PAQI (2023).

30 OCDE (2023).

31 UIT (2024) ITU DataHub.

32 UIT (2023a).

33 Banque mondiale (2024).

34 GSMA (2024).

35 Banque mondiale (2019).

36 ITA (2022).

37 ITA (2022).

38 UIT (2024) ; ITU DataHub.

39 Secrétariat de la ZLECAf et CEA (2023).

40 Hamilton (2023).

41 UIT (2018).

42 Mackenzie (2018). Mankosi est une collectivité rurale d'accès difficile d'Afrique du Sud qui possédait et gérait dans le cadre d'une coopérative rurale un fournisseur d'accès à Internet (FAI).

43 La Commission « Le large bande au service du développement durable » (*Broadband Commission*) s'est fixé l'objectif de rendre les services à haut débit d'entrée de gamme abordables dans les pays en développement, à un prix inférieur à 2 % du revenu national brut (RNB) mensuel par habitant, au plus tard en 2025.

44 Voir https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx pour les données relatives aux pays.

45 Secrétariat de la ZLECAf et CEA (2023).

46 Data Centre Map (2024).

47 Secrétariat de la ZLECAf et CEA (2023).

48 CESAP *et al.* (2024).

49 CEA (à paraître c).

50 Union africaine (2014).

51 OCDE *et al.* (2022).

52 CUA (2024).

53 Nations Unies (2022) ; CUA (2015).

54 OCDE/CEA/BAD (2022).

55 DAES (2018).

56 Nations Unies (2024).

57 FAO (2021a).
58 Union africaine (2019).
59 FAO (2021b).
60 Fusacchia *et al.* (2021).
61 McKinsey (2021).
62 OMS (2022).
63 CEA (2019).
64 OIT (2024).
65 Les frais à la charge des patients sont des versements directs effectués par les personnes ou les ménages pour obtenir des services de soins de santé, des médicaments ou des fournitures médicales.
66 OMS Région Afrique (2024).
67 CEA (à paraître a).
68 Ouédraogo et Kilolo (2024).
69 Busia et Sloan (2017).
70 AIE (2024).
71 BloombergNEF (2021).
72 CEA (2018).
73 CEA (2024a).
74 Murithi (2023).
75 CEA *et al.* (2024).
76 CEA et CUA (à paraître).
77 CEA et CUA (à paraître).
78 CNUCED (2024b).

CHAPITRE 5
COMBLER LES LACUNES POUR UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DE LA ZLECAF : DES IMPÉRATIFS URGENTS

MESSAGES CLÉS

- **La mise en œuvre complète de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine exige que les États parties réforment leurs lois et leurs institutions conformément aux exigences qu'il impose. Compte tenu de la nature contraignante de l'Accord, les États parties doivent procéder à une étude d'ensemble de leurs politiques, lois et pratiques administratives intérieures, identifier les lacunes et prendre les mesures appropriées pour assurer la conformité des lois nationales avec les exigences de la ZLECAf. À cette fin, le secrétariat de la ZLECAf et les communautés économiques régionales (CER), en collaboration avec les partenaires de développement, doivent fournir une assistance technique aux États parties et coordonner les activités de réforme de ces derniers. Ce n'est qu'à cette condition que L' Accord de la ZLECAf pourra être pleinement mis en œuvre et s'acquitter de ses engagements de stimuler le commerce et l'investissement intra-africains et de transformer l'Afrique.**
- **La réalisation des promesses alléchantes de la ZLECAf tient à un facteur déterminant : la mise en œuvre effective de l'Accord. Au cœur de cette démarche réside la transposition de l'Accord, qui exige un leadership solide, des partenariats public-privé non sélectifs et des cadres politiques cohérents. Les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf ont été utilisées pour faciliter ce processus, en offrant une approche structurée et des actions prioritaires pour surmonter les contraintes, saisir les opportunités et construire des chaînes de valeur régionales compétitives. La mise en œuvre d'initiatives complémentaires telles que l'accès au financement du commerce et le développement des capacités du côté de l'offre, sont des conditions préalables à la réalisation du potentiel de la ZLECAf. De plus, la mise en œuvre réussie repose sur une combinaison de renforcement des capacités institutionnelles, d'élimination progressive des barrières non tarifaires au commerce, d'investissements significatifs dans les infrastructures de transport et de logistique, de facilitation des échanges et d'une stratégie de financement diversifiée exploitant les actifs inexploités, réduisant les risques liés aux investissements et maximisant le potentiel des zones économiques spéciales africaines ainsi que des chaînes de valeur régionales pour favoriser une croissance durable.**
- **Pour que l'Accord de la ZLECAf soit pleinement mis en œuvre et de maniere inclusive, il convient d'impliquer suffisamment le secteur privé dans son ensemble, et les femmes et les jeunes en particulier. Bien que ce soient les gouvernements des États parties qui aient négocié et signé l'Accord, ce sont surtout les entreprises de leur secteur privé qui commerceront et investiront au titre de celui-ci. Il est donc nécessaire de faire participer le secteur privé de manière efficace au processus de mise en œuvre de l'Accord, en renforçant la disposition des entreprises à commercer sous le régime de la ZLECAf et en collaborant avec le secteur public pour créer des milieux propices au commerce et à l'investissement intra-africains, entre autres. De même, les femmes et les jeunes commerçants et investisseurs doivent être mobilisés et soutenus pour faire en sorte que les défis auxquels ils sont confrontés soient traités en permanence. Cela les aidera à participer efficacement à la ZLECAf et à a tirer profit des opportunités qui en découlent, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de l'Accord, qui consiste à parvenir à un développement durable et inclusif.**

La mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf exige des États parties d'entreprendre des reformes des réformes nationales en collaboration avec toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé (y compris les femmes et les jeunes). Les États parties doivent revoir et/ou élaborer leurs stratégies de mise en œuvre et réformer en conséquence leurs politiques et leurs cadres réglementaires intérieurs pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec l'Accord, ce qui les aidera à mettre ce dernier en pratique. L'un des aspects importants de la mise en œuvre réside dans l'engagement du secteur privé, notamment en soutenant les femmes et les jeunes commerçants de différentes manières, pour faire en sorte que les entrepreneurs soient suffisamment informés de l'Accord et qu'ils en tirent profit. Ce chapitre explique pourquoi et comment les États parties doivent entreprendre des réformes nationales, réviser et/ou élaborer leurs stratégies et faire participer le secteur privé afin de mettre en œuvre l'Accord mettre en œuvre pleinement et de manière inclusive l'Accord.

RÉFORMES NATIONALES POUR SOUTENIR LA MISE MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

Motifs justifiant des réformes

La mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la ZLECAf et la réalisation de ses promesses exigent des États parties[1] qu'ils réforment leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux[2]. Une réforme, dans ce contexte, désigne l'acte d'un État partie qui consiste à aligner ses politiques, ses lois et ses institutions nationales sur ses ses engagements pris cadre de l'Accord ZLECAf, pour faire en sorte qu'elles facilitent, et non qu'elles entravent, la pleine mise en œuvre.

La mise en œuvre efficace de l'Accord de la ZLECAf et la concrétisation de ses promesses exigent que les États parties réforment leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux.

Les réformes nationales sont nécessaires pour diverses raisons. Tout d'abord, la nature contraignante de l'Accord ZLECAF impose aux États parties d'aligner leurs lois et leurs institutions sur leurs engagement issus de cet accord. À cette fin, ils sont appelés à réexaminer et à réviser leurs politiques et leurs lois en vigueur pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec l'Accord.

Dans certains cas, il se peut que les États parties ne disposent pas des réglementations et des cadres institutionnels nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord. Par exemple, l'Éthiopie n'a pas encore de loi générale pour protéger les indications géographiques[3] (bien qu'il existe un projet de loi), mais le Protocole de la ZLECAf sur les droits de propriété intellectuelle oblige les États parties[4] à adopter des lois *sui generis* à cette fin. En pareil cas, les États parties doivent se doter de nouvelles réglementations et mettre en place les institutions de soutien nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord. En outre, étant donné que la plupart des règles de l'Accord de la ZLECAf sont rédigées en termes généraux, comme c'est le cas pour d'autres accords commerciaux, il est essentiel que des politiques et des réglementations complémentaires détaillées soient formulées en collaboration avec les institutions requises au niveau national. À cette fin, les États parties devront réformer leurs cadres politiques, réglementaires et institutionnels conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de la ZLECAf et sur la base de leurs stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf.

Pour la plupart des États parties, l'Accord de la ZLECAf vient s'ajouter aux multiples couches de leurs engagements commerciaux internationaux et régionaux. Ces États sont pour la plupart membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des CER. L'OMC et les CER disposent de leurs propres règles pour régir le commerce international et régional des biens et des services ainsi que d'autres questions connexes. Cela justifie le fait que les États parties prennent des mesures pour garantir que l'Accord ZLECAf est mis en œuvre que l'accord de la ZLECAf est mis en œuvre de manière à ne pas compromettre ou entrer en conflit avec leurs autres engagements commerciaux. Par exemple, en élaborant sa Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, la Guinée-Bissau s'est efforcée à juste titre de garantir que cette mise en œuvre soit cohérente avec ses engagements vis-à-vis de l'UEMOA et de la CEDEAO[5].

Mécanismes et principaux domaines de réforme nationale

En raison des différences entre les systèmes politiques, économiques et juridiques des États parties, chacun d'entre eux est libre de déterminer comment il entend réformer ses cadres juridiques et institutionnels en vertu de la ZLECAf, sous réserve de l'Accord. Les protocoles de la ZLECAf donnent aux États parties quelques indications, bien que peu détaillées, dans des domaines spécifiques de la réforme interne. Le Protocole sur le commerce des marchandises exige des États parties qu'ils prennent des mesures spécifiques, notamment en matière de facilitation du commerce et de transit des marchandises, sur la base de ses annexes[6], et qu'ils renforcent leur coopération pour le mettre en œuvre[7]. Dans le même ordre d'idées, le Protocole sur le commerce des services exige que les États parties prennent des mesures concernant divers aspects du commerce des services, notamment la mise en place de régimes de réglementation des services et le renforcement de la capacité des fournisseurs de services à se conformer aux règlementations et aux normes[8]. Les protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique et les femmes et les jeunes dans le commerce fournissent également des orientations similaires aux États parties pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord.

En gardant à l'esprit ce qui précède, certaines propositions peuvent être faites pour aider les États parties à réformer efficacement leurs cadres réglementaires et institutionnels. Surtout, le processus de réforme doit être exhaustif, mais à un rythme adapté au contexte unique de chaque État partie et en conformité avec les engagements spécifiques pris dans les différents protocoles. Comme expliqué précédemment, l'Accord ZLECAf a une portée ambitieuse et va au-delà des sujets traditionnels couverts par les accords de libre-échange (commerce des biens et des services, et règlement des différends), englobant l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique et les questions relatives aux femmes et aux jeunes commerçants. Il est donc essentiel que le processus de réforme englobe tous les aspects de l'Accord.

La création de comités pourrait constituer un point de départ naturel pour réformer les lois et les institutions nationales sur la base de l'Accord ZLECAf. Les comités devraient être composés de toutes les parties prenantes nationales des différents protocoles, mais devraient en fin de compte refléter le caractère intégré de ces derniers. Cela pourrait aider à garantir la mise en œuvre harmonieuse des réformes nécessaires dans le cadre de l'Accord.

Pour garantir la cohérence avec les objectifs stratégiques d'un État partie dans le cadre de la ZLECAf, il est important que chaque comité entretienne des relations de travail étroites avec son comité national de mise en œuvre de la ZLECAf. En effet, l'une des fonctions essentielles d'un comité national de mise en œuvre est de soutenir le gouvernement concerné dans le processus de réforme de ses politiques et d'accélérer la mise en place effective de la ZLECAf[9].

La création de comités pourrait constituer un point de départ naturel pour réformer les lois et les institutions nationales sur la base de l'Accord ZLECAf. Les comités devraient être composés de toutes les parties prenantes nationales des différents protocoles, mais devraient en fin de compte refléter le caractère intégré de ces derniers.

Une fois les comités de réforme établis, l'étape suivante consiste, pour chacun d'entre eux, à entreprendre un examen d'ensemble des cadres juridiques et institutionnels nationaux pertinents dans le contexte de l'Accord ZLECAf. Cet examen devrait viser à évaluer le degré de compatibilité des lois et des institutions nationales avec l'Accord, et à identifier les domaines spécifiques de réforme. Un comité doit identifier les lacunes des cadres juridiques et institutionnels existants, proposer des moyens de combler ces lacunes sur la base des engagements pris par un État partie dans le cadre de l'Accord et documenter le processus et les résultats. Les réformes proposées par un comité peuvent inclure l'abrogation et/ou la révision de politiques et de lois incompatibles avec l'Accord, l'adoption de nouvelles lois s'il n'en existe pas, et/ou la (re) création d'institutions pour soutenir la mise en place de la ZLECAf. Chaque comité doit également travailler en étroite collaboration avec les organismes nationaux compétents, tels que les ministères et les comités parlementaires mandatés, et contribuer à la mise en œuvre des réformes réglementaires et institutionnelles nécessaires, lesquelles doivent être communiquées par la suite aux parties prenantes. Le tableau 5.1 illustre certains domaines dans lesquels les États parties sont appelés à entreprendre des réformes nationales sur la base du Protocole sur le commerce des marchandises et du Protocole sur le commerce des services.

Tableau 5.1 Illustrations des domaines de réforme dans le cadre du Protocole sur le commerce des marchandises et du Protocole sur le commerce des services

Protocole	**Illustrations des domaines de réforme** (sous réserve des exceptions prévues par les protocoles et des engagements spécifiques de l'État partie)
Protocole sur le commerce des marchandises	• Abroger/réviser les lois pour : 1) éliminer progressivement les droits d'importation (tarifs douaniers) sur les marchandises originaires d'autres États parties qui entrent dans la catégorie des 97 % des lignes de produits, et 2) éliminer les obstacles non tarifaires au commerce avec d'autres États parties ; • Abroger les lois et mettre fin aux pratiques qui : 1) établissent une discrimination entre les produits similaires des États parties, et entre les produits nationaux et les produits similaires d'un autre État partie, et 2) permettent l'imposition de restrictions quantitatives sur les produits originaires d'autres États parties.
Protocol sur le commerce des services	• Abroger/réviser les lois et mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'égard des services similaires et des fournisseurs de services des États parties ; • Adopter/réviser les lois pour libéraliser progressivement les services ; • Sur la base des engagements pris en matière d'accès aux marchés, adopter des lois visant à accorder cet accès aux services et aux fournisseurs de services des États parties ; • Désigner des points d'information pour fournir aux États parties des informations sur le commerce des services.

Le rôle du secrétariat de la ZLECAf et des CER dans l'appui aux réformes

Bien que les dispositions de l'Accord ZLECAF s'appliquent directement aux États parties, celui-ci contient certaines règles applicables aux CER reconnues par l'Union africaine. Parmi les principes fondamentaux de l'Accord figurent la prise en compte des zones de libre-échange des CER en tant qu'éléments de base de la ZLECAf et le maintien de leurs meilleures pratiques[10]. L'Accord stipule également L'accord stipule également qu'il prévaut sur tout accord régional sur tout accord régional conflictuel dans la mesure de l'incompatibilité spécifique[11]. Toutefois, il permet aux niveaux supérieurs d'intégration régionale existants de se poursuivre[12]. En outre, l'Accord confère aux CER un statut d'observateur au sein du Comité des hauts fonctionnaires du commerce[13].

Le secrétariat de la ZLECAf et les CER jouent également des rôles importants dans le processus de mise en œuvre de l'Accord, comme indiqué dans les protocoles de la ZLECAf. Le Protocole sur le commerce des marchandises et le Protocole sur le commerce des services habilitent le secrétariat et les CER à jouer un rôle de coordination et à fournir une assistance technique aux États parties[14]. Les autres protocoles de la ZLECAf contiennent des dispositions similaires[15]. En conséquence, le secrétariat et les CER, en collaboration avec les partenaires de développement, y compris la CEA, peuvent aider les États parties à aligner leurs politiques nationales sur l'Accord ZLECAf en fournissant l'assistance technique nécessaire. Ils peuvent également coordonner les efforts de réforme des États parties, notamment en facilitant le partage d'expériences entre les États parties.

TRANSPOSITION DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAF DANS LES LÉGISLATIONS NATIONALES ET FINANCEMENT DE SA MISE EN ŒUVRE

Stratégies de la ZLECAf pour une intégration et une mise en œuvre efficaces

La transposition réussie de l'Accord ZLECAf repose sur l'engagement soutenu des secteurs public et privé ainsi que sur la mise en œuvre de politiques aptes à dégager de nouvelles possibilités commerciales pour les entreprises de toutes tailles. Bien que la ZLECAf soit une initiative continentale, sa mise en place intervient au niveau national, ce qui nécessite une adaptation aux contextes et aux réalités locales. Les États parties doivent donc prendre des mesures proactives pour garantir l'efficacité de l'Accord

La transposition réussie de l'Accord ZLECAf repose sur l'engagement soutenu des secteurs public et privé ainsi que sur la mise en œuvre de politiques aptes à dégager de nouvelles possibilités commerciales pour les entreprises de toutes tailles.

et favoriser un environnement propice à la croissance et au développement du commerce.

Consciente de cette nécessité, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à sa cinquante-et-unième session tenue à Addis-Abeba en mai 2018, a manifesté sa volonté à élaborer des stratégies nationales spécifiques à la ZLECAf. Cet engagement a ensuite été approuvé par la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Nouakchott en juillet 2018[16]. En réponse à ces mandats, la CEA et la CUA ont collaboré des lignes directrices détaillées visant à aider les pays à formuler leurs stratégies ZLECAf. Ces lignes directrices servent de document évolutif [17], offrant un cadre structuré mais adaptable qui permet aux gouvernements d'élaborer des stratégies alignées sur leurs contextes uniques et leurs priorités nationales.

Dans leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Accord ZLECAf, les États membres de l'Union africaine ou les CER ont élaboré, ou élaborent, leurs stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf en bénéficiant largement de l'appui de la CEA et d'autres partenaires de développement (PNUD, GIZ). Ces stratégies font office de cadres politiques essentiels, intégrant la ZLECAf dans des programmes de développement nationaux et régionaux plus vastes. Elles évaluent l'adéquation des structures institutionnelles et réglementaires existantes, en identifiant les domaines qui nécessitent une réforme. Elles définissent également des objectifs à long terme pour garantir une mise en œuvre extensive et durable, en mettant fortement l'accent sur l'intégration des questions de genre et le soutien aux PME. En établissant une approche structurée de la mise en œuvre, ces stratégies servent de plans directeurs qui alignent les politiques nationales sur le cadre de la ZLECAf, permettant ainsi aux pays de tirer pleinement parti des avantages de l'Accord.

Dans certains cas, des pays comme les Comores et le Libéria ont utilisé leurs stratégies nationales comme des intrants clés pour guider leurs processus de prise de décision concernant la ratification de l'Accord ZLECAf. En évaluant les possibilités de croissance économique et en identifiant les secteurs clés les secteurs clés susceptibles de bénéficier de l'accord de l'Accord, les deux pays ont pu voir clairement comment la ZLECAf pourrait accélérer leurs objectifs de développement national. La stratégie du Libéria a mis l'accent sur l'expansion des exportations agricoles, en particulier le caoutchouc, l'huile de palme et le cacao, tout en attirant les investissements manufacturiers. Elle a également identifié les lacunes au niveau de la facilitation du commerce et proposé des réformes en vue d'une pleine participation à la ZLECAf. Les Comores se sont concentrées sur l'intégration dans les chaînes de valeur régionales, en insistant sur l'agriculture, la pêche et le tourisme, et ont abordé la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine de la logistique commerciale.

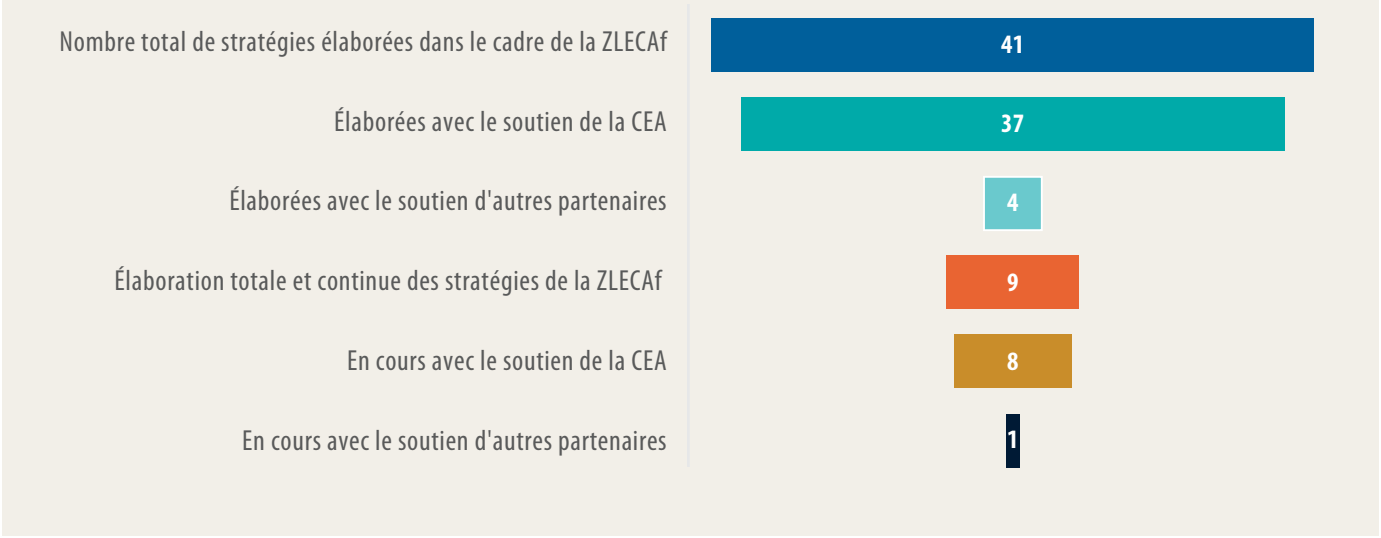
Au mois d'octobre 2024, des progrès considérables avaient été réalisés, à savoir que 41 stratégies nationales et 3 stratégies régionales de mise en œuvre de la ZLECAf avaient été élaborées.

Au niveau régional, ces stratégies favorisent une approche intégrée et coordonnée de la mise en œuvre, en promouvant la collaboration entre les États membres et en veillant à ce que les efforts déployés pour réaliser les objectifs de la ZLECAf soient harmonisés sur l'ensemble du continent. Au mois d'octobre 2024, des progrès considérables avaient été réalisés, à savoir que 41 stratégies nationales et 3 stratégies régionales de mise en œuvre de la ZLECAf avaient été élaborées. La CEA a joué un rôle important dans ce processus, en appuyant 37 stratégies nationales et 3 stratégies régionales (voir figures 5.1 et 5.2).

Principaux enjeux émergents dans les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf

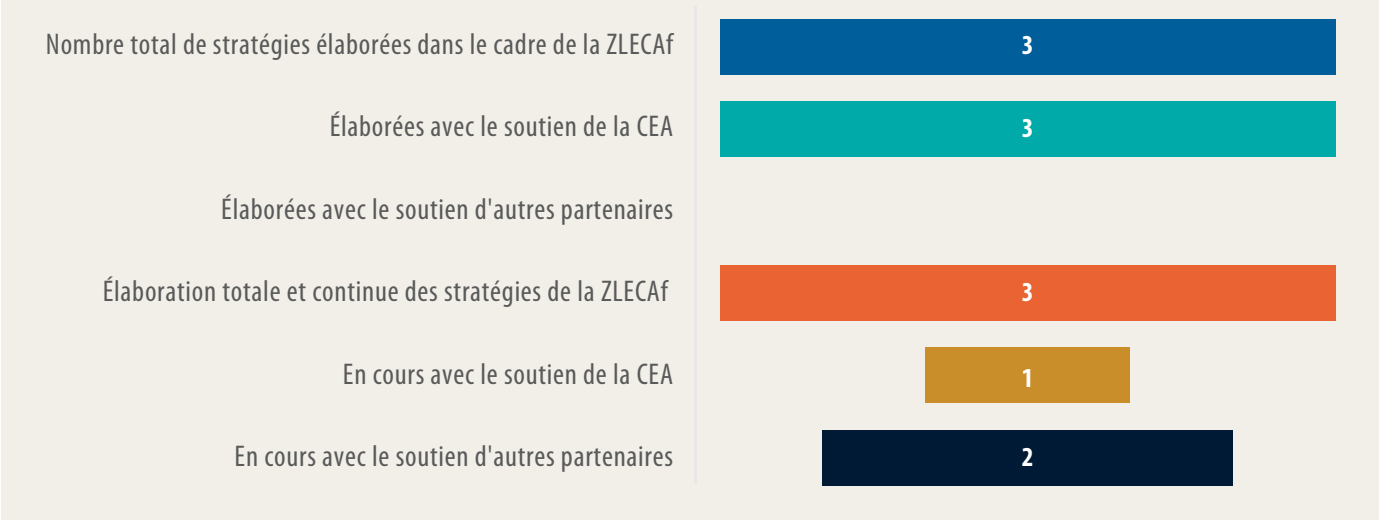
L'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf dans les pays africains a fait ressortir bon nombre de défis majeurs et de voies stratégiques prioritaires, qui doivent être résolus pour que les États parties puissent tirer pleinement parti de l'Accord. Un examen d'ensemble de 37 stratégies nationales déjà validées révèle que l'alignement institutionnel, le renforcement des capacités et les réformes juridiques et réglementaires sont au cœur de ces stratégies (figure 5.3). Cela reflète la reconnaissance collective de l'importance que revêtent ces éléments pour assurer la mise en œuvre réussie de l'Accord. En effet, l'alignement institutionnel a été identifié comme une priorité dans 30 des 37 stratégies, ce qui souligne la nécessité de mécanismes nationaux de coordination cohérents. Cela a abouti à la création de comités nationaux de mise en œuvre[18] dans de nombreux pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la Tunisie, pour superviser et guider l'intégration des engagements de la ZLECAf dans les cadres nationaux. Au Cameroun, par exemple, pour accélérer l'Initiative commerciale guidée, le Comité national de mise en œuvre du pays, appuyé par le Conseil national des chargeurs du Cameroun, a facilité des activités clés telles que l'information commerciale, les programmes de renforcement des capacités pour les chargeurs et les campagnes de sensibilisation. Le Comité a également assuré le suivi des importations et des exportations en rapport avec la ZLECAf, travaillé avec les coordonnateurs des autres États parties afin de générer une demande pour les produits camerounais, et élaboré un guide de l'exportateur dans le cadre de la ZLECAf, entre autres initiatives[19].

Figure 5.1 Élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf au mois d'octobre 2024



Source : Auteurs, sur la base du soutien de la CEA à l'élaboration des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf.

Figure 5.2 Élaboration des stratégies régionales de la ZLECAf au mois d'octobre 2024

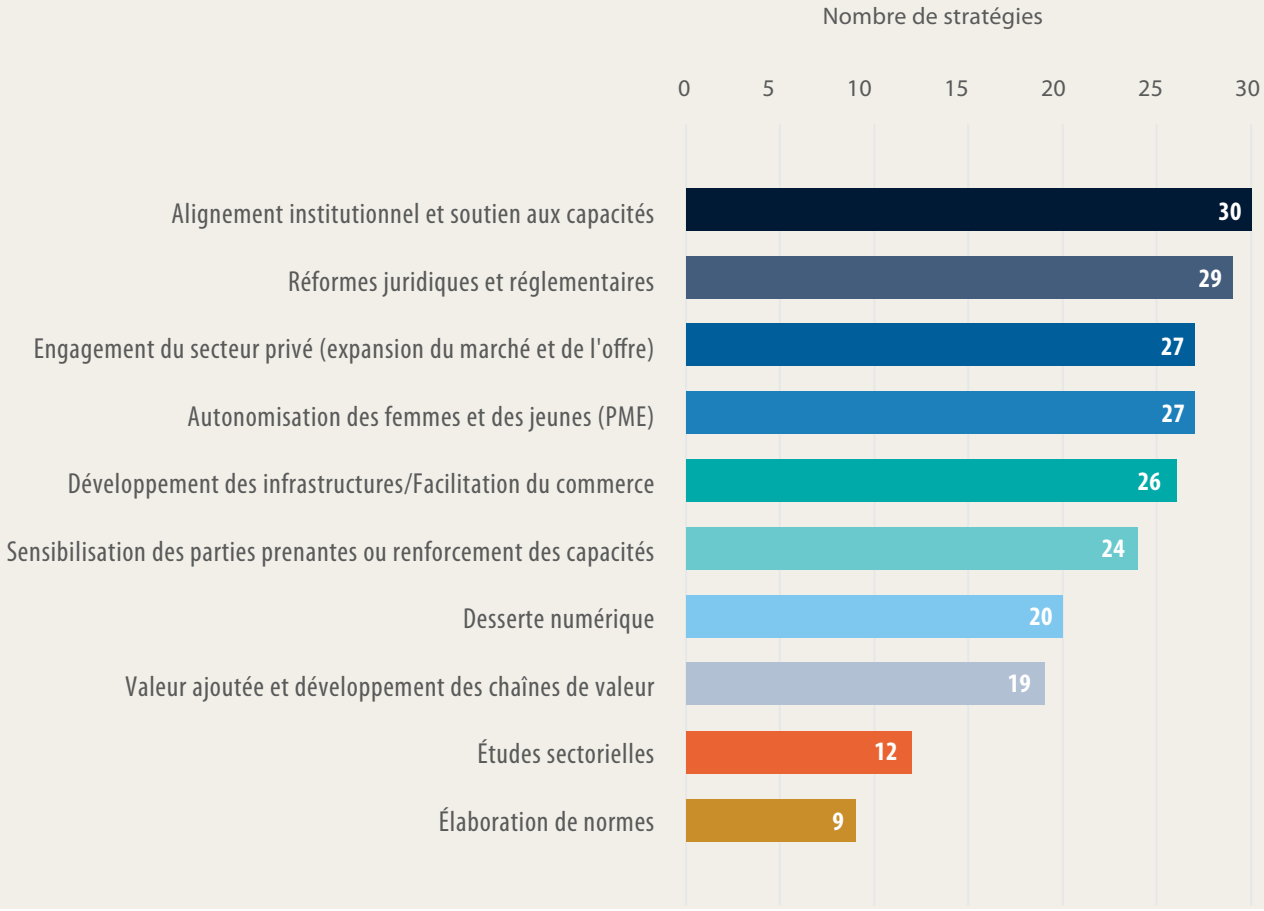


Source : Auteurs, sur la base du soutien de la CEA à l'élaboration des stratégies régionales de mise en œuvre de la ZLECAf.

De même, 29 des stratégies soulignent la nécessité de réformes juridiques et réglementaires comme mesure clé, reflétant le fait que les États parties sont conscients de la nécessité de transposer leurs engagements dans le cadre de la ZLECAf.

Le développement du secteur privé, axé plus particulièrement sur les PME, les femmes et les jeunes, demeure une priorité essentielle, comme en témoignent 27 des 37 stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord ZLECAf. Ces stratégies soulignent le besoin crucial d'habiliter les PME, notamment celles dirigées par des femmes et des jeunes, à s'engager de manière significative dans les activités économiques menées par la ZLECAf. Dans cette optique, plusieurs initiatives de renforcement des capacités ciblant les PME ont été organisées dans des pays tels que le Togo, le Burundi et le Rwanda. En outre, des pays comme le Burkina Faso et la Guinée-Bissau ont élaboré des stratégies d'exportation en tant qu'outils pratiques et accessibles pour aider les entreprises à surmonter les obstacles liés à l'information et à saisir les opportunités offertes par la ZLECAf. Le Nigéria élabore actuellement un guide d'accès aux marchés par étapes, qui est axé sur le commerce de produits spécifiques, principalement vendus par les femmes et les jeunes. Au Sénégal, les capacités des PME ont été renforcées pour ce qui est des règles et des procédures d'origine. Ces efforts concertés sont essentiels pour surmonter les obstacles à l'information auxquels sont confrontées les PME et pour réaliser le plein potentiel de la ZLECAf. Les grandes entreprises du continent peuvent établir des liens horizontaux et verticaux avec les PME tout

Figure 5.3 Résumé des principales voies stratégiques prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf énumérées par les pays



Source : Auteurs, sur la base des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf existantes (37 appuyées par la CEA).

au long de la chaîne d'approvisionnement, en les aidant à se perfectionner et en partageant les technologies et les pratiques commerciales.

Le développement des infrastructures physiques et numériques, de même que la facilitation du commerce, ont été identifiés comme des voies stratégiques prioritaires par 27 pays. Ces voies peuvent lever les obstacles au commerce intra-africain, renforcer la connectivité et réduire les coûts commerciaux, en particulier ceux des pays enclavés. Cependant, les coûts élevés du développement des infrastructures et l'important déficit de financement des infrastructures ont ralenti les progrès. En conséquence, la plupart des pays ont encore à déployer des efforts concrets de mise en œuvre pour combler le déficit en matière d'infrastructures physiques en mobilisant des fonds pour des projets d'infrastructure, en commençant effectivement la construction de routes, de chemins de fer et de ports, en mettant en œuvre des procédures douanières transfrontalières rationalisées, en harmonisant les réglementations en matière de transport et en investissant dans des programmes de perfectionnement des compétences destinés aux professionnels de la logistique et du transport.

Le développement des infrastructures physiques et numériques, de même que la facilitation du commerce, ont été identifiés comme des voies stratégiques prioritaires par 27 pays. Ces voies peuvent lever les obstacles au commerce intra-africain, renforcer la connectivité et réduire les coûts commerciaux, en particulier ceux des pays enclavés.

La transition numérique est une priorité essentielle pour 20 pays en raison de son immense potentiel de facilitation du commerce, d'amélioration de l'efficacité, de réduction des coûts et d'ouverture de nouvelles perspectives dans des secteurs essentiels comme l'agriculture, l'agro-

industrie, le transport, la logistique, le commerce électronique et le commerce des services, y compris la santé et l'éducation. En intégrant des solutions numériques dans les écosystèmes commerciaux, les pays africains sont en mesure de s'attaquer aux obstacles traditionnels au commerce, de rationaliser les processus et d'ouvrir la voie à un développement économique inclusif et durable.

La sensibilisation des parties prenantes et le renforcement des capacités, dont 24 pays ont fait une priorité, sont d'autres domaines clés mis en avant dans les stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf. Plusieurs pays, dont le Kenya, les Comores, la Guinée, la Zambie et le Sénégal, ont entrepris des initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'assurer une meilleure compréhension de la ZLECAf, de ses dispositions et des opportunités qu'elle présente. La sensibilisation des parties prenantes est fondamentale pour la réussite de l'Accord. En outre, les études sectorielles, la création de valeur ajoutée et le développement des chaînes de valeur sont devenus d'importants domaines d'intervention. Le renforcement de la valeur ajoutée dans les économies nationales est essentiel pour l'industrialisation, l'amélioration de la compétitivité et la promotion d'une croissance économique durable sur le continent. Par exemple, la Côte d'Ivoire a mis au point des stratégies sectorielles dans les cinq régions d'Afrique afin d'identifier les marchés qui présentent les opportunités les plus prometteuses pour certains produits ivoiriens. Cette approche stratégique vise non seulement à renforcer le potentiel d'exportation de ces produits, mais aussi à créer des opportunités à valeur ajoutée au sein des industries locales, contribuant ainsi à la création d'emplois, au progrès technologique et à la résilience économique globale face aux défis du commerce mondial.

L'élaboration de normes est une priorité explicite dans seulement 9 des 37 stratégies. Pourtant, les normes facilitent le commerce transfrontalier en garantissant la qualité et la sécurité des marchandises, qui sont essentielles pour accéder aux marchés et renforcer la compétitivité des produits africains. Le commerce intra-africain des produits agroalimentaires sera l'un des secteurs qui bénéficiera de manière significative de la mise en place de la ZLECAf, de sorte que l'application de normes rigoureuses est particulièrement vitale dans ce secteur. Par exemple, le Sénégal a mené une étude complète sur les mesures sanitaires et phytosanitaires afin d'évaluer la conformité avec ces mesures et celles relatives aux obstacles techniques au commerce (OTC) dans le cadre de la ZLECAf. L'objectif consiste à aligner les normes nationales sur les exigences commerciales régionales et internationales pour favoriser des courants d'échanges plus fluides, tout en préservant la santé publique.

Si les stratégies de mise en œuvre définissent les priorités clés pour optimiser les avantages de l'Accord, le principal défi réside dans la mise en œuvre efficace de ces priorités. Alors que les pays progressent sur la voie de la mise en place de la ZLECAf, certains ont également participé à l'Initiative commerciale guidée. Les défis rencontrés par les pays au cours de la première phase de cette initiative auraient pu être atténués si les États parties avaient pleinement mis en œuvre les étapes clés spécifiées dans leurs stratégies nationales de mise en œuvre. Les États parties devraient donc mettre en place un mécanisme solide pour mesurer et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la ZLECAf. Un suivi régulier permettra d'assurer la responsabilité, d'identifier les lacunes et d'offrir aux pays la possibilité d'adapter et d'affiner leurs approches, tout en favorisant la collaboration et le partage des connaissances entre les États parties. Sans ces mécanismes, les États parties risquent de ne pas aligner pleinement leurs efforts sur les objectifs de la ZLECAf.

Si les stratégies de mise en œuvre définissent les priorités clés pour optimiser les avantages de l'Accord, le principal défi réside dans la mise en œuvre efficace de ces priorités.

Par conséquent, il est essentiel de relever les défis persistants qui entravent l'intégration régionale de l'Afrique et empêchent la pleine réalisation des avantages de la ZLECAf. Pour y parvenir, il faudra un engagement soutenu, une allocation de ressources suffisantes et une coordination efficace aux niveaux national et régional, ainsi qu'une attention particulière aux capacités humaines et institutionnelles.

FINANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA ZLECAF

Les États parties ont défini des éléments indispensables à la réussite des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf (figure 5.3). Il s'agit notamment des réformes juridiques et réglementaires, de l'alignement institutionnel et du renforcement des capacités, de la création de valeur ajoutée et du développement des chaînes de valeur, de l'établissement de normes, du développement des infrastructures pour la facilitation du commerce, de la desserte numérique, supprimer celle ci et de la participation inclusive du secteur privé. Ces priorités impliquent d'importants besoins de financement.

- **Développement des infrastructures :** L'infrastructure est l'épine dorsale du succès de la ZLECAf, et les besoins financiers prévus en la matière sont considérables. La CEA prévoit que l'Afrique aura besoin de 120,8 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures d'ici à 2030 pour répondre aux demandes de transport engendrées par la ZLECAf. Il est estimé que le

comblement de l'écart d'accès à l'internet pour la mise en place de la ZLECAf nécessitera environ 100 milliards de dollars pour parvenir à un accès à large bande universel d'ici à 2030 (chapitre 4)[20]. La transition vers les énergies renouvelables au sein de la ZLECAf nécessitera 14 milliards de dollars supplémentaires pour la production, le transport et la distribution d'électricité entre 2024 et 2030[21]. En outre, la mise en œuvre des initiatives phares de l'Union africaine, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) – essentiel au succès de la ZLECAf – exige des investissements considérables. Le coût total estimé pour mettre en œuvre tous les projets du PIDA d'ici à 2040 s'élève à 360 milliards de dollars[22].

- **Facilitation du commerce :** L'un des engagements financiers majeurs dans ce domaine concerne les coûts substantiels de la modernisation des installations et des procédures douanières afin de réduire au minimum les délais aux frontières et de rationaliser les obstacles non tarifaires. Par exemple, au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est, un investissement important de plus de 117 millions de dollars a été alloué à la construction et à la mise en service de 16 postes-frontières à guichet unique, ce qui met en évidence l'ampleur de l'engagement financier requis à l'échelle du continent[23].

- **Réductions des recettes douanières et ajustements budgétaires :** À court terme, les pays peuvent subir des pressions budgétaires en raison des réductions tarifaires. La dernière évaluation de la CEA prévoit une diminution de 10,7 % (21,1 milliards de dollars) des recettes douanières totales de l'Afrique en 2045 à la suite de la mise en place de la ZLECAf, par rapport à un scénario sans ces réformes (chapitre 3)[24]. Si cette perte de recettes est compensée par les avantages économiques plus importants et à plus long terme que devrait apporter la ZLECAf, étayés par les efforts des États parties pour développer les industries et améliorer la compétitivité, les impacts budgétaires immédiats, tels que les réductions des recettes douanières, exigent une gestion rigoureuse. Pour ce faire, le secrétariat de la ZLECAf et la Banque africaine d'import-export ont alloué 10 milliards de dollars au cours des 5 à 10 prochaines années au Fonds d'ajustement afin de compenser les pertes de recettes douanières et d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de la ZLECAf.

- **Renforcement des capacités :** La mise en place de la ZLECAf comprend la formation des douaniers, des négociateurs commerciaux et des parties prenantes concernées pour leur permettre d'évoluer au sein du nouvel environnement commercial. Cela comprend également les réformes juridiques et administratives nécessaires pour aligner les politiques nationales sur les réglementations de la ZLECAf.

- **Appui sectoriel et diversification économique :** Une assistance pourrait être nécessaire pour les secteurs ou les PME touchés par une concurrence accrue, afin de faciliter leur transition vers l'industrialisation et le développement manufacturier et de promouvoir la diversification économique, autant d'éléments essentiels au maintien d'une croissance économique à long terme.

- **Dépenses de fonctionnement :** Les structures du secrétariat de la ZLECAf établies dans le cadre de l'accord continental impliquent des ressources financières permanentes ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation pour vérifier la conformité et mesurer les progrès. Les structures proposées, telles qu'une agence panafricaine d'investissement, pourraient augmenter davantage les dépenses de fonctionnement.

En puisant dans ses propres ressources, telles que les envois de fonds, les obligations-diaspora et les fonds de pension, tout en tirant parti des plateformes numériques et des instruments mondiaux tels que les droits de tirage spéciaux et les réformes des banques multilatérales de développement (BMD), l'Afrique est en mesure de débloquer d'importants flux financiers.

La prise en compte de ces éléments de coût nécessite des stratégies de financement audacieuses, innovantes et durables pour assurer la réussite de la mise en place de la ZLECAf au cours des décennies à venir. En puisant dans ses propres ressources, telles que les envois de fonds, les obligations-diaspora et les fonds de pension, tout en tirant parti des plateformes numériques et des instruments mondiaux tels que les droits de tirage spéciaux et les réformes des banques multilatérales de développement (BMD), l'Afrique est en mesure de débloquer d'importants flux financiers. La réduction des risques associés aux investissements par le biais de partenariats public-privé (PPP), de zones économiques spéciales (ZES) et de chaînes de valeur régionales permettra non seulement d'attirer des capitaux, mais aussi de les conserver. Le renforcement des plateformes régionales telles que le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) afin de réduire les dépenses de fonctionnement et les coûts d'information sera essentiel pour faciliter le commerce. Ensemble, ces efforts sont à même de dégager les recettes nécessaires à la réalisation du potentiel de transformation de la ZLECAf.

Exploiter les atouts cachés de l'Afrique

L'Afrique a de nombreuses possibilités inexploitées de mobiliser ses propres ressources. Selon certaines estimations, la corruption coûterait à l'Afrique environ 148 milliards de dollars par an, tandis que les flux financiers illicites draineraient chaque année quelque 90 milliards de dollars du continent – un manque à gagner considérable qui permettrait d'augmenter les recettes publiques du continent[25].

L'approfondissement des marchés de capitaux et la promotion d'une plus grande inclusion financière sont capables de débloquer des flux substantiels. Les innovations numériques réduisent le coût de l'inclusion financière pour les Africains tout en élargissant considérablement l'accès et la participation. Les envois de fonds, qui constituent la source de financement externe la plus importante et la plus stable du continent[26], sont prometteurs. Par exemple, les envois de fonds vers le Kenya ont franchi la barre des 4 milliards de dollars en 2023[27], dépassant de loin les 1,6 milliard de dollars qu'a tiré le pays de ses principales exportations (café, thé et épices) la même année [28]. Des innovations du secteur privé, telles que les partenariats de M-PESA avec PayPal et Western Union, ont réduit les coûts d'envoi de fonds à seulement 1,7 % par transaction de 200 dollars. En outre, des initiatives publiques-privées comme M-Akiba permettent désormais aux Kényans d'investir dans des obligations d'État, mobilisant ainsi des fonds locaux pour financer le développement [29].

Dans le même ordre d'idées, les solutions nationales innovantes gagnent du terrain. En 2017, le Nigéria a fait les gros titres avec l'émission réussie d'une obligation-diaspora de 300 millions de dollars, une initiative pionnière dont le taux de sursouscription était de 130 %[30]. Les fonds levés ont été affectés à des projets d'infrastructure essentiels, renforçant ainsi la stabilité et la croissance économiques du pays. De même, le Ghana a été à l'avant-garde de l'utilisation d'obligations vertes pour financer des projets d'énergie renouvelable. En partenariat avec la Société financière internationale, ces obligations sont conçues pour attirer les investissements dans des projets sans incidence sur le climat, tels que les énergies renouvelables, la gestion durable de l'eau et les transports propres[31]. En outre, les caisses de retraite sont de plus en plus sollicitées pour financer des projets de développement à long terme, offrant une source stable de capitaux pour les initiatives en faveur de l'infrastructure et du développement durable. Par exemple, le *Government Employees Pension Fund* de l'Afrique du Sud a investi dans divers projets d'infrastructure, notamment dans les énergies renouvelables et le logement abordable, démontrant ainsi le potentiel des fonds de pension pour stimuler la croissance économique et le développement durable[32].

Le potentiel financier inexploité de l'Afrique s'étend à des atouts cachés dans les systèmes mondiaux. La réaffectation de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux aux banques multilatérales de développement (BMD) pourrait débloquer 46,2 milliards de dollars par an. Les réformes des BMD soutenues par le G20 pourraient ajouter 5,2 milliards de dollars par an. La politique de prêt du Fonds monétaire international relative aux arriérés pourrait récupérer 44 milliards de dollars d'arriérés de dette, et les notations de crédit mondiales plus équitables pourraient faire économiser 74 milliards de dollars par an en paiements d'intérêts. Ensemble, ces initiatives pourraient générer 169,4 milliards de dollars par an[33].

Les innovations numériques réduisent le coût de l'inclusion financière pour les Africains tout en élargissant considérablement l'accès et la participation. Les envois de fonds, qui constituent la source de financement externe la plus importante et la plus stable du continent, sont prometteurs.

En outre, l'aide publique au développement (APD) peut fournir des ressources financières et une expertise technique pour renforcer les infrastructures et les capacités liées au commerce. L'Afrique reste l'un des principaux bénéficiaires de l'initiative Aide pour le commerce, dont elle a reçu 34 % (17,54 milliards de dollars) des décaissements en 2022. Certaines initiatives, comme le Fonds africain pour le commerce (BAD et Canada), appuient la fourniture de l'Aide pour le commerce aux économies africaines, renforçant la capacité de l'offre des producteurs et des négociants. Les projets clés comprennent le poste-frontière à guichet unique de Namanga, la facilitation des opérations douanières au Sénégal, la facilitation du commerce à Sao Tomé-et-Principe et le projet des femmes commerçantes transfrontalières dans l'Union du fleuve Mano[34].

En dépit de ces efforts, les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique ont diminué depuis 2019, le financement des capacités productives, en particulier dans les services bancaires et financiers, ayant chuté de 29 % depuis 2020. Les prêts prennent le pas sur les dons (65 % contre 35 %), ce qui crée un déséquilibre croissant. Pour faire face à ces défis, il est essentiel de réaffirmer le positionnement de l'Aide pour le commerce vis-à-vis de l'Afrique. Le premier pas consistera à respecter l'engagement de doubler l'Aide pour le commerce d'ici à 2031 dans le cadre du Programme d'action de Doha. L'augmentation du volume et de la prévisibilité de l'aide, le maintien de la concessionalité, le renforcement de l'appropriation par les bénéficiaires et l'alignement de

l'aide sur les stratégies nationales et régionales sont à même de contribuer à la mise en place de la ZLECAf dans les délais impartis[35].

Réduction des risques liés à l'investissement en Afrique : Dégager des opportunités par le biais de partenariats public-privé et de zones économiques spéciales de nouvelle génération

Les investissements étrangers directs en Afrique stagnent depuis des années aux alentours de 40 à 50 milliards de dollars par an, et ce, avant même la pandémie de COVID-19, faisant état d'un écart persistant entre investissements potentiels et investissements réalisés. Parmi les principales difficultés, on peut citer l'instabilité macroéconomique, le morcellement du marché et la faiblesse des chaînes d'approvisionnement locales. En outre, des revirements opaques ou soudains de politique agissent comme une taxe sur l'investissement[36]. Le cas de l'Ouganda démontre que la cohérence et la stabilité politiques importent souvent plus que les mesures d'incitation destinées à attirer les investissements étrangers directs[37].

Un autre obstacle notable est la prime de risque gonflée imposée par les agences de notation mondiales, qui augmente le coût des prêts et agit souvent comme une prime en l'absence d'informations ciblées et actualisées sur les opportunités d'investissement réalisables. Cependant, ces risques sont souvent surestimés : une étude portant sur 8 000 prêts de projets a révélé que les projets d'infrastructure africains présentaient l'un des taux de défaut les plus faibles de toutes les régions, soit 1,9 %, surpassant à cet égard l'Europe orientale (12,4 %), l'Amérique latine (10,1 %), l'Amérique du Nord (6,6 %) et l'Asie/l'Europe occidentale (4,6 %)[38].

Compte tenu de ces circonstances, les stratégies de réduction des risques doivent s'attaquer aux difficultés propres à l'Afrique, à la perception exagérée des risques et aux asymétries de l'information sur le continent. Les PPP constituent un outil essentiel, qui s'avère très efficace pour répondre aux besoins en ressources du continent et combler les lacunes critiques en matière d'investissement. Selon les données de la Banque mondiale sur la participation privée aux infrastructures (PPI), les pays africains se sont engagés dans 662 projets PPI, dont les investissements totaux s'élèvent à 101,7 milliards de dollars depuis 1990. Ces partenariats ont été particulièrement importants pour les secteurs de l'électricité, des TIC et des transports, secteurs caractérisés par un risque élevé en raison de la durée plus longue des projets et des besoins en capitaux plus importants[39].

En partageant les risques entre les secteurs public et privé, les PPP améliorent la gestion des risques et réduisent les coûts globaux. En règle générale, le secteur privé prend en charge les risques liés à la construction et à l'environnement, tandis que le secteur public assume les risques réglementaires et monétaires, les risques financiers étant partagés. Cette adaptabilité permet de concevoir les PPP en fonction des besoins spécifiques des projets, offrant ainsi une alternative flexible aux méthodes de financement traditionnelles[40].

À l'avenir, les gouvernements africains pourraient gagner à se concentrer sur des PPP bien structurés et dotés de mécanismes de partage du risque équilibrés pour assurer une réussite à long terme. Il s'agit notamment d'évaluer la soutenabilité de la dette, de bien comprendre les obligations contractuelles et de renforcer les pratiques d'administration de la dette. Pour faire face aux risques de change, les gouvernements pourraient envisager des mécanismes tels que le financement en monnaie locale ou la couverture des risques de change afin d'atténuer l'effet des fluctuations monétaires. En outre, la mise en place d'un cadre de suivi complet des passifs éventuels, en particulier pour les projets d'infrastructure à grande échelle, pourrait améliorer la surveillance et réduire les vulnérabilités budgétaires. En adoptant ces approches, les PPP pourraient mieux produire des résultats en matière de développement durable tout en maintenant la stabilité budgétaire[41].

Les zones économiques spéciales (ZES) sont devenues une passerelle fiable pour réduire les risques liés aux investissements en Afrique, en offrant une combinaison d'incitations attrayantes et de soutien réglementaire. À bien des égards, les ZES sont un avant-goût de la ZLECAf en action –- où les obstacles tarifaires et non tarifaires ont déjà été levés et les mesures de facilitation du commerce activement déployées.

L'Afrique compte aujourd'hui environ 240 ZES, le Kenya, le Nigéria, l'Éthiopie, l'Égypte et le Cameroun (dans cet ordre) étant en tête de liste[42]. En effet, ces zones attirent une part substantielle de l'ensemble des investissements étrangers directs (IED) que les pays reçoivent. En Égypte, 80 % des entrées totales d'IED sont dirigées vers les ZES, et au Nigéria, ce pourcentage est de 60 %. Ces deux pays sont fortement tributaires du pétrole, et nombre de leurs zones se concentrent sur les activités liées au pétrole et au gaz. Il convient de noter que, même dans des économies aux secteurs plus diversifiés, comme l'Afrique du Sud et le Kenya, les ZES attirent toujours des IED considérables, à savoir 21 % et 10 % respectivement[43].

Si les ZES ont de tout temps stimulé les entrées d'IED dans les pays hôtes à leurs débuts, le maintien de ces niveaux s'est avéré assez difficile pour plusieurs d'entre elles. Par exemple, l'Éthiopie a vu ses IED tripler après l'entrée en service de ses premières ZES entre 2010 et 2013, une tendance qui fait écho au Maroc et dans d'autres pays africains. Cependant, l'impact des ZES sur les IED tend à se stabiliser au fur et à mesure que d'autres zones sont développées[44]. L'attrait déclinant de certaines de ces ZES s'explique par leur forte dépendance à l'égard des industries extractives, leur faible degré de diversification,

leur confinement à l'intérieur des frontières nationales et leur trop grande dépendance à l'égard des financements étrangers et de la main-d'œuvre bon marché pour attirer les investissements.

Pour faire face aux défis et renforcer l'attrait des investissements, les nations africaines devraient promouvoir des ZES « de nouvelle génération » centrées sur l'innovation, la durabilité, l'intégration des chaînes de valeur et l'alignement sur les objectifs nationaux et régionaux. La ZES transfrontalière RDC-Zambie pour les batteries et les véhicules électriques (BEV) en est un exemple frappant. Sa compétitivité exploite les complémentarités des deux nations tout en étant très prometteuse pour l'ensemble du continent. En outre, la production de batteries en RDC devrait émettre 30 % de gaz à effet de serre de moins que la production en Chine[45]. La ZES présente également un grand potentiel pour combler les lacunes existantes au niveau des capacités industrielles du continent, compte tenu des liens interindustriels étroits qui existent entre les fabricants de batteries et les constructeurs de véhicules électriques, tant en amont (cuir, textiles, caoutchouc, fer) qu'en aval (assemblage de véhicules, services, logiciels, énergies renouvelables).

Exploiter les plateformes régionales

Pour appuyer la mise en place de la ZLECAf, divers fonds et programmes ont été mis en place par les banques de développement multilatérales et régionales, ainsi que par d'autres organismes de financement. L'un des principaux contributeurs est le Fonds africain de développement, qui a approuvé une subvention de 11 millions de dollars pour soutenir le secrétariat de la ZLECAf. Cette subvention vise à renforcer les capacités institutionnelles, à soutenir le secteur privé et à développer des chaînes de valeur résistantes au climat à travers le continent.

En outre, le Fonds d'ajustement de la ZLECAf, doté de 10 milliards de dollars, aide les pays à effectuer une transition en douceur vers le nouvel environnement commercial. Ce fonds fournit à la fois une assistance financière et technique pour atténuer les pertes de revenus et promouvoir la diversification économique, en veillant à ce que les pays puissent s'adapter efficacement aux changements introduits par la ZLECAf.

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) s'est également engagée à verser un milliard de dollars à la Facilité d'ajustement de la ZLECAf. Cette facilité est destinée à gérer les incidences budgétaires à court terme des réductions tarifaires et à améliorer la facilitation du commerce, soutenant de la sorte les objectifs globaux de la ZLECAf. Il est essentiel d'évaluer toute difficulté liée à l'accès et à l'utilisation de ces fonds afin de déterminer dans quelle mesure ils ont été déployés efficacement pour la mise en place de la ZLECAf, et s'ils atteignent les objectifs prévus.

Le commerce intra-africain devrait être près de 45 % plus élevé (soit 275,7 milliards de dollars) en 2045 grâce à la mise en œuvre de la ZLECAf.

Les plateformes numériques créées par les institutions régionales aident à réduire les coûts de transaction des entreprises et des gouvernements qui se livrent au commerce intra-africain, libérant ainsi davantage de fonds. Par exemple, la plateforme Africa Trade Exchange (ATEX) – développée par la CEA en collaboration avec la Banque africaine d'import-export, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la ZLECAf – facilite les transactions d'entreprise à entreprise en ligne et d'entreprise à administration en ligne. ATEX fournit un marché sécurisé pour les produits essentiels, notamment les denrées alimentaires, les carburants et les engrais, par le biais d'une mise en commun des achats, réduisant ainsi les coûts commerciaux moyens et améliorant l'efficacité commerciale globale. Cette initiative est un excellent exemple de coopération Sud-Sud, car elle tire parti de la collaboration régionale pour renforcer le commerce et l'intégration économique sur le continent. En outre, le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) rationalise les paiements et les règlements instantanés entre plus de quarante monnaies utilisées sur le continent. En évitant la conversion des devises et en réduisant les délais, le PAPSS pourrait indirectement débloquer 5 milliards de dollars qui seraient autrement perdus en frais de conversion pour les entreprises africaines[46].

MISE EN ŒUVRE INCLUSIVE ET EFFECTIVE DE L'ACCORD ZLECAF

Engagement inclusif du secteur privé

Comme pour d'autres accords de libre-échange, alors que ce sont les gouvernements des États parties qui ont négocié et signé l'Accord ZLECAf, ce sont principalement leurs secteurs privés qui le mettront en œuvre. Le secteur privé se lancerait dans le commerce des biens et services (y compris le commerce numérique) et dans l'investissement sur la base des préférences et des protections offertes par l'Accord. Ce sont également les membres du secteur privé qui seraient les plus touchés par tout inconvénient qui pourrait découler de la ZLECAf, comme par exemple le fait d'être surclassés par les exportateurs d'autres États parties.

Le secteur privé est par conséquent la principale partie prenante de la ZLECAf. La mise en œuvre complète de

Encadré 5.1 L'Indice-pays des affaires dans le cadre de la ZLECAf

L'Indice-pays des affaires dans le cadre de la ZLECAf (ACBI), lancé par la CEA en 2018, est l'un des principaux outils qui permet aux entreprises de faire entendre leur point de vue sur la mise en place de la ZLECAf en identifiant les principales contraintes commerciales. L'ACBI agrège les opinions des entreprises en Afrique (un échantillon ciblé de 50 réponses au minimum dans chaque pays) et les articule dans un indice qui classe les pays par rapport à la façon dont ils mettent en œuvre la ZLECAf du point de vue des entreprises. L'un des principaux objectifs de l'ACBI est de comprendre l'opinion des entreprises à l'égard des échanges commerciaux effectués dans le cadre des accords de libre-échange déjà en vigueur dans les pays d'Afrique.

L'ACBI a trois grandes dimensions : les restrictions au commerce des marchandises et le coût du commerce, la connaissance et l'utilisation des accords de libre-échange en Afrique, et l'environnement commercial. Il a été mis à l'essai au Cameroun et en Zambie, et a ensuite été appliqué en Afrique du Sud, en Angola, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Kenya, en Namibie, au Nigéria, en République démocratique du Congo, en Égypte, au Rwanda, au Sénégal et en Tunisie.

L'ACBI aide à mieux comprendre la perception qu'a le secteur privé des efforts d'intégration régionale et les défis auxquels les entreprises sont confrontées lorsqu'elles se livrent au commerce transfrontalier en Afrique. Par exemple, au niveau dimensionnel, il a révélé que, sur la base des scores moyens, les pays africains ont obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne la connaissance et l'utilisation des accords de libre-échange, suivis par l'environnement commercial et, enfin, par les restrictions au commerce des marchandises et le coût du commerce. L'ACBI aidera les États parties concernés à prendre des mesures pour combler les lacunes identifiées, créer des environnements commerciaux plus favorables et mettre en œuvre efficacement l'Accord ZLECAf.

Source : CEA 2022.

l'Accord ne saurait être envisagée sans un engagement et une participation suffisants de la part du secteur privé. L'expérience de l'Europe atteste que les milieux d'affaires ont toujours fermement soutenu les efforts visant à renforcer l'intégration économique régionale[47]. Il est donc important que le secteur privé s'engage dans les activités liées à la ZLECAf, notamment en contribuant à la formulation et à la mise en œuvre de politiques. L'Indice-pays des affaires dans le cadre de la ZLECAf est un outil qui permet de capturer l'opinion du secteur privé sur la mise en place de la ZLECAf (encadré 5.1).

Le secteur privé africain est dominé par les petites et moyennes entreprises (PME) et les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME), les femmes constituant la majeure partie de ces entreprises[48]. Les femmes jouent également un rôle central dans le commerce transfrontière informel, qui est très répandu sur le continent. Par exemple, une enquête récente menée dans certaines localités de la région de la CEDEAO a révélé que les femmes représentaient 74 % de l'ensemble des commerçants impliqués dans le commerce transfrontière informel. Bien que les femmes dominent ce commerce à la fois en termes de volume (mesuré par le nombre de transactions enregistrées) et de valeur globale, les hommes réalisent en moyenne des transactions de plus grande valeur. Plus précisément, les commerçants masculins ont exporté ou importé des marchandises d'une valeur d'environ 3,6 fois supérieure à celle des marchandises échangées par les commerçantes. Les femmes ont également tendance à commercialiser une gamme de produits plus restreinte que les hommes. Par exemple, elles négocient principalement des produits alimentaires, alors que les hommes sont plus enclins que les femmes à acheter des boissons, des produits manufacturés et du bétail[49].

Le secteur privé est par conséquent la principale partie prenante de la ZLECAf. La mise en œuvre complète de l'Accord ne saurait être envisagée sans un engagement et une participation suffisants de la part du secteur privé.

En outre, la jeunesse africaine représente une démographie vitale qui ne saurait être négligée. Actuellement, plus de 60 % de la population africaine a moins de 35 ans, proportion qui devrait atteindre 75 % d'ici à 2030[50]. En raison de la hausse du chômage, beaucoup de jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat pour se créer eux-mêmes des emplois. Les progrès technologiques ont encore stimulé la jeunesse en rendant plus facile et plus abordable la création d'entreprises, en particulier par l'intermédiaire de plateformes numériques qui peuvent toucher des marchés plus vastes[51].

Des efforts ciblés sont donc essentiels pour garantir que les femmes et les jeunes en particulier puissent tirer pleinement parti des opportunités économiques offertes par la ZLECAf. Ce besoin se fait sentir parce que la mise en place de la

ZLECAf se déroulera dans un contexte économique et social sexospécifique dans lequel les entreprises détenues par des femmes sont confrontées de manière disproportionnée à des défis, notamment un accès et un contrôle plus limités sur les ressources telles que le capital et la terre, par rapport à leurs homologues masculins. Ces disparités pourraient empêcher les femmes de profiter pleinement des opportunités créées par la ZLECAf[52]. Dans 40 des 46 pays disposant de données ventilées par sexe sur les droits fonciers, les hommes sont bien plus susceptibles de posséder des droits de propriété ou des droits fonciers que les femmes, étant donné que l'occupation des terres et les lois coutumières sont souvent défavorables aux femmes[53]. Cela affecte également l'accès des femmes au financement, car les titres fonciers sont souvent exigés comme garantie pour les prêts qui pourraient améliorer la productivité, la croissance et la compétitivité des entreprises sur les marchés étrangers[54]. Les entreprises dirigées par des jeunes rencontrent également des difficultés, telles que l'accès limité au financement, tout comme celles auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneurs.

L'expérience acquise avec d'autres accords commerciaux montre également que, sans soutien spécifique, les femmes et les groupes marginalisés risquent de ne pas profiter pleinement de la libéralisation du commerce. Selon des études sur l'impact de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur le Mexique, alors que les agriculteurs de sexe masculin des régions développées ont été capables d'augmenter leurs exportations de fruits et de légumes vers les États-Unis, de nombreuses agricultrices, qui possédaient des parcelles plus petites et disposaient de moins de ressources, n'ont pu bénéficier des plans du gouvernement visant à produire des cultures destinées à l'exportation[55]. Une tendance similaire a été observée dans la Communauté économique de l'ASEAN, où, malgré une augmentation globale des exportations, il était prévu que la part des femmes dans la valeur d'exportation diminue en l'absence de politiques pour renforcer leur participation à l'économie[56]. Cela souligne la nécessité d'une approche globale de la mise en place de la ZLECAf, comme expliqué ci-après.

Principaux mécanismes pour un engagement inclusif du secteur privé

Le secteur privé doit participer à la ZLECAf de différentes manières, en s'efforçant de veiller à ce que les femmes et les jeunes soient inclus. Voici les principaux mécanismes de participation.

Accroitre la sensibilisation des entreprises à la ZLECAf

La méconnaissance de l'existence et des avantages des différents accords commerciaux empêche souvent le secteur privé d'y recourir efficacement, ce qui fait obstacle en fin de compte à la réalisation des gains escomptés. De nombreuses entreprises opérant au sein de blocs régionaux

La méconnaissance de l'existence et des avantages des différents accords commerciaux empêche souvent le secteur privé d'y recourir efficacement, ce qui fait obstacle en fin de compte à la réalisation des gains escomptés.

en Afrique ne parviennent pas à utiliser les préférences commerciales régionales intra-africaines dû à un manque de connaissances[57]. De même, le manque de sensibilisation est un facteur majeur de la non-utilisation des accords commerciaux préférentiels, les femmes étant touchées de manière disproportionnée. Par exemple, 80 % des femmes entrepreneurs interrogées dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ne connaissaient pas les accords commerciaux préférentiels[58].

Dans le même ordre d'idées, les avantages de la ZLECAf ne seront pas pleinement réalisés si le secteur privé ne dispose pas d'une connaissance suffisante de la zone de libre-échange et des opportunités qu'elle présente. Le manque de connaissance de la ZLECAf de la part du secteur privé est l'un des défis limitant la participation de ce dernier à la ZLECAf. Selon un rapport d'enquête de 2021, une part importante des répondants – membres du secteur privé de la CAE originaires du Burundi, du Kenya, du Rwanda, du Soudan du Sud, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie – ont indiqué avoir un faible niveau de connaissance de la ZLECAf et des avantages qu'elle présente[59]. En outre, une enquête menée auprès de 3 301 MPME de 11 pays d'Afrique australe a révélé que seul un quart de ces entreprises connaissait l'existence de la ZLECAf[60].

Cela souligne le fait qu'il faut d'urgence renforcer la sensibilisation à la ZLECAf et à ses avantages, en particulier parmi les femmes et les jeunes entrepreneurs. En outre, des efforts ciblés sont nécessaires pour faire en sorte que l'information atteigne les entrepreneurs dans les zones rurales, étant donné que la plupart des ateliers de sensibilisation à la ZLECAf sont maintenant organisés dans les grandes villes, avec peu de diffusion en milieu rural. La collaboration entre les organismes publics, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les représentants du secteur privé (tels que les chambres de commerce et les associations industrielles) est essentielle pour renforcer la connaissance du secteur privé au sujet de la ZLECAf et des possibilités qu'elle présente.

Améliorer la disposition des entreprises à commercer et à investir dans le cadre de la ZLECAf

Pour commercer dans le cadre de la ZLECAf, les entreprises doivent se conformer aux exigences et aux procédures

d'importation et d'exportation, tant dans leur pays d'origine que dans leur pays de destination. Par exemple, le Ghana est l'un des pays participant à l'Initiative commerciale guidée, et les marchandises importées dans le pays doivent répondre à des exigences telles que le permis d'importation, le certificat phytosanitaire et l'original du connaissement ou de la lettre de voiture[61]. Cependant, le manque de compréhension des procédures d'import-export et des exigences réglementaires constitue un défi majeur pour ces dernières[62]. Il est donc essentiel de mieux faire connaître les procédures et les exigences de la ZLECAf pour permettre aux entreprises de tirer pleinement parti des possibilités offertes par celle-ci.

Une meilleure disposition à commercer est cruciale pour que les entreprises, en particulier les femmes et les jeunes commerçants, bénéficient des opportunités qu'offre la ZLECAf. Des outils pratiques et tournés vers le commerce peuvent aider les entreprises à comprendre et à respecter les exigences et les procédures réglementaires pour commercer dans le cadre de la ZLECAf, telles que le respect des règles d'origine et des exigences en matière de normes. L'élaboration d'un manuel d'exportation dans le cadre de la ZLECAf, avec le soutien de la CEA, est une initiative notable pour certains pays. Par exemple, le Manuel d'exportation guinéen fournit aux entreprises des informations sur les exigences réglementaires et les procédures d'exportation de marchandises vers d'autres États parties (encadré 5.2).

L'accès limité des femmes et des jeunes commerçants aux ressources, à l'information et aux réseaux fait qu'il leur est particulièrement difficile de s'y retrouver dans les procédures administratives et de satisfaire aux exigences des mesures non tarifaires[63]. Certaines CER simplifient les régimes commerciaux en soutenant les petits commerçants transfrontaliers, qui sont pour la plupart des femmes. À cet égard, le règlement ministériel attendu sur l'accès préférentiel au marché pour les femmes et les jeunes commerçants doit prévoir des mécanismes pour résoudre ces problèmes.

Des programmes de développement des capacités sur mesure devraient également être élaborés pour répondre aux besoins spécifiques des pays. Le Centre de ressources et des compétences aux métiers portuaires, du transport et de la logistique de Djibouti peut servir de modèle à d'autres pays africains pour stimuler les capacités de leur main-d'œuvre, et ainsi contribuer au développement économique et aux efforts d'intégration au sens large sur l'ensemble du continent (encadré 5.3).

Renforcer la participation des entreprises

Les organisations de soutien aux entreprises – telles que les chambres de commerce, les organismes de promotion du commerce et les associations sectorielles – aident les entreprises à étendre leurs activités au-delà des frontières. Elles servent aussi de points d'entrée pour les entreprises

Encadré 5.2 Le Manuel de l'exportateur guinéen : Un guide pratique sur l'exportation dans le cadre de la ZLECAf

Le Manuel de l'exportateur guinéen est une ressource simple et conviviale qui offre non seulement des informations précieuses sur la manière de mener des activités d'exportation au sein de la ZLECAf, mais qui met également en évidence les opportunités, le potentiel et les avantages comparatifs uniques de la Guinée sur le marché africain. Il fournit des informations claires et pratiques sur les réglementations, les procédures administratives et douanières et les instruments de facilitation du commerce et d'accès au marché au sein de la ZLECAf.

Le manuel est un guide aux entreprises guinéennes qui souhaitent exporter des biens et des services. Pour les exportations de biens, il se répartit en cinq étapes :

- Identifier un marché et trouver un acheteur.
- Examiner les exigences de la Guinée en matière d'exportation et les réglementations du marché cible en matière d'importation.
- Finaliser la vente et organiser la logistique du transport.
- Remplir les documents de dédouanement à l'exportation en Guinée.
- Préparer les documents de dédouanement à l'importation pour le pays de destination.

Ces étapes sont expliquées en détail. Par exemple, les exportateurs sont guidés tout au long du processus de dédouanement des marchandises quittant la Guinée, qui comprend la soumission d'une déclaration d'exportation, l'obtention de certifications techniques ou sanitaires le cas échéant, et l'accomplissement des formalités douanières et de sortie. Le manuel fournit également des conseils sur les règles d'origine dans le cadre de la ZLECAf.

Pour rester pragmatique, le manuel utilise des exemples réels, comme celui d'un fabricant de chaussures guinéen souhaitant exporter des produits vers un autre marché de la ZLECAf, afin de démontrer le processus en action. Cette approche pratique aide les exportateurs à comprendre chaque étape du processus d'exportation et leur permet de se conformer plus facilement aux exigences de la ZLECAf.

Source : Manuel de l'exportateur guinéen dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (2023).

et les investisseurs étrangers qui cherchent à établir des liens avec les fournisseurs et les exportateurs locaux. Elles fournissent également des services essentiels, tels que la sensibilisation, l'information et la formation à l'exportation[64]. En outre, elles identifient les PME prêtes à l'exportation et renforcent leurs capacités à satisfaire aux normes régionales et mondiales. Certaines de ces PME pourraient fournir des services non essentiels aux grandes entreprises, même si elles ne sont pas exportatrices elles-mêmes. En s'engageant auprès de ces organisations, les entreprises ont plus de chances d'accéder au financement des investissements et du commerce et d'exporter vers d'autres marchés[65].

Le secteur privé devrait également participer à des activités visant à promouvoir le commerce et les investissements intra-africains, qui peuvent servir de plateformes pour la mise en réseau, la mise en relation et les discussions politiques. Des manifestations telles que la Foire commerciale intra-africaine et le Forum Biashara Afrika, organisés au niveau continental, sont des exemples de ces opportunités.

Le secteur privé doit également être représenté au sein de comités nationaux de mise en œuvre afin de soutenir la mise en place de la ZLECAf et de contribuer à l'élaboration ou à la révision des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf[66].

Améliorer la collecte de données complètes ventilées par sexe

Les résultats des accords commerciaux diffèrent souvent pour les femmes et les hommes commerçants, principalement en raison des inégalités de genre existantes en matière d'éducation, de distribution des revenus et d'accès aux ressources essentielles, telles que le crédit, la terre et les technologies. Pour faire en sorte que les avantages de la ZLECAf soient répartis de manière équitable, il est essentiel d'élaborer des politiques et des initiatives ciblées qui répondent aux besoins des groupes défavorisés. Cela va dans le sens de la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, qui souligne l'importance de politiques de commerce et de développement tenant compte des questions de genre

Encadré 5.3 Le Centre de ressources et des compétences aux métiers portuaires, du transport et de la logistique de Djibouti

Le Centre a été créé en 2018 en tant qu'initiative visant à répondre au besoin croissant de compétences spécialisées dans les secteurs stratégiques du port, du transport et de la logistique à Djibouti. Ces secteurs sont au cœur de l'économie du pays, compte tenu de sa position géographique stratégique en tant que centre logistique et portuaire dans la Corne de l'Afrique. La démarche de créer des partenariats avec des professionnels du secteur et à aligner des programmes de formation sur les besoins spécifiques des secteurs de la logistique et du transport, a joué un rôle fondamental dans les réalisations du Centre.

Objectifs

- *Formation professionnelle* : Le Centre se consacre à la formation professionnelle et technique des jeunes et des professionnels dans le but de renforcer les capacités locales dans les métiers du port, du transport et de la logistique. Ces compétences sont essentielles pour soutenir la croissance économique et répondre à la demande des marchés du travail locaux et régionaux.
- *Renforcement de la compétitivité* : En formant une main-d'œuvre qualifiée, le Centre vise à améliorer la compétitivité des entreprises djiboutiennes dans ces secteurs clés, en leur permettant de satisfaire aux normes internationales et de saisir les opportunités offertes par les corridors de transport régionaux.
- *Innovation et modernisation* : Le centre joue également un rôle dans l'introduction de nouvelles technologies et méthodes de travail, contribuant ainsi à la modernisation de l'infrastructure et des services logistiques de Djibouti.
- *Amélioration de l'aptitude à l'emploi* : Le centre contribue à la réduction du chômage en dotant les jeunes de compétences spécifiques et en facilitant leur intégration sur le marché du travail dans des secteurs porteurs. En donnant des compétences spécifiques à plus de 3 000 jeunes, le centre a facilité l'intégration de ces derniers sur le marché du travail, notamment dans les secteurs en pleine croissance.
- Impact attendu. Avec l'expansion continue des activités portuaires et logistiques à Djibouti, le centre se positionne comme un acteur clé dans la création de valeur ajoutée pour l'économie locale. Il renforce l'attractivité du pays en tant que plateforme logistique en Afrique de l'Est tout en répondant au besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir la dynamique de développement économique du pays. Il a contribué à une augmentation significative de la productivité des entreprises djiboutiennes dans ces secteurs clés.
- Collaboration et partenariats. Le succès du centre repose également sur ses partenariats avec des institutions locales et internationales, des entreprises privées et des organismes publics. Ces collaborations font en sorte que les programmes de formation offerts sont alignés sur les exigences du marché et les normes internationales.

Source : https://crcdjibouti.com/.

par le biais d'actions telles que la collecte de données ventilées par sexe et l'analyse de statistiques commerciales sexospécifiques.

Cependant, de nombreux pays africains ne disposent pas de données commerciales complètes ventilées par sexe. Un examen des statistiques commerciales officielles du continent montre que ces chiffres sont rarement ventilés par sexe et qu'ils tendent à exclure le commerce transfrontière informel[67], qui est essentiel à l'élaboration de politiques et d'initiatives efficaces qui tiennent compte des questions de genre. Par exemple, l'enquête sur le commerce transfrontière informel dans certains endroits de la région de la CEDEAO a révélé la nécessité d'intensifier les efforts pour mieux informer les femmes commerçantes sur les exigences du commerce transfrontière. Un grand nombre de femmes n'avaient qu'une connaissance limitée de ces réglementations, ce qui les rendait vulnérables aux fraudeurs qui exploitaient la situation en leur faisant payer des frais inutiles ou en les encourageant à emprunter des itinéraires commerciaux non officiels et potentiellement dangereux.

Les initiatives existantes peuvent être mises à profit pour soutenir la mise en place globale de la ZLECAf en améliorant la collecte de données complètes et ventilées par sexe. Par exemple, la CUA, la CEA et la Banque africaine d'import-export ont élaboré une méthodologie continentale pour

Pour faire en sorte que les avantages de la ZLECAf soient répartis de manière équitable, il est essentiel d'élaborer des politiques et des initiatives ciblées qui répondent aux besoins des groupes défavorisés.

la collecte de données sur le commerce transfrontière informel qui a été adoptée en mai 2024 par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux. L'adoption de cette méthodologie au niveau national pourrait améliorer la collecte uniforme des données sur le commerce transfrontière informel. En outre, la CEA a affiné le « Cadre conceptuel de la CNUCED pour la mesure de l'égalité des sexes dans le commerce » en y intégrant le commerce transfrontière informel et des indicateurs supplémentaires sur la participation des femmes au commerce, fournissant une approche structurée pour générer des données commerciales ventilées par sexe et évaluer l'impact du commerce sur l'égalité femmes-hommes, et pour guider l'élaboration de politiques et d'initiatives commerciales qui tiennent compte des questions de genre.

Propositions d'actions stratégiques transformatrices

- *Réexaminer et réformer les cadres politiques et réglementaires nationaux :* Les États parties doivent revoir et réformer en profondeur leurs cadres politiques et réglementaires nationaux ainsi que leurs pratiques administratives afin d'en assurer la conformité avec l'Accord ZLECAf. La mise en œuvre effective de l'Accord ne peut se faire sans les réformes nationales nécessaires. Dans cette optique, le secrétariat de la ZLECAf et les CER doivent fournir un soutien technique aux États parties et coordonner les réformes nationales de ces derniers.

- *Hiérarchiser et exécuter les mesures clés des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf :* Les États parties devraient donner la priorité aux mesures clés décrites dans leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf et s'employer activement à les exécuter. Cela suppose non seulement de s'engager à respecter les priorités stratégiques identifiées, mais aussi de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient impliquées dans le processus de mise en œuvre. Les États parties doivent également financer la mise en œuvre de l'Accord en recourant aux diverses sources de financement nationales et extérieures.

- *impliquer le secteru prive le secteur privé, y compris les femmes et les jeunes commerçants, dans le processus de mise en œuvre de l'Accord ZLECAf de diverses manières :* Les principaux mécanismes de participation comprennent l'amélioration des connaissances des entreprises au sujet de la ZLECAf et le renforcement de leur volonté à commercer dans ce cadre, et des consultations régulières avec le secteur privé dans le but d'améliorer le climat économique. Les femmes et les jeunes commerçants, qui jouent un rôle essentiel dans les économies africaines mais qui sont confrontés à divers défis, doivent être soutenus pour participer efficacement à la ZLECAf.

- *Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation :* L'établissement de mécanismes solides pour le suivi et l'évaluation réguliers de l'état d'avancement de la mise en place de la ZLECAf est crucial pour surmonter les obstacles persistants et garantir l'alignement entre les parties prenantes. Cela devrait inclure la collecte de données commerciales ventilées par sexe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association africaine des zones économiques (AEZO) (2020). *African Economic Zones Outlook*. AFZO, Accra.

Banque africaine de développement (BAD) (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024*. BAD, Abidjan (Côte d'Ivoire). Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fr/documents-publications/perspectives-economiques-en-afrique-2024.

Bloomberg NEF (n.d). *The Cost of Producing Battery Precursors in the DRC*. Disponible à l'adresse : https://assets.bbhub.io/professional/sites/24/BNEF-The-Cost-of-Producing-Battery-Precursors-in-the-DRC_FINAL.pdf (en anglais).

Broadband Commission (Commission sur la bande large) (2019). *Connecting Africa through Broadband: A Strategy for Doubling Connectivity by 2021 and Reaching Universal Access by 20230*. Disponible à l'adresse : https://www.broadbandcommission.org/Documents/working-groups/DigitalMoonshotforAfrica_Report.pdf(en anglais) .

Centre du commerce international (ITC) (2014). *The changing role of trade promotion.* Disponible à l'adresse : https://www.intracen.org/news-and-events/news/the-changing- role-of-trade-promotion (en anglais).

Coke-Hamilton, M. (2022). "*Trade Promotion Organizations Can Unlock AfCFTA Potential for Small Business*". *ITC News*, 19 mai. Disponible à l'adresse : https://www.intracen.org/ news-and-events/news/trade-promotion-organizations-can-unlock-afcfta-potential-for-small-business (en anglais).

Commission de l'Union africaine (CUA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2023). *Africa's Development Dynamics 2023*. CUA, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2020). *Rapport économique sur l'Afrique 2020 : financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2021a). *Utilisation des zones d'échanges préférentiels en Afrique*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2021b). *Lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2024). *Introduction à l'Indice-pays des affaires dans le cadre de la ZLECAf.* CEA, Addis-Abeba.

_____ (2023). *Informal Cross-Border Trade in the ECOWAS Region* (Le commerce transfrontalier informel dans la région de la CEDEAO). Addis-Abeba : CEA.

_____ (2024). *Stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf : Rapport de synthèse*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (à paraître a). *The Effect of the African Continental Free Trade Area on Electricity Demand and Investment, and Implications of Energy Efficiency and Transition on Trade, Macroeconomy and the Environment*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (à paraître b). *Toward Gender Inclusive Trade Agreements*. CEA, Addis-Abeba.

_____ et Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) (à paraître). *Implementing the AfCFTA Agreement and Implications for Africa's Regional Value Chains*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (2021). *Rapport d'enquête : comment la Zone de libre-échange continentale africaine est-elle perçue par le secteur privé dans la Communauté d'Afrique de l'Est.* CEA, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et KAS (Konrad Adenauer Stiftung). 2024. *L'Initiative commerciale guidée : documenter et évaluer les premières expériences commerciales dans le cadre de la ZLECAf.* CEA, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Conseil des entreprises de la SADC. 2023. *Impact of Covid–19 and the Russia-Ukraine Crisis on Micro Small and Medium-Sized Enterprises (MSMEs) in Southern Africa*. CEA, Addis-Abeba.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Gouvernement du Canada et Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (2022). *Strengthening Women's Entrepreneurship in National Micro, Small and Medium Enterprise Policies and Action Plans.* Bangkok: ESCAP.

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (2023). "*EAC Unveils an Online Tool to Measure Performance of One Stop Border Posts*". Communiqué de presse, 10 juillet. https://www.eac.int/press-releases/152-investment-promotion-private-sector-development/ 2842-eac-unveils-an-online-tool-to-measure-performance-of-one-stop-border-posts (en anglais).

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2016). *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique*. CNUCED, New York et Genève.

_____ (2021). "*Special Economic Zones Drive Economic Diversification in Africa*". CNUCED, 28 septembre. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/news/special-econo mic-zones-drive-economic-diversification-africa (en anglais).

_____ (2022). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2021*. CNUCED, Genève.

_____ (2023). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2022.* CNUCED, Genève.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2023). *African Youth Needs for Climate Action Report*. Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Africa%20Youth%20Needs%20Report%202023%20.pdf (en anglais).

Fondation Tony Elumelu (2023). *Empowering African Entrepreneurs* (Autonomiser les entrepreneurs africains). Disponible à l'adresse : https://www.tonyelumelufoundation.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2024/04/TEF–2023-ANNUAL-REPORT-TEF-V.3–28–03–24–2.pdf (en anglais).

Fonds de pension des fonctionnaires (GEF) (2020). *Investment in Transport Infrastructure*. Disponible à l'adresse : https://www.gepf.co.za/wp-content/uploads/2020/07/Investment-Leaflet_Transport.pdf (en anglais).

Hirko, S. B. (2014). "*The Legal Framework for the Protection of Geographical Indications in Ethiopia: A Critical Review*". *Journal of African Law* 58 (2): 210-230.

Kibiru, J. et C. Onyango (2022). *Domestication, Compliance and Enforcement: Key to Keeping Momentum of African Continental Free Trade Area (AfCFTA)*. Secrétariat du COMESA, Lusaka.

Mold, A. (2021). "*Proving Hegel Wrong: Learning the Right Lessons from European Integration for the African Continental Free Trade Area*". *Journal of African Trade* 8(2): p. 115 à 132.

Moody's Analytics (2020). *Examining Infrastructure as an Asset Class*. Disponible à l'adresse : https://www.gihub.org/infrastructure-monitor/insights/infrastructure-debt-default-rates-by-region/ (en anglais).

Mwangi, N. (2024). "K*enyan Diaspora Remittances Hit Record High of Ksh670 Billion in 2023*". *Nairobi Wire*, 23 janvier. Disponible à l'adresse : https://nairobiwire.com/ 2024/01/kenyan-diaspora-remittances-hit-record-high-of-ksh670-billion-in-2023.html (en anglais).

Nigerian Investment Promotion Commission (NIPC) (2017). "*Nigeria Raises $300 Million Diaspora Bond*". Communiqué de presse, 20 juin. Disponible à l'adresse : https://www. nipc.gov.ng/2017/06/20/nigeria-raises-300-million-diaspora-bond/ (en anglais).

Obwona, M. B. (2001). "*Determinants of FDI and Their Impact on Economic Growth in Uganda*". *African Development Review*.13 (1): 46-81.

Organisation mondiale du commerce (OMC) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2024). *Panorama de l'Aide pour le commerce 2024*. OMC, Genève.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2023). *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires.* Rome : FAO.

Osakwe, A. (2024). "*Entrepreneurship and Structural Transformation in Africa*". Brookings Foresight Africa, Brookings Institution, Washington.

Parlement européen (2016). *L'égalité des genres dans les accords commerciaux.* Parlement européen, Bruxelles.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2024). "*Exploring the Potential of Green Bonds for SDGs Financing in Ghana*". PNUD, 15 janvier. Disponible à l'adresse : https://www.undp.org/ghana/news/exploring-potential-green-bonds-sdgs-financing-ghana (en anglais).

République de Guinée, Ministère du commerce (2023). *Manuel de l'exportateur guinéen dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.*

Rodrik, D. (1991). "*Policy Uncertainty and Private Investment in Developing Countries*. *Journal of Development Economics*, 36(2) : 229–242. Identifiant DOI : https://doi.org/10.1016/0304–3878(91)90034-S.

Sebahizi, P., M. Habte, H. Noor, Y. Chitanda, J. T. Semedo, D. W. te Velde, D. Abudu, P. Agarwal et M. Méndez-Parra. 2023. "*AfCFTA National Implementation Committees: Scoping Options and Support Mechanisms*. Rapport de recherche, ODI, Londres. Disponible à l'adresse : https://odi.org/en/publications/afcfta-national-implementation-committees-scoping-options-and-supportmechanisms (en anglais).

Stuart, J. (2024). *Gender Value Chains and PTA Utilization in the EAC: Synthesis*. Disponible à l'adresse : https://www.tralac.org/publications/article/16451-gender-value-chains-and-pta-utilisation-in-the-eac-synthesis.html (en anglais).

Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) (n.d.). "*New Africa Payment System to Save $5 Billion in Fees, Lift Trade*. Disponible à l'adresse : https://papss.com/media/in-the-media/new-africa-payment-system-to-save–5-billion-in-fees-lift-trade-in-bloomberg/ (en anglais).

Union africaine (2023). *Aperçu du bilan de la troisième édition de la Foire commerciale intra-africaine qui s'est tenue au Caire, en Égypte, du 9 au 15 novembre 2023.*

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1 Conformément à l'article premier, alinéa v) de l'Accord portant création de la ZLECAf, un « État partie » est un État membre de l'Union africaine qui a ratifié l'Accord ou y a adhéré, et à l'égard duquel le Traité est en vigueur.

2 Kibiru et Onyango (2022).

3 Hirko (2014).

4 Art. 9 du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle.

5 CEA (2024).

6 Art. 15 et 16 du Protocole sur le commerce des marchandises.

7 Art. 29(2) du Protocole sur le commerce des marchandises.

8 Art. 27(2) du Protocole sur le commerce des marchandises.

9 Sebahizi *et al.* (2023).

10 Art. 5 b) et l).

11 Art. 19(1).

12 Art. 19(2).

13 Art. 12(5).

14 Art. 29(1) du Protocole sur le commerce des marchandises et art. 27(3) du Protocole sur le commerce des services.

15 Art. 43(2) du Protocole sur l'investissement ; art. 33(2) du Protocole sur les DPI ; art. 23(2) du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle et art. 42(2) du Protocole sur le commerce numérique.

16 Décision Assembly/AU/Dec. 692/(XXXI). Voir *Décisions, déclarations et résolution de la trente et unième session*, disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/decisions/36130-assembly_au_dec_690_-_712_xxxi_f.pdf.

17 CEA (2021b).

18 Sebahizi *et al.* (2023). Les comités nationaux de mise en œuvre comprennent des représentants des principales institutions gouvernementales et du secteur privé, y compris des PME, des femmes et des jeunes.

19 https://www.tralac.org/documents/events/tralac/4847-tralac-annual-conference-2023-what-have-we-learned-from-the-afcfta-guided-trade-initiative/file.html

20 Broadband Commission (Commission sur la large bande) (2019).

21 CEA (à paraître a).

22 https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/PIDA%20brief%20financing.pdf.

23 CEA (2023).

24 CEA à partir de CEA et CEPII (à paraître)

25 BAD (2024).

26 BAD (2024).

27 Mwangi (2024).

28 https://www.worldstopexports.com/kenyas-top-10-exports/.

29 BAD (2024).

30 NIPC (2017).

31 PNUD (2024)

32 GEPF (2020).

33 BAD (2024).

34 OMC et OCDE (2024).

35 OMC et OCDE (2024).

36 Rodrik (1991).

37 Obwona (2001).

38 Moody's Analytics (2020).

39 https://ppi.worldbank.org/en/snapshots/region/sub-saharan-africa.

40 CNUCED (2016).

41 CNUCED (2022), (2023) ; CUA et OCDE (2023).

42 CNUCED (2021).

43 AFZO (2020).

44 AFZO (2020).

45 BloombergNEF (n.d.).

46 PAPSS (n.d.)

47 Mold (2021).

48 CEA (2020).

49 CEA (2023).

50 CCNUCC (2023).

51 Fondation Tony Elumelu (2023) ; Osakwe (2024).

52 CEA (à paraître b).

53 FAO (2023).

54 CEA (à paraître b).

55 Parlement européen (2016).

56 ESCAP, Gouvernement du Canada et ASEAN.

57 CEA (2021a).

58 Stuart (2024).

59 CEA et CAE (2021).

60 CEA et Conseil des entreprises de la SADC (2023).

61 CEA et KAS (2024).

62 CEA et KAS (2024).

63 CEA (à paraître b).

64 ITC (2014).

65 Coke-Hamilton (2022).

66 CEA (2024).

67 La méthodologie continentale pour la collecte des données sur le commerce transfrontière informel définit le commerce transfrontière informel comme des transactions de biens et de services entre deux ou plusieurs pays qui ne sont pas consignées dans les documents officiels et qui ne sont donc pas incluses dans les statistiques officielles du commerce. Dans ce contexte, les biens et les services devraient être définis conformément au Manuel des statistiques du commerce international de marchandises et au Manuel des statistiques du commerce international de services.



NOTE STATISTIQUE

Le *Rapport économique sur l'Afrique* de cette année est basé sur les données les plus récentes, actualisées et harmonisées provenant d'un large éventail de sources. Il s'appuie sur des données économiques et sociales, organisées en groupes thématiques tels que la croissance, le commerce, l'urbanisation, les matières premières, la pauvreté, le climat et l'énergie. Les données proviennent d'organisations internationales, de ministères et d'articles indépendants évalués par des pairs, tandis que les bases de données spécialisées sont clairement indiquées individuellement, le cas échéant. Il est important de noter que les données de ce rapport peuvent différer des éditions précédentes en raison de révisions et de mises à jour récentes. Sauf indication contraire, les données couvrent les 54 États membres de la CEA, organisés en cinq sous-régions : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe.

Les principales variables économiques et sociales proviennent de la propre base de données de la CEA, ainsi que d'organisations internationales de premier plan, dont (par ordre alphabétique) la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Organisation internationale du travail (OIT). La base de données *Perspectives économiques mondiales* du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU contient des données comparables sur la croissance du PIB pour tous les pays africains, les taux de croissance du PIB réel étant calculés en utilisant 2015 comme année de référence. Les taux de croissance et d'inflation sous-régionaux pour les groupes de pays sont calculés comme des moyennes pondérées, les pondérations étant basées sur le PIB aux prix de 2015. Les auteurs du rapport ont aussi utilisé les bases de données statistiques de l'Economist Intelligence Unit (EIU), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ces sources constituent une base solide pour l'analyse des indicateurs économiques clés, des tendances et des prévisions sur l'ensemble du continent.

Le Rapport incorpore des données thématiques afin d'aborder des domaines d'intérêt spécifiques. Les variables sociales, telles que l'emploi et l'égalité des sexes, proviennent de la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'OIT et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les données relatives au commerce proviennent du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), du Centre du commerce international (ITC), de la CNUCED, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'accent étant mis sur des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les données sur les produits de base, y compris les ressources minérales et énergétiques, proviennent de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de la CNUCED et de l'U.S. Geological Survey (USGS). Les tendances de l'urbanisation sont analysées à l'aide des données du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), tandis que les indicateurs liés à l'accès aux réseaux et aux TIC proviennent de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

En plus des sources primaires, le Rapport incorpore des données de la Commission de l'Union africaine et de certains services gouvernementaux africains, ainsi que des bases de données spécialisées comme la base de données EM-DAT du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED). En outre, les données provenant d'articles indépendants évalués par des pairs sont citées à la fois dans le texte et dans les références bibliographiques de chaque chapitre. Toutes les données provenant de bases de données d'entités secondaires sont également explicitement mentionnées dans les notes de fin de chapitre ou sous les figures et tableaux correspondants. Les pays sont aussi classés en régions géographiques – Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest –- conformément à la classification de la CEA.

Malgré son rebond après la pandémie de Covid-19, la croissance de l'Afrique reste inférieure à ses niveaux d'avant la pandémie et elle est insuffisante pour la réalisation des objectifs de développement durable. Des tensions géopolitiques sans précédent, des niveaux d'endettement élevés, la montée des nationalismes et les défis climatiques créent une grande incertitude quant à la trajectoire future de l'économie mondiale. Ces incertitudes offrent au continent africain l'occasion de renouveler son engagement en faveur de l'intégration régionale et d'accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'environnement extérieur défavorable et incertain offre à l'Afrique une occasion unique de se concentrer sur des politiques d'industrialisation et de diversification économique et de favoriser sa propre trajectoire de transformation structurelle.

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait stimuler le commerce africain et repositionner stratégiquement le continent sur la scène commerciale mondiale. La ZLECAf peut stimuler le commerce intra-africain, ainsi que l'industrialisation du continent, le développement de chaînes de valeur régionales et la diversification. Elle peut également contribuer à améliorer les conditions de vie des populations en aidant à relever les grands défis sociétaux, à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base et à transformer les économies africaines en diversifiant leurs exportations et leurs sources de croissance. En outre, elle offrira aux économies africaines la possibilité d'augmenter la croissance, de créer des emplois, d'élargir l'inclusion économique et de faire sortir des millions de personnes de l'extrême pauvreté.

L'édition 2025 du Rapport économique sur l'Afrique évalue l'état d'avancement de la mise en œuvre de la ZLECAf et met en évidence les principales réalisations et les défis à relever pour réaliser son potentiel de transformation. Le rapport fournit également des preuves empiriques révélant le potentiel de la ZLECAf pour stimuler l'intégration commerciale de l'Afrique, tout en devenant un pilier essentiel du développement inclusif et durable de l'Afrique ; il met aussi en exergue les priorités clés de l'Afrique et contient des recommandations réalisables pour remédier aux lacunes qui pourraient entraver la mise en œuvre réussie de la ZLECAf.

9 789211 073218